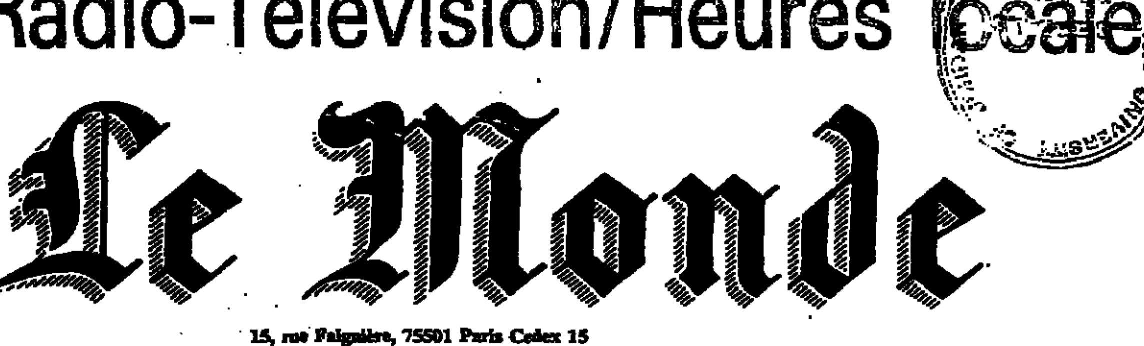
هكذا من الأصل

Radio-Télévision/Heures locales



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15153 – 7 F

– DIMANCHE 17 – LUNDI 18 OCTOBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le nouveau « défi américain »

ENTRE la Somalie et la crise haïtienne, Bill Clinton, recevant des cinéastes américains, s'est adressé aux Européens sur un sujet qu'il juge de première importance : la culture.

La culture, au sens le plus large, est un des premiers produits d'exportation des Etats-Unis, la source principale de leur influence. C'est un domaine où les créateurs américains rencontrent, d'un continent à l'autre, un éclatant succès. C'est donc un secteur stratégique, qui a représenté en 1992, aux dires du GATT, une somme globale de près de 300 milliards de dollars. M. Clinton, qui n'ignore rien de ces chiffres, sait aussi que le lobby hollywoodien l'a massivement soutenu tout au long de sa campagne présidentielle et que les grands patrons des majors n'ont jamais caché qu'ils finiraient par faire valoir leurs créances. Il a donc mis en garde les Européens : les Etats-Unis estiment « inacceptable » que leurs produits audiovisuels fassent l'objet de « restrictions ».

Bravement, la France mène la bataille des Européens pour obtenir une « exception culturelle » qui, au sein du GATT, soustrairait le cinéma et la télévision aux règles du libre-échange. Cette défense est utile. Mais elle risque d'être insuffisante. Face aux groupes de communication en voie de constitution aux Etats-Unis, il n'y a pas de quotas ou réglementations nationales qui feront longtemps barrage aux images venues des Etats-Unis.

M. CLINTON pouvait parler avec assurance. La veille, Bell Atlantic, la quatrième compagnie de téléphone des Etats-Unis, s'était alliée avec Tele-Communications Inc., le plus gros câblo-opérateur du pays, pour se doter de capacités de production de programmes dont il ne dispose pas encore.

Pareil groupe – ou celui formé par Time Warner et la société de téléphone US West – est amené à contrôler des dizaines et des dizaines de chaînes, une bonne partie du marché de la vidéo et de l'électronique domestique. S'il s'associe avec un studio hollywoodien comme Paramount – ce dont il n'est pour le moment pas question –, il dominera toute la chaîne de production de l'audiovisuel.

HANDICAPÉS par leurs différences linguistiques et la faiblesse de leurs marchés nationaux, les Européens sont bel et bien confrontés à un « nouveau défi américain ».

Après les japonais Sony et Matsushita, qui ont pris respectivement le contrôle de Columbia et de Universal, les européens Bertelsmann et Philips-Polygram se sont engagés dans une stratégie d'acquisition ou d'investissement massif à Hollywood. C'est un premier pas. Mais il est vrai que, si les capitaux changent de nationalité, les produits restent aux normes américaines, c'est-à-dire, aujourd'hui, universelles.

Après la fin de non-recevoir du président Clinton

M. Mitterrand appuie l'attitude de M. Balladur sur le GATT

François Mitterrand a apporté son soutien aux efforts d'Edouard Balladur pour parvenir à un accord équilibré sur le GATT, en déclarant, samedi 16 octobre, au sommet des pays francophones, réuni dans l'île Maurice, qu'« il ne serait pas possible d'aboutir à un accord mondial qui comporterait des clauses léonines, non écrites mais réelles, à savoir que tel ou tel pays garderait le droit de s'abstraire de ses obligations et considérerait ses lois nationales comme supérieures aux lois internationales ». Le premier ministre avait réaffirmé, vendredi, à Nantes, que la France est « ouverte à la discussion » et souhaite que cette dernière « aboutisse », a-t-il ajouté, « mais pas à n'importe quel prix ».

COMMENTAIRE

Les jours les plus longs

QUINZE octobre - 15 décembre : dans ce délai, qui fixe le terme au-delà duquel la France sera soit isolée du reste du monde, soit réconciliée avec lui, Edouard Balladur joue probablement ce que l'on appelle, depuis Georges Pompidou, son destin national. Tout se conjugue, en effet, pour faire de ces deux mois les jours les plus longs pour un premier ministre dont on sait maintenant qu'il veut inscrire son action « dans la durée » ; formule qui, en langue de bois politique, signifie que l'on espère, après le purgatoire de Matignon, accéder à un au-delà présidentiel. Tout paraît indiquer – à commencer par le message d'espoir adressé par François Mitterrand aux socialistes depuis Château-Chinon – que le chef du gouvernement a mangé son pain blanc.

Sur le front principal, celui de l'emploi, l'inconnue est totale. La situation économique a certes cessé de se dégrader, elle se trouve à un palier, mais il va falloir patienter deux mois pour savoir s'il ne s'agit que de ce que les économistes appellent un « rebond technique », ou si l'on tient, enfin, un début de convalescence. La société elle-même, à travers deux manifestations syndicales – dont il est heureux qu'elles aient mobilisé des personnes qui n'acceptent pas de borner leur horizon à la culpabilité d'avoir un emploi, fût-il public, – a donné un signal d'alarme : on connaît l'ampleur et la profondeur du malaise social, on s'approche peut-être du moment où celui-ci surgira à la surface.

Le dossier du GATT, dans lequel la France – toutes majorités confondues – paraît s'être laissée enfermer, place le gouvernement dans une seringue, car il n'a le choix qu'entre une crise internationale et une crise interne à la majorité. Enfin, pour corser le tout, la popularité du premier ministre, rempart suprême, s'effrite, et laisse apparaître de premiers signes de faiblesse. Telle est la somme des difficultés qu'Edouard Balladur doit affronter, dans un temps très court, mais décisif.

Au demeurant, il est normal qu'entre la popularité d'un homme et la perception des réalités par l'opinion, l'écart se resserre. Les Français concèdent bien volontiers à leur nouveau champion qu'il lui faut du temps, mais vient un moment où les préoccupations du moment – surtout avec un chômage galopant – reprennent normalement le dessus. Voilà bien pourquoi Edouard Balladur est à un tournant. Les facteurs immédiats poussent à l'effritement de sa popularité, donc à son affaiblissement. Les facteurs permanents sont toujours là : plus que jamais nous vivons une époque anxiogène, et le pays préférera toujours la sérénité, l'assurance qu'il représente, à l'agitation. Mais pour faire prévaloir les seconds, Edouard Balladur va devoir montrer qu'il est capable de se sortir d'une conjoncture redoutable, qui plus est au mieux des intérêts du pays.

A ce stade, rien n'indique qu'il y parvienne, tant sont fortes les contraintes qui pèsent sur son action. La date du 15 décembre d'abord : si elle n'est pas respectée, c'est le Congrès américain, c'est-à-dire des lobbies plus virulents que l'administration Clinton, qui reprendra le dossier.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Lire la suite page 4

Paris se fie aux juges texans

Le Conseil d'Etat autorise l'extradition d'une Américaine passible de la peine de mort

Les ingrédients d'une de ces séries américaines qui envahissent les écrans européens sont tous réunis : Dallas, la jeune fille riche et l'étudiant pauvre ; l'amour, puis la haine ; la maîtresse assassinée ; des coups de feu dans la nuit contre le mari ; la police incapable de trouver les coupables ; l'épouse bafouée accusée par sa sœur, deux ans plus tard, d'avoir payé son beau-frère pour commettre ces crimes ; des aveux arrachés en cachant un petit magnétophone dans le sac de l'accusatrice ; la belle héritière arrêtée, puis libérée sous caution, qui s'enfuit à la veille de son procès, alors que son complice est condamné à mort ; sa trace retrouvée grâce à une émission de télévision, à une carte de crédit et à un banal accident de la route. Puis, changement de décor, et, comme pour satisfaire la spécificité culturelle française, un beau débat jurisprudentiel sous les ors du Palais-Royal, en plein cœur de Paris.

La réalité, pour une fois, a été aussi forte que l'imagination des scénaristes de *soap-operas*. La belle héritière, qui fait tuer pour se venger, se nomme Joy Davis-Aylor ; c'est à Vence, en plein cœur de la Provence, qu'elle a été arrêtée en mars 1991, après s'être enfuie de son pays en mai 1990.

THIERRY BRÉHIER

Lire la suite page 12

Les nouvelles actions de la justice contre Michel Noir et Bernard Tapie



Lire nos informations pages 9 et 12

Jacques Delors au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 17 octobre, à partir de 18 h 30.

L'émission est aussi diffusée sur la chaîne câblée Paris-Première, le dimanche, de 20 heures à 21 heures.

HEURES LOCALES

■ Accueil à la nancéienne ■ Briançon, une ville en état de siège ■ Le choc des impôts locaux ■ Le miroir de Belleville

pages 21 à 28

Saint-Pétersbourg secouée par la tempête moscovite

L'optimiste, le pessimiste et le passéiste : troix voix dans la « ville de Pierre »

SAINT-PÉTERSBOURG

de notre envoyé spécial

Viatcheslav Chtcherbakov est contre-amiral, ancien commandant de sous-marin nucléaire et, en 1991, il a été élu au suffrage universel sur le ticket du « maire » démocrate Anatoli Sobtchak. Après quoi ce dernier l'a progressivement écarté de la gestion des affaires de la ville au profit de ses hommes de confiance. Impossible d'échapper au parallèle : le contre-amiral Chtcherbakov est dans l'ancienne Leningrad ce que le général Routskoï était au Kremlin – un allié devenu adversaire. Un allié que Boris Eltsine avait nommé, au plus fort de la tentative de putsch « réactionnaire » d'août 1991, commandant en chef à Leningrad et pour les armées du Nord. Mais qui, pendant le coup de force d'octobre 1993, s'est opposé à Boris Eltsine ; avec, cependant, une différence essentielle, et qui explique qu'aujourd'hui l'ancien marin soit toujours en liberté : quand à Moscou les événements ont dérapé, quand les partisans du général Routskoï ont lancé l'attaque contre la télévision d'Ostankino, l'amiral Chtcherbakov n'a pas suivi. A vrai dire, le refus de suivre datait de quelques jours plus tôt. Au lendemain de la dissolution autoritaire du Parlement, le 21 septembre, Viatcheslav Chtcherbakov condamne publiquement cet acte « *anticonstitutionnel* ».

La réaction de Moscou est immédiate : ordre est donné de mettre les scellés sur son bureau et sur celui de ses collaborateurs, c'est-à-dire en fait de le bannir de la mairie. Le général Routskoï réagit à son tour, et, agissant en tant que « *président en exercice* », destitue Anatoli Sobtchak de son poste de maire et nomme à sa place l'amiral Chtcherbakov. « *Mais, là, j'ai refusé. Je lui ai dit qu'Eltsine et lui s'étaient engagés dans une course à la violation de la loi. Et que de toute manière, quels que soient mes désaccords avec Sobtchak, j'avais été élu en même temps que lui.* » Sur quoi le général Routskoï, déçu, a fini par lui dire : « *Fais comme tu penses...* »

JAN KRAUZE

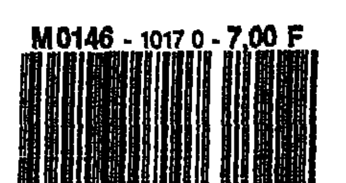
Lire la suite page 5

L'accord Israël-OLP vu par les intellectuels

Comment « penser l'avenir » après l'accord préliminaire israélo-palestinien sur l'autonomie des territoires occupés, signé le 13 septembre à Washington ? Pour le poète palestinien Mahmoud Darwich – qui écrivit nombre de discours d'Arafat –, il faut « *dire adieu au passé* ». L'accord est « *un petit pas sur un long chemin* », dit-il à l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun. Selon Emile Habibi, Arabe et citoyen israélien, la vraie question a toujours été celle de l'« *intégration, culturelle, économique et politique des Arabes d'Israël* » : l'avenir est à « *l'égalité complète* ». Du côté des intellectuels juifs, on semble quitter le temps des certitudes et renoncer – non sans certaines résistances et réticences – à l'idéologie des « pères fondateurs ». Va-t-on vers un Etat juif de moins en moins sioniste ?

Lire pages 6 et 7 l'enquête de Nicolas Weill en Israël, l'entretien de Mahmoud Darwich avec Tahar Ben Jelloun et celui d'Emile Habibi avec Nicolas Weill

M 0146 - 1017 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a deux cents ans

La défaite des Vendéens à Cholet

par François Lebrun

LE 17 octobre 1793 au matin, dans la lande de la Papinière, au nord de Cholet, 25 000 soldats républicains commandés par Kléber, Marceau, Westermann, Haxo que coiffe l'incapable Léchelle, se heurtent à 35 000 Vendéens qui, sous les ordres de d'Elbée entouré de Bonchamps, La Rochejaquelein, Stofflet, ont quitté Beaupréau dans l'intention de reprendre Cholet abandonnée la veille.

Les premières lignes républicaines cèdent sous la violence du choc et la panique commence à gagner l'armée. Déjà, l'avant-garde vendéenne de Stofflet atteint les abords de la ville, puis y pénètre. Mais les généraux républicains réussissent à rallier les fuyards. Une habile manœuvre d'Haxo, attaquant l'ennemi sur le flanc de sa colonne étirée de Beaupréau à Cholet, force Stofflet à se replier. Jetant alors dans le combat un bataillon de réserve, Kléber change le sort de la journée. Bonchamps et d'Elbée sont grièvement blessés. Pressés dans l'étroit espace de la petite ville, les Vendéens deviennent des cibles faciles. Bientôt ils refluent en désordre vers Beaupréau, aux cris de *«A la Loire!»*, cependant que les républicains, dont les pertes ont été très lourdes, restent maîtres de la place. Cette journée de Cholet est non seulement la plus grande bataille de toute la guerre de Vendée par le nombre des combattants en lice et celui des victimes qui tombent des deux côtés, elle est aussi la plus importante par ses conséquences. Comment en était-on arrivé là?

La désaffection des paysans envers la Révolution

Le 24 février 1793, la Convention décide la levée de 300 000 hommes pour faire face aux nécessités de la guerre extérieure. A partir du 11 mars, la levée des hommes dans le cadre communal se heurte, en plusieurs régions de France, à une vive opposition allant jusqu'à la rébellion ouverte. C'est le cas notamment dans de très nombreuses communes rurales des départements de l'Ouest, où le mouvement tourne à l'insurrection. Vers le 20 mars, une dizaine de départements sont soulevés contre la République, les uns partiellement (Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres), les autres presque intégralement, villes exclues (Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire). Ces soulèvements se situent d'ailleurs dans le prolongement des troubles sporadiques qui agitent depuis près de trois ans les campagnes de l'Ouest armoricain.

Pourquoi ces troubles, alors que la Révolution à ses débuts a été bien accueillie ici comme dans le reste de la France? C'est que, très vite, dans tout l'Ouest, l'attente paysanne a fait place à une désillusion à la mesure des espoirs du printemps 1789. Certes, les droits féodaux ont été abolis, mais, pour les plus lourds, à condition d'être rachetés; la dîme et la gabelle ont été supprimées, mais les autres impôts restent exigibles et ne tardent pas à augmenter. Quant à la milice exécrée, elle est, elle aussi, supprimée; mais, dès février 1791, on entend parler de bataillons de volontaires et, après la déclaration de guerre d'avril 1792, de levée d'hommes.

De plus, la mise en place des nouvelles administrations de départements et de districts confirme le rôle accru de la bourgeoisie des villes qui occupe tous les postes importants et se porte acquéreur des plus beaux lots de biens nationaux. La Constitution civile du clergé, adoptée en juillet 1790, et l'obligation du serment, imposée aux évêques, curés et vicaires à partir de janvier 1791, marquent une accélération décisive de cette désaffection croissante des populations paysannes à l'égard de la Révolution. Là où le clergé de paroisse estime en conscience ne pouvoir prêter un tel serment, les fidèles se rangent derrière leurs «bons prêtres» et s'opposent à leur remplacement par des curés «jureurs», qualifiés d' «intrus».

La tension s'accroît avec le décret du 27 mai 1792 ordonnant la déportation de tous les prêtres réfractaires. La chute de la royauté, le 10 août 1792, et l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, achèvent de consacrer le divorce entre les campagnes de l'Ouest et la Révolution, sans entraîner pourtant de mouvements particuliers (sinon, en août 1792, dans la région de Bressuire). En revanche, la levée de 300 000 hommes et les opérations de tirage au sort qu'elle implique font office de détonateur, dans la mesure où, dans chaque paroisse, les hommes valides sont susceptibles de tirer le mauvais numéro qui les enverra aux frontières défendre une Révolution qui a déçu leurs premiers espoirs et une République qui a tué le roi et déporte les «bons prêtres».

Au nord de la Loire, la présence de troupes républicaines suffisantes – cantonnées là pour surveiller les côtes face à l'Angleterre – permet une répression rapide dès la fin du mois de mars, si bien que seules des révoltes temporaires et limitées, désignées ultérieurement sous le nom de «chouannerie», seront désormais possibles. En revanche, au sud du fleuve, les troupes de ligne, trop peu nombreuses et mal commandées, sont mises en déroute, le 19 mars, par les paysans révoltés au nord-ouest de Fontenay-le-Comte.

Cette incurie initiale des républicains a une double conséquence. D'une part, pour sauver l'honneur de la République après cette défaite humiliante, la Convention, à la suite de Barère, veut y voir le fruit d'un complot fomenté par les Anglais et par tous les ennemis de la liberté. C'est alors qu'apparaît le mot «Vendée» pour désigner non plus seulement le département de ce nom, mais aussi les parties des départements limitrophes gagnées à l'insurrection : Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure.

La Grande Armée catholique et royale

D'autre part, la défaite républicaine du 19 mars permet aux paysans révoltés d'occuper le terrain et de s'organiser. Ils se donnent tout de suite des chefs : le voiturier Cathelineau, le garde-chasse Stofflet, mais surtout des nobles, anciens officiers, qu'ils vont chercher dans leurs châteaux, Bonchamps, d'Elbée, Charette, auxquels se joindront un peu plus tard La Rochejaquelein, Lescure, Talmont. Le 4 avril, l'armée du Poitou met sur pied un conseil militaire. L'armée d'Anjou s'organise autour de d'Elbée, Bonchamps et Cathelineau, cependant qu'à l'ouest, dans le marais breton, au sud de Nantes, Charette fait cavalier seul. Le 30 avril, 25 000 Vendéens des deux armées du Poitou et d'Anjou sont réunis à Cholet et constituent la Grande Armée catholique et royale. Ses membres commencent à arborer, comme signe de ralliement, l'image du Sacré-Cœur surmontée d'une croix et accompagnée des mots *«Dieu et le Roi»*. Au cours du mois de mai, l'armée catholique desserre l'étau que font peser sur le pays insurgé les places tenues par les Bleus, en s'emparant de Bressuire, Thouars, Fontenay-le-Comte, enfin Saumur le 9 juin. Le 12, les divers chefs vendéens réunis à Saumur désignent Cathelineau comme généralissime de l'Armée catholique et royale.

Ainsi, dès le début, les Vendéens placent leur combat sous le double signe de la restauration du trône et de l'autel. C'est là, en quelque sorte, la confluence de deux formes de résistance à la Révolution. La première, essentiellement populaire, est l'expression du désenchantement, puis du mécontentement de plus en plus véhément des paysans de l'Ouest devant la tournure prise par les événements, ce mécontentement ne débouchant pas sur un programme politique précis, sinon l'idée vague d'un retour au passé, sans les «abus» dénoncés dans les cahiers de doléances. La seconde forme de résistance est celle des nobles canalisant le mécontentement paysan dans un but clairement affirmé, le rétablissement de l'Ancien Régime dans sa double dimension politique et religieuse. La Convention fantasme, fin mars, lorsqu'elle veut voir dans les insurrections paysannes de l'Ouest un vaste complot contre la République. Mais, deux mois plus tard, le *danger que la Vendée fait courir* à celle-ci est bien réel.

La disproportion des forces en présence

Fin mai, en effet, les insurgés, ou Blancs, contrôlent pratiquement la plus grande part du pays compris entre la Loire au nord, l'Atlantique à l'ouest et deux lignes allant des Sables-d'Olonne à Parthenay au sud et de Parthenay aux Ponts-de-Cé à l'est. Heureusement pour eux, les troupes réublicaines qui leur sont opposées restent longtemps médiocres. Leurs chefs sont soit incapables, soit réduits à l'impuissance du fait de leurs divisions et des contrôles contradictoires qu'exercent sur eux les autorités politiques, notamment les représentants en mission. En effet, la Vendée devient vite un enjeu dans la lutte qui oppose, au printemps 1793, les girondins et les montagnards, puis, après la chute de la Gironde, le 2 juin, les diverses factions montagnardes.

De ce fait, les Vendéens, partant de Saumur, peuvent s'emparer sans difficultés d'Angers le 18 juin, puis marcher sur Nantes par la rive droite de la Loire, cependant que Charette menace la ville au sud. Mais, le 29, ils doivent renoncer à s'emparer du grand port de la basse Loire après que Cathelineau a été blessé mortellement. Six semaines plus tard, ils subissent un nouvel échec devant Luçon, au moment où Kléber et ses Mayençais (1) commencent à arriver dans l'Ouest. D'abord vainqueur des Mayençais à Torfou le 19 septembre, l'armée catholique est battue et mise en déroute à Cholet le 17 octobre.

Les conséquences de la défaite vendéenne sont considérables. Elle confirme brutalement une réalité que diverses circonstances avaient jusque-là estompée, à savoir la disproportion des forces en présence. Certes, les Vendéens avaient su tirer parti des carences flagrantes des troupes républicaines. Mais leurs chefs ne pouvaient ignorer que, lorsque ces carences seraient surmontées avec l'envoi de troupes aguerries et bien commandées, les insuffisances de leurs propres troupes ne pouvaient qu'éclater.

D'autant que les tentatives pour trouver du secours du côté des Anglais, voire des Princes, frères de Louis XVI, et des émigrés se révélaient fort décevantes. De plus, la mise hors de combat de ses meilleurs chefs, Lescure le 15 octobre, puis d'Elbée et Bonchamps le 17, entraîne la nomination comme généralissime, le 20, d'Henri de La Rochejaquelein, jeune chef de vingt et un ans au courage légendaire, mais sans expérience et sans autorité sur ses pairs, plus âgés.

Enfin et surtout, la défaite de Cholet laisse les Vendéens et les chefs qui leur restent complètement désemparés. En effet, depuis plusieurs semaines déjà, les opinions divergeaient sur l'orientation à donner aux opérations militaires. D'Elbée, La Rochejquelein et surtout Lescure proposaient d'étendre la guerre à l'ensemble du Poitou, cependant que Bonchamps et Talmont préconisaient de traverser la Loire afin de tendre la main aux chouans de Bretagne et du Maine et, le moment venu, soit de s'emparer d'un port de la Manche, soit de marcher sur Paris.

Cette proposition était connue des combattants, ce qui explique leur cri de ralliement au soir du 17 octobre (*«A la Loire!»*) et leur fuite en désordre vers Saint-Florent-le-Vieil, sur la rive gauche du fleuve. Le lendemain, celui-ci sera franchi par 60 000 à 80 000 Vendéens, combattants, mais aussi femmes, enfants, vieillards fuyant leurs villages incendiés. Ainsi commencera l'étonnante équipée dite *«virée de galerne»* qui s'achèvera, dix semaines plus tard, par l'écrasement des survivants à Savenay, l'avant-veille de Noël.

Précédant d'autres épisodes de la tragédie vendéenne, l'expédition outre-Loire entre octobre et décembre 1793, la terrible répression des «colonnes infernales» entre janvier et avril 1794 et la guérilla endémique jusqu'à la pacification de Bonaparte en 1800, la défaite de Cholet marque la fin du premier acte qui a vu, pendant sept mois, des milliers de paysans en sabots, encadrés par des hobereaux locaux, tenir en échec les armées de la République. Le souvenir en est resté vivant jusqu'à nos jours avec l'entrée en lice d'Alexandre Soljenitsyne venu sur place dénoncer les méfaits de toutes les révolutions.

---

(1) On appelle ainsi les troupes françaises commandées par Kléber qui, assiégées par les Prussiens dans Mayence, ont dû capituler le 23 juillet 1793 et ont obtenu de leurs vainqueurs de rentrer en France, à la condition de ne pas reprendre les armes contre les coalisés. La Convention les enverra immédiatement dans l'Ouest.

▶ Pour situer la défaite de Cholet dans l'ensemble de la guerre de Vendée et des insurrections de l'Ouest, on pourra se reporter à Claude Petitfrère, *la Vendée et les Vendéens*, Paris, Gallimard, coll. «Archives», 1981 ; Jean-Clément Martin, *la Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987 ; Roger Dupuy, *De la Révolution à la Chouannerie. Paysans en Bretagne 1788-1794*, Paris, Flammarion, 1988 ; Alain Gérard, *la Vendée 1789-1793*, Paris, Champ-Vallon, 1993.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

L'Etat en l'état

Le Pouvoir, la Politique et l'Etat en France
d'Alain Cubertafond.
Pluriel, 294 pages, 98 F.
Le Grand Foutoir. Méfaits et aberrations qui paralysent l'Etat français
de Bertrand Deveaud.
Jacques Grancher,
223 pages, 85 F.

PUISQUE rien n'est parfait, il est naturel que tout système de pouvoir génère sa contestation, et la manière dont il l'accepte contribue à le définir. Pour autant qu'il prenne en compte et organise sa remise en question, comme c'est le cas dans les régimes démocratiques, tout système de pouvoir tend aussi à se perpétuer en l'état, même lorsque changent les acteurs politiques. D'abord, parce qu'il n'y a pas forcément lieu de modifier les principes et règles de base d'un contrat sur lequel se sont accordés les membres du groupe, dans leur grande majorité, ensuite parce qu'il faut compter avec le poids de l'histoire et des traditions, la force d'inertie des habitudes et des procédures accumulées, enfin parce que les personnels, si divers soient-ils, s'alignent inévitablement sur un modèle de gestion dont la complexité et la puissance les débordent.

C'est ainsi que les travers connus, les effets pervers décelés, les carences et les abus d'un système de pouvoir – le nôtre, par exemple – perdurent, s'aggravent éventuellement, au mépris des changements politiques, des velléités de réforme et, parfois, des réglementations existantes. Deux auteurs se sont intéressés, chacun à sa manière, à ce phénomène, et, bien que leurs approches ne se ressemblent pas, leurs remarques se recoupent lorsqu'il s'agit de signaler par quoi pèche notre mode de fonctionnement politique et administratif.

L'ouvrage d'Alain Cubertafond ne se réduit pas, à la différence de celui de Bertrand Deveaud, à la dénonciation de ce qui ne va pas dans le système : si le second s'emploie à illustrer *«les méfaits et aberrations qui paralysent l'Etat français»*, le premier entend décrire ce que sont *«le pouvoir, la politique et l'Etat en France»*, afin d'en parler en connaissance de cause avant d'en fustiger les défauts. Aussi bien son livre est-il, d'abord, une excellente analyse – l'une des plus claires et précises qui soient dans les limites d'un ouvrage destiné à un large public – du fonctionnement de notre système politico-administratif. On le conseillera à tous ceux qui veulent s'initier aux règles et aux mœurs de la vie publique en France, comme à ceux qui s'interrogent sur leurs limites et leurs travers.

L'auteur souligne notamment les effets nocifs d'une formation et d'une sélection qui conduisent les mêmes hommes, à la faveur d'un fonctionnement plus oligarchique que concurrentiel, à exercer indifféremment des responsabilités de gestion, de décision ou de contrôle, à endosser au gré de leur carrière, comme si c'était naturel, les rôles d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires ou de chefs d'entreprise. Il en résulte, selon lui, une confusion des pouvoirs qui entraîne une dilution des responsabilités politiques. La politisation de la haute fonction publique, d'un côté, due en particulier à l'importance prise par les cabinets ministériels, et, de l'autre, l'envahissement, sans trop de risques, du domaine politique par les fonctionnaires ont conforté ce phénomène. Les partis s'en sont accommodés, de même qu'ils se sont adaptés à la personnalisation et à l'hypermédiatisation de la vie politique dans la conquête des positions de pouvoir, mais aux dépens des formes traditionnelles de la démocratie représentative.

Alain Cubertafond signale l'émergence de nouvelles technologies de pouvoir qui se fondent moins sur la contrainte et la sanction et plus sur médiation, la pédagogie, le consentement, voire l'adhésion volontaire, car *«le rapport de la société au pouvoir a profondément changé»*. A telle enseigne que le doute et la méfiance se font jour : l'efficacité du pouvoir d'Etat est mise en cause dans plusieurs domaines (la protection sociale, la fiscalité, la productivité), et la crédibilité de son discours baisse dans l'opinion. Paradoxalement, plus la politique se prête à la médiatisation envahissante, plus elle souffre d'un discrédit qui s'étend aux affaires publiques en général. *«Faut-il,* demande l'auteur, *s'étonner, dans un tel contexte, que la notoriété remplace l'excellence, que les opinions se dissolvent dans des consensus mous, tandis que les images masquent la réalité et que le marché tient lieu de pensée?»*

Bertrand Deveaud souligne, à l'instar d'Alain Cubertafond, l'inflation législative et réglementaire qui sévit au niveau national et, désormais, à celui de la Communauté, et les excès du *«pantouflage»* qui permet à d'anciens responsables de la haute fonction publique de se recaser confortablement dans le secteur privé. Les récentes mesures prises pour moraliser cette dernière dérive n'y ont rien fait!

Sur ces points particuliers, comme sur les autres aberrations et abus qu'il recense (la prétendue transparence du patrimoine des élus, le monopole de France Télécom, les lobbies du Parlement, le troc du patrimoine national, l'ignorance des observations de la Cour des comptes, les mauvaises façons de l'Etat à l'égard de ses créanciers et de ses débiteurs, etc.), Bertrand Deveaud entre dans le détail de la démonstration et argumente son réquisitoire. Et la matière est si riche et si solide qu'elle appelle moins le ton de la colère que celui de la dérision.

هكذا من الأصل

■ RIPOSTE ET MENACES. S'estimant provoqués par la junte militaire au pouvoir à Port-au-Prince, les Etats-Unis ont, vendredi 15 octobre, haussé le ton : ils organisent un blocus naval d'Haïti et laissent planer la possibilité d'une intervention militaire sur l'île. Outre les sanctions décidées par les Nations unies, ils entendent saisir les biens à l'étranger des putschistes et de leurs alliés.

■ DÉPART DES OBSERVATEURS CIVILS. Le Conseil de sécurité de l'ONU devait adopter, samedi 16 octobre, une résolution appelant les membres de l'organisation, notamment ceux de la région, à participer au blocus. Des fonctionnaires internationaux et observateurs de la mission civile des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA) ont quitté Port-au-Prince pour rejoindre Saint-Domingue.

[redacted]

Réagissant aux provocations des militaires de Port-au-Prince

Les Etats-Unis décrètent un blocus naval d'Haïti

WASHINGTON

de notre correspondant

L'administration Clinton, qui n'a cessé d'insister sur la nécessité de garantir la sécurité du gouvernement civil haïtien, a interprété comme une véritable provocation l'assassinat jeudi de Guy Malavy, ministre de la justice. Pour la plupart des observateurs, il ne fait guère de doute que les commanditaires de ce crime sont le chef de l'armée, le général Raoul Cédras, et le chef de la police de la capitale, le colonel Michel François. En organisant une formidable campagne de violences dans l'île, MM. Cédras et François veulent rendre impossible le retour en Haïti du président élu, Jean-Bertrand Aristide, qu'ils ont chassé du pouvoir en septembre 1991.

Pour les Etats-Unis, il s'agit de faire monter la pression contre les putschistes, de les dissuader de s'en prendre à tout autre membre du gouvernement de Robert Malval, le premier ministre désigné par le président Aristide. Après avoir réuni à deux reprises ses plus hauts conseillers militaires et diplomatiques, M. Clinton a annoncé vendredi une série d'initiatives américaines. Elles sont destinées à renforcer les sanctions économiques (embargo pétrolier et sur les ventes d'armes notamment) décidées mercredi par le Conseil de sécurité de l'ONU. Six destroyers américains vont patrouiller les eaux territoriales haïtiennes pour garantir une stricte observation de l'embargo. Deux bâtiments devraient suffire à bloquer le port de Port-au-Prince, et un seul à «fermer» celui de Jérémie.

Le Conseil de sécurité devait adopter ce samedi une résolution appelant les membres de l'organisation, notamment ceux de la région, à participer au blocus. Le projet de résolution envisage *«d'autres mesures»* pour forcer la junte haïtienne à céder le pouvoir aux civils. Interrogé sur l'éventualité de *«mesures militaires»*, un ambassadeur européen observait : *«Quand on prend une telle résolution, au titre du chapitre 7 de la Charte, qui prévoit l'usage de la force, tout est possible.»* On peut voir là une sorte de réplique à l'humiliation subie mardi par les Etats-Unis et l'ONU, quand une poignée de manifestants armés, à la solde des putschistes, avait empêché le débarquement dans la capitale de deux cents «casques bleus» américains et canadiens chargés de préparer le retour de M. Aristide.



Dissuader les boat-people

Outre le blocus naval, les Etats-Unis entendent assurer la sécurité des quelque mille Américains se trouvant en Haïti, raison qui fut avancée, ces dernières années, pour justifier les interventions américaines à la Grenade et à Panama. Soulignant que *«d'importants intérêts américains sont en jeu»*, le président Clinton a fait savoir qu'une compagnie d'infanterie allait être installée sur la base américaine de Guantanamo, à Cuba. L'allusion est claire : en cas de besoin, elle pourrait facilement intervenir en Haïti.

Conscients que l'embargo, comme les précédentes sanctions prises contre la junte de Port-au-Prince, faisait durement souffrir une des populations les plus misérables du monde, les Etats-Unis ont décidé de frapper individuellement les putschistes et certains des richissimes industriels ou commerçants haïtiens qui les soutiennent. Quelque deux cents familles représentant moins de 1 % d'une population de sept millions d'habitants détiendraient près de la moitié des richesses de l'île. Les putschistes et leurs alliés, qui ont placé une bonne partie de leur fortune en Floride, verront leurs avoirs gelés et leurs visas supprimés.

Lors de sa conférence de presse, M. Clinton a estimé que *«les putschistes ne pourraient éternellement défier la volonté de la communauté internationale et celle de leur propre peuple»*. S'ils devaient finalement décider de se conformer à leur engagement de laisser le pouvoir aux civils, l'ensemble des sanctions serait suspendu, a encore observé M. Clinton.

Sous l'égide de l'ONU et de l'OEA (Organisation des Etats américains), le général Cédras a signé le 3 juillet dernier, à New-York, l'accord dit de Governors Island. Aux termes de cet accord, les putschistes, en échange d'une amnistie, s'engageaient à quitter le pouvoir le 15 octobre et à laisser M. Aristide rentrer le 30. Celui-ci a réaffirmé, vendredi à Washington, que telle était toujours son intention. L'administration Clinton a souligné, pour sa part, qu'elle entendait toujours obtenir l'application de l'accord de Governors Island.

Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique de quarante ans, n'a pas forcément bonne presse à Washington. Des rapports du Pentagone et de la CIA le décrivent comme *«mentalement instable»*, *«dépressif»* et *«égocentrique»*. Certains rappellent qu'il tint longtemps un discours très anti-américain et que ses partisans furent responsables de graves violations des droits de l'homme. Mais M. Clinton a fait observer qu'il avait été élu par ses compatriotes, avec près de 70 % des suffrages . Pour le président américain, il s'agit aussi de défendre la démocratie dans l'hémisphère sud et d'empêcher que le chaos à Port-au-Prince ne se traduise par une nouvelle vague de boat-people haïtiens sur les côtes de Floride.

ALAIN FRACHON

L'ONU et l'OEA évacuent leur personnel

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Pour échapper à la violence qui s'étend en Haïti, trois cent cinq fonctionnaires internationaux et observateurs de la mission civile des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA) ont quitté Port-au-Prince, samedi matin 16 octobre, pour la République dominicaine voisine. Dans l'hôtel où ils étaient regroupés avant leur départ, plusieurs membres de la mission civile déploraient la décision prise à New-York. Répartis sur le territoire haïtien depuis plus d'un an, ils avaient pour mission de dénoncer les atteintes aux droits de l'homme. *«Je crains des représailles contre les personnes qui étaient en contact avec nous, peut-être même contre mon chauffeur»*, déclarait un observateur américain.

Au même moment, le nouvel ambassadeur, William Swing, le responsable du dossier haïtien au département d'Etat, Lawrence Pezzullo, et le général John Sheehan multipliaient les conférences de presse à Port-au-Prince pour tenter de clarifier la politique américaine à l'égard d'Haïti, marquée, selon un diplomate occidental, par de fortes divergences entre le Pentagone et le département d'Etat. Ils ont insisté sur la volonté de Washington de voir appliquer l'accord du 3 juillet sur le retour à la démocratie: *«Le temps de la violence doit finir. Le temps de la réconciliation et du dialogue doit commencer»*, a souligné M. Swing.

En dépit de l'assassinat, jeudi, du ministre de la justice Guy Malary, le premier ministre Robert Malval s'est déclaré *«plus déterminé que jamais à aller jusqu'au bout»* de sa tâche. Face à la nouvelle flambée de violence, plusieurs ministres ont dû *«se mettre à couvert»* et les habitants évitent de s'attarder dans les rues de la capitale. Chaque jour plus dangereuse, la tâche du premier ministre est compliquée par le fait que le général Raoul Cédras n'a pas annoncé, vendredi, sa démission du poste de commandant en chef de l'armée, comme il s'y était engagé en signant l'accord de New-York.

JEAN-MICHEL CAROIT

DIPLOMATIE

La négociation du GATT

M. Sutherland s'emploie à rassurer les professionnels européens du cinéma et de l'audiovisuel

Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a fait largement diffuser, vendredi 15 octobre, une note qui vise, en parlant de « malentendus », à mettre un terme à la polémique sur l'audiovisuel à propos de son éventuelle inclusion dans un accord sur le commerce international. Selon lui, la production cinématographique européenne n'est nullement menacée puisque l'accord en cours de négociation n'envisage pas une « déréglementation ».

Peter Sutherland, directeur général du GATT, éprouve le besoin de calmer le jeu à propos de la controverse née en Europe sur les implications de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) à propos de l'audiovisuel. Selon une note largement diffusée par ses soins, vendredi 15 octobre, l'accord en cours de négociation ne prévoit la *« déréglementation – et encore moins la déréglementation totale – d'aucun secteur des services »*. A la question de savoir si le Cycle de l'Uruguay suppose l'ouverture des marchés audiovisuels dans une *« mesure telle que la production cinématographique européenne sera détruite, la réponse est clairement non »*, affirme-t-il.

Il faut également souligner, poursuit M. Sutherland, que *« rien, dans l'accord, n'empêchera les gouvernements de financer des projets audiovisuels »*. La production audiovisuelle et cinématographique européenne *« est tributaire du soutien des pouvoirs publics et il pourra*, souligne-t-il, *continuer à en être ainsi »*. Enfin, de l'avis du directeur général du GATT, l'audiovisuel a beaucoup à gagner à la conclusion d'un accord dans d'autres secteurs de l'Uruguay Round : *« L'accord sur la propriété intellectuelle, notamment, offrira une protection globale du droit d'auteur (réalisateurs, musiciens...). C'est un progrès considérable contre la piraterie en matière de droit d'auteur »*.

Les services du GATT précisent que même dans les secteurs ouverts à la concurrence il demeure possible aux gouvernements *de « décider quel secteur ou sous secteur »* sera protégé. En clair, la Communauté européenne aura le droit de conserver la directive « Télévision sans frontières » qui oblige les chaînes de télévision à consacrer *« une proportion majoritaire de leur temps de diffusion »* à des œuvres européennes *« chaque fois que cela est réalisable »* et dans *« une proportion qui ne doit pas être inférieure à celle qui est constatée en moyenne en 1988 »*. Les pays de la Communauté pourront également obtenir des exemptions au traitement de la nation la plus favorisée pour les œuvres des pays européens non membres de la Communauté. En revanche, le droit de durcir ces quotas au cours d'une réforme ultérieure de la directive semble clairement exclue. Nombre de pays européens ne le souhaitent d'ailleurs pas et les Américains y verraient une violation de l'esprit du GATT.

« Craignons les lawyers américains... »

Sur la question du financement du secteur audiovisuel, les services du GATT précisent que les aides publiques ne seraient pas proscrites. Les pays dont les règles nationales sont préjudiciables à celles du marché seraient cependant vivement encouragés à une plus grande discipline. Une trop grande imprécision sur ce dossier du financement ouvrirait, en cas d'accord, la voie à un contentieux juridique. *« Craignons les lawyers américains »*, disait, il y a quelques jours, le président de la Commission européenne, Jacques Delors, aux représentants des professionnels du cinéma venus réclamer son soutien à la revendication française de l' « exception culturelle ».

Enfin, la direction générale du GATT estime qu'un accord apporterait une meilleure protection des ayants droit. Les cinquante pays membres du GATT non encore signataires de l'accord de Berne sur les droits d'auteur seraient en effet tenus d'appliquer la convention. La piraterie audiovisuelle et musicale, qui est devenue une véritable industrie en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est, pourrait alors être combattue. Il est même prévu un système de règlements des différends *« auquel les pays pourront recourir si un autre pays viole ses obligations »*. Ce point intéresse tous les pays producteurs, et principalement les Américains, dont les films et les œuvres musicales sont littéralement pillées dans les pays sans législation définie du droit d'auteur.

Y. M.

M. Balladur : « Personne ne doit douter » que nous refuserons l'« inacceptable »

A l'occasion d'un déplacement, vendredi 15 octobre, à Nantes, Edouard Balladur a réaffirmé la fermeté française sur le GATT. Devant les élus régionaux, il a déclaré : *« Nous sommes ouverts à la discussion. Nous souhaitons qu'elle aboutisse mais pas à n'importe quel prix. Et si ce qui est proposé devait être inacceptable, personne ne doit en douter, nous ne l'accepterons pas. »*

Face aux représentants socio-professionnels de la région des Pays de la Loire, dont Luc Guyau, président de la FNSEA et vice-président de la chambre régionale d'agriculture, le premier ministre a expliqué que les négociations n'avaient pas abouti à *« des conclusions positives »* dans les secteurs des transports, de l'aéronautique, de l'acier et de l'agriculture. Il a ajouté : *« Pour bien vérifier l'état d'esprit des différentes forces politiques, sociales, économiques, intellectuelles, culturelles, de notre pays, j'ai décidé de les consulter lundi et mardi prochains pour savoir exactement où ils en sont les uns et les autres, pour connaître leurs arguments et quelles sont leurs positions. Dans la conjoncture actuelle, il faut tenter autant que faire se peut de mettre la politique quotidienne de côté. Il ne s'agit pas d'affontements entre les uns et les autres, ni d'affaires électorales médiocres. mais de notre pays, de son avenir, de la civilisation dont il est l'héritier. »*

M. Chirac dénonce « l'application à courte vue des lois du marché »

ROME

de notre correspondante

Invité d'honneur de la Journée mondiale de l'alimentation qui s'est tenue, vendredi 16 octobre, au siège de la FAO à Rome, sous le thème « Valorisons la diversité de la nature », le maire de Paris, Jacques Chirac, a estimé au cours d'un long discours qu'il fallait encourager les pays pauvres à progresser vers *« l'autosuffisance »*. Il a souligné qu'à son avis *« l'équilibre entre les productions vivrières et les cultures d'exportation passe par une meilleure gestion de la dette et un prix plus juste des matières premières »*.

Suggérant que le remboursement de la dette des pays du Sud *« soit indexé sur l'évolution du cours des matières premières »* de façon à ce que celles-ci soient payées *« à leur juste prix »* l'ancien premier ministre français a ajouté : *« Une application à courte vue des lois du marché, comme on le constate malheureusement à travers la nouvelle politique agricole commune européenne ou dans les négociations du GATT risque d'entraîner une réduction néfaste de la production agricole* (...). *Ces politiques malthusiennes aboutissent à remettre « le pouvoir vert » entre les mains d'un petit groupe de pays producteurs et, à terme, d'un seul. »*

Thèmes sur lesquels il était revenu au cours d'un rapide point de presse : *« Nous sommes dans un système quasi colonial : pourquoi doit-il y avoir une Bourse du café ou du cacao, alors qu'il n'y en a pas pour l'acier ou le blé ? »*.

M.-C. D.

M. Millon (UDF-PR) : signer, à terme

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a indiqué, vendredi 15 octobre sur France-Inter, à propos des négociations sur le commerce international, que *« la France ne peut pas dire « non » au GATT »* parce que *« choisir le « non » au GATT, c'est choisir, en fait, le protectionnisme »*. M. Millon a ajouté qu'il s'agit du *« plus grand péril aujourd'hui »*. *« Je dis à celles et à ceux qui, par corporatisme ou par électoralisme, voudraient jouer le protectionnisme : attention, vous êtes en train de jouer contre les intérêts de la France !* (...) *Chaque fois que la France a choisi la voie du protectionnisme, elle a choisi la voie de la régression.* (...) *Donc la France doit, à terme, signer le GATT. »*

« On est arrivé à un point de négociation, a poursuivi M. Millon. (...) *Je dis qu'il ne faut pas prendre une position du « tout ou rien », il faut mener une vraie négociation. » « On défend les intérêts de la France, et il y a, ensuite, une mise en balance de ce qu'il faut donner et de ce qu'il faut recevoir »*, a expliqué le député de l'Ain, en ajoutant, cependant, qu'il ne sait pas *« la nature des concessions qu'il faudra faire sur tel ou tel dossier »*. Il a affirmé son soutien au négociateur français, Gérard Longuet (UDF-PR), ministre du commerce extérieur.

Les jours les plus longs

Suite de la première page

Autant dire que les dégâts peuvent être incalculables. L'obligation de résultat ensuite : contrairement à sa prudence habituelle, qui l'avait conduit à s'interdire tout engagement chiffré en matière de chômage, par exemple, le GATT est le seul dossier sur lequel le premier ministre se soit donné une obligation de résultat. Promettant d'aboutir à un compromis honorable, il en a fixé lui-même la limite : ne pas avoir à justifier un hectare de jachère de plus que le quota imposé par la nouvelle politique agricole commune.

La majorité : dès qu'un élu de cette chambre écrasante dispose d'un bout de parcelle rurale dans sa circonscription, il est à ranger, au moins en public, pami les jusqu'auboutistes. Or le découpage électoral est tel – n'est-ce pas Charles Pasqua ? – que ceux-là sont légion. « Si je fais l'imbécile sur le GATT, je suis enfourché ! » : aucun élu concerné ne sort de cette menace, aucun ne s'avise d'expliquer que les agriculteurs n'ont pas forcément les mêmes intérêts que les gros céréaliers, si bien représentés par le RPR ; c'est pourquoi le lobby agricole tétanise la classe politique. L'aile libérale de la majorité : jusqu'à l'intervention, bienvenue, de Charles Millon, qui a rappelé que, *in fine*, il faudra un accord au GATT, elle brillait par son silence, privant Edouard Balladur de la position d'arbitre dans laquelle, si elle veut le soutenir, elle se doit de le placer. Mais là encore, des hommes comme Pierre Méhaignerie sont bel et bien prisonniers de leur électorat paysan et de l'absence de toute volonté pédagogique dans ce domaine.

Enfin, la dernière contrainte n'est pas la moindre, elle se nomme Jacques Chirac : lui aussi est à un tournant, selon qu'il choisit d'aider ou d'enfoncer son *« ami de trente ans »*. Nous sommes bien au cœur de la pré- bataille présidentielle : s'il choisit d'aider le premier ministre, il créera une situation dans laquelle il sera psychologiquement difficile à Edouard Balladur de mettre en avant sa candidature ; mais Jacques Chirac peut tout aussi bien choisir de rester, comme le laisse penser son discours de Rome, dans le camp des élus corréziens, c'est-à-dire de ceux qui ferment la porte à un accord – comme s'il fallait serrer la corde qui menace le chef du gouvernement.

Pourtant, malgré la somme de ces contraintes, l'intérêt du premier ministre, comme celui du pays, commandent de dégager les voies d'un compromis. Sans doute n'est-il pas interdit de se battre bec et ongles : au départ de l'Uruguay Round il y a en effet la volonté de Ronald Reagan d'en découdre avec l'Europe et, si possible, de mettre à terre la PAC. Grâce à celle-ci, en effet, au fil des années – peut-être nos éminences pourraient-elles le rappeler de temps en temps à leurs FDSEA – l'Europe agricole est devenue une super-puissance que les Etats-Unis entendaient bien, via le GATT, affaiblir. Mais la riposte européenne existe : elle a pris la forme d'une nouvelle PAC qui, suprême habilité, s'est alignée sur le mode d'aide à l'agriculture en vigueur aux Etats-Unis, ce qui rend bien entendu plus difficile la critique américaine.

En outre, les difficultés soulevées par la France portent sur environ 6 % des échanges concernés par le GATT. Au sein de ce pourcentage, le plus fort de la querelle concerne 25 % des subventions accordées à 20 % des exportations agricoles, soit environ dans cinq ans cinq milliards de francs ! Quant à l'exception culturelle, les experts assurent qu'elle ne serait en rien victime d'une prochaine dérégulation, puisque celle-ci n'est pas prévue. Au reste, la banalisation culturelle n'est-elle pas à déplorer à l'intérieur même de nos frontières : avant de brandir le poing face aux Américains, Jack Lang et Jacques Toubon ne devraient-ils pas plutôt défiler sous les fenêtres du groupe Bouygues ?

Une crise avec l'Allemagne

En face, de quel prix faudrait-il payer un veto français ? D'une crise de la cohabitation, qui au passage, affaiblirait à coup sûr le premier ministre ? Certainement. D'une crise avec l'Allemagne ? Assurément. Car la bonne volonté du chancelier à des limites, et après son vibrant plaidoyer contre le protectionnisme et ses offres de service au gouvernement français, on voit mal que ce dernier puisse à la fois ignorer Helmut Kohl et le solliciter pour la relance européenne qui s'impose après la ratification par l'Allemagne du traité de Maastricht. D'une crise avec la cohorte des intérêts français – industriels, intellectuels et de service – qui ont à gagner à un accord ? Tout aussi sûrement, à partir du moment où ces intérêts-là auront trouvé un porte-parole. D'un divorce avec l'opinion ? Dans un premier temps, non, car la dominante cocardière trouverait à s'employer si la France venait à être isolée. Mais il faudra bien un jour payer, en terme de chômage supplémentaire, le prix de cet isolement.

En son for intérieur, Edouard Balladur a probablement fait son choix, celui de l'impossibilité de refuser un accord. Mais il n'est pas dit qu'il ne soit pas contraint à la crise, par la fraction dominante de sa propre majorité. Ce qui à terme pourrait bien le priver de sa position enviée de président potentiel. Jusqu'à présent, la communication a été pour lui un élément moteur : chaque fois qu'il a pris le temps de s'expliquer, de prendre l'opinion à témoin, il a corrigé les incompréhensions qui commençaient à apparaitre. C'est ainsi qu'il a pu éviter de payer le prix de la crise monétaire de l'été. C'est pourquoi sa prestation à « 7 sur 7 » dimanche revêt une telle importance. Mais il garde l'avantage, au contraire de ce qu'affirme Jacques Chirac, pour qui tout ne pourra commencer vraiment qu'en 1995, que constitue l'image d'un homme qui, déjà, gouverne pour préparer l'avenir.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Le sommet de la francophonie à Maurice

Les querelles des pays du Nord exaspèrent ceux du Sud

Le président François Mitterrand est arrivé, vendredi 15 octobre, à Maurice, où devait s'ouvrir samedi, à l'Institut Mahatma Gandhi, près de Port-Louis, le cinquième sommet des pays parlant français. Les querelles opposant notamment la France et le Canada sont de moins en moins supportées parmi les représentants de la francophonie du Sud qui estiment qu'elles finissent par occulter les problèmes de développement culturel et économique qui devraient être au centre de ce sommet.

PORT-LOUIS

de notre envoyé spécial

Les débats pourraient être agités entre les quarante-sept délégations présentes, du moins si certains dossiers épineux ont été transmis tels quels aux chefs d'Etat ou de gouvernement par la conférence ministérielle préparatoire, qui s'est achevée vendredi. Ces dossiers concernent d'une part les critiques françaises – ravivées ces temps-ci – visant le fonctionnement de l'Agence de coopération culturelle et technique (institution panfrancophone fondée en 1969 et siégeant à Paris), dont le secrétaire général, le Canadien Jean-Louis Roy, est candidat à un second mandat.

Selon des sources proches de plusieurs délégations, Jacques Toubon, ministre français de la culture et de la francophonie, est revenu vendredi devant ses pairs, à la suite de remarques canadiennes, sur ses récentes déclarations au *Monde*, à propos de l'Agence (*le Monde* du 15 octobre). Le chef de la délégation canadienne, Benoît Bouchard, a déclaré à l'issue de la réunion : *« Je ne mets pas en doute la parole de M. Toubon, mais je ne mets pas en doute non plus le professionnalisme du* Monde. »

« Comportements de nantis »

L'avis général est que la France, qui fournit à elle seule près de la moitié du budget de l'organisation mais n'y jouit pas d'une influence proportionnelle, devra finalement se faire une raison et laisser renouveler le mandat de M. Roy, aucun des quarante-trois autres Etats membres de l'Agence n'ayant emboîté le pas à Paris.

D'autre part, au cours de la même conférence ministérielle, la Belgique a abordé un autre dossier récurrent, celui du Zaïre. Son représentant a dénié toute représentativité à la délégation conduite par un ministre du maréchal-président Mobutu, qui s'est annoncé à la réunion des chefs d'Etat. Pour agir ainsi, la Belgique s'est appuyée, avec semble-t-il l'accord de la France, sur l'attitude de la Communauté européenne, favorable au contre-gouvernement démocratique zaïrois, hostile au régime du maréchal Mobutu. Les Mauriciens se sont en revanche fondés sur *« les normes de l'ONU »*, pour reconnaître la délégation zaïroise pro-Mobutu.

Le maréchal-président, auquel il a déjà été refusé – pour cause de « non démocratie » – d'accueillir un sommet dans son pays, n'était guère désiré à Maurice, du moins par les Etats francophones du Nord et peut-être même par le gouvernement de Port-Louis. La presse locale souligne, non sans malice, que le maréchal, comme s'il n'avait pas été prévu, occupera la suite réservée à l'origine au président haïtien Aristide, qui a dû renoncer à la dernière minute à venir à Maurice à cause de la situation à Port-au-Prince.

Ces querelles de « Grands Blancs » sont de moins en moins supportées parmi les représentants de la francophonie du Sud car, aux yeux de beaucoup de délégués, elles finissent par occulter les problèmes de développement culturel et économique qui devraient avoir la vedette dans ces rencontres. Ces *« comportements de nantis »* sont jugés quelque peu désinvoltes par nombre de responsables mauriciens.

Maurice est, en tout cas, devenu ces dernières années de plus en plus proche – notamment culturellement et économiquement – de la France qui, dans ces deux domaines, est maintenant son principal partenaire étranger. La réussite est assez éclatante : 80 % des 1,1 millions de Mauriciens parlent aujourd'hui français et presque tous utilisent le créole, dérivé en grande partie du français, comme langue véhiculaire. Si l'administration se fait généralement en anglais, héritage de la présence britannique (1810-1968), l'enseignement est bilingue, les articles de presse sont à plus de 80 % en français, la télévision diffuse 45 % de programmes en français (30 % en anglais), et la publicité audiovisuelle est à 90 % en français ou en créole.

Le sommet, comme l'ont volontiers reconnu tous les dirigeants mauriciens, est venu apporter une trêve dans une situation politique quelque peu échevelée au sein de la coalition au pouvoir. Elle a été marquée en particulier par le départ spectaculaire du gouvernement de Paul Béranger qui, en tant que chef de la diplomatie mauricienne, avait activement préparé le sommet.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

EN BREF

Bonn continuera de discuter avec Téhéran. – Le gouvernement allemand a fermement rejeté, vendredi 15 octobre, les critiques provoquées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par la visite en Allemagne du ministre iranien des renseignements, Ali Falahian. Il a souligné qu'il continuera d'avoir de tels entretiens lorsqu'ils auront des *« buts humanitaires »*. Deux Allemands sont détenus en Iran, dont l'un a été condamné à mort pour espionnage. Le Foreign Office avait rappelé que, selon une décision commune de la CEE en 1992, tout dialogue avec Téhéran était lié à une amélioration des droits de l'homme et à la levée de la condamnation à mort de l'écrivain britannique Salman Rushdie. – *(AFP.)*

ARABIE SAOUDITE : escale de François Mitterrand. – En route vers l'île Maurice pour assister au sommet de la francophonie, François Mitterrand a fait escale, vendredi 15 octobre, à Djeddah, où il a rencontré le roi Fahd, au cours d'un déjeuner de travail. Les deux chefs d'Etat ont notamment évoqué la situation au Proche-Orient et en Bosnie, tout en affirmant leur désir de voir se *« développer les relations de coopération dans les domaines politique, militaire, économique et technique »* entre leurs deux pays, a-t-on indiqué de source diplomatique saoudienne. – *(AFP.)*

Deux trafiquants de drogue décapités. – Un Pakistanais et un Afghan, condamnés à mort pour trafic de drogue, ont été décapités au sabre, vendredi 15 octobre, à Ryad. Ces exécutions portent à soixante-dix-sept le nombre de personnes décapitées en public depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

CANADA : Daniel Johnson, seul candidat à la succession de Robert Bourassa. – Le président du conseil du Trésor du Québec, Daniel Johnson, a annoncé, mercredi 13 octobre, sa candidature à la succession de Robert Bourassa, premier ministre démissionnaire de la province, qui sera remplacé en janvier, à l'issue d'un congrès pour la désignation d'un nouveau chef du Parti libéral du Québec. M. Johnson est le seul candidat en lice, après le désistement de plusieurs personnalités, dont Gérald Tremblay, ministre de l'industrie. – *(AFP.)*

PAKISTAN : cinq trafiquants de drogue extradés vers les Etats-Unis. – Le Pakistan a extradé vers les Etats-Unis cinq trafiquants de drogue présumés, dont l'appel avait été rejeté par la Cour suprême, a-t-on appris, samedi 16 octobre, à Islamabad.

RUSSIE

Un référendum constitutionnel aura lieu le 12 décembre

MOSCOU

de notre envoyé spécial

C'est ce qui s'appelle enfoncer le clou. Après avoir convoqué les électeurs le 12 décembre pour élire leurs représentants aux deux Chambres, mais aussi dans des organes locaux dont on connaît toujours mal les futures prérogatives, Boris Eltsine a décidé, vendredi 15 octobre, d'organiser, toujours le 12 décembre, un référendum sur le projet de nouvelle Constitution. En un jour, et en plusieurs scrutins, la Russie devrait donc en finir, sur le papier du moins, avec toute l'organisation politico-administrative de l'ex-URSS. Une seule question sera posée aux électeurs : *«Acceptez, vous la Constitution de la Fédération de Russie?»* Le projet de Constitution, élaboré désormais sans opposants et donnant probablement des pouvoirs considérables au chef de l'État, devrait être publié le 10 novembre.

Le coup d'envoi électoral était donné, samedi 16 octobre, lors d'un congrès constitutif du mouvement Choix de la Russie dirigé par le premier vice-premier ministre Egor Gaïdar. Se présentant comme une coalition des partis démocrates, Choix de la Russie regroupe les principaux membres du gouvernement. A l'exception remarquée d'un autre vice-premier ministre, Sergueï Chakhraï, qui a décidé de former son propre mouvement, le Parti de l'unité et de la concorde russes, qui présentera des candidats dans toutes les circonscriptions pour les élections à la Chambre fédérale.

La résistance des pouvoirs régionaux

Sergueï Chakhraï est considéré, à juste titre, comme un des membres modérés de l'équipe présidentielle. Il avait d'ailleurs tenté, en pure perte, de trouver un compromis entre le Kremlin et la Maison blanche (Parlement) lors de la dernière crise. Prônant un Etat décentralisé, et s'appuyant sur les régions pour lancer son mouvement, il pourrait créer la surprise lors des élections du 12 décembre. D'autant plus que, dans de nombreuses régions, on assiste à une résistance des soviets locaux, qui ne veulent ni se dissoudre ni organiser les futures élections comme Boris Eltsine le leur a fermement demandé.

Quant à l'opposition plus radicale, elle va aussi tenter de s'organiser, bien que privée de la plupart de ses journaux, définitivement interdits. Elle est en butte à des persécutions parfois bien mesquines du pouvoir : les députés de l'ex-Soviet suprême, sauf ceux qui ont rallié entre-temps l'administration présidentielle, ont ainsi reçu l'ordre de quitter leurs appartements de fonction *«dans les trois jours»*.

La «chasse aux sorcières» continue donc, notamment dans la presse. Samedi, les responsables du quotidien indépendant *Niezavissimaïa Gazeta* faisaient part de leur crainte de voir leur journal *«liquidé»*, l'administration prenant prétexte qu'il avait été fondé par le soviet de Moscou. Et à Ostankino, le siège de la télévision centrale, deux journalistes ont été interdits d'antenne pour avoir contredit l'appel lancé par Egor Gaïdar, dans la nuit du 3 au 4 octobre, à la population de descendre dans la rue contre les «fascistes».

Si les autorités ont décidé, comme elles s'y étaient engagées, de lever, lundi 18 octobre, l'état d'urgence en vigueur depuis deux semaines, *«un régime plus dur d'application de la loi continuera»*, selon les propres mots du chef du département de la justice de la mairie de Moscou, Alexandre Kotenkov. Reconnaissant que la police expulsait les Caucasiens venus vendre leurs fruits et légumes dans la capitale, le maire Youri Loujkov a ajouté : *«Nous allons nettoyer la ville des indésirables.»* Qui remplacera maintenant ces Caucasiens *«grâce auxquels,* commentait un étudiant, *nous avons quand même bouffé pendant des années»*? M. Loujkov, qui ne s'embarrasse pas de nuances, a une réponse : *«D'honnêtes commerçants de Tambov, Lipetsk, ou Briansk viendront avec de bons produits et vendront de la nourriture traditionnelle russe.»* Voici donc venu le temps de la purification diététique.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Premières inculpations des chefs de la rébellion de Moscou

L'ancien vice-président Alexandre Routskoï et l'ex-président du Parlement Rouslan Khasboulatov ont été inculpés d'*«organisation de désordres de masse»*, délit passible de deux à quinze ans de prison, a annoncé vendredi 15 octobre le parquet général de Russie. Il n'a donc pas retenu l'inculpation de *«trahison de la patrie»*, qui peut entraîner la peine de mort et qui avait été retenue pour les auteurs du putsch manqué d'août 1991. D'autres chefs d'inculpation pourraient cependant être retenus par la suite. Hormis la peine capitale, quinze ans de prison est la peine maximale prévue par le code pénal.

Parmi les inculpés figurent aussi l'ancien ministre de la Sécurité (ex-KGB) Viktor Barannikov, Andreï Dounaïev («ministre de l'intérieur» du gouvernement parallèle formé par Alexandre Routskoï), Vladislav Atchalov («ministre de la défense») et Victor Ampilov, chef d'une formation extrémiste interdite. D'*«autres personnes»*, dont les noms n'ont pas été publiés, ont été inculpées au même titre, ainsi que l'ex-général Albert Makachov, organisateur de l'attaque contre la télévision, dont l'inculpation avait été annoncée mercredi. – *(AFP.)*

Saint-Pétersbourg secouée par la tempête moscovite

Suite de la première page

Finalement, l'amiral a pu garder, provisoirement peut-être, son bureau à la mairie. Mais il ne s'est pas «rallié» pour autant au camp du vainqueur, loin de là. Dimanche 3 octobre, il a d'ailleurs pris la parole au cours d'un meeting de l'opposition, sur la place du Palais-d'Hiver. Il avait accepté d'y participer à condition que les organisateurs n'invitent pas Nina Andreeva, la célèbre porte-parole de la frange la plus réactionnaire du Parti communiste. Il n'empêche qu'il est apparu au milieu des drapeaux rouges. De la même manière, sa seule possibilité de s'exprimer à la télévision locale pendant ces journées de crise lui avait été offerte par Alexandre Nevzorov, l'animateur d'une émission national-communiste, interdite entretemps, «600 secondes». *«J'ai donc été "rougi" deux fois»*, explique cet homme qui se considère comme un centriste.

Graves accusations

Le regard clair et franc, le visage jeune malgré ses cheveux blancs – *«Ils ont blanchi d'un coup, pendant une avarie de mon sous-marin sous les glaces du pôle Nord»*. – et très fier des titres universitaires qu'il a glanés depuis qu'il a quitté le service actif, M. Chtcherbakov refuse aujourd'hui de condamner l'attitude d'Alexandre Routskoï pendant l'assaut de la «Maison Blanche». *«Je sais comment ça se passe dans ces moments-là, quand un navire fait naufrage. Il a essayé de faire quelque chose, jusqu'au bout.»* Il suspecte même une *«provocation»* dans les affrontements sanglants du dimanche 3 octobre : *«Il fallait à Eltsine un prétexte.»* Et il porte des accusations très graves : il affirme, en particulier, que les cameramen qui filmaient les combats d'Ostankino ont été visés à dessein par les défenseurs de la télévision pour les empêcher de témoigner – il y a eu trois morts parmi eux. Il fait aussi état d'enregistrements d'ordres donnés par le ministre de l'intérieur, le général Erine, *«qui vous feraient dresser les cheveux sur la tête si vous les entendiez»*, et où le ministre en question recommanderait notamment de *«ne pas économiser les balles»*.

Le diagnostic est bien sombre, surtout quand M. Chtcherbakov ajoute qu'il éprouve les plus grands doutes sur le caractère libre et honnête des élections à venir. Et pourtant, peut-être en raison de sa *«nature optimiste»*, il est fermement résolu à y participer, et vise un siège de député à la Douma d'Etat – le nouveau Parlement fédéral. Il est sûr de bénéficier d'un fort soutien dans la population – plusieurs observateurs confirment qu'il est sensiblement plus populaire que le maire, Anatoli Sobtchak, homme brillant et beau parleur, mais très souvent absent – et estime que ses réseaux personnels lui permettront de faire campagne en dépit du contrôle des médias. *«De toute manière, il n'y a pas le choix. Le boycott des élections est impossible, le seuil de participation ayant été fixé très bas, à 25 % des votants. Il faut donc saisir la seule chance qui reste d'éviter la dictature.»*

Un étage plus bas, dans ce gigantesque et triste bâtiment de l'institut Smolny où la mairie «démocrate» s'est empressée de prendre la place de la direction locale du Parti communiste, une forte animation règne dans l'antichambre du bureau de Vassili Poutine. Il est devenu le bras droit du maire, et, en l'absence de M. Sobtchak, c'est clairement lui qui dirige la maison. Son profil à lui est un peu différent : s'il a été jadis l'étudiant du professeur Sobtchak, il a aussi été entre-temps, et pendant dix-sept ans, *«dans les organes»*, c'est-à-dire au KGB. Quand on l'interroge sur les événements récents, il s'abstient soigneusement de crier victoire : *«Nous considérons que tout le monde a perdu.»* Quand on lui demande ce qu'il va advenir du «Petrosoviet», c'est-à-dire l'assemblée locale élue en 1990 et qui porta Anatoli Sobtchak à sa présidence, il répond qu'il n'est pas question de demander sa dissolution. *«Cependant, s'il y a un décret du président, alors c'est autre chose...»*

La plupart des réponses sont sur ce ton : souples et fermes à la fois, et un peu évasives sur l'avenir. Que va-t-il advenir de l'amiral Chtcherbakov : *«Il a soutenu Routskoï et Khasboulatov, mais il n'a pas appelé à des solutions extrêmes.»* Sera-t-il arrêté? *«Une enquête est en cours. Il avait un bureau à la "Maison Blanche"* (en tant que conseiller de Rouslan Khasboulatov dans le cadre de l'assemblée interparlementaire de la CEI). Pourquoi la situation est-elle restée calme à Saint-Pétersbourg? *«Dans la nuit du 3 au 4 octobre, les organes de sécurité ont procédé à l'arrestation préventive des gens susceptibles de causer des troubles.»* L'armée, la police et la sécurité ont-elles totalement soutenu Eltsine? *«Totalement, et ils nous rendaient compte immédiatement des ordres que leur envoyait Routskoï.»* Comment les élections pourront-elles être justes si les opposants n'ont pas accès aux médias? *«L'accusation est sans fondement, puisque la campagne électorale n'a pas officiellement commencé.»*

«Vestiges du système communiste»

Changement de quartier : Dimitri Lenkov, chargé des relations extérieures du «soviet» de Saint-Pétersbourg, siège lui au palais Marinsky, en plein centre. Ou plutôt siégeait, car si l'assemblée ne s'est pas autodissoute, personne ne se fait d'illusion sur ses chances de se maintenir.

Ce «soviet»-là ressemble pourtant assez peu au portrait qu'on fait actuellement à Moscou de ces *«vestiges du système communiste»*. Elu en 1990, il comptait, outre une minorité de conservateurs et une autre minorité de démocrates déclarés, une grande majorité de «réformateurs», comme on disait à l'époque. Il s'est d'ailleurs distingué en apportant un appui remarqué aux indépendantistes des pays baltes, au moment des affrontements sanglants de Vilnius et de Riga. Mais tout cela est bien loin.

«La faiblesse du centre»

«La tragédie de la Russie, explique aujourd'hui M. Lenkov, *a toujours été la faiblesse du centre, la domination des groupes extrêmes.»* Lui-même, spécialiste du cerveau, n'a jamais appartenu au Parti communiste. Il fait partie de ces démocrates déçus – de ces *«naïfs»*, préfèrent dire certains observateurs – qui ont vu se reconstituer, très rapidement, sous le drapeau eltsinien, une sorte de parti de l'establishment, et qui accusent le maire, Anatoli Sobtchak, d'avoir adopté, avec les élus locaux, un comportement et un ton «bolchéviques». Après la dissolution du Parlement de Moscou, il a essayé d'avoir accès à la radio locale (*«A la télévision, ce n'était même pas la peine d'essayer, c'est totalement verrouillé»*, – mais a dû se rabattre sur CNN et la BBC. Lui et ses amis sont très pessimistes et ne savent même pas si cela vaut la peine de participer aux élections à venir : *«Les députés serviront de couverture. Les élus seront les membres de l'establishment, et les businessmen qui achèteront leurs sièges.»*

Il parle du modèle *«pinochétien»*, dont rêve selon lui l'entourage d'Eltsine, mais doute qu'il soit applicable à la Russie. Il se demande où le gouvernement trouvera l'argent pour combler l'énorme déficit du budget : *«Va-t-il faire payer les nouveaux riches qui sont le soutien du régime?»* L'autre recours, c'est l'Occident, mais Dimitri Lenkov est sceptique. Et, décidément, il broie du noir et craint que la prochaine étape de l'établissement d'un pouvoir autoritaire soit la dissolution des syndicats, et par voie de conséquence l'interdiction des grèves, considérées comme politiques.

L'intellectuel pessimiste, l'officier de marine optimiste, et l'ex-«guébiste». Trois voix parmi les cinq millions d'habitants de la *«ville de Pierre»*.

JAN KRAUZE

CROATIE

M. Tudjman rejette un règlement global des conflits dans l'ex-Yougoslavie

Le président croate Franjo Tudjman s'est déclaré hostile à toute approche «globale» des questions liées à la guerre dans l'ex-Yougoslavie, et notamment à une réunion internationale qui lierait le conflit bosniaque à tous les autres problèmes que traite la Conférence sur l'ex-Yougoslavie. Ouvrant, vendredi 15 octobre, le deuxième congrès de son parti, l'Union démocratique croate (HDZ), M. Tudjman a qualifié de *«piège»* une telle réunion qui débattrait des problèmes de tous les Etats balkaniques. Il a en outre estimé que *«la Bosnie-Herzégovine aurait pu se maintenir uniquement comme une communauté confédérée, nullement comme un Etat unitaire»*.

Le président Tudjman répondait à une initiative de David Owen, l'un des deux négociateurs internationaux, qui avait suggéré lundi dernier de lier le conflit bosniaque aux problèmes du Kosovo (région de Serbie à majorité albanaise), de la Krajina (région de Croatie où les Serbes ont proclamé une «République»), de la Voïvodine (province de Serbie à forte minorité hongroise) et de la Macédoine. Cette idée a été appuyée notamment par Bonn. De son côté, le gouvernement bosniaque du président Alija Izetbegovic s'est déclaré favorable à une telle approche, estimant que seul un règlement global de la question balkanique pourrait assurer une *«paix durable»* en Bosnie-Herzégovine.

D'autre part, M. Tudjman s'est prononcé pour un règlement politique du conflit avec les indépendantistes serbes, en se disant prêt une nouvelle fois à leur accorder une *«autonomie culturelle»* dans les régions de Croatie où ils sont majoritaires. Il a, parallèlement, menacé à nouveau de demander le retrait de la FORPRONU (Force de protection de l'ONU) si, d'ici à fin novembre, elle se montrait incapable de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité prévoyant le rétablissement progressif de l'autorité de Zagreb dans les territoires contrôlés par les Serbes. *«Dans ce cas, nous réglerons le problème par tous les moyens dont dispose le peuple croate»*, a-t-il ajouté, demandant un renforcement du potentiel militaire de la Croatie. Le chef de l'Etat n'a, enfin, pas exclu un échange de territoires avec les Serbes de Bosnie, qui ne pourrait cependant intervenir *«qu'après la guerre»*. La Croatie, a-t-il précisé, pourrait céder la pointe de Prevlaka, qui verrouille l'accès aux Bouches de Kotor (Monténégro), en échange d'une zône contrôlée par les Serbes dans l'arrière-pays de Dubrovnik. – *(AFP.)*

ITALIE

Un général de carabiniers est soupçonné de liens avec la Mafia

ROME

de notre correspondante

Nouveau et spectaculaire coup de filet des services de sécurité italiens : l'opération «Nord-Sud», conclue, jeudi 14 octobre, au terme d'un an de patientes recherches, par les enquêteurs de la direction anti Mafia milanaise, a permis de délivrer deux cent vingt et un mandats d'arrêt à l'encontre de membres de la Mafia et de la Ndrangheta calabraise. Ceux-ci opéraient surtout en Lombardie, mais aussi au Piémont, en Toscane, dans le val d'Aoste et à Rome. Ce résultat conforte, comme le souligne le ministre de l'intérieur, Nicola Mancino, l'hypothèse selon laquelle les «familles» passent des ententes entre elles pour étendre leur champ d'opération de plus en plus au nord. Ces organisations mafieuses seraient responsables de huit enlèvements effectués entre 1975 et 1980, et d'une vingtaine d'homicides, dont ceux de deux avocats. Elles auraient disposé de tout un réseau d'alliances en Suisse pour recycler l'argent sale.Fait plus préoccupant, le général des carabiniers de la région du Piémont, Francesco Delfino, calabrais d'origine mais ancien vice-commandant à Palerme, et ex-chef de station des services secrets de l'armée (SISMI) au Proche-Orient, a reçu un avis d'ouverture d'enquête. Le général, dont le titre de gloire avait été d'être le premier à interroger le «repenti» Baldassare Di Maggio – ses confessions avaient mené à la capture de Toto Riina, le «parrain des parrains» – vient d'être mis en cause par d'autres «repentis», qui l'accusent d'avoir servi de «référence» dans les forces de sécurité à un des plus importants «boss» milanais, Antonio Nirta. Francesco Delfino a protesté de son innocence *«avec amertume»* et s'est mis à la disposition de la justice.

Bien que leurs cas n'aient rien de semblable, c'est le deuxième général en deux jours sur qui pèsent de graves soupçons : mercredi, le général Franco Monticone, commandant de la Force d'intervention rapide, a été relevé de ses fonctions, en attendant les résultats de l'enquête ouverte sur dénonciation de son ancienne maîtresse, Donatella Di Rosa. Celle-ci l'a accusé d'être en train de mettre sur pied une tentative de coup d'Etat pour le printemps. Fondées ou non, ces accusations ont été prises très au sérieux, aggravant le malaise qui plane sur les forces armées.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

L'un des ravisseurs présumés d'Aldo Moro arrêté. – Germano Maccari, ancien membre de l'organisation terroriste d'extrême gauche des Brigades rouges, l'une des quatre personnes soupçonnées d'avoir, en 1978, participé à l'enlèvement puis à l'assassinat du président du conseil italien Aldo Moro, a été arrêté jeudi 14 octobre à son domicile romain. Les trois autres ravisseurs du dirigeant démocrate-chrétien ont été condamnés à la prison à vie en 1983. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Nouveaux développements des enquêtes sur la corruption. – Le Parquet de Milan a demandé, vendredi 15 octobre, la levée de l'immunité parlementaire du trésorier du PDS (Parti démocratique de la gauche, ex-communiste), Marcello Stefanini, dans le cadre de l'enquête «Mani pulite» («Mains propres»), à propos d'une opération immobilière à Rome, a-t-on appris de source judiciaire. Le sénateur PDS est soupçonné de financement illégal des partis politiques, de falsification de bilan et de fraude fiscale. Par ailleurs, les magistrats de Milan ont délivré une commission rogatoire internationale auprès des autorités judiciaires du Vatican, pour vérifier si l'Institut des œuvres de religion, la banque du Vatican, avait servi d'écran pour le versement par la société Ferruzzi de quelque 250 millions de francs à des responsables de l'ENI, dans le cadre du scandale Enimont. – *(AFP, Reuter.)*

GRÈCE

M. Papandréou rompt le dialogue avec Skopje sur la dénomination de la Macédoine

Le premier ministre grec, Andréas Papandréou, a annoncé, vendredi 15 octobre, que la Grèce ne participerait plus aux négociations engagées sous les auspices des Nations unies avec l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la question de son nom définitif. *«La Grèce ne mènera aucun dialogue sur le nom, cette question a pris fin»*, a déclaré M. Papandréou dans une courte déclaration, après avoir rencontré le chargé d'affaires américain en Grèce, James Williams.

Interrogé sur le point de savoir si des contacts se poursuivraient entre Athènes et Skopje sur d'autres questions en discussion, notamment des mesures de confiance bilatérales, il s'est abstenu de répondre. L'ancienne République yougoslave de Macédoine, à la frontière nord de la Grèce, au cœur des Balkans, avait été admise à l'ONU sous ce nom provisoire, en avril dernier.

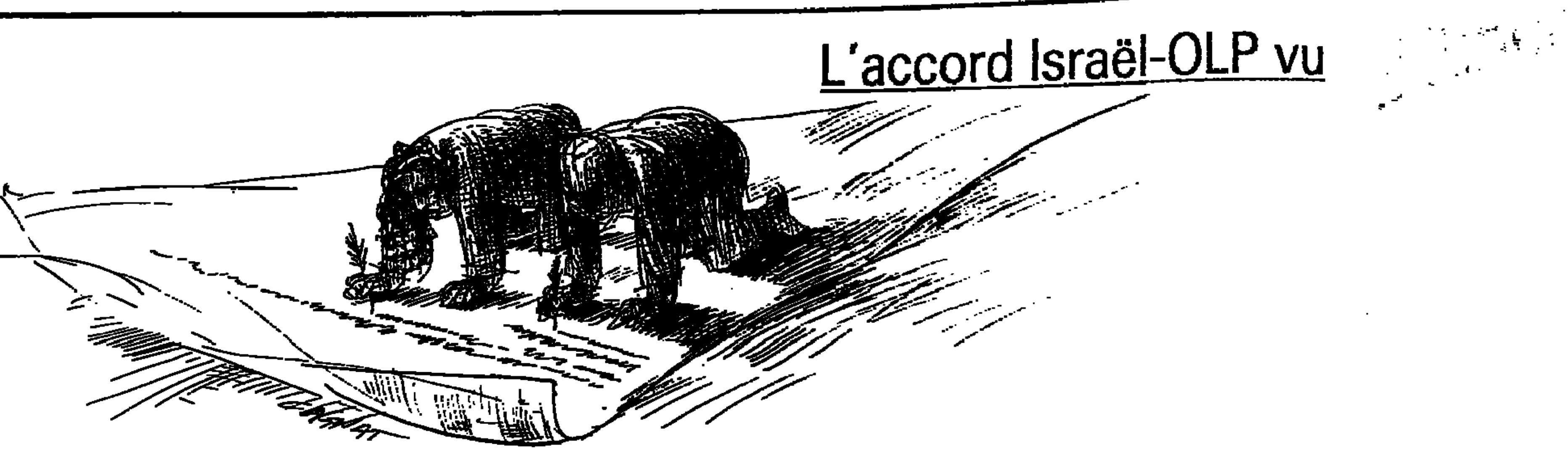
«Je ne crois pas que cette affaire redevienne un problème majeur au sein de la CEE» (dont Athènes doit prendre la présidence en janvier), a déclaré pour sa part Théodoros Pangalos, ministre adjoint des affaires étrangères, chargé des questions européennes, ajoutant qu'on ne pourrait *«forcer»* les Grecs à aimer leurs voisins du Nord. *«On ne va pas les affamer, on ne les découpera pas en morceaux, mais on ne nous obligera pas à les aimer»*, a-t-il dit.

M. Papandréou a accusé son prédécesseur conservateur, Constantin Mitsotakis, d'avoir *«par son double langage contribué à ce que Skopje soit reconnu sous le nom de Macédoine»* – un nom que les Grecs estiment relever exclusivement du patrimoine hellène. Il a souligné, dans un récent entretien au quotidien prosocialiste *Ta Néa*, que la Grèce ne reconnaîtrait pas cette petite République, ce qui n'empêchera pas *«certains contacts directs ou indirects»*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

L'accord préliminaire israélo-palestinien sur l'autonomie des territoires occupés, signé par Yasser Arafat et Itzhak Rabin le 13 septembre à la Maison Blanche, a imposé à chacun des protagonistes de penser autrement l'avenir. Nicolas Weill a rencontré en Israël un certain nombre d'écrivains et d'intellectuels qui ont exprimé leur espoir ou leur scepticisme. Il a également interrogé l'écrivain arabe israélien Emile Habibi qui plaide pour une coexistence pacifique future des deux peuples. Quant au poète palestinien Mahmoud Darwich, un proche d'Arafat qui a démissionné du comité exécutif de l'OLP, il dit ne pas s'opposer à un accord qu'il juge néanmoins insuffisant.

L'accord Israël-OLP vu



Un Etat juif de moins en moins sioniste

Les intellectuels quittent l'ère des certitudes et congédient, non sans résistance, l'idéologie traditionnelle des pères fondateurs

Quelle est la date de naissance de l'Israélien laïque et urbanisé qui réside dans les grandes conurbations de Tel-Aviv ou de Haïfa? 1948, la fondation de l'Etat? 1897, le premier congrès sioniste? Ou bien vient-il de plus loin, d'il y a deux siècles, quand le monde juif, au temps des Lumières, rejoint la modernité politique? Quelle que soit l'origine de *l'Homo israelicus* de 1993, force est de constater qu'il est le produit d'une histoire assez longue pour obéir à ses propres rythmes. Une histoire qui, plus que jamais, après la poignée de main de Washington, quitte l'ère des certitudes et congédie, non sans nostalgie ni résistance, le sionisme traditionnel des pères fondateurs.

On s'étonne souvent de la noirceur avec laquelle les romanciers israéliens décrivent leur pays. Même s'il est vrai qu'un homme d'une cinquantaine d'années peut y avoir passé huit ans sous les drapeaux et vécu quatre guerres, l'interminable conflit, avec son cortège de deuils et de malheurs, n'explique pas tout. Pour les écrivains, le prosaïsme de la vie quotidienne est au moins aussi insupportable que la guerre. Il marque en effet la place vide des grandes ambitions collectives et l'absence d'idéal (sioniste, socialiste ou religieux).

Le poète israélien Nathan Zach explique ainsi dans le quotidien *Haaretz* cette horreur du désenchantement si caractéristique de la prose israélienne contemporaine : *« Tout se passe comme si le monde enfantin du héros romanesque israélien – le lumineux sabra – se désassemblait. Parce que malheureusement la réalité n'offre que l'image de vagues d'immigrants pour lesquels il n'éprouve que de la haine. Autrement dit, le héros du roman israélien demeure engoncé dans les rêves narcissiques de l'enfance, et par malchance pour lui, il n'est ni prêt ni capable de se retrouver dans une vie quotidienne, inachevée par essence, qui ne fournit aucune issue à ses utopies romantiques. »* Sabras désorientés devant l'arrivée massive de Yekim (juifs allemands), puis de séfarades, puis de Russes... l'élite littéraire du pays n'en finit pas d'être désarçonnée face à ce pays qui change de population tous les dix ans, et auquel elle désespère d'imposer jamais ses mythes. L'« idéal » demeure cependant une valeur forte du monde intellectuel israélien. Surtout pour en regretter la disparition. Ainsi le journaliste et historien Tom Segev, en achevant une description sans complaisance des premiers Israéliens, avoue envier à ceux des années 50 leur confiance en la justesse de leur cause et leur absence de doute. Est-ce un hasard si, au début de cette année 1993, un recueil d'utopies sionistes écrites au début du siècle rassemblées par une universitaire, Rachel Alboïm-Dror (*les Lendemains d'hier*), a connu un succès de curiosité ou de nostalgie?

A n'en pas douter, la poignée de main Rabin-Arafat a eu pour arrière-fond – voire pour condition de possibilité – cette modernité dégrisée et un peu lasse. Si une figure triomphe, en ce premier mois de la paix, c'est bien celle de l'« israélité », qui caractérise un peuple majoritairement agnostique et individualiste. Image douloureuse à admettre pour les juifs de la diaspora habitués à chérir un Israël de légende, militant, pionnier ou dévot.

Des racines « pas assez profondes »

Les écrivains qui appartiennent à la « génération du Palmakh » – du nom de l'unité d'élite de l'armée israélienne de 1948 – et qui, les premiers, ont osé écrire un hébreu proche de la langue parlée, demeurent sans doute les plus attachés à la thématique traditionnelle du « pionniérisme ». Même si c'est pour la mettre en question, comme S. Yizhar, père de la littérature israélienne de gauche, dont une nouvelle datant de 1948, *le Prisonnier*, a pour la première fois mis en cause des méthodes de l'armée. Dans ses ouvrages les plus récents, S. Yizhar interroge la relation du pionnier au paysage eretz-israélien dont la vacuité lumineuse et la malléabilité sont illusoires.

Moshé Shamir, ancien compagnon d'arme d'Itzhak Rabin au Palmakh, est passé à droite. Cet homme de soixante-dix ans vit l'accord de Washington comme une défaite. Mais il considère que le sionisme n'en est qu'à ses débuts. La « fatigue » ou le peu de goût de ses compatriotes pour les grands projets nationaux sont passagers. L'auteur d'*Un roi de chair et de sang*, sorte d'épopée historique juive, reste rivé à son objectif : un grand Israël, fort d'une population juive de dix millions d'habitants.

Pour lui, comme pour Arie Stav, directeur de la revue *Nativ* – reflétant les positions de la droite intellectuelle et sécuritaire, – l'a-sionisme de la *« gauche radicale »* est attribué tantôt à une *« haine de soi »* supposée pathologie juive, tantôt à une fascination que la diaspora et ses *« héros culturels »* comme Noam Chomsky, George Steiner ou Franz Rozensweig exerceraient sur certains Israéliens. *« Les racines du sionisme ne sont pas assez profondes*, dit-il, *et l'Etat d'Israël n'a pas eu le temps depuis quarante-cinq ans de façonner les outils propres à enraciner l'idée de patrie et de souveraineté. »*

David Shahar appartient peu ou prou à la même génération que Moshé Shamir. Il se fait gloire de faire partie du *« vieux Yishouv »* (population juive de Palestine) fixé depuis cinq générations dans le pays. Il compare son pays à une sorte de *« Rushdie des nations »*, soumis comme l'écrivain à une sentence de mort. Le soulagement d'une partie de l'opinion publique découle, selon lui, de cette terrible pression. L'Israélien de cet automne est comme *« un homme qui, pour fuir un lion, se précipite dans un ravin, au fond duquel il aperçoit un tigre. A mi-pente, l'homme se raccroche aux branches d'un cerisier. Et que fait-il, coincé entre les deux fauves? Il mange les cerises avec gourmandise! »*.

C'est avec la génération des années 60 qu'apparaissent en Israël quelques « intellectuels » plus proches du modèle français, c'est-à-dire plus essayistes que romanciers. Mais la « scène intellectuelle », qui délivre ses opinions dans les quotidiens, multiplie les comités et les pétitions, continue à reproduire quelques traits caractéristiques de l'intelligentsia judéo-russe d'avant 1914. Celle des fondateurs de la littérature israélienne : les Bialik, les Brenner ou les Agnon partis d'Odessa ou de Galicie pour rejoindre au début du siècle la Jaffa et la Jérusalem ottomanes.

Ces intellectuels d'aujourd'hui, mieux connus à l'étranger, comme le philosophe Yirmiyahu Yovel, l'historien Zeev Sternhell, Amos Oz, A. B. Yehoshua, sont généralement des universitaires d'une cinquantaine d'années, sionistes de gauche. Ils demeurent attachés à la notion de « mission d'Israël ». Si la plupart ont été naguère d'ardents militants de la paix, la poignée de main entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat ne les a pas démobilisés.

« Tout le monde a un problème d'identité »

Cette gauche universitaire est en effet engagée dans un processus de réconciliation avec le mouvement sioniste religieux, d'où est issu le mouvement de colonisation des territoires (Goush Emounim – le bloc de la foi). Cette volonté affichée d'une gauche sioniste de définir avec ses adversaires de toujours au moins des règles du jeu communes, est-elle sincère ? Ou bien vise-t-elle simplement à prévenir les menaces de guerre civile qui percent çà et là dans les déclarations pleines de rancœur de représentants de l'extrême droite au cas où le processus de paix imposerait l'évacuation des implantations ou la division de Jérusalem?

En attendant, pour Yirmiyahu Yovel, les futures relations israélo-palestiniennes doivent devenir l'« antitype » des confédérations yougoslave ou soviétique. Les deux peuples constitueront une confédération pacifique, fondée sur l'association volontaire et non sur l'oppression, qui sera un modèle même pour l'Europe déchirée. Autre version d'Israël – « lumière des nations » d'après la paix : celle d'A. B. Yehoshua, pour qui la nouvelle donne fournit à Israël l'occasion *« de donner au lieu de recevoir »* en proposant des enseignants au tiers-monde. La normalisation de l'existence juive, possible à 100 %, selon lui, exclusivement dans le cadre de l'Etat d'Israël, est en vue, dès lors que la « région » reconnaîtra l'Etat juif. Quant à la diaspora, elle n'aimera *« pas un Israël paisible, sans crise, qui ne pose aucun problème. Car pour les juifs du monde, un Israël problématique est une source d'identité. D'ailleurs la paix ne suscite aucune explosion de joie en diaspora »*.

L'identité de l'Etat juif va-t-elle cesser d'être problématique? Yoram Kaniouk, romancier qui fait partie de cette génération des années 60, ne le pense pas. Déjà, dans sa *Confession d'un bon Arabe*, il traite d'une situation qui pourrait avec la paix devenir banale : celle d'un rejeton de couple mixte, juif et arabe. *« Tout le monde a un problème d'identité ici*, explique-t-il. *Et pas seulement les juifs. Regardez Emile Habibi qui, tout en étant citoyen israélien, appartient au monde arabe. L'Europe n'a pas voulu de moi, des juifs. Ma maison, je suis obligé de la partager avec les Arabes. Je suis contre, absolument contre, la logique de la séparation, et d'ailleurs, contrairement à ce que disent beaucoup d'intellectuels ici, il y a entre les Palestiniens et les Israéliens beaucoup plus d'amour qu'on ne le croit. D'amour profond parce que déçu. De toute façon, le pays est trop exigu pour qu'il n'y ait pas mélange. Moi j'ai besoin de l'étrangeté des Palestiniens. »* Et montrant d'un geste la rue Sheinkin, sorte de Greenwich Village au cœur de Tel-Aviv, où déambulent « branchés » et rockers : *« Cela ne me suffit pas. Je veux me sentir chez moi même à Nazareth. »*

La paix est-elle susceptible de susciter une nouvelle littérature israélienne? Benny Tzipper, qui dirige les pages littéraires de *Haaretz*, fait remarquer que, depuis une dizaine d'années, la littérature israélienne, de moins en moins « engagée », est surtout à la recherche de formes et de genres diversifiés. L'émergence d'une littérature policière en hébreu, dans laquelle s'illustrent surtout des femmes comme Shulamit Lapid ou Batya Gour, est perçue comme un phénomène encourageant. Il permettra peut-être au roman israélien de briser la gangue du réalisme russe propre au XIX[e] siècle, qui définit encore le gros de la production littéraire.

Parmi les textes qui, depuis cinq ans, sont envoyés par de jeunes auteurs au concours de nouvelles organisé par *Haaretz*, très peu ont trait au conflit israélo-arabe, et la guerre de 1973, il y a tout juste vingt ans – traumatisme s'il en fut pour la société israélienne, – n'a pas non plus produit de grandes fictions. Quant au public de la littérature israélienne à l'étranger, il semble se complaire dans les stéréotypes juifs, et même dans l'exotisme, *« alors que de grands écrivains, qui parlent en hébreu d'une vie israélienne non juive et sans idéal, une vie bourgeoise en somme, sans « bons » ni « mauvais », comme Yehoshua Knaz ou Yaakov Shabtaï ne sont pas ou peu traduits »*. L'arrivée sur le marché littéraire d'une deuxième génération d'écrivains séfarades, parfois d'origine irakienne, comme Sami Mikhaël ou Shimon Balas, est rafraîchissante. Leur source d'inspiration, sans rien concéder au folklore, change de la Shoah, du kibboutz ou de la Russie. Et si Israël était devenu, pour les jeunes générations, de moins en moins déchiffrable, aussi hachuré et bizarre que les métropoles de la fin du siècle, désormais irréductibles à un « sens » univoque ? *Dolly City*, écrit par une jeune femme née en 1960, Orly Castel-Bloom, se passe dans un Tel-Aviv de cauchemar, vu à travers le regard d'une mère maniaque dont la principale activité consiste à ouvrir le corps de son enfant pour vérifier que les organes sont toujours en place.

La violence un peu adolescente du livre oscille entre le gore, le minimalisme et *l'Arrache-cœur* de Boris Vian – la formule ayant assuré au livre un succès de scandale. Certains passages laissent cependant percer avec émotion la fêlure ressentie par les jeunes Israéliens par rapport à la terre et au sens : *« Parfois, même à Dolly City, je suis saisie d'un sentiment d'étrangeté. Je regarde la circulation et les bouchons, j'entends le ding dong de la grande horloge, le gong du restaurant chinois, et je commence à trembler, à vouloir rentrer à la maison, alors que ma maison, c'est ici. »*

« Les gérants de l'hôtel Sion »

Rien d'étonnant à ce que dans une société où l'idéologie perd de son emprise, quelques-uns des tabous les mieux ancrés commencent à se fissurer. Celui de la « loi du retour » par exemple, qui permet aux juifs du monde d'obtenir, séance tenante, la nationalité israélienne. Pour un professeur de sémiotique, Itamar Even-Zohar, de l'université de Tel-Aviv, le sionisme est une affaire terminée depuis 1948, et il est temps d'amender sinon d'abolir cette loi, qui confère à des étrangers pourvu qu'ils soient juifs des droits exorbitants au détriment des « natifs », et transforme le pays en auberge espagnole. A l'« Etat juif » *(Medinat Yehoudit)* doit progressivement se substituer l'« Etat de ses citoyens » *(Medinat Ezrahé'ha)* : voilà qui pourrait, une fois le conflit avec les Palestiniens réglé ou en cours de règlement, devenir dans les prochaines années la question nationale.

David Grossman, l'auteur du *Vent jaune*, lequel a moins de quarante ans, a résumé cette sensibilité agacée propre aux Israéliens de sa génération : *« La fin de l'état de guerre et celle de l'occupation des territoires*, écrit-il dans le quotidien *Yediot Aharonot*, *le début de la « normalisation » de notre existence poseront une question pénible et sans équivoque aux millions de juifs qui, en diaspora, se considèrent comme sionistes, et qui, à ce qu'ils disent, « hésitent » depuis des années à venir : viendrez-vous vivre ici une existence remplie de défis nouveaux y compris sur le plan de votre identité juive, ou resterez-vous en diaspora? Et si à la fin des fins vous ne venez pas, devrons-nous continuer, nous, les gérants de l'hôtel Sion, à garder des chambres libres à votre nom? Ou bien allons-nous décider de mettre une limite dans le temps à la problématique « loi du retour » (exception faite pour les juifs en danger et menacés par la misère), ce qui nous permettrait de trouver une ébauche de solution au problème de l'égalité complète pour le bon cinquième des citoyens israéliens qui ne sont pas juifs? »*

De même Tom Segev (né en 1945), dans *Haaretz*, à peu près en même temps que David Grossman, imaginait-il ainsi l'avenir d'Israël : *« L'Etat appartiendra à ses citoyens, les frontières, ouvertes, ne seront plus que des traits sur une carte. Les juifs israéliens se mêleront aux Arabes, et les Arabes feront de même – tous enfants d'un pays qui restera ce qu'il est : un magnifique morceau de terre, quelque part sur le versant oriental de la Méditerranée, dont les habitants ne vivent ni pour le passé, ni pour l'avenir, mais pour le présent »*...

Chez Benny, l'un des restaurants du port de Jaffa, la mer vient lécher les tables. Deux paisibles pêcheurs taquinent le poisson sous le tendre soleil d'octobre. *« Rien n'est irréversible*, dit Tom Segev commentant son article. *Il peut y avoir d'autres guerres, la situation est tellement fragile. C'est pour cela d'ailleurs que l'opinion publique s'est déjà habituée à la paix. Parce qu'on sait que l'histoire est pleine de rebondissements inattendus. »* Puis, saisissant son verre de vin blanc, il jette un coup d'œil sur le paysage et ajoute en souriant : *« Oui! cest cela : un superbe morceau de terre au bord de la mer... On se croirait à Santorin! »*

NICOLAS WEILL

★ En français, et paru récemment, on pourra lire de A. B. Yehoshua *Monsieur Mani* (Calmann-Lévy); de David Shahar *les Nuits de Lutèce* (éditions François Bourin); de Yoram Kaniouk *Confession d'un bon Arabe* (Editions Miroirs-Nord Pas-de-Calais) et d'Orly Castel-Bloom, *Dolly City* (Actes Sud). Un nouveau roman de David Grossman, *le Sourire de l'agneau*, va sortir prochainement aux éditions du Seuil. Signalons la publication du sixième numéro de la revue *Levant, les Cahiers de l'espace méditerranéen*, dirigée par Michel Eckhard Elial, qui a fait *beaucoup pour rapprocher, sur le papier*, écrivains israéliens et arabes palestiniens. Enfin mentionnons également la série de textes rassemblés par Ilan Greilsammer sous le titre d'autant plus prémonitoire que le livre est paru avant l'accord de Washington : *Repenser Israël, morale et politique dans l'Etat juif*, avec des contributions entre autres de Yeshayahou Leibowitz, David Hartman, du poète Haïm Gouri et de Léon Ashkénazi (éditions Autrement).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

PROCHE-ORIENT

par les intellectuels

Mahmoud Darwich : « Dire adieu au passé »

Pour le poète palestinien, l'accord est « un petit pas dans un long chemin »

Lorsque, le 13 septembre, Yasser Arafat prit, à son tour, la parole à la Maison Blanche et fit son discours, un discours conventionnel et assez « langue de bois », j'ai su que le poète Mahmoud Darwich avait démissionné du comité exécutif de l'OLP. Tout le monde savait que, dans les circonstances importantes et graves, c'était le poète qui servait de « nègre » au président. C'est Mahmoud Darwich qui écrivit naguère le discours que prononça Arafat à l'ONU, en 1974 ; c'est lui aussi qui rédigea le texte officiel de l'annonce de la création de l'Etat palestinien en 1988, ainsi que le discours de la conférence de Madrid.

Poète lyrique, homme rebelle, militant exigeant, Mahmoud Darwich n'est surtout pas un politique. Politique, sa poésie ne l'est pas, ou alors si peu. Ses premiers textes se voulaient un cri, un appel, une parole contre l'oubli menaçant. Mais toute sa poésie est nourrie par une volonté farouche d'exister, de vivre sur une terre, dans une patrie où la vie serait, tout compte fait, banale, où des enfants ne jetteraient plus des pierres sur des soldats armés, car il n'y aurait plus de soldats mais des arbres, des écoles, des jardins publics, des stades, des bibliothèques et des cafés.

Il le dit simplement : *« Nous avons un pays de paroles. Parle, parle, que nous connaissions la fin de ce voyage* (1). » Ailleurs il dit aussi : *« J'ai appris tout le langage et je l'ai défait pour composer un seul mot : Patrie* (1). » Dans un long poème, *C'est une chanson* (2), il avoue : *« La guerre est dérobade. Ne combats point à l'extérieur des mots. »* Depuis le début, le poète rêve de *« déposer les mots sur le trottoir et* [de] *se retirer »*. Mahmoud Darwich ne cesse de s'interroger sur son rôle et son statut au sein d'une organisation de libération d'une terre. Un poète peut-il croire ou faire croire que l'écriture est un acte isolé, séparé du politique et de l'histoire ? Peut-il se détacher de sa source d'inspiration et proclamer son droit à la création et rien de plus ? La poésie de Darwich est profondément enracinée dans la lutte du peuple palestinien. Elle n'est pas, cependant, une poésie de combat. Elle est beaucoup plus belle, plus convaincante et tend vers l'universel. Comme tous les grands poètes meurtris par l'histoire, il lui arrive de rêver d'une poésie dédiée à l'amour des femmes, à la beauté, à l'innocence, mais, comme il dit : *« Je ne trouve de forme à ma voix que souterraine. »* Il nous déclare : *« Je suis le fils de mes circonstances. La Palestine est une affaire aussi humaine. Il s'agit de la terre. Un trésor pour l'écriture. Il arrive parfois qu'un Israélien et un Palestinien écrivent le même poème. Nous avons un patrimoine commun. Un poète comme Yehuda Amichaï m'exprime. »*

« J'ai peur du présent »

Va-t-il renoncer aux mots de la blessure, à présent qu'un accord historique a été signé entre Israël et l'OLP ? *« Cet accord*, nous dit-il, *je ne l'ai ni accepté ni refusé. J'ai démissionné du comité exécutif de l'OLP pour ne pas avoir à assumer la responsabilité grave de cet accord. Mon rôle dans l'OLP a été celui du symbole. J'étais là pour tempérer les tensions, pour concilier les divergences à l'intérieur de la direction. Je n'étais pas un homme politique. Je suis un poète qui a son point de vue sur le réel. J'étais au courant des négociations d'Oslo et je voyais les choses arriver. J'ai même contribué d'une certaine façon aux rencontres entre Palestiniens et Israéliens. Au printemps dernier, j'ai rencontré à Paris l'ancien ministre israélien de la culture et de l'éducation, Mme Sholamit Aloni. Rabin l'avait autorisée à prendre des contacts avec des gens de l'OLP. Elle voulait avoir des liens directs et permanents avec Abou Mazzen. J'ai transmis le message. »*

Mahmoud Darwich dit et répète ne pas s'opposer à l'accord, même s'il le trouve insuffisant : *« J'ai peur que le « d'abord » de l'expression « Gaza et Jéricho d'abord » ne soit une « fin ». Ils nous ont donné l'administration d'une municipalité. Cet accord ne résout pas la question palestinienne, mais il a supprimé l'obstacle à la paix entre Juifs et Arabes. Il y a une joie un peu exagérée, une fête un peu précipitée. Et pourtant je suis pour cet accord. Son échec serait une nouvelle catastrophe pour le peuple palestinien ; c'est un petit pas dans un long chemin fait de négociations et de problèmes.*

» Je n'ai pas peur de l'avenir ni de la paix. J'ai peur du présent. L'avenir a le temps, il est ouvert et nous accueille avec tolérance. Il est commun. Nous devons laver notre sang et nos larmes sur la scène du présent. Nous devons partager la terre du présent et partager les droits que nous donne ce présent. Il faut dire adieu au passé. Il faut le ranger dans des armoires ou le faire entrer dans des romans et des poèmes. Si le présent est justice et liberté, l'avenir sera celui de la paix et de la solidarité. »

C'est le message qu'il adresse aux Israéliens. Il avoue avoir été très ému par le discours de Rabin à la Maison Blanche. *« C'est lui qui a exprimé la douleur et les drames de l'histoire palestinienne. C'est normal, nous parlons du même lieu, de la même enfance. Et chacun de nous voudrait hériter de cette histoire commune. Les Israéliens partagent avec nous la terre, le droit et la langue. Aujourd'hui ma mémoire est arrêtée. Depuis le 13 septembre j'ai l'impression d'appartenir à une histoire qui n'a plus de passé. Je sais que cet accord est modeste. Mais il est là, c'est un fait. Il faut le vivre positivement. Il faut le travailler pour en sortir quelque chose de bien. »*

Mahmoud Darwich s'interroge, aujourd'hui, sur son retour à sa terre natale. Il est né en Haute Galilée. Il veut retrouver sa maison, puis se demande : *« Avons-nous le droit au retour ? »* Il parle de son ami palestinien, le romancier Emile Habibi, qui est citoyen israélien et qui a *« applaudi de toutes ses forces à l'accord »*. Il dit être soulagé de n'avoir plus de responsabilités au sein de l'OLP. Il va avoir tout le temps pour écrire. En ce moment, il écrit un long poème, son autobiographie. Il a publié jusqu'à présent une vingtaine de recueils, traduits en une vingtaine de langues. On estime à plus d'un million et demi le nombre de ses livres vendus dans le monde arabe.

En 1977, sa maison d'édition libanaise, Dar El Aouada, organisa une grande fête pour célébrer le sept cent cinquante millième exemplaire vendu. Ce chiffre officiel n'inclut évidemment pas les éditions pirates ! Symbole ou pas, Mahmoud Darwich est aujourd'hui le poète arabe le plus populaire et certainement le plus important. Quand il lit ses poèmes, les gens se déplacent par milliers. Il y a quelques années, la police a dû intervenir pour disperser un millier de jeunes gens qui n'avaient pas trouvé de place au grand théâtre de Casablanca où il lisait son dernier recueil.

TAHAR BEN JELLOUN

(1) *Plus rares sont les roses*, traduit par Abdellatif Laabi, Ed. de Minuit, 1989.

(2) *Revue d'études palestiniennes*, n° 31, poème traduit par Elias Sambarr.

Emile Habibi : « Nous n'avons que ce pays »

Selon l'écrivain arabe israélien, l'avenir est à « l'égalité complète » entre les deux peuples

« Quel est l'état d'esprit de la population arabe d'Israël un mois après la poignée de main de Washington ?

– Les Arabes en Israël ont, dans leur majorité, toujours voulu cette réconciliation. Cette espérance nous a permis d'endurer la répression, l'expulsion, notre mise à l'écart de la société israélienne, le refus *de facto* de nous reconnaître, en dépit du droit de vote et d'éligibilité qu'Israël nous accorde. Ce qui s'est passé, le mois dernier, nous a permis de respirer. Oui ! Nous sommes contents, très contents. Parce que la ligne modérée à laquelle nous nous sommes tenus a aidé à faire comprendre aux autres Palestiniens que là était le vrai moyen d'avancer.

» Cet accord a été comme un coup de tonnerre dans un ciel calme. Nul ne l'attendait. Dès 1947, à l'époque du mandat britannique, j'ai appelé mon parti (la Ligue de libération nationale-communiste) et mon peuple à accepter le plan de partage de la Palestine en deux Etats, seule alternative à la tragédie qui menaçait alors le peuple arabe palestinien. Cela m'a valu d'innombrables attaques de la part des extrémistes des deux bords, et ce jusqu'à l'an passé, quand j'ai accepté le prix de littérature d'Israël. Je l'ai fait bien que le pouvoir fût alors aux mains d'Itzhak Shamir et malgré l'opposition bruyante des écrivains palestiniens et arabes à l'étranger, au nom de la coexistence pacifique future des deux peuples.

– La question des Arabes en Israël va-t-elle être modifiée par la nouvelle donne au Moyen-Orient ?

– La vraie question, celle qui a toujours préoccupé et préoccupe vraiment les Arabes d'Israël, est celle de leur intégration, culturelle, économique et politique. Nous avons toujours pensé que ce n'était pas nous qui refusions de reconnaître l'Etat d'Israël, mais que, au contraire, l'Etat d'Israël refusait de nous reconnaître. La population arabe, parfois même au grand étonnement de personnalités juives de gauche, se tourne de plus en plus vers le Parti travailliste, c'est-à-dire vers les partis de gouvernements qui seuls peuvent faire évoluer notre situation. Tout simplement parce que cette population ne se nourrit pas d'idéologie.

» Ce n'est pas pour rien que nous utilisons la formule *« Ce pays est la seule patrie que nous ayons »*. Nous n'avons qu'elle. Comme les Juifs. Alors nous attendons d'elle qu'elle nous fasse bon accueil ! Les extrémistes juifs ne cessent de dire : *« Vous avez vingt et un pays arabes qui seront heureux de vous recevoir. »* Ce n'est pas vrai ! Nous n'avons que ce pays.

Contre la démonisation de l'adversaire

– Vous pensez que le processus d'« israélisation » de la population arabe en Israël, contre lequel s'élèvent quelques intellectuels arabes, est irréversible ?

– Ces intellectuels-là vivent dans les nuages. Quant à l'Etat juif, il ne désire nullement ce processus. C'est nous qui l'avons conquis de haute lutte. Les Arabes d'Israël ne se cantonneront pas volontairement dans une sorte de ghetto. Demain, nous nous battrons pour que le peuple israélien parle deux langues, l'hébreu et l'arabe. Je ne comprends pas l'inquiétude des intellectuels juifs qui tremblent sans cesse pour le maintien du « caractère juif ». La langue hébraïque a su acquérir son avenir. Même à l'époque de l'Espagne islamique, d'ailleurs, l'hébreu n'avait pas été englouti dans l'océan de la culture musulmane. Il n'y a donc aucun danger, au contraire. Je vois notre culture et notre patrimoine arabes s'enrichir dans la rencontre pacifique avec la culture et le patrimoine hébraïques. Le moment est venu pour tous de franchir le Rubicon.

– Sur quelles bases Israéliens et Palestiniens, à l'intérieur de l'Etat d'Israël, pourront-ils s'amalgamer, ainsi que vous le suggérez ?

– Celle de l'égalité, celle de la démocratie. Quand je parle d'égalité, c'est d'égalité complète ! Quant au domaine « culturel », cela fait longtemps que des liens se sont noués entre intellectuels juifs et arabes. Nous, les hommes de culture, les écrivains, avons fait beaucoup pour rendre possible la poignée de main de Washington. Shimon Pérès parle du *« bond »* qu'il a fait, mais il n'a pas rebondi dans le vide, mais sur un sol ferme, que nous, les intellectuels, avions damé. C'est nous qui avons fait en sorte que chacun voie en l'ennemi, en l'autre, un homme, et non une bête sauvage. Nous avons lutté chacun dans notre communauté contre la démonisation de l'adversaire. C'est cet état d'esprit qui triomphe aujourd'hui.

– Que pensez-vous de l'expression que David Grossman a utilisée dans un journal israélien d'« Etat galiléen », « medinat Galil », faisant ainsi allusion à la possiblité que les Arabes israéliens revendiquent à leur tour à l'intérieur d'Israël une sorte d'autonomie politique ?

– Le courant majoritaire des Arabes d'Israël rejette ce genre d'idées ! Nous avons toujours pensé que ces positions ne font que conforter les « transféristes » israéliens ou les adversaires du retrait des territoires occupés. Et ce genre de slogans ne fait que renforcer les Begin et consorts. Les attitudes doivent changer du tout au tout, et avant tout chez les Israéliens. Parce que la victime, c'est nous !

– En tant qu'écrivain, les sources d'inspiration de votre œuvre vont-elles se modifier à la lumière des derniers événements ?

– Je fais partie de la toute petite minorité de gens qui n'ont pas besoin de modifier leur ligne politique. Dans toutes mes œuvres, j'ai cherché à faire comprendre que mon peuple n'est fait ni de héros ni de traîtres, mais de réalistes. C'est un peuple qui non seulement souffre mais absorbe la souffrance. Il a l'endurance des peuples anciens qui mène à la tolérance, malgré les conditions pénibles dans lesquelles il vit. Comme le personnage du Peptimiste (1) qui est un collaborateur, et qui pourtant est sympathique. On l'aime quand même, je l'aime, parce qu'il n'a aucune échappatoire.

» De même ai-je toujours combattu pour que l'on voie sous le conquérant militaire, sous le soldat israélien, l'homme, et non Superman. Le surhomme n'est pas un homme. Je le dépeins faible, aussi faible que moi. J'ai découvert que la faiblesse, la faiblesse humaine, est le meilleur indice de l'humanité de l'homme – bien plus que l'héroïsme. J'ai lutté dans mes œuvres pour cette idée paradoxale. Autrefois, nous voyions l'autre soit comme un zéro, soit comme Superman. J'ai écarté l'un comme l'autre, le zéro comme le Superman ou l'extra-terrestre de mes livres. Si l'on considère l'autre comme un homme, alors on découvre immédiatement que sa faiblesse recèle quelque chose qui en fait un semblable. Et peut-être plus... »

Propos recueillis par
NICOLAS WEILL

(1) Emile Habibi est l'auteur des *Aventures extraordinaires de Sa'id le peptimiste*, et de *Péchés oubliés*, tous deux traduits de l'arabe et publiés aux éditions Gallimard.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Satisfaction quasi unanime après l'attribution du prix Nobel de la paix

Les Sud-Africains se sont quasi unanimement félicités, vendredi 15 octobre, de l'attribution conjointe du prix Nobel de la paix à Frederik De Klerk et Nelson Mandela, estimant qu'il encourageait le processus de négociations qui doit aboutir, le 27 avril 1994, aux premières élections multiraciales de l'histoire du pays.

Seul le Congrès Pan-Africain (PAC), mouvement noir d'extrême gauche, a manifesté sa désapprobation face à une décision qui a *« mis sur un pied d'égalité le geôlier et sa victime »*. *« C'est la première fois qu'un oppresseur est qualifié d'homme de paix »*, a déclaré le secrétaire-général du PAC, Benny Alexander, en condamnant l'attribution du prix à M. De Klerk, *« premier responsable du bain de sang dans le pays »*.

Les deux récipiendaires, qui se sont congratulés par téléphone dans la soirée, ont émis le vœu que le prix marque une étape positive pour le pays : *« Ce prix, j'espère, va motiver tous les Sud-Africains à s'engager pour une résolution pacifique de nos problèmes et va nous aider à travailler pour une société nouvelle et meilleure »*, a déclaré le président De Klerk.

Tout en relevant les progrès de ces trois dernières années, il a mis en garde contre tout *« optimisme béat » : « Il y a trop de dirigeants qui ne se sont pas encore entièrement engagés dans le processus de négociations. Trop de gens et de partis qui utilisent la rhétorique de la haine raciale, de la lutte armée et de la guerre. Il y a encore trop de Sud-Africains qui continuent de souffrir des effets d'une violence aveugle et brutale »*, a-t-il dit.

De son côté, Nelson Mandela, le président de l'ANC, a estimé que la communauté internationale avait manifesté sa confiance *« dans la capacité de l'Afrique du Sud à répondre collectivement à ses problèmes, sans recourir à la coercition violente »*. M. Mandela a déclaré qu'un hommage avait été rendu à ceux qui ont lutté pacifiquement pour la démocratie *« alors qu'ils étaient soumis à une répression impitoyable et brutale »* et il a dédié le prix à *« tous les Sud-Africains courageux, Noirs et Blancs, qui ont tant souffert »*. Il a indiqué qu'il en remettrait le montant lui revenant (418 750 dollars, soit plus de 2,3 millions de francs) au Comité national de travail (NWC), l'organe de décision de l'ANC.

L'archevêque anglican du Cap, Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix en 1984, s'est déclaré *« profondément ému »*. Parlant de MM. Mandela et De Klerk, il a souligné qu'*« ils ont œuvré ensemble pour mettre fin à l'une des plus horribles tragédies des temps modernes, l'apartheid »*. Le président du parti Inkatha à dominante zouloue, Mangosuthu Buthelezi, a félicité les deux lauréats. Dans un communiqué, il a émis le vœu que le prix les amène *« à traiter avec les autres, de manière à ce que soient évités les conflits et la violence »*.

Le ministre des affaires étrangères Pik Botha, a considéré qu'il s'agissait d' *« un grand encouragement pour tous les Sud-Africains, un encouragement à guérir les blessures du passé »*.

A Washington, le président Clinton a estimé que l'attribution du prix Nobel de la paix à *« deux courageux hommes d'Etat »* était *« un choix inspiré »*, en réaffirmant le soutien des Etats-unis à *« ces grands hommes »* dans leur combat pour mettre fin à l'apartheid.

Le président François Mitterrand a envoyé, depuis Djeddah, en Arabie saoudite, où il faisait escale en se rendant au sommet de la francophonie, un message de félicitation aux deux lauréats. *« L'éminente distinction qui vous réunit célèbre l'admirable conjugaison de vos efforts pour conduire votre grand pays vers la liberté, la dignité et la démocratie. (...) Elle honore des hommes de conviction qui ont voulu surmonter l'empire des passions et de la violence pour se tourner vers le bien commun de leur peuple »*, a écrit le président français dans un texte rendu public par l'Elysée.

Le premier ministre britannique, John Major, a déclaré que les deux hommes avaient *« fait preuve d'un courage, d'un sens de l'Etat et d'une vision extraordinaires »*, estimant qu'ils méritaient *« amplement le prix Nobel »*. Le chancelier allemand, Helmut Kohl, a adressé un message de félicitations à MM. De Klerk et Mandela, leur souhaitant de voir couronnés de succès leurs efforts pour instaurer *« un climat de coopération et de compréhension en Afrique du Sud »*. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

Les assassins de Chris Hani condamnés à la peine de mort

Les deux principaux accusés de l'assassinat de Chris Hani, dirigeant du Parti communiste (SACP) et du Congrès national africain (ANC), ont été condamnés à la peine de mort, vendredi 15 octobre, par le président de la Cour suprême de Johannesburg *(le Monde du 16 octobre)*. Clive Derby-Lewis, ancien député du Parti conservateur (CP, extrême droite blanche parlementaire), et Janusz Waluz, militant du mouvement néo-nazi AWB (Mouvement de résistance afrikaner), sont demeurés impassibles à l'énoncé de la sentence.

Les deux hommes devraient échapper à la pendaison, la peine capitale n'étant plus appliquée depuis 1990 en Afrique du Sud et les condamnations à mort étant généralement commuées en détention à perpétuité. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE

Les Etats-Unis s'opposent à la venue de M. Boutros-Ghali à Mogadiscio

La tension persistait, vendredi 15 octobre, dans les rues de Mogadiscio, où patrouillaient des soldats américains, soulagés après la libération, jeudi, d'un « casque bleu » nigérian et de leur compatriote pilote d'hélicoptère – qui a été évacué vers un hôpital militaire américain en Allemagne. Sur le plan diplomatique, après les médiations fructueuses des émissaires éthiopien et érythréen, Washington presse maintenant les Nations unies de relâcher les responsables de l'Alliance nationale somalienne (SNA) du général Aïdid encore détenus. *« Nous avons eu un geste positif de la SNA et cela conforterait la dynamique de dialogue si l'ONU faisait aussi un geste »*, a estimé un diplomate.

En privé, des responsables civils de l'ONU déclarent que l'amiral Jonathan Howe, le représentant spécial des Nations unies en Somalie, devrait partir, car il a été mêlé de trop près à l'affrontement avec le général Aïdid. Les Etats-Unis, selon de bonnes sources à New-York et à Washington, s'opposent catégoriquement à ce que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, se rende à Mogadiscio, dans le cadre de sa tournée africaine.

Washington redoute que sa venue ne provoque des manifestations des partisans du général Aïdid et de nouvelles violences. L'administration Clinton semble surtout désireuse d'empêcher M. Boutros-Ghali de s'immiscer dans les négociations engagées entre l'ambassadeur Robert Oakley et le clan Aïdid que le secrétaire général de l'ONU ne voit pas d'un bon œil.

En principe, M. Boutros-Ghali aurait dû se trouver vendredi à Mogadiscio. Mais il a préféré tenir une réunion des responsables de l'ONUSOM à Djibouti. Les présidents éthiopien et érythréen, sollicités par les Etats-Unis pour jouer un rôle de médiateurs, auraient également déconseillé à M. Boutros-Ghali de se rendre dans la capitale somalienne.



■ BUDGET. Les députés ont adopté, dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 octobre, la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1994. Le gouvernement a accepté de réduire l'effort financier demandé aux collectivités locales, en aménageant les dispositions prévues pour les compensations versées par l'Etat à celles-ci au titre de la TVA et de la taxe professionnelle. Le vote sur les 25 articles de la première partie aura lieu le 19 octobre selon la procédure du vote personnel, après une seconde délibération demandée par le gouvernement sur l'article d'équilibre général du budget.

■ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Edouard Balladur et Charles Pasqua ont lancé, vendredi, à Nantes, le débat national sur l'aménagement du territoire, qui doit aboutir à un projet de loi d'orientation au printemps prochain. Cette circonstance a permis au premier ministre de souligner que son action, dans ce domaine comme dans les autres, *« s'inscrit dans la durée »*. Il répondait ainsi, allusivement, à Jacques Chirac, qui, au début de la semaine, expliquait une fois encore que le *« changement »* véritable n'interviendra qu'avec l'élection présidentielle de 1995.

[redacted]

Le projet de budget et l'aménagement du territoire

La ponction sur les collectivités locales est allégée

Pas plus que le Plan quinquennal sur l'emploi, le projet de loi de finances pour 1994 n'a donné l'occasion aux députés de s'affranchir du «cadrage» rigoureux imposé par le gouvernement. Certes, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a fait machine arrière, sur la question des finances locales, face au «lobby des écharpes», fort bien représenté dans la majorité. Bien sûr, la commission des finances a obtenu que les réductions d'impôt annoncées prennent effet dès le versement du premier acompte provisionnel, mais ces succès indéniables sont restés bien modestes au vu des ambitions qu'affichaient certains, notamment à l'UDF, au début de la discussion parlementaire.

M. Sarkozy tenant en respect, sans grande difficulté d'ailleurs, les libéraux au sein de ses propres troupes, les thuriféraires de *«l'autre politique»* de Philippe Séguin étant particulièrement discrets, l'opposition n'a pu venir que des bancs socialistes, qu'on avait vus mieux remplis, et des rangs communistes, où les pointes d'ironie de Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) ont tout de même permis de tromper un peu la monotonie des débats, durant toute la journée du vendredi 15 octobre et dans la nuit de vendredi à samedi. Les députés ont adopté les principaux articles et amendements suivants :

– l'article 8, inchangé, permet à tout titulaire non imposable d'un PEP (plan d'épargne populaire) de retirer ses fonds, jusqu'au 30 juin 1994, avant l'échéance de huit ans, sans pénalités et en touchant immédiatement sa prime ;

– un article additionnel après l'article 9 relève de 65 000 à 75 000 francs le plafond de l'amortissement, déductible du résultat des entreprises, des voitures particulières utilisées à des fins professionnelles et dont la première mise en circulation est intervenue à partir du 1er novembre 1993 ; cette mesure, qui coûtera environ 300 millions de francs à l'Etat, en année pleine, vise à relancer l'achat de véhicules ;

– un autre article additionnel, après l'article 9, rouvre le bénéfice du crédit d'impôt pour la recherche aux entreprises qui n'y ont plus eu recours depuis 1987;

– l'article 11 actualise, à compter du 11 janvier 1994, le tarif de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) sur la hausse prévisible des prix en 1993 (2,3 %) ; un amendement supprime la clause d'indexation prévue dans le code des douanes, qui conduisait à des augmentations automatiques de la TIPP chaque année ;

– après l'article 12, un article additionnel exonère de redevances les gisements pétroliers en mer pour encourager l'exploration off shore ;

– l'article 13 reconduit la taxe pour frais d'assiette et de recouvrement des impôts directs locaux prévue pour les révisions cadastrales; les députés ont finalement rejeté l'amendement adopté par la commission des finances suppprimant cette contribution, qui n'a plus lieu d'être, mais rapporte 1milliard de francs à l'Etat ;

Un déficit inchangé

– après l'article 14, les députés ont adopté plusieurs mesures en faveur des agriculteurs : le relèvement à 200 000 francs du plafond du chiffre d'affaires d'activités accessoires, comme les gîtes ruraux ou les tables d'hôtes, susceptible d'être pris en compte pour la détermination du bénéfice agricole, ainsi que le relèvement à 115 000 francs du plafond des revenus non agricoles sur lesquels peuvent s'imputer des déficits agricoles ;

– l'article 15 harmonise le taux de la taxe sur les salaires acquittée par la Poste sur les taux de droit commun; en contrepartie, la Poste ne versera plus à l'Etat certaines contributions spécifiques ;

– l'article 16 affecte les droits sur les boissons (pour un montant attendu de 15,9 milliards de francs) au fonds de solidarité-vieillesse ;

– après l'article 16, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) a fait approuver un amendement qui rétablit, pour chaque requête devant un tribunal administratif, un droit de timbre de 150 francs, afin de lutter contre l'explosion des contentieux; la recette de ce droit de timbre, qui avait été supprimé en 1977, pourrait être de 8 millions à 10 millions de francs ;

– l'article 18 prévoit l'affectation, par dérogation, de 50 milliards de francs de recettes de privatisation au budget général ;

– l'article 20 modifie, à compter du 1er janvier 1994, l'indexation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat aux collectivités locales, qui sera fondée sur l'indice des prix, ce qui assurera, selon M. Sarkozy, son maintien en francs courants ;

– un amendement de Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), retenu par le gouvernement, à l'article 22, repousse de 1994 à 1996 l'entrée en vigueur d'une disposition prévoyant la diminution de la compensation versée par l'Etat aux collectivités locales de la TVA qu'elles ont acquittée pour des travaux réalisés deux ans auparavant, ce qui représente une charge budgétaire supplémentaire de 1,3 milliard de francs ;

– l'article 23, amendé, module la réduction de compensation de l'Etat au titre de la taxe professionnelle, en prévoyant que les communes qui ont touché peu de recettes de cette taxe entre 1987 et 1993 seront moins pénalisées que celles où l'augmentation a été plus forte ;

– pour préserver l'équilibre budgétaire, malgré le coût des modifications apportées au projet de budget, le gouvernement a fait adopter un article additionnel, après l'article 23, limitant à 1 milliard de francs le dégrèvement accordé à un contribuable par suite du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée ; cette disposition rapporte 1,7 milliard de francs à l'Etat ;

– l'article 25, qui assure l'équilibre général du budget, a été adopté en première délibération, à main levée, et fera l'objet d'une seconde délibération le 19 octobre, jour du vote général sur les recettes.

Après la prise en compte des nouvelles dispositions apportées au texte gouvernemental, le déficit budgétaire – prévu initialement à 299,727 milliards de francs – s'établit à 299,65 milliards de francs.

CLAIRE BLANDIN et GILLES PARIS

Edouard Balladur entend « restaurer la cohésion sociale »

NANTES

de notre envoyée spéciale

Pressentait-il que le thème de l'aménagement du territoire n'était pas suffisant pour distraire l'attention sur le franc ou le GATT ? Toujours est-il qu'Edouard Balladur, en choisissant de venir à Nantes, en TGV, vendredi 15 octobre, et de *« bavarder »* de façon informelle avec les journalistes *(lire ci-contre)*, n'avait plus, en arrivant dans la capitale régionale, qu'à suivre un programme établi selon des règles convenues. La région des Pays de la Loire avait été choisie pour le lancement du grand débat sur l'aménagement du territoire, qui doit aboutir à un projet de loi d'orientation dont le Parlement devrait être saisi au printemps 1994. M. Balladur était accompagné de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Daniel Hœffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, et des quatre membres du gouvernement élus de cette région (Edmond Alphandéry, François Fillon, Hervé de Charette et Philippe Mestre).

Deux longues séances se sont tenues dans l'hémicycle du conseil régional, permettant aux élus et aux socioprofessionnels de faire part de leurs attentes, de leurs revendications ou de leur soutien à l'action engagée par M. Balladur, qui y voit *« une des expressions majeures »* de la *« politique de réformes »* qu'il entend conduire sur le *« long terme »*. Les interventions des présidents des conseils généraux des cinq départements qui composent la région des Pays-de-la-Loire, puis celles des porte-parole des groupes du conseil régional, ont montré au gouvernement que la réflexion sur l'aménagement du territoire ne commence pas aujourd'hui et que les attentes concernent les réponses que le gouvernement apportera sur la fiscalité, sur les transferts de compétences ou, encore, sur la définition des responsabilités en matière de financement.

M. Pasqua parle aux jeunes

Ainsi le représentant de Génération Ecologie, Jean-Claude Demaure, résumait-il un certain scepticisme : *« comment faire pour réussir demain avec moins de moyens, là où tous ont échoué hier ? »* Le maire d'Angers, Jean Monnier (divers gauche), craignait que *« l'aménagement régional n'aboutisse à ce que les responsables se disputent une peau de chagrin »*. Quant à Mireille Ferry, au nom des Verts, elle déplorait un *« étalement de jacobinisme »*, qui interdisait *« le débat démocratique »*, d'autant que sa mise en œuvre est confiée à M. Pasqua, le *« ministre le plus sombrement réactionnaire qu'ait connu la Ve République »*, ajoutait-elle en dépliant l'affiche de « SOS Racisme » contre la réforme du droit d'asile.

Considéré comme le père de l'aménagement du territoire, Olivier Guichard, député (RPR) de Loire-Atlantique, président du conseil régional des Pays de la Loire et fondateur de la DATAR en 1963, a prévenu que, en ce domaine, ce qui vaut, ce ne sont pas les *« coups de chapeau à toutes les formes de développement »*, mais les *« choix »*. *« Nous pourrions ne pas être d'accord avec ces choix, mais, au moins, ce serait dans la clarté »*, a-t-il conclu. M. Balladur a justifié la nécessité d'une large mobilisation, pour ce débat, par son enjeu qui est, a-t-il précisé, de *« restaurer la cohésion sociale »*, de *« retrouver l'équité entre les citoyens »* et de *« rétablir une confiance et une ambition collectives »*. Répondant à ceux qui, comme René Monory (*le Monde* du 15 octobre), s'étonnent qu'on veuille dessiner la France de 2015 en six mois, M. Balladur a assuré qu'il ne s'agit pas de *« figer l'avenir dans la précipitation »*, mais *« de définir un horizon »*, dans un cadre *« adaptable, modulable tous les cinq ans »*.

Un déplacement du premier ministre n'allant pas sans quelques gestes, M. Balladur a annoncé le *« lancement d'un programme routier exceptionnel »*, représentant un engagement de l'Etat de 1,6 milliards de francs et qui consiste à *« accélérer la réalisation des trois grands axes que sont la rocade des estuaires, la route Centre-Europe-Atlantique et la RN 88, reliant Lyon à Toulouse »*. Après avoir indiqué qu'une étude doit être lancée pour *« un démarrage de l'autoroute Le Mans-Tours pour 1995 »*, M. Balladur a recommandé qu'un effort soit inscrit dans le contrat de plan Etat-région au bénéfice des liaisons Saint-Nazaire-Laval et Angers-Laval-Mayenne.

Pour rompre avec la succession de monologues de la journée, M. Pasqua avait choisi d'engager, après le départ de M. Balladur, le dialogue avec des jeunes, réunis dans l'amphithéâtre de la CIFOE (Cité-formation-entreprises) de Nantes. Pour obligée que soit la prise en compte des interlocuteurs institutionnels, la mobilisation de l'opinion est, pour le ministre d'État, une impérieuse nécessité. Il veut que les étapes du tour de France qui, d'ici la fin janvier, l'amènera à animer le débat sur l'aménagement du territoire dans chacune des régions, soient l'occasion de rencontrer les publics les plus larges et, d'abord, les jeunes. Au pot de ces idées, il verse en passant, celle de n'autoriser l'inscription dans les universités de la région parisienne que des seuls jeunes originaires de l'Ile-de-France ou encore celle de déménager en province des ministères... mais il s'est refusé à dire lesquels.

ANNE CHAUSSEBOURG

« 1993 et 1995 »

Edouard Balladur a évoqué plusieurs thèmes dans le train qui l'emmenait, vendredi 15 octobre, à Nantes.

■ « Changement » : sur son action à la tête du gouvernement, M. Balladur a défendu les *«réformes engagées depuis six mois»*. Alors que M. Chirac, dans un entretien publié par *le Figaro* le 13 octobre, indiquait que *« comme en 1958, un profond changement est à la fois nécessaire et attendu »* et que la campagne présidentielle de 1995 *« permettra à tous de prendre conscience de l'ampleur des réformes nécessaires pour rendre aux Français l'espoir et la fierté »*, M. Balladur a déclaré que *« le vrai changement, c'est 1993 »*. Affirmant qu'il gouverne *« sur le long terme pour obtenir des changements durables »*, il a précisé que *« cette volonté de réforme répond à l'urgence et s'inscrit dans la durée »* et il s'est dit *« bien décidé à gouverner jusqu'au bout en faisant ce qu* [il croit] *bon »*, sans *« électoralisme »* ni *« opportunisme »*.

■ Cohabitation : *« La gestion de la cohabitation n'est pas une harmonie préétablie et instinctive »*, a déclaré le premier ministre, qui a fait part de son désir d'*« éviter que le pays ne souffre d'une situation politique un peu complexe »*. Interrogé sur la cérémonie au cours de laquelle François Mitterrand lui avait remis, le 13 octobre, les insignes de grand-croix dans l'ordre national du Mérite, M. Balladur l'a qualifiée de *« convenable et normale »*. *« Les rites gagnent à être rituels »*, a-t-il dit ajoutant : *«* [Le président de la République] *a confiance en l'Histoire. Moi aussi. »* En lui remettant ces insignes, M. Mitterrand avait déclaré qu'en ce qui concerne les mérites de M. Balladur, *« l'Histoire les dira »*.

■ Droit d'asile : M. Balladur a affirmé que cette question avait donné lieu à des débats *« longs, mais pas compliqués »* entre M. Mitterrand et lui-même.

Dans sa demande de levée d'immunité parlementaire

M. Méhaignerie indique que « M. Tapie paraît devoir être poursuivi du chef d'abus de biens sociaux »

Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, a transmis, vendredi 15 octobre, à Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, la demande de levée d'immunité parlementaire de Bernard Tapie présentée par Roger Tacheau, procureur général auprès de la cour d'appel de Douai. Le député (République et liberté), des Bouches-du-Rhône est mis en cause dans l'affaire de la société de pesage industriel Testut, dont il est l'actionnaire principal (*le Monde* du 12 octobre). Dans sa lettre au président de l'Assemblée, M. Méhaignerie précise *« qu'une procédure d'information judiciaire est en cours au tribunal de grande instance de Béthune, dans le cadre de laquelle M. Bernard Tapie paraît devoir être poursuivi du chef d'abus de biens sociaux »*.

Le 9 octobre, les juges d'instruction chargés du dossier Testut avaient saisi le ministère public afin de statuer sur *« l'opportunité de la demande de la levée de l'immunité parlementaire »* du député. Dans la requête adressée à M. Séguin, le procureur général près la cour d'appel de Douai indique que *« cette demande présente un caractère d'urgence »*, les magistrats instructeurs souhaitant confronter M. Tapie à Elie Fellous, ancien PDG de Testut, et à Me Bernard Gachet, conseiller juridique de Bernard-Tapie-Finance, tous deux en détention depuis le 11 octobre. Roger Tacheau considère qu'il existe, à l'encontre de ce dernier, des *« présomptions d'abus de biens sociaux »*.

Au sujet du financement par la SA Testut de la campagne de la liste Energie Sud lors des élections régionales de mars 1992, le procureur général souligne qu'*« il ne semble pas douteux, en l'espèce, que le don ne pouvait correspondre à l'intérêt de la société, en raison de ses très lourdes pertes et de son endettement bancaire »*. Evoquant un contrat de prestations de services liant, à partir d'octobre 1989, la SA Testut et la société Bernard-Tapie-Services, M. Tacheau relève que les *« prestations n'apparaissent ni réelles, ni fondées »* et il les assimile donc à *« un usage abusif des biens sociaux de la société Testut »*. Le procureur général met en cause, aussi, les avances de trésorerie consenties par la société Testut à la Société financière et immobilière Bernard Tapie (FIBT) : 21 millions de francs en 1989, puis 11 millions de francs fin 1992. Il considère que la première, destinée à l'Olympique de Marseille, *« peut paraître inopportune au regard de la situation financière de la SA Testut »* et que la seconde *« est susceptible de caractériser un abus de biens sociaux »* au détriment de la SA Testut.

La demande visant M. Tapie va être examinée par une commission *ad hoc*, composée de quinze élus désignés à la représentation proportionnelle des groupes. Après auditions, la commission pourra soit rejeter la demande, soit rédiger une proposition de résolution soumise à l'Assemblée, qui devra, alors, se prononcer par un vote en séance publique.

La préparation du congrès socialiste

M. Jospin invite le PS à « s'ouvrir au dialogue »

A une semaine de l'ouverture du congrès du PS au Bourget, Lionel Jospin estime que la *«priorité»* des socialistes est de *«reconstituer un potentiel de gauche»*. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *le Point* (daté 16-23 octobre), l'ancien ministre de l'éducation nationale observe que le PS est *«dans une situation paradoxale»*, à la fois *« incontournable à gauche»* et *« contesté par ceux-là mêmes qui pourraient être ses partenaires »*. *« Dans ces conditions*, déclare M. Jospin, *il ne doit surtout pas se fixer des visées hégémoniques. Il a intérêt à se rénover et à ouvrir le dialogue avec tous ceux qui sont autour de lui (...). Les questions électorales doivent, aujourd'hui, rester secondaires»*. Selon M. Jospin, ce dialogue doit être *« forcément»* noué *«avec les communistes dans leurs strates et leur diversité»*, les *«écologistes, car il faudra bien que s'élabore une vraie écologie politique»*, et *«un certain nombre de personnalités, centristes ou de la société civile »*.

Evoquant la déroute du PS aux élections législatives de mars, M. Jospin souligne que cet échec *« n'est pas simplement électoral »*, mais que les causes en sont également *« culturelles et idéologiques»*. *« Nous n'avons pas été capables, en tout cas pas assez*, ajoute-t-il, *de faire vivre nos idées au pouvoir. » «Il faudra, dans l'avenir, que le PS démontre qu'il est capable de gérer sans perdre son indentité socialiste. C'est l'enjeu, pour lui, de la période qui s'ouvre»*, affirme l'ancien premier secrétaire.

Proche de l'ancien ministre de l'éducation nationale, Henri Emmanuelli, député des Landes, indique, pour sa part, dans un entretien publié par *le Progrès* samedi 16 octobre, que *« le devoir »* des socialistes est *« d'engager la bataille culturelle, pour convaincre nos citoyens qu'il faut rompre avec le libéralisme économique»*. Ce dernier est *« tellement dominant »*, estime M. Emmanuelli, *« qu'il régente, même, certaines consciences de gauche »*. Du congrès du Bourget, l'ancien président de l'Assemblée nationale espère qu'il sera *« un congrès de pacification, qui permettra d'entamer un vrai débat d'idées »*. Interrogé sur les rapports du PS avec le président de la République, au lendemain de la décision, prise par le bureau exécutif du parti, de voter contre la révision constitutionnelle sur le droit d'asile (*le monde* du 15 octobre), M. Emmanuelli déclare: *« M. Mitterrand fait son travail, faisons le nôtre. Arrêtons de nous demander ce que fait le président et demandons-nous, plutôt, ce que nous, nous devons faire. »*

BORDEAUX : Jacques Chaban-Delmas annonce son retour. – Jacques Chaban-Delmas député (RPR) et maire de Bordeaux, vient d'annoncer dans un entretien publié par *Sud-Ouest*, son intention de reprendre, le 18 octobre, ses activités à la mairie. M. Chaban-Delmas, qui est âgé de soixante-dix-huit ans, a subi plusieurs opérations chirurgicales, depuis le début de l'année, qui l'ont tenu éloigné de Bordeaux. Il ne sera pas candidat à un nouveau mandat de maire en 1995.

oses

dimanche 1
u mercredi
20 octobre
es femmes
les hommes
de la SNCF
viennent
la rencontre
leurs clients
s 150 gares

RELIGIONS

■ ANNIVERSAIRE. – Le 16 octobre 1978 – il y a exactement quinze ans, – 99 cardinaux, réunis dans la chapelle Sixtine au Vatican, provoquaient, dans l'Eglise catholique et dans le monde, une énorme surprise, en élisant comme pape le cardinal Karol Wojtyla, archevêque polonais de Cracovie, cinquante-huit ans. Celui-ci a été élu au septième tour de scrutin d'un conclave ouvert deux jours plus tôt, qui avait surtout montré la division des cardinaux italiens. C'était la première fois depuis quatre cent cinquante ans qu'un pape non italien était désigné. Pour le bilan des quinze premières années du pontificat de Jean-Paul II, aujourd'hui âgé de soixante-treize ans, on se reportera au *Monde* daté du 5 octobre.

■ ENCYCLIQUE. – *Veritatis splendor*, la dixième et dernière encyclique du pape sur la morale, publiée le 5 octobre dernier, connaît un certain succès de diffusion en France, mais provoque aussi des réactions très contrastées. Si les proches de Jean-Paul II en font le document majeur et le plus personnel des quinze années de son pontificat, les théologiens critiques y voient le risque d'un accroissement du fossé entre l'Eglise catholique et le monde moderne.

[redacted]

CLÉS/ *Pontificat*

■ **Voyages.** – En quinze ans de pontificat, Jean-Paul II a accompli 61 voyages hors de l'Italie et visité 108 Etats, *soit plus de la moitié* des pays de la planète. Il s'est rendu 10 fois en Afrique (36 pays visités), 9 fois en Amérique latine (tous les pays ont été parcourus, sauf Cuba), 4 fois en Pologne et en France. Malgré les espoirs du Vatican, le pape n'a pu encore se rendre en Russie, en Israël, au Liban, en Afrique du Sud, à Pékin, etc. Deux voyages sont programmés pour le printemps 1994 : en Afrique (à l'occasion du synode africain) et en Belgique.

■ **Documents.** – Le pape a publié dix lettres-encycliques dont les plus importantes sont la première, *Redemptor hominis* (sur sa conception de l'homme, en 1979), les encycliques sociales *Laborem exercens* (sur le travail, en 1981) et *Centesimus annus* (sur le postcommunisme, en 1991) et la dernière sur la morale, *Veritatis splendor*. Parmi les documents publiés depuis quinze ans, on note aussi le nouveau code de droit canon en 1983 et le *Catéchisme de l'Eglise catholique* en 1992. ■ **Rencontres.** – Jean-Paul II a rencontré, au Vatican et au cours de ses visites, les plus grands dirigeants de la planète, la plus spectaculaire de ces rencontres étant celle du 1er décembre 1989 avec M. Gorbatchev. De même a-t-il rencontré les chefs spirituels des plus grandes confessions, notamment le 27 octobre 1986, au cours d'un «sommet» interreligieux pour la paix à Assise (Ombrie).

Vendue en moins de deux semaines à près de 100 000 exemplaires

L'encyclique de Jean-Paul II sur la morale suscite les réserves de plusieurs théologiens catholiques

Cent mille exemplaires vendus en moins de deux semaines, proclament triomphalement deux éditeurs associés pour la circonstance, Mame et Plon. Le succès de l'encyclique *Veritatis splendor* sur la morale défie le bon sens. Voici un livre destiné – c'est écrit dès la première page – à des évêques et à des théologiens, un long réquisitoire tranchant des controverses byzantines, une succession de réflexions, entrecoupées d'interminables citations, rarement illustrées par des exemples concrets. Et pourtant, la dernière lettre encyclique de Jean-Paul II figure déjà parmi les meilleures ventes dans les librairies et les bibliothèques de gares.

Il est vrai que les maisons d'édition ont fait fort. Pas moins de six d'entre elles se sont partagé le marché et se livrent même à une mini-guerre commerciale où l'éthique est rattrapée par le profit (1). En s'alignant sur le prix le plus bas de ses concurrents, en accordant aux libraires des «sur-remises», en présentant son livre comme une *«édition officielle»*, le groupe Mame-Plon tente de rééditer sa performance commerciale de l'an dernier, avec la vente de 500 000 exemplaires du *Catéchisme universel* de l'Eglise, le plus gros score de librairie en 1992.

Mais les autres ne sont pas loin derrière : jeudi 14 octobre, la Procure à Paris avait vendu 1 240 exemplaires de l'encyclique dans l'édition Mame-Plon, 1 140 au Cerf, 577 chez Assas-Editions, 450 au Centurion, etc. Au total, plus de 3 000 livres achetés. *«Des chiffres exceptionnels pour une encyclique!»*, dit Jean-François Rod, le directeur de la librairie de la place Saint-Sulpice. Il convient toutefois de rappeler que *Pacem in terris* de Jean XXIII (1963) avait presque atteint le cap des 400 000 exemplaires!

«Une figure abstraite de l'homme»

Selon les professionnels, *Veritatis splendor* bénéficie du même réflexe observé l'an dernier après la publication du catéchisme : un texte signé du pape, attendu depuis longtemps, annoncé à maintes reprises puis reporté, hyper-médiatisé à sa sortie, devient une sorte de «référence obligée», à ranger dans la bibliothèque, quelle que soit l'opinion accordée à son auteur, le jugement porté sur son œuvre. On préfère le «document» à son commentaire, le texte brut au «prêt-à-penser».

Ce succès confirme surtout, disent les proches du pape, l'actualité d'une réflexion morale à une époque où tout le monde – familles, jeunes, médecins, scientifiques, croyants ou pas – se dit déboussolé. *«C'est un texte qui veut susciter l'éducation à une liberté responsable»*, affirme l'un d'entre eux, représentatif de courants qui, à travers la dénonciation de certaines formes de corruption politique ou de progrès scientifique, instruisent un peu vite le procès de la modernité.

Pour ces lecteurs conquis, la dixième encyclique de Jean-Paul II, publiée quinze ans presque jour pour jour après son élection, est *«la plus accomplie et la plus personnelle»*. Ils y décèlent trois types d'influence : le clacissisme théologique (néothomiste) de certains cercles de la curie romaine; l'*«intransigeance évangélique»* d'un pape qui ne propose rien d'autre au croyant qu'un modèle radical de *«martyr»* et de *«saint»*; une fidélité à l'esprit du concile Vatican II (1962-1965), manifeste dans l'encouragement donné au dialogue avec les sciences modernes, dans la prise en compte de dynamismes historiques nouveaux, dans la renonciation à l'infaillibilité pontificale pour les matières morales.

A la vue des premières réactions, l'encyclique *Veritatis splendor* suscite pourtant, dans les milieux les plus concernés – évêques, prêtres, théologiens – plus de gêne que d'adhésion réelle ou de franche irritation. On retrouve trois types de mises en cause : le formalisme rigide du style et de la pensée du pape; sa conception fixiste d'une «morale de l'action» qui, par nature, est évolutive; le *«discrédit»* qui semble frapper les courants dissidents de l'Eglise, les philosophies rationalistes et séculières.

«Un langage incompréhensible pour l'homme d'aujourd'hui», un *«non-événement»*, commentent des prêtres qui n'entendent guère changer leurs habitudes de prédication, alors même que le pape leur demande de s'assurer de la fidélité à la *«saine doctrine»* de leurs paroissiens et théologiens. Ils ne s'attendent à aucun changement dans la pratique actuelle de l'Eglise, à aucun apaisement des conflits opposant l'épiscopat à certaines institutions catholiques, divisant des sensibilités et des courants.

La plupart des prêtres et des théologiens interrogés regrettent le décalage entre l'ambition justifiée qu'affiche une telle encyclique – rappeler quelques vérités fondamentales à une société privée de repères – et un résultat un peu étriqué : un texte austère et difficile à traduire et transmettre; une insistance marquée sur la discipline interne; le recours au registre traditionnel du *«permis»* et du *«défendu»*. *«Ce document me rappelle mes cours de séminaire sur les critères de l'acte bon*, dit un prêtre. *Il ne me montre pas assez les enjeux existentiels pour l'homme d'aujourd'hui.»*

Cela renvoie à la deuxième critique : l'encyclique est un *«cours de morale fondamentale»*, qui se réfugie dans l'abstraction et ne répond pas aux questions concrètes de l'homme d'aujourd'hui. S'il n'est jamais permis de faire un «mal» pour obtenir un «bien», faut-il mettre sur le même plan, quelles que soient les circonstances et les intentions, tous les actes qualifiés dans l'encyclique d'*«intrinsèquement mauvais»* : homicide, génocide, avortement, esclavage, prostitutions, trafic des hommes et des femmes? *«Ce qui domine, c'est une figure abstraite de l'homme»*, dit Henri Bourgeois, professeur à la faculté de théologie de Lyon.

La morale proposée dans *Veritatis splendor* est *«une morale figée»*, regrette, pour sa part, Michel Falise, recteur honoraire de l'université catholique de Lille (dont le département hospitalier abrite des pratiques de fécondation artificielle). *«Or, une morale de l'action se déroule toujours dans le temps. Les réalités concrètes, vécues par exemple par les médecins, sont plus complexes que ne le dit le pape. L'encyclique ne fait pas appel à la créativité éthique. A la limite même, elle la découragerait»*, dit M. Falise. Des prêtres et des laïcs chrétiens craignent les répercussions d'un tel texte dans les milieux universitaire et intellectuel où ils évoluent.

L'autre raison en serait aussi le *«discrédit»* risquant d'atteindre des hommes et des courants de pensée qui ne s'inspirent pas de la vérité révélée, dont le pape fait la source unique de toutes les valeurs *«immuables et éternelles»* pour le monde d'aujourd'hui. A cet égard, la réaction la plus violente vient d'un philosophe agnostique, André Comte-Sponville, qui écrit dans *l'Evènement du jeudi* du 14 octobre : *«Jean-Paul II ne s'en prend pas seulement aux dérives nihilistes de notre époque, mais encore, et c'est plus grave, à tout le courant rationaliste, humaniste, qui cherche, indépendamment de toute révélation, une morale purement humaniste, fondée sur l'universalité et l'autonomie de la raison.»*

Sans épouser ce point de vue excessif, des théologiens catholiques regrettent que ne soit pas davantage reconnu, dans l'encyclique, l'effort de philosophes et de moralistes qui cherchent à développer une éthique de la responsabilité. Et ils citent Emmanuel Lévinas, Paul Ricœur ou Jürgen Habermas. *«Rien n'est dit des éléments positifs – du point de vue de l'éthique – que comprennent aussi la lutte pour les droits de l'homme, les conquêtes démocratiques, la solidarité internationale»*, regrette Henri Bourgeois. Ce que dit, en d'autres termes, le prêtre d'une grande paroisse parisienne : *«Je trouve dans cette encyclique beaucoup d'allusions à la vérité. Peu à la charité.»*

On y ajoutera la déception qui règne dans les milieux protestants français, où l'on regrette qu'un débat aussi ample n'ait pas été engagé autrement, dans une perspective œcuménique. *«L'Eglise romaine ne prend-elle pas ici un visage incroyablement magistral?*, interroge le pasteur Michel Leplay, directeur de *Réforme*, dans le numéro du 16 octobre. *Elle n'a pas accepté l'évolution de la société depuis la Réforme et les Lumières, ni la démocratie qui exige la délibération, ni la solidarité qui implique le pluralisme des approches. La vérité libératrice du dogme et de la morale serait aussi universelle qu'immuable. D'où une totalité imposée qui ne tolère pas la subjectivité, la sociologie, l'histoire et finalement la modernité.»* Michel Leplay tente de se consoler, en concluant, avec humour, que cette encyclique lui paraît, somme toute, *«plus romaine que catholique»*.

HENRI TINCQ

(1) Outre Mame-Plon, on compte le Cerf, le Centurion, Mediaspaul, Téqui et Assas-éditions *(Cahiers pour croire aujourd'hui)*.

MÉDECINE

Traités comme des «déchets hospitaliers»

Les fœtus découverts à Montauban provenaient de l'hôpital d'Auch

L'hôpital d'Auch (Gers) a été mis en cause, jeudi 14 octobre, quatre jours après la découverte d'une vingtaine de fœtus humains dans une usine de traitement des ordures de Montauban.

AUCH ET MONTAUBAN

de nos correspondants

En déverrouillant accidentellement un container laissé sur le quai de l'usine de traitement des ordures de Montauban, un employé découvrait, dimanche 10 octobre, dans des sacs en plastique, insolites par leur forme et leur poids, au milieu de boîtes marquées «déchets hospitaliers» et remplies de poches, de compresses, de flacons et seringues réservées aux rebuts hospitaliers, une vingtaine d'embryons et de fœtus, dont plusieurs avaient dépassé l'âge de six mois, dégageant une forte odeur d'alcool.

Le parquet de Montauban a ouvert une information pour tenter de connaître l'origine de ces fœtus et définir précisément l'âge de certains d'entre eux. Hubert Gouze, maire (PS) de Montauban, a porté plainte. Jeudi 14 octobre, les enquêteurs apprenaient que ces fœtus provenaient du centre hospitalier d'Auch. Mais son directeur, Gérard Tarrazi, nie toute responsabilité et affirme que l'hôpital d'Auch a respecté les règles en vigueur. Pour les fœtus âgés de plus de six mois (180 jours), un acte d'état civil doit être établi. *«Il ne pourrait y avoir de problème pour nous que s'il se révélait que l'un des fœtus a plus de six mois*, plaide Gérard Tarrazi, *mais ce n'est qu'une hypothèse que rien ne permet d'envisager.»* Avant même les conclusions des experts, le directeur de l'hôpital entend couvrir ses collaborateurs : *«Je fais confiance au chef de notre service de gynécologie pour respecter la limite des vingt-deux semaines et moins de 500 grammes»*, déclare-t-il.

Du côté de la société montalbanaise chargée de la «collecte» des déchets anatomiques, on affirme avoir *«respecté le cahier des charges»*. A ceux qui pourraient s'étonner qu'un hôpital confie une tâche aussi sensible à une société privée, Gérard Tarazzi répond : *«Depuis le 1er juillet dernier, l'incinérateur de notre établissement ne fonctionne plus»*, car il n'était plus conforme aux normes écologiques. *«C'est avec la région, le département et la DDASS qu'il a été décidé de faire appel à une entreprise agréée de collecte et de destruction collective des déchets anatomiques contaminés. Il y a eu appel d'offres et c'est ainsi que la société ENVHI a été retenue.»*

DANIEL HOURQUEBIE et GUY REVELLAT

COMMENTAIRE

Cadavres sans sépulture

FAUT-IL, au terme d'une interruption volontaire de grossesse, procéder à une inhumation? Convient-il de parler de «cadavre» ou, comme le veut l'usage dans les milieux médicaux, de «produit d'avortement»? La révélation de la découverte fortuite dans le sud-ouest de la France d'une vingtaine de cadavres de fœtus prêts à être incinérés conduit, une nouvelle fois, à poser l'impossible équation de la législation autorisant l'avortement, confrontée au statut de l'enfant à naître.

Le problème ne se pose pas véritablement lors des IVG pratiquées (par aspiration ou après administration de RU 486 associé à des prostaglandines) avant la douzième semaine d'absence de règles. Il en va différemment pour les interruptions plus tardives, dites «thérapeutiques.» Ces dernières sont réalisées lorsque le fœtus est à un stade beaucoup plus avancé de son développement. Cela impose la mise en œuvre de gestes chirurgicaux plus lourds.

Après six mois *in utero*, le code civil prévoit un acte de reconnaissance du fœtus, disposition qui n'est pas toujours respectée. Avant cette période et quels que soient le stade de la gestation et le degré d'évolution embryologique, le fœtus, une fois l'avortement pratiqué, n'existe plus aux yeux de la société. Aucun acte d'état civil n'ayant été accompli, le cadavre fœtal est considéré d'un point de vue juridique comme un *res nullius*, un simple déchet opératoire. L'administration n'est pas muette : le *Guide technique sur l'élimination des déchets hospitaliers* de la direction des hôpitaux classe dans la catégorie des *«déchets à risques»* : *«petits déchets anatomiques, petits membres amputés, placentas, etc.»*. Selon ce guide, cette classification a été prise *«en raison principalement de la nuisance visuelle et de l'impact psychologique qu'ils représentent pour la population ou les personnels de manutention»*.

Faut-il s'émouvoir, s'indigner d'une telle situation? *«Oui*, estime le professeur Etienne-Charles Frogé, vice-président de la Société française de médecine légale. *Envoyer à l'incinérateur des fœtus dans des sacs contenant des déchets hospitaliers est lamentable. Tout cadavre est une mémoire et il faut rappeler avec force le respect que l'on doit au corps humain. Ce n'est nullement être contre l'avortement que de dire cela. Pourquoi ne pas généraliser la pratique de certaines équipes qui ont recours aux fosses communes, ce qui permet de respecter à la fois l'hygiène et la décence?»*

Mais la collectivité entend-elle organiser l'inhumation de ceux dont les géniteurs ont souhaité qu'ils ne voient pas le jour?

JEAN-YVES NAU

ESPACE

A l'issue d'une réunion à Paris

L'Agence spatiale européenne reporte à la mi-décembre les décisions sur son avenir

Malgré les efforts répétés de Jean-Marie Luton, directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), pour relancer une Europe spatiale malmenée depuis la conférence interministérielle de Grenade, les Etats membres de l'ESA semblent avoir du mal à trouver un terrain d'entente. Le conseil de l'Agence qui s'est tenu, les 13 et 14 octobre, à Paris en est l'inquiétant reflet.

Certes, les représentants de ces pays n'ont nullement remis en cause les acquis de Grenade sur la poursuite du développement du lanceur lourd Ariane 5, l'engagement des programmes scientifiques, d'observation de la Terre ou de télécommunications, mais ils ont «coincé» sur le nouveau plan à long terme de l'ESA (1993-2000) et le chapitre profondément remanié sur les vols habités qu'il comporte (*le Monde* du 29 septembre).

Au cours de ces deux journées, l'essentiel du désaccord a porté sur le financement de ce chapitre « vols habités » qui s'articule autour de deux programmes : le programme Colombus visant à construire un module habitable, l'APM, destiné à se greffer sur la future station orbitale mondiale; le programme de transport spatial habité ensuite, nourri d'une partie des dépouilles d'Hermès et organisé autour d'un module multi-service (ATV) et d'une capsule récupérable (CTV).

Dans ses propositions présentées à la fin du mois de septembre, M. Luton avait déjà fait de louables efforts puisqu'il avait suggéré une diminution des coûts de 27 % pour la période 1994-2000. Las, plusieurs pays renâclent encore et réclament plus d'économies. Si la France, semble-t-il, se déclare prête à discuter sur les bases qui lui sont proposées, les deux autres grands bailleurs de fonds de l'ESA, l'Allemagne et l'Italie, émettent de sérieuses réserves sur les sommes à consentir au programme « vols habités ».

Trois cents millions d'unités de compte, soit environ 2,1 milliards de francs, étaient en effet prévus pour les deux ans à venir. Trop cher, estiment Bonn et Rome. Soit, mais où trouver de nouvelles coupes? Les responsables de l'ESA vont s'employer à le découvrir dans les deux mois qui viennent et s'appuyer pour cela sur les travaux du groupe de travail tripartite (France, Italie, Allemagne) chargé de s'interroger sur la cohérence des programmes, leur contenu technique et leur faculté à s'insérer dans les négociations mondiales sur la station orbitale. Rendez-vous a donc été pris pour la mi-décembre dans l'espoir de décisions sur le plan stratégique de l'ESA.

«Mais ne nous leurrons pas, avertit un expert. *Si les économies supplémentaires réclamées se limitent à 10 %, on pourra vivre. Mais, si elles atteignent ou dépassent les 30 %, ce sont les programmes eux-mêmes qui risquent d'être remis en cause. Or les comptes-rendus des débats parlementaires allemands et italiens sur les activités spatiales n'inclinent pas à l'optimisme.»*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Sonate divine

Divin Mozart! Non seulement sa musique est géniale, mais elle rend intelligent. Une blague? Pas vraiment. Selon une étude très sérieuse publiée par une équipe de chercheurs de l'université de Californie (Irvine) dans la revue scientifique internationale *Nature* (datée 14 octobre), le fait d'écouter la sonate pour deux pianos en D majeur (K488) a des conséquences pour le moins inattendues.

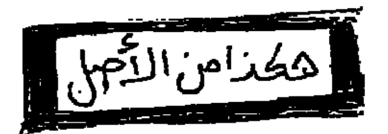
En soumettant un groupe de trente-six personnes aux tests permettant de déterminer le quotient intellectuel (QI), ces chercheurs se sont aperçus que, lorsque cet exercice était précédé de l'audition de la sonate de Mozart (interprétée par Murray Perahia et Radu Lupu), le résultat était en moyenne de huit à neuf points supérieur. Preuve de l'universalité de la musique de Mozart, ce surcroît d'«intelligence» n'a rien à voir avec les goûts musicaux des personnes testées.

«On peut imaginer qu'en écoutant une telle musique on stimule des réseaux neuroneux qui jouent un rôle important dans la connaissance», a expliqué l'un des auteurs de l'étude, le docteur Frances Rauscher, ajoutant que son groupe avait l'intention d'étudier l'effet d'autres types de musique, parmi lesquels le rock et la musique minimaliste de John Cage sur les tests de QI. Ces chercheurs envisagent également d'étudier ce type d'effets sur des enfants en âge préscolaire.

Un dernier point : le surcroît d'intelligence procuré par la musique de Mozart n'est que transitoire, il ne se maintient pas plus d'un quart d'heure...

F. N.




هكذا من الأصل

JUSTICE

Un procès d'attentat à la pudeur au tribunal correctionnel de Mâcon

Les souffre-douleur de quatre athlètes de haut niveau

MÂCON

de notre envoyé spécial

Cette fois, les voilà célèbres. Photographiés, filmés, épiés comme des vedettes qu'ils ne sont pas sur les stades. Les lanceurs de marteau sont enfin montés sur le podium de la célébrité, celui dont ils rêvent en tournoyant sur eux-mêmes avant de lâcher leurs engins de gladiateurs. Ces forts à bras ont-ils jamais suscité plus vif intérêt qu'en ce vendredi 15 octobre, au tribunal correctionnel de Mâcon? Tels des champions surpris dans l'intimité d'un vestiaire, ils étaient six, livrés aux caméras, *bien malgré eux* : sur les bancs de gauche, quatre gaillards, plutôt peneauds devant les objectifs ; sur ceux de droite, deux femmes, l'oeil rougi et le mouchoir à la main, accusant les premiers d'*«attentats à la pudeur avec violence, contrainte ou surprise»*.

Les faits datent de l'été 1991. A l'occasion d'un stage fédéral à Gueugnon, Catherine Moyon et Michèle Rouveyrol se retrouvent au sein d'un groupe essentiellement masculin. M[me] Moyon, fille de bonne famille, aux allures sages d'étudiante en droit, a reçu une éducation très stricte dans des institutions privées de la région nantaise. A l'âge de vingt ans, *elle a décidé de se consacrer à* l'athlétisme et de suivre des études d'espagnol. A Gueugnon, elle fait chambre commune avec Michèle Rouveyrol, elle aussi étudiante. Les meilleurs lanceurs du pays participent à ce stage, en particulier Raphaël Piolanti, Christophe Epalle, Laurent Bettolo et Jean-François Grégoire. Les quatre du tribunal.

M[me] Rouveyrol affirme qu'à l'occasion de ce séjour deux d'entre eux, Bettolo et Piolanti, se sont livrés sur elle à des attouchements au retour d'une soirée de ripailles. Elle accuse aussi Christophe Epalle de lui avoir lancé, alors qu'elle avait trouvé refuge dans sa chambre : *«Ce que tu n'as pas voulu faire avec les autres, tu vas le faire avec moi»*, avant de se livrer, à son tour, à des attouchements. Le lendemain, elle avait quitté l'hôtel et abandonné l'athlétisme.

Un strip-tease forcé

Le cas de Catherine Moyon est plus complexe, tant en raison de la personnalité de la jeune femme qu'au regard de la gravité des faits évoqués. A l'exception de Christophe Epalle, les mêmes athlètes sont en cause. Devant le tribunal, aucun détail n'a été omis des brimades dont elle dit avoir fait l'objet durant plusieurs jours : improviser un strip-tease sur la table d'un café, un soir de beuverie, devant une quinzaine de personnes ; masturber l'un des jeunes gens (Grégoire) sous la menace d'un autre (Bettolo) ; subir les *«avances»* de Piolenti dans la chambre de ce dernier ; et, enfin – *«l'élément le plus sérieux du dossier»* d'après le président, Jean-Jacques Drapier –, les *«caresses vaginales»* du duo Bettolo-Grégoire. A aucun moment, *elle n'a été violée. A aucun* moment, elle ne s'est décidée à quitter le stage. Mais le procureur de la République, Marie-Christine Tarare, soulignera qu'elle était à l'évidence devenue un *«souffre-douleur»*, auquel on essayait de faire comprendre qu'il fallait *«absolument avoir des relations sexuelles avec l'un des garçons»*, pour être *«intégrée»* et poursuivre ainsi sa carrière d'athlète.

Vendredi matin, les jeunes gens ont répondu à leur manière. Le front haut et la voix basse pour Epalle et Piolenti, les deux costauds au cheveu ras. Le verbe hésitant pour Bettolo, un lanceur au visage de boxeur. Avec un discours mieux peaufiné pour Grégoire, le plus intelligent des quatre, professeur d'éducation physique. Tous ont adopté un système de défense identique. Concernant la première affaire, celle de Michèle Rouveyrol, ils ont certifié qu'ils avaient dû au contraire refuser les avances de la jeune fille et l'avaient *«éjectée»* de leur chambre.

A propos de Catherine Moyon, les trois lanceurs concernés ont avancé la thèse de *«l'affabulation»*, dictée par un *«souci de vengeance»*. La jeune femme n'aurait pas supporté d'être écartée du groupe à l'issue de ce stage et de renoncer ainsi aux ambitions sportives pour lesquelles elle avait tout sacrifié. Elle aurait donc voulu nuire aux athlètes, mais aussi à l'entraîneur national, Guy Guérin, venu jurer devant le tribunal qu'à l'époque elle le *«poursuivait»* de ses assiduités. Assise aux côtés de M[me] Rouveyrol, Catherine Moyon, vêtue d'un imperméable beige et d'un gilet bleu marine, secouait la tête pour nier chaque nouvelle accusation.

Les coulisses du sport

Et elles ne manquaient pas, les flèches tirées en sa direction. Car sa version des faits a suscité une vigoureuse riposte des athlètes et, plus encore, de leurs défenseurs. Une riposte parfois humiliante, comme si tout cela n'était qu'affaire de gaudriole.

Le strip-tease? *«Elle était d'accord, c'était bon enfant»*, ont répliqué les prévenus et divers témoins ; *«un gage»*, a dit l'entraîneur national ; *«une sorte de bizutage»*, a ajouté un avocat qui a rappelé que ces jeunes *«pleins de vie»* n'étaient pas des *«moines cisterciens»*. La masturbation? *«Faux! Nous avons eu une longue discussion, c'est tout»* ; *«Quelles sont les preuves?»*, ont insisté les avocats de la défense. Les attouchements, les caresses? *«Elle est venue d'elle-même dans notre chambre et s'est allongée»*. De témoignages en plaidoiries, M[me] Moyon est devenue le personnage central, accusée d'avoir *«tout inventé»*, d'avoir *«convoqué la presse»* pour un *«procès médiatique»*, d'être *«possessive»*, *«envahissante»*, et, surtout, *«mythomane»*.

Le tribunal rendra son jugement le 19 novembre. Il devra faire la part du vrai et du faux, de la bêtise et de la naïveté, du *«bon enfant»* et du sordide. Le procureur Marie-Christine Tarare s'est employée à rappeler la responsabilité des prévenus et leur comportement *«inadmissible»*. Elle a requis à l'encontre de chacun quinze mois de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende. De telles peines suffiraient à briser leur carrière.

Paroles d'hommes contre paroles de femmes. C'est bien ainsi que se résume ce procès, comme bien d'autres affaires d'attentats à la pudeur. Celle-ci est toutefois particulière. Parce qu'elle menace l'avenir d'athlètes de haut niveau. Parce qu'elle met en cause deux femmes traumatisées qui assurent avoir subi des *«pressions»* – y compris de la part de la Fédération française d'athlétisme – *pour retirer leurs plaintes*. Et surtout parce qu'elle concerne certaines coulisses du sport, cette zone interdite où, d'ordinaire, *«ces choses-là»* ne se disent pas.

PHILIPPE BROUSSARD

Paris se fie aux juges texans

Suite de la première page

Vendredi 15 octobre, le Conseil d'Etat a refusé, malgré sa demande, d'annuler le décret accordant son extradition aux autorités américaines, pris par le gouvernement français, le 18 janvier 1993, après avis favorable de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 3 juillet 1991. Si le délai a été exceptionnellement long entre cet avis de la justice et la décision ministérielle, c'est qu'il n'était pas simple d'obtenir, comme le demandaient les magistrats, *«du gouvernement américain l'assurance que Joy Davis ne serait pas exécutée si la peine de mort était prononcée à son encontre»*.

Les «bois de justice» ont été bannis du système pénitentiaire français en 1981. Depuis lors, la France, comme les autres Etats signataires de la Convention européenne des droits de l'homme, qui exclut la peine de mort, s'interdit d'extrader des criminels, tant qu'elle n'a pas obtenu l'assurance qu'ils ne seront pas *exécutés dans* les pays qui les réclament. Il s'agit d'une règle que respectent tous les Etats ayant aboli la peine de mort, mais la spécificité du système judiciaire américain rend cette garantie bien difficile à arracher. C'est tout le débat qui a occupé le Conseil d'Etat, débat complexe, puisque – ce qui est assez rare – son assemblée du contentieux n'a pas porté la même appréciation que son commissaire du gouvernement, Christian Vigouroux, dont il faut rappeler qu'il ne donne pas l'avis du gouvernement, mais, simplement, celui d'un juriste ayant longuement examiné le dossier.

Lorsque Michel Vauzelle, alors ministre de la justice, avait fini par signer le décret d'extradition, il s'était satisfait de deux «notes» de l'ambassade américaine qui, après s'être assurée des *«intentions»*, puis des *«engagements»* des autorités texanes – sans préciser de quelles autorités il s'agit, – avait donné *«l'assurance du gouvernement des Etats-Unis que, dans le cas d'une condamnation à mort, la sentence ne serait pas exécutée»*. En effet – et c'est un élément fort de l'analyse de M. Vigouroux – aux Etats-Unis, seuls les Etats fédérés ont autorité en matière pénale, sauf contrôle de la Cour suprême, qui, depuis quelques années, ne restreint guère l'application de la peine de mort. Le Texas est l'Etat qui en a le plus «profité», puisque quinze personnes y ont déjà été exécutées depuis le début de 1993.

L'Europe contre le «couloir de la mort»

Pour que la garantie soit vraiment totale, il aurait fallu que le gouverneur du Texas, qui seul dispose du droit de grâce, promette d'en user. Or, M. Vigouroux fait remarquer qu'après avoir signé personnellement la demande d'extradition, celui-ci ne s'est pas manifesté lorsque la France a demandé des assurances. Même attitude de la part de son «ministre de la justice», l'attorney général du Texas, qui, pourtant, a fait le déplacement à Paris pour assister, le 8 octobre, à la séance du Conseil d'Etat où cette affaire a été plaidée.

Les seules assurances émanant du Texas sont venues après la signature du décret. Le procureur du comté de Dallas, compétent en l'espèce, a pris l'engagement, *«pour lui et ses successeurs, de ne pas requérir la peine de mort»*. Le tribunal compétent pour juger M[me] Davis-Aylor a, ensuite, donné *«acte»* que *«la renonciation du droit de l'Etat à requérir la peine de mort* [est] *et reste irrévocable»*. Cela ne suffit pas à M. Vigouroux. Il fait remarquer que l'ordonnance du tribunal n'est pas *«un jugement définitif»*, mais un simple *«certificat administratif»*, que le verdict définitif dépendra *«d'une appréciation du jury, et non de la décision du président du tribunal, auquel, en tout état de cause, la séparation des pouvoirs interdit de s'engager»*. En outre, le commissaire du gouvernement rappelle qu'un procureur américain est un élu, qui n'agit pas sur ordre, ni sur instruction de l'Etat. M. Vigouroux ajoute que l'engagement du procureur de Dallas ne vaut que pour lui, alors que le procès pourra venir, en appel, devant un autre tribunal que celui auprès duquel il est compétent.

L'organisation judiciaire variant d'un Etat à un autre – le cas américain en est un bon exemple, – la coutume internationale et la plupart des conventions d'extradition signées par des pays abolitionnistes prévoient que les assurances ne portent pas sur le non-prononcé de la peine, mais sur sa non-exécution. Or, dans le cas de M[me] Davis-Aylor, elles n'ont pas été obtenues par la France.

Cette meurtrière, si une telle analyse était suivie, aurait-elle échappé à la justice? Non, assure M. Vigouroux, pour qui une extradition aurait quand même été possible : il aurait suffi que la justice texane accepte de la poursuivre non plus pour *«capital murder»*, c'est-à-dire pour *«meurtre avec circonstances aggravantes»*, mais pour *«incitation au crime»* et pour *«entente en vue de crime»*, délits qui ne sont pas passibles de la peine de mort. Les gouvernements britanniques et néerlandais ont déjà obtenu des Etats-Unis une telle déqualification.

Les ministres français ont-ils été moins exigeants ou moins convaincants? On ne sait, mais le problème ne se pose plus, le Conseil d'Etat ayant décidé de se satisfaire des garanties déjà offertes par les Américains. Dans son arrêt, il s'appuie sur l'engagement du procureur de Dallas, en constatant que le code texan de procédure criminelle prévoit que la peine capitale ne peut être prononcée si elle n'est pas demandée par le ministère public.

Joy Davis Aylor va-t-elle être extraite de la prison des Baumettes pour être embarquée dans le premier avion à destination de Dallas? Rien n'est moins sûr. Ses avocats peuvent encore se pourvoir devant la Cour européenne des droits de l'homme pour non-application par la France de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Or, cette cour, dans une affaire comparable – même si, en l'espèce, il n'y avait pas d'engagement du procureur concerne – opposant l'Angleterre aux Etats-Unis, a interdit l'extradition au motif que l'attente, dans ce qu'il est convenu d'appeler les «couloirs de la mort», est contraire à la convention, qui ordonne que *«nul ne peut être soumis à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants»*. En matière judiciaire, aussi, l'Europe peut vouloir faire prévaloir, contre l'Amérique, sa spécificité.

THIERRY BRÉHIER

«Mes comptes personnels ne soulèvent aucun problème» affirme le maire de Lyon

LYON

de notre bureau régional

Après l'annonce de l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire contre X... pour «abus de confiance» et «escroqueries» visant ses comptes bancaires personnels ou associatifs, Michel Noir a réagi, vendredi 15 octobre, en publiant un communiqué dans lequel il affirme que ses *«comptes personnels ne soulèvent aucun problème»*.

Alors que le juge Philippe Courroye, déjà chargé du dossier Noir-Botton, désigné vendredi pour instruire cette nouvelle affaire, va s'intéresser aux mouvements de fonds (notamment en espèces) relevés sur ses comptes, le maire de Lyon élargit le problème en évoquant la question du financement des campagnes électorales. *«Si l'on ouvre une information judiciaire sur le financement de la campagne législative de la liste RPR que je conduisais en 1986, de celle des législatives de 1988 et des municipales de 1989, autant d'informations judiciaires devront être ouvertes pour toutes les élections qui se sont déroulées dans cette période»*, prévient le maire en citant d'entrée son ancien parti.

«Le garde des Sceaux le sait mieux que quiconque et doit donc s'y préparer», ajoute le maire, qui conclut : *«Quand sortira-t-on de l'hypocrisie refusant de reconnaître cette réalité?»*

R. B.

ÉDUCATION

Face aux protestations des syndicats d'étudiants

Le gouvernement défend le projet de réforme de l'allocation de logement social

Le ministre de l'enseignement supérieur veut *«moraliser l'allocation de logement social* (ALS)*»*. Tels sont les termes employés par François Fillon pour justifier la réforme des conditions d'attribution de cette aide aux étudiants. Le ministre estime, en effet, qu'il y a *«quelque chose d'indécent à voir cette allocation attribuée sans condition de ressources, alors que trois millions de chômeurs cherchent du travail»*.

De son côté, le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy, a précisé, à l'issue du conseil des ministres du 13 octobre, que la refonte de l'ALS était *«une question de justice sociale»*. *«L'idée du gouvernement est de revoir les conditions d'attribution de cette allocation pour que le contribuable ne subventionne pas le logement d'un enfant de cadre très supérieur. Cette réforme ne s'appliquera qu'en 1994-1995, de façon à ce que personne ne soit pris au dépourvu»*, a-t-il conclu.

Ces mises au point font suite, notamment, aux protestations de l'UNEF-ID (Indépendante et démocratique), syndicat étudiants proche des socialistes, qui a immédiatement crié *«au voleur!»* et demandé le retrait de cette réforme. *«Pour la première fois en France, une aide sociale est baissée de 65 %, passant par exemple pour les non-boursiers de 1074 francs à 374 francs par mois, un vol de près de 8000 francs annuels!»*, estime Philippe Campinchi, président de cette organisation.

Le gouvernement cherche aujourd'hui à s'expliquer. Le 23 septembre, lors de la présentation du projet de budget pour 1994, il s'était contenté d'indiquer qu'à partir de la rentrée universitaire 1994 l'ALS ne serait plus automatiquement attribuée aux étudiants qui ont quitté le domicile familial. Selon ce projet, seuls les étudiants boursiers continueraient à bénéficier de cette allocation dans les mêmes conditions qu'actuellement – soit 1074 francs mensuels (*le Monde* du 25 septembre).

En revanche, les étudiants dont les parents gagnent moins de 18000 francs par mois, mais qui n'ont pas droit à une bourse d'enseignement supérieur, pourraient continuer à toucher l'ALS, mais selon un taux dégressif. Au-dessus de ce plancher de ressources familiales, les étudiants n'y auraient plus accès, à moins qu'ils ne décident de devenir fiscalement indépendants. Dans ce cas, ils percevraient 374 francs mensuels au titre de cette allocation mais ne pourraient plus ajouter une demi-part sur le quotient familial de leurs parents, même s'ils ont moins de vingt-cinq ans.

A l'inverse, l'UNEF-ID suggère que tous les étudiants qui ont pour l'instant droit à l'ALS continuent de toucher cette aide, quelle que soit leur situation, que les étudiants non boursiers mais fiscalement indépendants touchent le montant maximum de l'allocation et, enfin, que les loyers des appartements loués à des étudiants soient encadrés afin d'interdire aux propriétaires bailleurs de répercuter le montant de l'aide sur les loyers.

Soucieux de calmer les esprits, M. Fillon a pris soin de préciser, jeudi 14 octobre, que les dispositions envisagées s'inscrivent dans le cadre du projet de budget 1994 pour l'enseignement supérieur – dont l'examen commencera le 15 novembre à l'Assemblée nationale – et qu'elles ne sont donc pas encore définitivement arrêtées.

MICHÈLE AULAGNON

CLÉS/ *Peine de mort*

Tristes records

Parmi les trente-six Etats américains où la peine de mort a été rétablie, après que la Cour suprême l'eut autorisé en 1976, le Texas détient un triste record. Cet Etat du Sud est celui où le plus grand nombre de condamnés à mort ont été exécutés, depuis 1982, date à laquelle la peine capitale y a été remise en vigueur.

■ **Quinze exécutions cette année.** Sur les deux cent vingt-deux prisonniers exécutés aux Etats-Unis au cours des dix-sept dernières années, soixante-neuf l'ont été au Texas. Le dernier condamné, Antonio Bonham, âgé de trente-trois ans, a succombé, le 28 septembre dans la prison de Huntsville, à une injection mortelle. Ancien ouvrier agricole, il avait été reconnu coupable de l'enlèvement, du viol et de l'assassinat d'une enseignante de soixante-deux ans. Son exécution était la quinzième depuis le début de cette année au Texas. Avec douze exécutions en 1992, cet Etat avait déjà établi un précédent.

■ **Trente-six Etats.** Au total, trente-et-une personnes ont subi la peine capitale aux Etats-Unis l'an passé. Il faut remonter aux années 60 pour trouver un nombre d'exécutions capitales supérieur à vingt-cinq au pays des libertés : en 1962, quarante-sept condamnés à mort avaient été exécutés. Sur les trente-six Etats dont la législation prévoit, actuellement, la peine capitale, quatre ne l'ont pas appliquée depuis 1976, à savoir le New-Hampshire, le Montana, le Delaware et le Dakota-du-Sud. Outre le Texas, ceux qui l'appliquent le plus fréquemment sont la Floride, la Louisiane, la Géorgie et la Virginie, autant d'Etats du sud du pays.

ENVIRONNEMENT

12000 hectares inondés

Les secours toujours mobilisés en Camargue

Une semaine après la rupture, en plusieurs endroits, de la digue d'Albaron, et malgré la mise en œuvre du plan Orsec depuis jeudi 14 octobre, 12000 hectares de terres, constitués pour l'essentiel de rizières, restaient inondés en Camargue au début du week-end. La zone sinistrée, qui progresse chaque jour vers le sud d'environ 2000 hectares, couvrait vendredi un triangle allant de Gimeaux (sud-ouest d'Arles) à l'est de Saint-Gilles et à quelques kilomètres au nord de l'étang de Vaccarès. Deux cents personnes, qui ont refusé de quitter leur «manade», sont désormais isolées, et plusieurs milliers de taureaux et chevaux ont dû être évacués par camions.

Depuis vendredi matin, trente camions, chacun chargé de 28 tonnes de pierres, déposent sans répit leur chargement dans la brèche de Figarès, où s'est produite la principale rupture de la digue et par laquelle s'engouffrent chaque seconde plus de 100 mètres cubes d'eau. Mais ce début de barrage, de l'aveu même des pompiers, n'avait encore *«rien de significatif»* vendredi après-midi.

DÉFENSE

M. Conze prévoit «une embellie» de l'industrie de l'armement après 1994

Le délégué général pour l'armement, Henri Conze, a affirmé, mercredi 13 octobre, que *«l'avenir n'est pas si noir que cela»* pour l'industrie de l'armement française, à propos de laquelle un récent rapport parlementaire prévoit qu'elle devrait perdre 110 000 emplois d'ici à 1995 (*le Monde* daté 10-11 octobre). A partir de 1994, *«nous allons constater une reprise certaine»* et *«une embellie»* dans le secteur de l'armement, a-t-il ajouté devant l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace.

«Les très graves difficultés» rencontrées par les industries de l'armement, qui se traduisent par *«les pleurs et les grincements de dents de leurs présidents»*, sont dues à la baisse des marchés à l'exportation depuis 1985 et aux gel et report de crédits intervenus sur le budget depuis 1991. Dans cette perspective, il *«ne faut pas aller trop loin dans les plans sociaux»*, a mis en garde M. Conze en indiquant avoir *«noté, sur certains programmes, que telle ou telle société avait du mal à faire face pour avoir dégraissé trop vite»*.

MODE

PRÊT-A-PORTER, collections d'été

La dictature de l'effiloché

Comment être à la mode sans avoir l'air d'un sans-abri? se demandaient les professionnels depuis plusieurs saisons. *«Je détruis, donc je suis»*, répondaient les créateurs. Les industriels ont suivi, faisant subir à leurs tissus des traitements de choc, pour donner au neuf un air usé. La semaine des présentations de prêt-à-porter de l'été 1994, qui s'est déroulée du 8 au 14 octobre à la cour Carrée du Louvre, marque une nouvelle étape. Adieu chignons et balconnets. Les seins se portent haut mais plats, et les cheveux courts inégalement coupés rappellent les coiffures dites *à la victime* de l'aristocratie durant la Révolution française. Les mannequins de la crise comme Kate Moss ont éclipsé les fausses Bardot des années 80, perchées sur les talons de la prospérité. C'est dans un adieu définitif aux couleurs voyantes, aux gros bijoux dorés, à une créature retouchée, enchaînée, qu'est apparue cette silhouette fragile de l'été 1994. Les pantalons deviennent sarongs, les robes, des colonnes souples, voiles et transparences que n'auraient pas dédaignées les amazones du Directoire, ou les émancipées des années 20, tâtant de l'opium et du saphisme, et mourant en saintes d'une grippe après avoir soigné les pauvres. Les liens, les lacets remplacent les boutons. Les superpositions se multiplient, moins pour décorer que pour étirer. Même si à travers ce sentiment de liberté, de renoncement à tous les clichés du futurisme, de la nostalgie, de la féminité obligatoire – gros seins et cheveux blonds –, une inquiétude se dégage. Dans le vide créé par la récession et la peur de tout, les signes de la réussite sociale ont cédé la place au doute, à l'errance urbaine, au portrait d'un être au sexe non identifié, marchant sur le terrain vague de l'indifférence.

On défait, on retaille, on rafistole, sans que la mode ne soit le support d'un projet, ou d'une proposition pour la vie, pour les femmes, pour qu'elles affrontent tous les instants de leur existence, travail, rencontres, amours. Se présentera-t-on à un entretien d'embauche avec des oripeaux? Martin Margiela n'a pas jugé bon d'organiser de défilé : il a loué pendant quelques jours un supermarché désaffecté à Belleville, et présenté, cinq ans seulement après ses débuts, une sorte de «rétrospective» de ses modèles teints pour l'été en gris. Le cou tatoué de chiffres correspondant aux saisons précédentes, les anti-mannequins circulent comme des recluses, on offre aux acheteurs des tartines barbouillées de margarine, les vêtements sont là, pendus au désespoir du monde. Et l'on se demande ce qui est le plus triste : voir un talent enfermé dans sa propre impasse, limité par sa prétention, ou constater qu'il est effectivement cette saison le plus copié.

Tandis que les bureaux de tendance, comme Trend Union, annoncent une recherche de matières *«plus humaines, mille fois lavées, empoussiérées par le travail»*, et l'avènement d'un *«luxe abimé»*, tous les repères volent en éclats. Il y a cette impossibilité d'appréhender le futur autrement que dans un miroir brisé, à l'image de ces tenues que Rei Kawakubo, (Comme des garçons), présente en morceaux, ici, une demi-robe, là, une manche de veston, avec des somptueux linceuls retenus par des élastiques apparents. On ne soupçonne pas toute la sophistication d'un tel travail. Mais la dictature de l'effiloché est là : il faut désormais, pour créer l'événement, faire croire qu'il a été inspiré dans une décharge publique, comme si, pour se justifier, ce métier devait se pratiquer dans le mépris, imposant au beau les contraintes de la honte.

Certains résistent d'autant mieux à la surenchère misérabiliste qu'ils sont proches de leur public. Agnès B, surnommée un peu rapidement par un journal belge *«la Saint Laurent du peuple»* continue son chemin, semé de vestes indiennes, de tabliers en voile de lin, et de robes fermières. Les matières sont à peine vieillies. *«Ce qui marche, ce sont les costumes en tissu austère pour filles»* dit la plus cosmopolite des Versaillaises, à la tête de cinquante boutiques dans le monde.



MARINA FAUST

La collection rétrospective de Martin Margiela

Chez Issey Miyaké, qui a totalement annobli ces dernières saisons l'idée du froissé, du plissé, on retrouve une vraie grandeur. Car il n'habille rien d'autre que le mouvement du corps, attentif cette saison à l'alléger encore, à rêver d'Icare, à le voir traverser les mondes, dans ces tenues de vent. La recherche est là, magnifiée par ces couleurs primaires, des éclairs d'optimisme, d'énergie. Une envie de beauté qui souffle sur la rue, sans la trahir. L'Anglais John Galliano, qui raconte une histoire *a priori* pourtant totalement opposée, avec ses Pompadour et ses Mme De surprises en flagrant délit d'adultère, sait créer avec un sens du théâtre et du costume historique qu'il maîtrise totalement, la même magie. Car rien ne pèse, les détails, comme les tissus, ces liseuses, ces chemises d'alcôve, racontent merveilleusement les poursuites et les surprises de l'amour, et personne n'avait, depuis Yves Saint Laurent, suggéré d'une manière si poétique les seins, en les habillant de désir. A côté, Vivienne Westwood, qui croit reconstituer l'élégance Café de Paris, laisse apparaître des cocottes et des dames en rose échappées d'un vieil endroit de plaisir, et fait figure de Mme Verdurin.

«Que les femmes soient heureuses!»

Le plus contemporain reste Jean-Paul Gaultier. Là où les conservateurs croient devoir annoncer en prophètes le retour à la mode punk, celui-ci brouille les pistes, joue avec le vêtement aux imprimés tatouages ou taches de rousseur, célébrant avec humanisme le mélange des époques et des cultures; Barry Lyndon se promène à Katmandou, et Haré Krishna croise Casanova. Beaucoup de vêtements caméléon se nouent, s'enroulent, le smoking se fait sari, la veste mousquetaire en organza peint à la main se porte aussi naturellement qu'un blazer. Il donne généreusement une solution pour aider les uns et les autres à se rejoindre. Le vêtement se fait parure, sans tomber ni dans le folklore, ni dans les poncifs de la mode coloniale. Une exigence de construction et de mise en scène du corps qu'on retrouve chez tous ceux qui ont le privilège de l'humilité : le créateur suisse Bertrand Maréchal et son double hommage à Yves Saint Laurent et à Helmut Newton, dix-sept modèles, la lumière d'un noir et blanc dramatisé à l'extrême, un peu de strass, un manteau de Reine de la Nuit, *«le fantasme d'une femme qu'on suit»*, belle comme une apparition. Une émotion qu'on retrouve chez Yves Saint Laurent dès qu'il sort des coulisses, à l'issue de son défilé qui, malgré quelques échappées vers les îles, ne rend pas justice à tout ce qu'il a donné. Reste une joie échappée du fond de sa solitude, lorsqu'il murmure : *«Que les femmes soient heureuses!»*

LAURENCE BENAIM

DIOR, YAMAMOTO, MONTANA, LACROIX...

Les grandes vacances des créateurs

A quoi rêvent les créateurs de la mode quand ils préparent leurs collections d'été? Aux voyages, bien sûr, avec une préférence pour l'Inde et aussi l'Amérique latine, où se balade l'imaginaire de Christian Dior. Il en réinvente les grands espaces à coup de pantalons de gaucho de peau râpeuse ou de crêpe souple, ornés de boutons d'argent sur toute la hauteur, accompagnés de petit foulards noirs noués sur le cou nu. A coup de sombreros, de boléros, d'harmonies de mastic, bronze, marron. Avec des ceintures, tressées, entrelacées. La ceinture, tout le rêve du continent est là.

Christophe Lemaire crêpe à mort les cheveux, les enroule dans des gros bigoudis et les arrose de laque. Pour son premier défilé officiel, il réunit des petites Harcourt aux lèvres brillantes et faux-cils qui font de l'ombre sur les pommettes. Elles s'habillent volontiers court, se dandinent dans des robes juvéniles à encolure ronde et taille haute, des tuniques longues, mais fendues, des jupes à tournure. Le dos dénudé, elles font les dames, se préfèrent pourtant Lolitas en nuisettes à volants, en mousseline rose à grosses fleurs ou satinette d'un jaune largement ensoleillé. Christophe Lemaire adopte avec bonheur et humour le look «nénette du samedi soir».

Parrainé par Comme des garçons, Junya Watanabe, lui, opte carrément pour le look épave, terne, pas net, chirroné, avec des effets de chemises cousues à l'envers à la taille et laissant pendre les manches. Chez Yohji Yamamoto défilent d'abord des femmes en chapeau masculin, brassières, pantalons cigarette. Le blanc étincelle, le noir prend toutes sortes de nuances, le gris adoucit. Elles sont décoiffées, hérissées. Progressivement elles se métamorphosent en nymphes sylvestres, filles des arbres et du vent, prises dans des tuniques marbrées de nervures. Sur leurs robes se sont imprimés des signes, des cercles entrecroisés, des plantes fossilisées. Puis éclate un jaune aigu, un rouge sanglant. Des zips s'enroulent en spirales sur les manches, soulignent des volants en biais. Du violet, du rose se mélangent aux noirs. Et reviennent les filles en chapeau masculin, brassière, pantalons cigarette : voyage en boucle, traversée du temps. Moment sans durée, moment de magie.

Noir. Chacun a les siens. Ceux de Montana sont lisses, opaques, intenses, se portent en jupes courtes, ou asymétriques «queue de pie», en fourreaux noirs lacés sur la peau, en vestes épaulées. Ils font ressortir la luminosité de la popeline blanche pour les chemises à manchettes anguleuses, col pointu relevé, portées par des créatures androgynes. Bientôt elles se féminisent : pantalons évasés, vestes, jupes dansantes qui déroulent toutes les nuances dites «café», depuis le bien torréfié jusqu'à l'écru. Puis elles glissent, Lorelei vert et or, scintillantes comme la danse du soleil sur la rivière. Des couleurs crues, jaune, orange, interviennent avant que l'on revienne au noir : bloomers dépassant de courtes robes pyramide, mousseline plissée, tulle métallisé... Aucun noir ne se ressemble.

Les noirs chez Christian Lacroix sont délibérément coquins. Les petites jupes crinoline dévoilent les longues jambes habillées de bas à jarretière. Soubrettes de luxueux vaudeville, lionnes audacieuses : la chantilly caresse la soie rose, se croise à l'or sur un pantalon, de l'or encore se brode sur les collants. C'est la fête à la fantaisie, une fête insolente, un voyage insensé, un enchaînement de mariages. Tout se mêle et se superpose, les tissus, les couleurs, les musiques, les longueurs, les volumes, les pays. On passe des salons privés à ceux du Régent où l'on joue au petit marquis, à l'Inde des mahadjahs où toutes les richesses de tous les ors sont là, comme si on s'était amusé à inventer des formes avec les garde-robes en désordre des favorites. Un éblouissement, et puis vient une grande jupe à volants dont le balancement raconte le calme languide des Antilles. Le bonheur.

COLETTE GODARD

CINÉMA : « Germinal » représentera la France aux Oscars. – Un comité de sélection présidé par l'actrice Jeanne Moreau a choisi le film de Claude Berri *Germinal* pour représenter la France aux Oscars 1993. En 1992, c'est *Indochine*, de Régis Wargnier, qui avait obtenu la récompense du meilleur film en langue étrangère.

Mort de l'acteur Leon Ames. – Le comédien américain Leon Ames, qui avait joué dans une centaine de films entre 1932 et 1986 et avait fondé le Syndicat des acteurs de cinéma, est mort mardi des suites d'une crise cardiaque à Laguna-Beach (Californie). Il avait quatre vingt-onze ans. De son vrai nom Leon Waycoff, il avait débuté à l'écran dans *Murders in the Rue Morgue*, de Robert Florey, et avait joué, entre autres, le rôle du procureur dans *le Facteur sonne toujours deux fois*. – *(AFP.)*

MUSIQUES

JULIETTE GRÉCO à l'Olympia
GILBERT BÉCAUD au Palais des congrès

Une robe noire et une cravate à pois

Elle s'est arrêtée la chanson à peine commencée. *«Si la bête a bu, et qu'elle est dans la rue...»* C'est un soir de première, à l'Olympia, et Juliette Gréco crée un tour de chant. Parmi les grands titres de sa carrière, elle a glissé neuf nouvelles chansons, autant de pièges. *«Si la bête a bu...»*. Et la suite? Elle pâlit. Un jeune homme dans la salle crie : *«Juliette, on t'aime!»*. Double réponse de la chanteuse en noir : *«Moi aussi. Ce n'est pas une raison pour faire des bêtises.»* Puis : *«Quand on aime, on n'est pas toujours vainqueur.»* Mais qu'est-ce qu'un trébuchement (Sur quoi, au fait? Un mot? Une idée? Une note? Trop de trac?) quand on vient d'aligner dix chansons impeccables, du Brel, du Gainsbourg, du Ferré, plus un éblouissant *Que les femmes sont belles*, et un étrange et capiteux *Mickey travaille*, signés Etienne Roda-Gil – tout comme les onze autres chansons de son nouvel album, *Juliette Gréco*, chez Phonogram.

Gréco, c'est une famille. Une famille librement choisie. Des musiciens d'abord : Gérard Jouannest, le pianiste d'une absolue fidélité, qui jamais ne la lâche, même dans un inespéré *Temps des cerises*, chanté aux rappels, à la vitesse du son. Il y a un accordéon, bien sûr. Mais aussi, pour cette fois, trois violons qui ont obligé Gréco à revoir de fond en comble les arrangements, de *Paris Canaille* à *Il n'y a plus d'après*. Plus feutrée, souple et flottante, la musique ainsi orchestrée laisse à la chanteuse une totale liberté, dont Gréco use jusqu'à la rupture. La famille, c'est aussi le public, impressionné, séduit par cette femme pâle, incomparable comédienne, qui lui livre ses fragilités, ses doutes, sa force.

Gilbert Bécaud et Juliette Gréco sont nés la même année. Ils ont fréquenté des mondes différents. Elle porte une robe noire, lui une cravate à pois, leurs signatures. Elle, l'interprète, a chanté les poètes, leur a apporté ce regard jamais dupe, mais toujours près de l'innocence, sa voix basse et lumineuse. Lui, le compositeur, a créé des chansons formidables, solides comme le roc dans l'histoire de la variété française. *Mes mains*, par exemple, qui lui permet d'entamer seul au piano un récital de deux heures non stop. Bécaud est un grand professionnel. Avec lui, on ne tremble pas : on sait qu'il va franchir l'obstacle. Que ses nouvelles chansons vont couler sans anicroche, d'autant que la dernière livraison est heureuse : *Une vie*, l'album paru chez BMG au début de cette année, swingue à loisir, et devance largement le Bécaud sirupeux de *la Solitude, ça n'existe pas*, pour revenir au punch initial de «Monsieur 100 000 volts».

Bécaud occupe la scène sans en concéder un seul millimètre – et Dieu sait qu'elle est spacieuse au Palais des congrès –, quitte à y inviter une quarantaine de choristes noirs pour lui donner la réplique sur *Mea Culpa*. Avec quatorze musiciens en scène, un son cuivré comme jamais, Gilbert Bécaud, cabotin sans plus, pianiste émérite, passe en revue une tranche de siècle. Dans la bonne humeur. Son *Petit Oiseau* (*de toutes les couleurs*) est un appel flûté à la paix. Celui de Juliette Gréco (*« Un petit oiseau, un petit poisson s'aimaient d'amour tendre»*, de Jean-Max Rivière et Gérard Bourgeois) est un chef-d'œuvre de drôlerie. *«Une histoire d'amour ratée»*, dit-elle. Mais quand Gréco rate, c'est un exorcisme. On sait qu'ensuite tout ira bien. Si Bécaud trébuchait, s'en remettrait-il?

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Juliette Gréco, jusqu'au 24 octobre à 20 h 30, dimanche matinée à 17 h 30. 28, bd des Capucines, 75009. Tél. : 47-42-25-49. Places de 150 F à 230 F.

► Gilbert Bécaud, jusqu'au 24 octobre, à 20 h 30, dimanche matinée à 16 heures. Palais des congrès, porte Maillot. Tél. : 40-68-00-05. Places de 160 F à 250 F.

Le concert de Kabaïvanska reporté à Gaveau. – La soprano Raina Kabaïvanska, souffrant d'une fracture au pied, annule le récital qu'elle devait donner lundi 18 octobre salle Gaveau, à Paris. Le concert est reporté, avec le même programme, au 13 janvier.

EXPOSITION

La FIAC au Grand Palais

L'arrivée massive des jeunes galeries

La cuvée 1993 de la FIAC se distingue par l'entrée en force de jeunes galeries. Il faut s'en féliciter, même si, comme à Bâle, leur accès ne fut rendu possible que par la défection souvent tardive d'un grand nombre de leurs aînés. De l'Allemagne au Venezuela en passant par les provinces françaises, ce sont donc quarante-deux nouveaux venus qui découvrent la verrière du Grand-Palais. On devait donc s'attendre à un peu de fraîcheur, à des découvertes fulgurantes. Las, le moins qu'on puisse écrire, c'est qu'ils paraissent bien frileux. Mais peut-être sont-ils simplement de jeunes marchands sérieux et responsables : alors que jamais FIAC ne fut aussi pauvre en expositions personnelles, c'est-à-dire en effort réel de promotion des jeunes artistes, on note de leur part un activisme significatif.

En effet, les trois quarts des Français présents se sont astreints à un accrochage unique, courant le risque de conflits avec leurs poulains exclus, mais surtout de ne pas trouver amateur, même si certains se sont sagement rabattus sur des noms déjà connus, comme Paul Armand Gette chez le Toulousain Sollertis. Les autres ont prudemment fait étalage d'échantillons variés de leur stock. On oscille ainsi entre le stand éclectique et chic du tourangeau Michel Rein, ou l'esthétique choc de la parisienne galerie De Beyrie.

Pierre Colt, de Nice, a pour sa part suivi l'exemple donné par Jean Fournier l'année dernière, en modifiant son accrochage tous les jours ou presque. Ce sont donc sept artistes qui seront montrés, mais en exposition personnelle, ce qui décevra le visiteur occasionnel mais ne peut que satisfaire le collectionneur véritable qui, lui, visite la FIAC quasi quotidiennement.

HARRY BELLET

LETTRES

Nouvelles sélections pour les prix littéraires

Huit titres ont été retenus pour le prix Renaudot, qui sera attribué le 8 novembre : *Mon ami Pierrot*, de Michel Braudeau (Seuil), *les Corps célestes*, de Nicolas Bréhal (Gallimard), *la Loi du cachalot*, de Philippe Hadengue (Calmann-Lévy), *Journal d'Hannah*, de Louise Lambrichs (La Différence), *Jacob Jacobi*, de Jack-Alain Léger (Julliard), *le Rocher de Tanios*, de Amin Maalouf (Grasset), *la Malédiction*, de Rachid Mimouni (Stock), *Les jours ne s'en vont pas longtemps*, d'Angelo Rinaldi (Grasset).

Trois romans ont été retenus pour le Grand Prix du roman de l'Académie française, qui sera décerné le 28 octobre : *Héloïse*, de Philippe Beaussant (Gallimard), *Au diable*, d'Elvire de Brissac (Grasset) et *Cheyenne*, de Didier Van Cauwelaert (Albin Michel).

FRANCOPHONIE : Henri Lopes Grand Prix de l'Académie française. – Le grand prix de la francophonie de l'Académie française, doté d'une somme de 400 000 F, a été attribué à l'écrivain congolais Henri Lopes. Né à Léopoldville (Kinshasa) en 1937, ancien premier ministre du Congo, actuellement sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO, Henri Lopes a notamment publié *le Pleurer-rire* (Ed. Présence africaine, 1982) et deux romans au Seuil : *le Chercheur d'Afrique* (1990) et *Sur l'autre rive* (1992).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Dans le cadre du salon du livre de cinéma : Madame Bovary (1934), de Jean Renoir, 19 h ; Madame Bovary - sauve-toi et protège (1989, v.o. s.t.f.), d'Alexandre Sokourov, 21 h.

DIMANCHE

Madame Bovary (1949, v.o.), de Vincente Minnelli, 18 h ; Madame Bovary (1990), de Claude Chabrol, 21 h.

CINÉMATHÈQUE
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

SAMEDI

Hommage à Cinecitta international : Nous les femmes (1953, v.o.), d'A. Guarini, G. Franciolini, R. Rossellini, L. Zampa, L. Visconti, 17 h ; le Bandit (1946, v.o. s.t.f.), d'Alberto Lattuada, Prima della Rivoluzione (1964, v.o. s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 19 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Cinecitta international : Finalmente soli (1942, v.o. s.t.f.), de Giacomo Gentilomo, Cineccitta 50 (1986, v.o. documentaire), 17 h ; Maria Zeff (1981, v.o. s.t.f.), de Vittorio Cottafavi, 19 h 30 ; Intervista (1987, v.o. s.t.f. - projection sous réserve), de Federico Fellini, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : Nostalgie (1990, v.o. s.t.f.), de Frounze Dovlatian, 14 h 30 ; les Trois Jours de Victor Tchernytchev (1968, v.o. s.t.f.), de Mark Ossepian, 17 h 30 ; The Good Job (1942, v.o. s.t.f.), de William Saroyan, Applause (1930, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : le Convoi sauvage (1971, v.o. s.t.f.), de Richard C. Sarafian, 14 h 30 ; Cantique des cantiques (1933, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 17 h 30 ; Komitas (1988, v.o. s.t.f.), de Don Askarian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Hommage à Jean Cocteau : les Dames du bois de Boulogne (1944), de Robert Bresson, 14 h 30 ; la Fureur de lire, 16 h 30 ; C'est à la fête (1966), de Renaud Saint-Pierre ; les Mariés de la tour Eiffel (1973), de Jean-Christophe Averty, 18 h 30 ; Orphée (1949), de Jean Cocteau, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Jean Cocteau : le Sang d'un poète (1930-1932) de Jean Cocteau, Encyclopédie du cinéma français : Jean Cocteau (1979) de Claude-Jean Philippe, 14 h 30 ; Bande annonce : Jeux d'artifices (1987) de Virginie Thévenet, les Enfants terribles (1949) de Jean-Pierre Melville, 16 h 30 ; Actualités Gaumont, Jean Cocteau répond à Roger Stéphane (1964), de Paul Seban, 18 h 30 ; Jeux d'artifices (1986), de Virginie Thévenet, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AKIRA (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'AVOCAT DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BENNY & JOON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CLIFFHANGER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DANDY (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

FAUSTO (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA FIRME (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES FRUITS DU PARADIS (All., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HÉLAS POUR MOI (Helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

HOT SHOTS ! 2 (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55).

KING OF THE HILL (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

MÉTISSE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (Vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RABI (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

RAINING STONES *(Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial*, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SANTA SANGRE (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SLIVER (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TINA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-Helvético-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

TROIS FILLES (Ind., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

BEETHOVEN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 10.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

CHUTE LIBRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 20.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 45.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.

PASSION FISH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 40.

PEAU D'ANE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) 16 h 05.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 20.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 10.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'INCROYABLE VOYAGE. Film américain de Duwayne Dunham, v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MATHIEU L'ASTUCIEUX. Film hongrois d'Attila Dargay : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

MAZEPPA. Film français de Bartabas : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN. Film américain de Woody Allen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SNAKE EYES. Film américain d'Abel Ferrara, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE VOYAGE. Film argentin de Fernando Solanas, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Selon la Banque mondiale

Un Latino-Américain sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté

Survenue au début des années 80, la crise de la dette en Amérique latine a entraîné un changement économique profond avec des résultats positifs. En revanche, les politiques d'ajustement structurel ont accru la pauvreté et les inégalités de revenus, confirme une étude de la Banque mondiale.

Ce sont des événements qui appartiennent déjà à l'Histoire. Et pourtant, dix ans après, ils n'ont pas encore été digérés par les pays qui en furent les protagonistes. A partir du début des années 80, les pays d'Amérique latine, aux économies déjà mises à mal par les deux chocs pétroliers (1974 et 1980), se retrouvaient, pour la plupart d'entre eux, en faillite économique. Bâti sur le protectionnisme, un système fiscal inefficace, un secteur public omniprésent et une forte emprise de l'État sur les entreprises, le modèle de développement latino-américain se révélait être un échec. Seul l'aveuglement du système bancaire international avait permis d'occulter la réalité et de repousser les échéances de quelques années.

Contraints et forcés, les pays de la région, du Mexique au Chili en passant par le Pérou et l'Argentine, ont depuis changé de culture économique. Sous l'influence du Fonds monétaire international (FMI), l'équilibre macroéconomique est devenu un dogme, l'ouverture des frontières une règle d'or, et la dérégulation (sociale, financière), une quête. Pour quels résultats? Avec quels effets? C'est la question à laquelle s'efforce de répondre un récent rapport de la Banque mondiale sous le titre « L'Amérique latine et les Caraïbes, dix ans après la crise de la dette» (1).

Dix ans de libéralisme

Il est prématuré de dresser un bilan définitif des années de l'après-crise de la dette. Les gouvernements ne se sont résolus à changer de politique économique que récemment, rarement avant la fin des années 80, une fois consommé l'échec des remèdes traditionnels. Pourtant, les premiers enseignements sont déjà là, bien visibles, notamment chez les deux pionniers en matière de réforme : le Mexique, où les réformes ont été mises en œuvre en 1985, et le Chili qui, avec l'arrivée au pouvoir du général Pinochet avait opté en faveur du libéralisme dès le milieu des années 70.

Dans beaucoup de pays de la région, constate le rapport de la Banque mondiale, le produit national brut (PNB) par habitant, après des années de chute, a recommencé à augmenter à partir de 1987. L'Amérique latine dans son ensemble a renoué avec la croissance économique. Au Chili (8,7 % en 1992) et en Argentine (7,5 %) elle atteint même des taux dignes de l'Asie du Sud-Est. Enfin, le déclin de l'inflation est avéré. De près de 50 % par an entre 1987 et 1992, elle est revenue à 15,5 % l'an passé. Et que dire du Mexique passé de près de 500 % de hausse des prix (1987-1992) à 25 % en 1992! Seule exception parmi les grands pays de la zone, le Brésil qui persiste à flirter avec une inflation annuelle de plus de 1 000 %.

Les succès sont donc incontestables. Mais cette remise en ordre de l'économie va de pair avec un échec de taille : l'incapacité de l'Amérique latine à réduire les inégalités sociales et le niveau de pauvreté. Conséquence de dix ans d'ajustement structurel, ces deux fléaux ne se sont jamais autant répandus dans le continent. Entre 1980 et 1989, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté (340 francs de revenus mensuels) a été multiplié par deux en Argentine. Au Mexique, plus d'une personne sur cinq est dans ce cas. Au total, plus d'un tiers de la population d'Amérique latine vit en dessous du seuil de pauvreté.

Les chiffres sont tout aussi éloquents si l'on considère la population vivant, selon les critères de la Banque mondiale, dans *« l'extrême pauvreté »* (170 francs de revenus mensuels). Près de 18 % de la population brésilienne est dans ce cas, et 7 % de la population du Mexique. Si la pauvreté *« s'est accrue au cours de la décennie écoulée »*, la distribution des revenus – mesurée par un indicateur appelé « le coefficient de Gini » – *« s'est dégradé au cours des années 80 »* dans huit des douze pays étudiés. Dans quatre pays (Colombie, Costa-Rica, Paraguay, Uruguay) elle s'est améliorée mais, précise la banque, *« les données sont rares et doivent être manipulées avec précaution »*.

Il est vrai qu'historiquement les pays d'Amérique latine n'ont jamais fait d'effort pour résorber la pauvreté chez eux. Entre les années 50 et 70, l'âge d'or de l'État providence, cette partie du monde est la seule où la frange la plus pauvre de la population a vu ses conditions de vie se dégrader. A la fin des années 70, l'Amérique latine détenait le peu enviable privilège d'avoir la répartition des revenus la plus inégalitaire du monde.

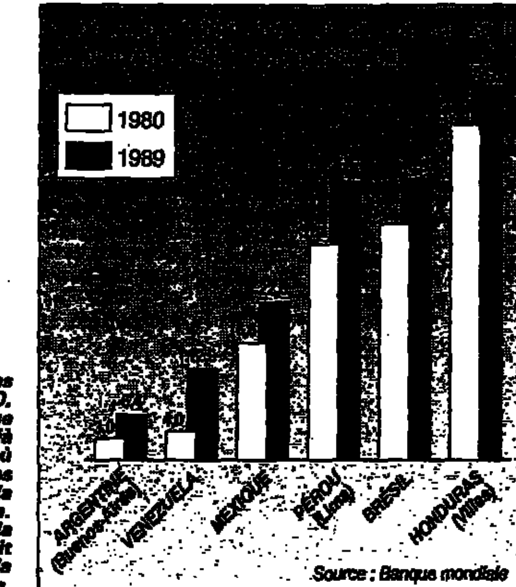
« La crise de la dette a rendu les choses pires », note la Banque mondiale. Les États ont taillé dans leurs dépenses sociales. Celles consacrées à l'éducation et à la santé ont chuté, par exemple, d'un quart entre 1980 et 1985. Dans le même temps, la priorité donnée, aux exportations de biens et de services – synonyme de course à la productivité – a partout entraîné une baisse des salaires réels (plus bas en 1991 qu'en 1980 à quelques exceptions près) et une forte poussée du chômage.

Pour surmonter une crise, mettre en place des réformes économiques ne suffit pas. Encore faut-il s'y tenir. Cela suppose un consensus politique qui ne pourra être atteint, prévient la Banque mondiale, qu'à une double condition : une croissance économique encore plus forte qu'aujourd'hui et, facteur *« peut-être plus important »*, une meilleure répartition des fruits de la croissance. Mais même si le souhait est exaucé, *« la pauvreté et les inégalités de revenus vont persister pendant longtemps »*, conclut la Banque mondiale.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) « Latin America and the Caribbean – A decade after the debt crisis », The World Bank, 1993.

La crise de la dette frappe surtout les plus démunis



Avant les années 80, l'Amérique latine était déjà le continent où la répartition des revenus était la plus inégalitaire. La crise de la dette n'a fait qu'aggraver la situation.

Malgré la récession de l'économie allemande

La Bourse de Francfort dépasse son niveau historique

FRANCFORT

de notre correspondant

La fête et la crainte mêlées. Non sans angoisse, les opérateurs ont applaudi, vendredi 15 octobre, l'indice DAX, construit à partir des trente grandes valeurs cotées à la Bourse de Francfort, qui a dépassé son record historique avec 2 015 points. Le précédent record datait de 1990, en plein boom de la réunification. Aujourd'hui, la conjoncture est inverse : l'économie allemande subit la plus forte récession depuis la fin de la guerre.

La hausse provient d'une anticipation de la reprise par les boursiers depuis mai. A la lecture de meilleures nouvelles de l'économie allemande, ils ont estimé à cette date que la récession allait être forte – avec un recul de 2 % de la production intérieure brute – mais courte. La croissance doit reprendre dès cet hiver. Un vent d'optimisme a soufflé depuis, propulsant le DAX à 1 900 points, puis, après l'échec des opposants au président Eltsine à Moscou, au-delà des 2 000 points.

Désormais les opérateurs, dans leur majorité, attendent une consolidation à ce niveau. Peu croient probable un recul, au-delà de quelques points. Leur optimisme s'appuie sur la bonne tenue des Bourses étrangères, et en particulier américaine. Ils escomptent une hausse progressive du dollar vis-à-vis du mark, un mouvement qui va favoriser les exportateurs allemands. La baisse des taux de la Bundesbank devrait également reprendre, poussant les épargnants à délaisser les obligations pour les actions.

Les vagues de suppressions d'emplois annoncées ces mois derniers par les entreprises reflètent une restructuration en cours de l'industrie allemande. Chez les salariés, l'inquiétude monte légitimement, mais chez les boursiers cela signifie un regain de compétitivité et des bénéfices en hausse. Reste, dernier facteur favorable et sans doute le plus important, un afflux important de capitaux étrangers – on parle de plus de 10 milliards de marks – qui ont redécouvert les vertus de l'économie allemande.

Pour les plus prudents, la Bourse de Francfort est désormais surévaluée. L'économie allemande n'est pas sortie de la récession et les boursiers, pour avoir anticipé exagérément, pourraient brutalement changer d'avis et plonger dans le pessimisme. Le mois d'octobre est, depuis 1929, toujours un mois difficile pour les placements. La nouvelle tempête monétaire qui semblait monter en fin de semaine contre les francs français et belge pourrait souffler un vent d'hiver.

ERIC LE BOUCHER

INDUSTRIE

Bidermann International sur le fil

Le groupe a pu jusqu'ici compter sur l'appui sans faille de ses partenaires. Mais le premier d'entre eux, Elf-Aquitaine, vient de changer de PDG

Au plus mauvais moment... Les difficultés de Bidermann International, premier groupe français de confection masculine (griffes Daniel Hechter, Yves Saint Laurent, Kenzo...) commencent, comme souvent, par un « bon coup » : le rachat, fin 1989, de Cluett Peabody, un groupe américain propriétaire notamment des fameuses chemises Arrow et des chaussettes Gold Toe. Cluett Peabody est deux fois plus gros que le Français qui, pour réussir son entreprise, doit non seulement ouvrir le capital de son holding américain, Bidermann Industries, à des actionnaires extérieurs comme la BNP, le Crédit lyonnais ou Elf-Aquitaine, mais surtout lourdement s'endetter.

Las! Le retournement de la conjoncture aux Etats-Unis fait virer les comptes de la filiale américaine dans le rouge. Fin 1992, bouclant outre-Atlantique une sévère opération de restructuration (les effectifs de Cluett Peabody sont divisés par deux), Bidermann International obtient des nouveaux actionnaires de sa filiale américaine une augmentation de capital de 53 millions de dollars (plus de 280 millions de francs). Ce sauvetage financier s'accompagne d'un abaissement de la participation de Bidermann International dans Bidermann Industries de 66 % à une simple majorité de contrôle. Il s'agit, dit-on alors, de permettre au groupe français de se désendetter et de se redéployer dans la distribution avec le rachat d'Armand Thiéry, une activité plus lucrative que la confection (*le Monde* daté 31 janvier–1er février).

Un nouveau déficit

C'est qu'en Europe aussi, les choses vont mal. Bidermann International essuie de plein fouet la chute de l'activité. 1991 s'était achevé par 120 millions de francs de pertes pour 4,36 milliards de chiffres d'affaires; 1992 s'est soldé par un « trou » de 103 millions pour 4,02 milliards d'activités et 1993 devrait se solder par un nouveau déficit de 120 millions. Après des mois de tractations et à la demande pressante des pouvoirs publics, semble-t-il, les actionnaires minoritaires du groupe, le Crédit lyonnais et Elf-Aquitaine notamment, apportèrent, dans la plus grande discrétion, 100 puis 150 millions de francs au groupe. *« Des apports en trésorerie qui ne modifient pas la répartition du capital de Bidermann International,* précise un proche du dossier, *et permettent à Maurice Bidermmann d'en conserver le contrôle. »*

Des apports en trésorerie qui, selon les interlocuteurs, donnent à la société *« le temps de voir venir »*, ou sont insuffisants pour couvrir les inévitables restructurations industrielles à venir. Des apports en trésorerie qui réveillent les polémiques sur le rôle de « bonne fée » joué par le groupe public Elf-Aquitaine et son ancien PDG, Loïk Le Floch-Prigent, dans le sauvetage d'un groupe opaque et secret, dominé par la personnalité flamboyante mais déroutante de son fondateur, Maurice Bidermann. *« Elf, sollicité par les pouvoirs publics, a fait le pari de sauver l'affaire en remettant au pot »*, dit un proche du dossier, en relativisant l'ampleur des sommes en jeu pour un groupe qui devrait retirer 1 milliard de francs de plus-values de ses 16 milliards de francs de participations financières.

Reste que Maurice Bidermann, dont le bras droit, Georges Jollès, est en instance de départ, devra affronter dans les mois qui viennent ses futures échéances avec un nouveau PDG – Philippe Jaffré – à la tête d'Elf-Aquitaine. Un jeu serré.

P.-A. G.

La firme de Cupertino en proie au doute

John Sculley abandonne la présidence d'Apple

John Sculley quitte Apple. La nouvelle a été annoncée vendredi 15 octobre, confirmant les rumeurs qui parsemaient la presse américaine depuis quelques mois.

Ancien responsable de Pepsico, promis à la présidence de la multinationale agroalimentaire, M. Sculley avait débarqué à Cupertino, siège du constructeur informatique, en 1983, convaincu par Steve Jobs, l'un des deux co-fondateurs de la célèbre firme, d'abandonner ses boissons gazeuses. Deux ans plus tard, le départ provoqué de Steve Jobs le laissait seul aux commandes.

Arrivé à la direction d'Apple quand la firme connaissait ses premières difficultés financières, M. Sculley, qui pendant des années a personnifié le succès commercial des célèbres Macintosh, laisse le constructeur informatique dans une situation à peu près équivalente. Sous sa houlette, le chiffre d'affaires du constructeur informatique est passé de 600 millions à quelque 8 milliards de dollars. Mais Apple traverse une très sérieuse crise de doute. Et les perspectives ne sont pas éclatantes. En juin, M. Sculley abandonnait ses fonctions de directeur général du groupe au profit de Michael Spindler. Aujourd'hui, critiqué en interne, il doit céder la présidence à Mike Markulla, cinquante et un ans, numéro deux du conseil d'administration depuis 1981.

Pour conserver ses parts de marché, Apple a dû mener, tout au long de cette année, une politique de prix beaucoup plus agressive. La famille des Macintosh a été diversifiée, s'est renouvelée (pas moins de six nouveaux modèles ont été mis sur le marché en une dizaine de mois). Mais le produit s'est banalisé. Equipé de Windows, le logiciel vedette de Microsoft, tous les compatibles PC offrent désormais ce qui a fait le succès du Mac : la convivialité et la simplicité d'utilisation. Depuis quelque temps déjà, Apple, lui aussi, participe à la gigantesque guerre des prix. Lui qui flattait le « snobisme » de ses utilisateurs doit rogner ses marges comme un vulgaire fabricant de clones. Un peu avant l'été, la firme californienne a ainsi consenti une série de rabais qui ont, certes, dopé les ventes de ses micros traditionnels et de ses portables, mais qui ont aussi fait chuter la rentabilité du groupe. Les résultats diffusés la veille du départ de M. Sculley sont médiocres. Le bénéfice net de la firme pour son exercice 1992-1993 a chuté à 86,7 millions de dollars (493 millions de francs) contre 530 millions un an plus tôt.

Les difficultés du Newton, le « bébé » de M. Sculley, inquiètent. Commercialisé depuis plusieurs semaines, après une série de reports successifs, ce communicateur personnel a été jugé décevant. Selon les analystes, Apple n'aurait pas trouvé avec cet ordinateur, bloc-note électronique, le produit vedette capable de prendre le relai des Macintosh.

CAROLINE MONNOT

SOCIAL

Une mission confiée au ministre de l'économie

M. Alphandéry va étudier la création de fonds de retraite par capitalisation

Le premier ministre a confié à Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, une mission sur les moyens de permettre *« aux Français qui le souhaiteraient de percevoir un supplément de revenu après la cessation de leur activité, qu'il s'agisse de la création de fonds de pension, de la constitution de provisions spéciales dans l'entreprise ou de toute autre solution »*. Donnant lecture d'un message de M. Alphandéry, Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, a indiqué vendredi 15 octobre devant les sénateurs qu'une concertation allait rapidement s'engager avec les partenaires sociaux, les banques et les sociétés d'assurances.

Le développement d'instruments collectifs de retraite par capitalisation *« ne viendra pas se substituer, mais s'ajouter »* aux régimes actuels par répartition qui doivent demeurer *« le socle principal des retraites »*, a-t-il indiqué.

COMMENTAIRE

Canaliser les lobbies

EN mars, après la victoire de l'UDF et du RPR aux élections législatives, assureurs, banquiers et certains dirigeants d'entreprise se réjouissaient de voir enfin sonner l'heure des fonds de pension. Avant même le scrutin, la création de ces régimes de retraite collectifs par capitalisation – pratiquement inconnus en France – avait déjà mobilisé un groupe de sénateurs de l'actuelle majorité, auteur d'une proposition de loi.

Outils permettant aux salariés d'épargner collectivement pour se constituer un complément de retraite, ces instruments constituent également un gisement d'épargne à long terme qui suscite bien des convoitises. Aussi la déception fut-elle vive lorsqu'il apparut que le projet de loi de finances pour 1994 ne prévoyait pas la possibilité de déduire du revenu imposable les cotisations versées, seul moyen de promouvoir l'essor des fonds de pension.

En confiant une mission de concertation au ministre de l'économie, Edouard Balladur cherche donc à afficher qu'il n'a pas abandonné ce projet, même si sa mise en œuvre est renvoyée à 1995 au plus tôt. Outre son coût budgétaire (les avantages fiscaux accordés à l'assurance-vie représentent déjà un manque à gagner de quelque 15 milliards de francs), une déduction fiscale des cotisations versées aux retraites collectives par capitalisation apparaîtrait, dans l'immédiat, contradictoire avec la nécessité de relancer la consommation pour soutenir la demande. De plus, elle perturberait les difficiles négociations engagées au sein de la caisse de retraite complémentaires des cadres, qui cherche à consolider son avenir en programmant une hausse progressive des cotisations patronales et salariales.

Dans l'immédiat, cette mission vise aussi et surtout à canaliser les multiples lobbies qui se bousculent pour assurer la gestion des fonds de pension. Il est vrai que ceux-ci mobilisaient en 1988 l'équivalent de 2 350 milliards de francs au Royaume-Uni, de 10 000 milliards aux Etats-Unis et de 249 milliards en Allemagne...

JEAN-MICHEL NORMAND

Plusieurs milliers de manifestants à Paris

La CFDT a surtout mobilisé des salariés du secteur privé

Trente mille personnes, selon la CFDT (8 000 selon la police), ont manifesté, vendredi 15 octobre, à Paris, dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation en faveur de l'emploi. Cette initiative a regroupé des salariés d'entreprises du privé (Chausson, Renault, IBM, Dassault, Bull, SNECMA, Aérospatiale, mines de fer et de potasse, construction, chimie) avec l'appui d'agents d'EDF-GDF.

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a dénoncé *« les dérobades »* d'un *« patronat rétif »*, qui *« revendique beaucoup, n'a jamais tant exigé, jamais tant obtenu, jamais tant traîné les pieds face à ses responsabilités sociales quant à l'emploi »*. *« Le gouvernement passe avec les patrons un contrat de confiance, sans clause de garantie, c'est un marché de dupes pour l'emploi »*, a affirmé Mme Notat, qui souhaite *« créer un rapport de force d'une tout autre envergure »*.

SEMAINE DU 11 AU 15 OCTOBRE 1993

PARIS

Résistance

INDICE CAC 40

- 0,8 %

Alors que les grandes places internationales battaient de nouveaux records d'altitude, comme Londres ou Francfort, ou s'approchaient de ceux-ci, comme Wall Street, Paris s'est contenté d'opposer une relative résistance malgré les doutes qui subsistaient sur une prochaine baisse des taux ou la santé du franc face à un mark toujours plus fort.

Après les gains de la période précédente, des prises de bénéfice se sont manifestées dès lundi, au cours d'une séance entrecoupée d'interruptions de cotation, dues aux perturbations atmosphériques qui ont obligé la Société des Bourses françaises (SBF) à passer de l'émetteur satellite de Rambouillet au système de secours d'Aubervilliers. Au terme d'une séance caractérisée par la faiblesse de la tendance, les valeurs ont finalement abandonné 0,82 %. L'amélioration n'était pas non plus au rendez-vous le lendemain. Ni la petite détente sur les taux courts ni la meilleure orientation du MATIF n'ont empêché les valeurs françaises de poursuivre leur consolidation. En clôture, l'indice CAC 40 abandonnait encore 0,52 %. Mercredi, l'instabilité a prévalu sur le marché, où les hausses et les baisses se sont succédé tout au long de la journée. En clôture, les valeurs terminaient toutefois sur une progression symbolique de 0,02 %. Le lendemain, la faiblesse du franc et le *statu quo* sur les taux d'intérêt pesaient encore sur le marché des actions. Après avoir évolué pendant toute la séance dans le rouge, le principal indicateur de la place s'inscrivait finalement en repli de 0,63 %. Il a fallu attendre la dernière séance de la semaine pour enfin voir une progression nette et franche des valeurs. En hausse de 0,44 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a rapidement pris de la hauteur au cours des échanges pour finir la journée sur une progression sensible de 1,20 %. Cette nette avance n'a pas suffi toutefois à compenser les pertes des jours précédents, puisque le bilan de la semaine se solde par un repli de 0,8 %.

Eurotunnel et Euro Disney

Du côté des valeurs, plusieurs titres ont retenu l'attention, pour différentes raisons. A commencer par Eurotunnel qui a été nettement pénalisé en début de semaine, après la réunion d'analystes qui s'est tenue lundi. En effet, la société exploitant le tunnel sous la Manche s'attend à une baisse de ses bénéfices pour les trois années à venir et envisage également une prochaine augmentation de capital. Il n'en a pas fallu plus pour que la valeur abandonne près de 10 % au cours des deux premières séances. L'autre valeur européenne, Euro Disney, a également fait les frais des recommandations des analystes. Une grande société de Bourse de la place, qui a changé d'opinion sur le parc de loisirs en émettant une recommandation négative, pourrait être en partie responsable de la défiance qu'a rencontrée le titre. Ajoutez à cela des rumeurs de fermeture du parc et de radiation de la liste des valeurs composant le CAC 40 – démentie ensuite par la Société des Bourses françaises – et, en deux séances, le titre (tout comme Eurotunnel) abandonnera 10 % avant de se reprendre le lendemain.

La Rochette, dont la cotation avait été suspendue vendredi 8 octobre, après que le groupe papetier français eut bouclé le plan de restructuration de sa filiale Cellulose du Rhône et d'Aquitaine (CDRA), s'est également illustrée à la baisse dès son retour à la cote mercredi. Pour les seules séances de mercredi et jeudi, le titre du papetier a perdu plus de 15 %. Ce recul est en partie dû à une révision à la baisse des pertes du groupe par les analystes qui tablent aujourd'hui sur un résultat négatif de l'ordre de 800 à 900 millions au lieu des 500 millions escomptés dans un premier temps. Mais tout n'est pas si noir à la Bourse de Paris. Plusieurs nouvelles de diverse importance ont également émaillé la période, dont l'annonce de prochaines introductions sur le second marché. Dès le 21 octobre, Sidel, filiale à 28,8 % de Gaz et Eaux, spécialisée dans la construction de machines pour la fabrication de bouteilles en plastique. Début novembre, ce sera au tour de Vilmorin et Cie, filiale à 100 % du groupe Limagrain, de s'introduire sur le même marché à un cours légèrement supérieur à 300 francs. Enfin, sur le marché au comptant, mardi 19 octobre, la cote parisienne verra le retour d'une de ses grandes valeurs, Arjomari Prioux, sous le nouveau nom (depuis la fusion) d'Arjo Wiggins Appleton (AWA).

Cette revue des valeurs serait incomplète si l'on passait sous silence le succès rencontré par l'opération de privatisation de la BNP. Au total, 2,8 millions de personnes ont présenté des ordres, dont 1,6 million de clients de la banque, selon son président, Michel Pébereau, pour un montant global de 46,4 milliards de francs. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, s'est félicité du *«succès remarquable»* de l'opération, qui constitue *«une illustration remarquable de la politique gouvernementale en faveur de l'actionnariat populaire»*.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	15-10-93	Diff.
Bongrain	2 995	- 48
BSN	862	+ 1
Eridania Béghin	842	- 21
Fromageries Bel	5 020	+ 220
LVMH	3 702	+ 42
Pernod-Ricard	418,90	- 1,10
Rémy-Cointreau	200	- 4
Saint-Louis	1 330	- 40

Assurances

	15-10-93	Diff.
AGF	887	+ 1
AXA	1 590	+ 28
GAN	546	+ 9
Groupe Victoire	NC	inch.
SCOR SA	605	inch.
UAP	635	+ 6

Bâtiment et matériaux

	15-10-93	Diff.
Bouygues	714	+ 6
Ciments français	320	- 4,50
Colas	1 020	+ 15
Eurotunnel	40,65	- 2,45
Effiage	1 124	+ 18
GTM Entrepose	501	- 14
Imétal	488	- 5
Immob. Phénix	128,30	- 1,70
Jean Lefebvre	1 215	+ 25
Lafarge-Coppée	413	- 6,60
Poliet	384	+ 1,80
Saint-Gobain	556	+ 22
SGE	265	- 17
Spie-Batignolles	344,30	- 14,70

Chimie

	15-10-93	Diff.
Air liquide (L')	768	- 10
ELF Sanofi	999	- 6
Gascogne	365	+ 2
Institut Mérieux	2 160	- 170
Michelin	171,30	- 13,60
Plastic Omnium	631	- 110
Rhône-Poulenc A.	143,40	- 10
Rhône-Poulenc CI.	164	+ 15
Roussel-Uclaf	622	- 7
Synthélabo	247	- 2

Consommation non alimentaire

	15-10-93	Diff.
BIC	1 194	- 11
Chargeurs	1 191	+ 9
Christian Dior	325,50	+ 7,20
Clarins	468,50	- 8,50
DMC	299,80	+ 3
EBF	690	- 14
Essilor Int.	800	- 10
Groupe André	682	+ 22
L'Oréal	1 174	+ 3
Moulinex	106	- 6,50
Salomon	1 895	- 15
SEB	510	- 9
Skis Rossignol	1 805	- 10
Sommer-Allibert	1 942	- 82
Zodiac	1 730	+ 30

Crédit et banques

	15-10-93	Diff.
Comp. bancaire	520	- 16
BNP CI	283,90	+ 1,30
Cetelem	1 120	- 27
CPR	497	+ 21,90
CDE	219	inch.
CCF	274,30	+ 11,80
CFF	1 158	- 31
CLF	430	+ 4
Créd. lyon. CI	728	- 10
Crédit national	679	+ 4
Société générale	687	- 5
SOVAC	1 488	+ 53
UFB Locabail	361	- 9
UIC	531	- 8
Via Banque	370	- 1

Distribution

	15-10-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 215	- 125
Bon Marché	628	inch.
Carrefour	3 526	- 14
Casino	173	+ 4,50
Castorama Dubois	735	+ 2
Compt. Modernes	1 594	+ 34
Damart	5 150	+ 10
Docks de France	636	+ 11
Gal. Lafayette	1 875	+ 15
Guilbert SA	1 461	- 29
Guyenne Gasc.	1 709	- 36
Pinault Pr.	745	- 4
Primagaz	908	+ 26
Promodès	937	- 23
Rexel (ex-CDME)	592	- 5
SCOA	13,90	- 0,70

Electricité et électronique

	15-10-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	744	- 5
Alcatel-Câble	628	+ 23
CSEE	534	+ 3
Intertechnique	520	inch.
Labinal	699	- 31
Legrand	4 892	- 13
Matra Hachette	138,20	- 4,80
Radiotechnique	385,10	- 4,90
Sagem	2 279	+ 99
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	170,30	+ 4,70

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 382 320	1 028 354
Société générale	1 447 610	999 826
Suez	2 144 210	769 892
ELF Aquitaine	1 463 840	691 876
BSN	756 240	651 454
LVMH	176 435	640 583
Paribas	1 146 375	596 868
Eurotunnel	13 867 150	560 363
Eaux Cie générale des	186 170	488 434
BNP CI	1 724 325	482 487
Peugeot	735 375	465 703
Rhône-Poulenc	2 876 780	438 904
Lafarge Coppée	961 300	398 221
Total	1 238 380	395 015

Immobilier et foncier

	15-10-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	458	+ 1
Lucia	140	- 10
Olipar	36	- 0,05
Roe Impériale	3 740	+ 10
Sefimeg	495	- 3
Silic	840	+ 11
Simco	561	- 2
Sogeparc	799	+ 13
UIF	608	+ 3

Investissement et portefeuille

	15-10-93	Diff.
Arnault et Assoc.	240	inch.
Bolloré	403	- 43
Cerus	111,10	+ 0,60
CGIP	1 273	- 57
Eurafrance	2 065	+ 61
Gaz et Eaux	1 951	+ 131
Lagardère MMB	141	+ 0,80
Marine-Wendel	395	- 6
Navigation mixte	1 080	- 15
Nord-Est	150,40	- 2,60
Origny-Desvroise	900	- 10
Parfinance	NC	inch.
Paribas	490,50	- 6,70
Pinault	NC	inch.
SPEP	350	- 9
Suez	356,20	- 8,50
Worms	308,50	- 11,50

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM) Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Groupe Cité	+ 8,1	Rochette (La)	- 15,1
Gaz Eaux	+ 6	Plastic Omnium	- 14,
Dassault Electr.	+ 5,6	Legris Indust.	- 10,3
Péchiney CIP	+ 5,6	Bollore Techn.	- 9
Comptoirs mod.	+ 4,5	Metrologie Intl	- 9
Fromag. Bel	+ 4,1	Gle Entreprises	- 8,4
CCF	+ 4	SDR Nord	- 8,2
SFIM	+ 3,9	Cap Gemini	- 7,6
CPR Paris	+ 3,8	Euro Disney	- 7,5
De Dietrich	+ 3	Bis	- 6,8
Redoute	+ 3,1	Inst. Mérieux	- 6,7
Eurafrance	+ 3,1	Valeo	- 6,5
Damart	+ 3,1	Michelin	- 6,2
Chargeurs	+ 2,7	Metaleurop	- 6,1

Métallurgie, mécanique

	15-10-93	Diff.
CarnaudMetalbox	203	+ 4,50
Dassault Aviation	480	+ 5
De Dietrich	1 931	+ 61
Fives-Lille	375	- 11,50
Legris Industrie	183	- 15
Métaleurop	68	- 1,30
PECHINEY CI	340	+ 17
Pechiney Int.	209,10	- 6,40
Peugeot SA	619	- 21
Strafor, Facom	527	- 14
Valeo	1 027	- 43
Vallourec	199,50	- 5,50

Mines d'or, diamant

	15-10-93	Diff.
Anglo-American	187,10	+ 4
Buffelsfontein	60	+ 5,80
De Beers	121,60	+ 9,80
Driefontein	67	+ 2
Gencor	12,90	- 0,60
Harmony	27	+ 1,40
Randfontein	52	+ 0,85
Sainte-Helene	48,70	+ 3,80
Western Deep	196	+ 24

Pétrole

	15-10-93	Diff.
BP-France	102	- 3
Elf-Aquit.	437,80	+ 1,80
Erap-Elf	382	+ 2,10
Esso	889	+ 10
Géophysique	605	- 23
Total	322,80	- 0,60

Transports, loisirs, services

	15-10-93	Diff.
Accor	611	- 29
BIS	135	- 6
Canal Plus	1 242	+ 10
Cap Gemini	195,90	- 8,90
CEP Comm.	397,50	- 9,50
Club Méditerranée	380	+ 2
Dauphin Ota	248	+ 5,70
Génér. des eaux	2 620	- 29
Ecco CP 10 F	550	+ 14
Euro Disney	53,15	- 3,10
Filipacchi Médias	780	- 11
Havas	476	+ 10,90
Lyonnaise-Dumez	521	- 27
OGF	620	- 14
Publicis	766	- 27
Delmas Vieljeux	635	- 15
SITA	690	+ 5
Sligos	541	+ 2
Sodexho	990	- 20
TF1	528	- 37,50

Sicomi ou ex-Sicomi

	15-0-93	Diff.
Bail Investis.	1 034	- 46
Genefim	325	- 5,10
Immobail BTP	450,20	- 38,50
Interbail	539	- 3
Klepierre	872	- 13
Locindus	981	- 3
Selectibanque	169,40	- 2,60
Unibail	510	- 31

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	15-10-93	Diff.
9 % 1979	NC	0
10,80 % 1979	103,50	- 0,50
EDF-GDF 3 %	5 620	0
CNB 5 000 F	100,30	- 0,02
CNB Par. 5 000 F	100	0
CNB Suez 5 000 F	NC	0
CNI 5 000 F	100,30	- 0,02

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 oct. 1993
Nombre de contrats : 114 936 environ

COURS	ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	–	–	–
Dernier	124,54	128,86	128,22

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8-10-93	11-10-93	12-10-93	13-10-93	14-10-93
RM	3 792 509	3 381 294	2 850 258	3 454 091	3 123 094
Comptant R. et obl.	22 963 098	16 621 623	18 059 290	27 237 433	59 100 468
Actions	219 249	545 334	310 170	440 277	223 740
Total	26 974 856	20 548 251	21 219 718	31 131 801	62 447 302

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	11-10-93	12-10-93	13-10-93	14-10-93	15-10-93
Indice gén.	593,4	590,7	586,8	585	586
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 138,72	2 126,85	2 127,28	2 113,88	2 139,26

NEW-YORK

Nette progression

INDICE DOW JONES

+ 1,26 %

Une série de bons résultats de sociétés au troisième trimestre et un nouveau record à la baisse des taux d'intérêt à long terme ont permis à Wall Street de se rapprocher de son record absolu au cours de la semaine écoulée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 629,73 points en hausse de 44,99 points, soit une progression de 1,26 % par rapport à période précédente.

«Nous estimons que les résultats financiers déterminent la direction [du marché]*»* a indiqué Ed La Varnway de First Albany. Beaucoup d'analystes ont été trop pessimistes à propos de ces résultats qui ont été positifs jusqu'à présent, a-t-il noté. Les automobiles ont progressé dans le courant des bénéfices records annoncés par Chrysler et la haute technologie par ceux de Motorola et de Texas Instruments, a observé cet analyste.

Quant aux télécommunications, elles ont progressé avec l'annonce du rachat de Tele-Communications (TCI) par Bell Atlantic, qui créerait le premier groupe mondial de distribution d'informations.

Les chiffres de l'inflation (hausse de 0,2 % des prix de gros et prix à la consommation inchangés en septembre) ont eu un effet très haussier sur la Bourse new-yorkaise, selon M. La Varnway.

Indice Dow Jones du 15 octobre : 3 629,73 (c. 3 584,74).

	Cours 8 octobre	Cours 15 oct.
Alcoa	67 3/4	66 3/4
ATT	57 3/4	60 3/8
Boeing	37 1/4	37 3/4
Chase Man. Bank	37 3/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	46	45 7/8
Eastman Kodak	57 3/4	59 1/4
Exxon	65 3/8	66 1/4
Ford	55 5/8	57 3/8
General Electric	97 3/4	98 1/2
General Motors	43 3/8	44 7/8
Goodyear	46 1/4	45 7/8
IBM	44 1/4	44 5/8
ITT	92 5/8	92 7/8
Mobil Oil	82 1/8	82 5/8
Pfizer	59 3/8	61 1/2
Schlumberger	65 1/2	63 3/8
Texaco	68 1/2	68 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	143 7/8	143 3/8
Union Carbide	19 7/8	20 1/2
United Tech.	57 1/8	57 3/4
Westinghouse	13 1/2	13 3/8
Xerox Corp	72 3/8	73 3/8

TOKYO

Baisse

INDICE NIKKEI

- 1 %

La Bourse de Tokyo a terminé la semaine en baisse, les derniers gains ne suffisant pas à compenser les pertes de mardi, provoquées par les ventes massives de titres exclus du futur indice Nikkei 300. L'indice Nikkei des 225 valeurs a terminé en baisse de 204,22 points, soit un repli de 1 %, par rapport à la clôture de la semaine précédente (20 378,64), et s'est établi à 20 174,42 points vendredi. La semaine boursière n'a compté que quatre jours, lundi étant férié. Le volume moyen quotidien d'échanges s'est légèrement contracté passant de 271,8 millions de titres la semaine précédente à 263,9 millions.

Le projet d'introduction d'un indice basé sur 300 titres à dater de janvier prochain a provoqué mardi une baisse sensible de l'indice actuel, selon les courtiers. Les 70 titres du Nikkei 225 qui ne seront pas repris dans le Nikkei 300 ont été soumis à une intense pression à la vente.

Les investisseurs ont également été influencés par des rumeurs selon lesquelles l'actuel contrat d'options à terme risquerait d'être annulé à l'introduction du nouvel indice.

La crainte de résultats médiocres des entreprises, alors que la plupart s'apprêtent à annoncer leurs résultats semestriels, a également tiré le marché à la baisse, selon les analystes.

«Nous n'avons pas encore vu le fond, et les stimulants du marché sont rares», a déclaré Masaki Kuroi, directeur des opérations de bourse de Mito Securities, qui voit le Nikkei 225 évoluer dans une fourchette de 20 000 à 20 500 points pour un certain temps.

Indice du 15 octobre : Nikkei, 20 174,42 (c. 20 378,64) ; Topix, 1 654,01 (c. 1 656,40).

	Cours 8/10	Cours 15/10
Ajinomoto	1 390	1 390
Bridgestone	1 320	1 320
Canon	1 470	1 450
Fuji Bank	2 300	2 330
Honda Motors	1 620	1 600
Matsushita Electric	1 460	1 490
Mitsubishi Heavy	689	683
Sony Corp.	4 560	4 610
Toyota Motors	1 770	1 780

LONDRES

Nouveaux sommets + 0,4 %

Les valeurs ont vécu une semaine mitigée à la Bourse de Londres, perdant du terrain lors des trois premières séances en raison des incertitudes sur la reprise britannique avant de rebondir fermement dans l'espoir d'une baisse prochaine des taux d'intérêt. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a enregistré un gain hebdomadaire de 12,2 points à 3 120,8 points, son nouveau record de clôture. Il est même monté jusqu'à 3 126,7 points vendredi en cours de séance, nouveau record absolu.

Le début de la semaine avait pourtant été un peu maussade mais la tendance s'est retournée jeudi avec une baisse surprise du nombre des chômeurs en septembre et le retour des espoirs d'une baisse de 0,5 point des taux d'intérêt britanniques à l'occasion de la présentation du budget, fin novembre.

Indices «FT» du 15 octobre : 100 valeurs, 3 120,80 (c. 3 108,60) ; 30 valeurs, 2 354,20 (c. 2 359,10) ; fonds d'Etat, 108,72 (c. 108,68) ; mines d'or, 203,70 (c. 203,70).

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
Allied Lyons	5,76	5,85
BP	3,22	3,28
BTR	3,81	3,88
Cadbury	4,64	4,73
De Beers	12,75	14,08
Glaxo	6,64	6,66
GUS	38,63	38,50
ICI	7,30	7,27
Reuters	15,17	15,45
RTZ	6,88	6,58
Shell	6,85	6,90
Unilever	10,62	11,12

FRANCFORT

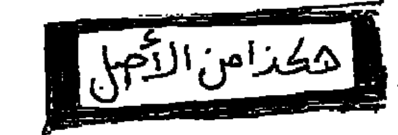
Records + 0,5 %

La Bourse de Francfort a encore battu de nouveaux records au cours de la semaine écoulée *(voir l'article d'Eric Le Boucher, page 16)*. Au cours de la dernière séance, l'indice DAX a franchi un sommet historique à 2 015,23 points, dans un marché très actif. Au cours de cette seule séance, il a gagné 1,25 %, en raison de l'excellente tenue du marché obligataire et des déclarations du président de la Bundesbank Hans Tietmeyer, vendredi à Paris. M. Tietmeyer a affirmé lors d'un forum sur l'Europe financière et l'Allemagne, qu'il n'excluait pas une baisse des taux directeurs *«si les conditions requises étaient remplies»*. D'une semaine sur l'autre le principal indicateur de la place se sera apprécié de 0,5 %.

Le marché obligataire était également euphorique et optimiste quant à l'éventualité d'une prochaine baisse des taux directeurs. Le rendement moyen des obligations publiques a diminué de deux centièmes de point à 5,79 %, soit le plus bas niveau depuis cinq ans.

Indice DAX du 15 octobre : 2 015,23 (c. 2 005,1).

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
AEG	164,80	164
BASF	286	288,40
Bayer	314	311,40
Commerzbank	321,50	331
Deutschebank	801,90	825
Hoechst	290,80	281,50
Karstadt	582	583
Mannesmann	327,80	332
Siemens	703,80	716,80
Volkswagen	376	382,30



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Accalmie sur l'eurofranc

Après la flambée de nouvelles émissions du début du mois, le marché des euro-obligations en francs a connu une évolution plus calme. Seuls deux nouveaux emprunts y ont vu le jour, la semaine passée, pour un montant total de 2,2 milliards de francs. Il y en avait eu sept durant la première semaine d'octobre dont le volume avait en tout dépassé les 17 milliards de francs.

Cette accalmie s'explique notamment par la réouverture du marché national dont l'accès, ces six derniers mois, était pratiquement fermé aux emprunteurs autres que l'Etat. Les intermédiaires financiers se disputant pour des questions de rang et de préséance, de nombreux établissements publics et plusieurs entreprises du secteur privé ont préféré se tourner vers l'euromarché pour y lever des fonds. Cette situation s'est prolongée jusqu'au début d'octobre. Il semble que l'euromarché retrouve maintenant sa vocation première – qui est internationale.

Pour autant, cela n'exclut pas qu'il accueille à l'occasion des signatures françaises. La Ville de Paris vient de s'y présenter, lançant un euro-emprunt de 1,2 milliard de francs pour une durée de sept ans qui lui revient tout compris à 5,97 % l'an. Les investisseurs qui ont acquis les titres lorsqu'ils étaient fraîchement émis pouvaient tabler sur un rendement de 5,92 %, un niveau qui se comparait alors aux 5,83 % que rapportaient les fonds d'Etat. L'affaire était placée sous la conduite de la Société générale et s'est bien déroulée.

La caractéristique de cette émission est que, pour la première fois, Paris pouvait se prévaloir de la notation d'une maison américaine d'évaluation de crédit. Il semble que cela ait facilité le placement des titres dans plusieurs portefeuilles internationaux. La capitale a bien sûr obtenu la meilleurs note et cela n'a surpris personne. Pourtant, nombreux sont ceux qui estiment utile que soit officiellement confirmée l'excellence du crédit de Paris.

La seconde euro-émission française de ces derniers jours est d'un caractère très différent. D'un montant comparable (1 milliard de francs) et d'une durée du même ordre (six ans), elle rapporte beaucoup plus. Le rendement qu'elle procure aux investisseurs est de 2,35 points de pourcentage supérieur aux fonds d'Etat alors que Paris a pu se contenter de n'offrir que 19 centièmes de points de plus que les oligations du Trésor.

Premier euro-emprunt français de la Hongrie

L'emprunteur est la Banque nationale de Hongrie qui jamais auparavant n'avait sollicité le marché de l'eurofranc. Sa transaction avait été préparée de longue date par le Crédit lyonnais et il lui a été réservé un très bon accueil.

Les spécialistes considèrent cette opération comme importante car elle montre combien le marché de l'eurofranc a évolué ces derniers mois. Pendant des années, il se refusait à admettre jusqu'à l'idée d'accueillir un pays d'Europe du Centre ou de l'Est. Il se privait ainsi de toute une clientèle, laissant aux autres compartiments de l'euromarché, surtout à celui du deutschemark, le privilège d'accueillir une gamme très étendue d'emprunteurs.

Le même débiteur a parallèlement levé des fonds en Suisse. La Banque nationale de Hongrie s'est procuré 200 millions de francs suisses pour une durée de six ans. Les titres rapportent quelque 2,6 points de pourcentage de plus que le rendement moyen des obligations de la Confédération helvétique.

La Communauté européenne lancera prochainement un emprunt de 900 millions de deutschemarks pour une durée de cinq ans dont le taux d'intérêt changera à intervalles réguliers, et ce conformément à l'évolution du loyer de l'argent à court terme. Cette opération est très attendue car elle répond au souhait de nombreux investisseurs avides de titres à taux variable émis par des Etats ou des organisations supranationales de tout premier plan.

De tels emprunts sont rares car souvent ces débiteurs, soucieux de tenir leur rang, préfèrent émettre des obligations à taux fixe car ils se comparent alors à des fonds d'Etat. Pour ce qui est des titres à revenu variable, la référence internationale est une référence bancaire, le Libor. Si la Communauté donne l'exemple, d'autres ne devraient pas tarder à suivre.

L'opération de la CEE de 900 millions de deutschemarks constituera le troisième volet d'une transaction financière portant au total sur 2 milliards d'écus et que les Douze destinent à l'Italie afin de faire bénéficier ce pays des conditions les plus favorables.

Les deux premiers volets de ce triptyque ont été de grandes réussites. Il s'est agi, d'une part, d'une émission d'un milliard d'écus d'une durée de sept ans qui coûtera 6,24 % l'an à l'Italie. Cette émission, qui a vu le jour la semaine passée, était conjointement dirigée par quatre banques : la Banque nationale de Paris, CSFP – l'eurobanque du groupe du Crédit suisse, – la Dresdner bank, et Golman Sachs international, – l'eurobanque d'une des grandes maisons de tires américains. Il y a eu, d'autre part, une transaction d'un milliard de deutschemarks d'une durée de cinq ans dont le coût est très bas : 5,67 % l'an seulement. Sa direction était confiée à la Deutsche Bank à laquelle la Dresdner Bank était associée.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le thé se dégrade

Les cours du thé restent désespérément stables aux enchères hebdomadaires de Londres. Les prix sont de 200 pence le kilo pour les qualités supérieures; ils ont augmenté d'un penny pour s'établir à 113 pence le kilo pour les qualités moyennes (médium) et tombent à 93 pence pour les qualités inférieures. Les niveaux restent les mêmes qu'il y a cinq ans. *«Le véritable problème est celui de la qualité»*, s'inquiète Olivier Scala, président du Comité français du thé. *«Le thé darjeeling est un thé d'altitude. Or, sous cette appellation, de nombreux commerçants indiens mélangent des thés de plaine avec ceux de la montagne. Nos acheteurs* [qui ne s'approvisionnent pas sur le marché de Londres, mais vont se fournir sur place] *ont de plus en plus de mal à trouver un thé correct. Pour un produit à peine équivalent, nous payons quatre fois plus cher qu'il y a quelques années : 80 francs au lieu de 20 francs le kilo.»* La stabilité des cours est donc toute relative.

Les impératifs d'une culture de masse incitent les planteurs de l'Inde, premier producteur mondial de thé, à cueillir toujours davantage de feuilles (de cinq à dix au lieu des trois situées autour du bourgeon), au détriment du goût. Autre abus : faire figurer sous des appellations contrôlées des thés qui ne devraient pas l'être. C'est ainsi que, *«sur 12 000 kilos de darjeeling produits, 30 000 kilos sont commercialisés»*, plaisante un analyste du secteur.

En dépit des inondations dans la région de l'Assam, principale zone de culture indienne, la production totale du pays a progressé de 29,4 millions de kilos pour atteindre 355 millions de kilos lors des sept premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année dernière. Ce pays devrait même retrouver le niveau atteint en 1991 – 742 millions de kilos.

Une demande qui «colle» à l'offre

Le Sri-Lanka retrouve également ses niveaux de production d'il y a quelques années : 250 000 kilos. Lorsque ce pays a nationalisé ses plantations de thé, il a du même coup renvoyé ses planteurs. L'offre sri-lankaise s'est aussitôt détériorée, tant sur le plan de la quantité (elle est tombée à 170 000 kilos) que de la qualité. Les autorités ont alors rappelé les spécialistes, et les récoltes, depuis, augmentent progressivement jusqu'à atteindre cette année leur record.

La culture du thé, en effet, ne s'improvise pas. Il s'agit d'un travail lent et soigneux, qui prend un temps considérable : entre vingt-quatre et trente-six heures. Bien sûr, la préparation du thé noir, dit orthodoxe, que les pays occidentaux utilisent volontiers, est plus longue que celle du thé vert que consomment les pays arabes. Dans ce dernier cas, le thé vert n'est pas fermenté, car la fermentation est une pratique contraire aux habitudes alimentaires musulmanes...

En réalité, l'impassibilité des cours officiels reflète un équilibre constant entre l'offre et la demande mondiales de thé; le volume de chacune d'elles avoisine 2,6 millions de kilos. Le contexte n'est donc pas aux poussées de fièvre. Les échanges, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont baissé en 1992. Et ils baisseront encore probablement en 1993. L'objectif du gouvernement indien, qui espère exporter au moins 230 000 kilos en 1992, n'a pas été atteint, et rien ne laisse présager une meilleure conjoncture en 1993. Les perspectives restent incertaines.

Les soubresauts de l'ancienne Union soviétique ne stimulent pas les cours. Outre les interrogations liées à la demande russe, les tendances fondamentales du marché demeurent négatives. Les pays producteurs sont confrontés à un grave problème : la diminution constante de leurs ventes à l'étranger. L'Inde, il est vrai, consomme plus de thé qu'elle n'en vend. Mais cette situation ne peut constituer en aucun cas une solution de rechange : elle est avant tout une perte substantielle de devises.

Seul l'Irak peut-être pourrait inverser le cours des choses. Malgré la levée partielle de l'embargo en août 1991, ce pays grand consommateur de thé avant la guerre du Golfe ne s'est jamais manifesté depuis, préférant acheter par l'intermédiaire de la Jordanie, de l'Iran ou même des Emirats arabes.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 15-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 704 (+ 8) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 143 (+ 28) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 770 (+ 210) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	281,50 (+ 0,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	1 174 (+ 9) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 133 (+ 8) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	324 (+ 2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	248 (+ 7) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	192,2 (+ 2,1) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Novembre	17,06 (– 0,13) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 8-10-93	Cours 15-10-93
Or fin (kilo en barre)	65 500	67 300
– (kilo en lingot)	65 750	67 300
Pièce française (20 F)	377	383
• Pièce française (10 F)	350	380
Pièce suisse (20 F)	378	388
Pièce latine (20 F)	378	384
• Pièce tunisienne (20 F)	368	380
Souverain	473	485
• Souverain Elisabeth II	468	484
• Demi-souverain	287	288
Pièce de 20 dollars	2 485	2 485
– 10 dollars	1 187,50	1 190
• – 5 dollars	750	725
– 50 pesos	2 435	2 485
• – 20 marks	480	485
– 10 florins	392	401
• – 5 roubles	251	255

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Première alerte sur le franc depuis la mi-août

Pour la première fois depuis le milieu du mois d'août dernier, le cours du mark à Paris est monté à près de 3,55 F. Vendredi 15 octobre, il a battu, à 3,5480 F, son record de la seconde semaine d'août (3,5475 F) établi dans les remous qui suivirent la crise monétaire de fin juillet et l'élargissement à 15 % des marges de fluctuation au sein du système monétaire européen ou, du moins, de ce qu'il en resta.

Le franc est-il vraiment attaqué? Oui et non. Oui parce qu'à l'étranger, à Londres notamment, la spéculation s'agite à nouveau, à la suite de rumeurs plus ou moins fantaisistes et de déclarations officielles mal interprétées, auxquelles s'ajoute le sentiment selon lequel le niveau actuel des taux d'intérêt à court terme en France est insupportable pour un pays en récession et où le chômage grandissant devient un facteur politique majeur. Ajoutons-y une nouvelle manifestation du grand «imprécateur», le gourou spéculateur George Soros qui, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire économique allemand *Wirtschaftwoche*, s'est prononcé pour une baisse *«d'environ 3 %»* des taux d'intérêt à court terme français, ainsi ramenés de 7 % à 4 %, ce qui constituerait un retour à la normale, les taux courts au-dessous des taux longs (un peu moins de 6 % actuellement).

De tels propos éveillent des échos à Londres, où Jean-François Mercier, économiste chez Salomon Brothers, envisage de voir monter le mark à 3,60 F à moyen terme, sans exclure une pointe à 3,70 F à court terme. En outre, la rumeur a couru, à Paris, que le 15 octobre constituait une lourde échéance pour la Banque de France, qui aurait dû, à cette date, rembourser à la Bundesbank une bonne partie des marks empruntés courant juillet.

En fait, les choses ne se présentent pas tout à fait comme cela, l'institut d'émission français disposant de plusieurs moyens pour consolider sa dette ou retarder ses remboursements. Autre rumeur, celle d'un abaissement prochain des taux directeurs de la Banque de France, qui a, naturellement, été démentie puisque le taux d'appel d'offres a été maintenu jeudi à 6,75 %. Peut-être le glissement d'un seizième de point du loyer de l'argent au jour le jour, revenu de 7 1/16 à 7 % a-t-il fait naître des espoirs un peu inconsidérés : vendredi, Jean-Claude Trichet, le nouveau gouverneur de la Banque de France, a clairement laissé entendre qu'un changement de politique monétaire n'était pas à l'ordre du jour, déclarant que cette politique n'était pas en contradiction avec les intérêts de l'économie et de l'industrie française.

Plus vite que prévu

De toute façon, à Londres, on estime que les marchés pourraient «s'énerver» sur le franc d'ici à décembre ou janvier, en fait probablement avant, puisque tout se passe toujours beaucoup plus vite que prévu. Et d'envisager aussitôt les moyens de lutte de la Banque de France. D'un côté, ces moyens sont beaucoup plus réduits puisqu'un relèvement des taux directeurs français serait à la fois meurtrier pour l'économie et de nature à provoquer une défiance accrue de l'étranger. De plus, les facultés d'emprunts de marks ont presque disparu, puisque la Bundesbank s'est retirée du jeu et ne veut plus soutenir le franc. Mais, de l'autre côté, la possibilité pour notre monnaie de flotter jusqu'à 15 % de son cours pivot de 3,3538 F pour un mark, soit jusqu'à 4,03 F environ, fait planer une redoutable incertitude, sans la possibilité, comme auparavant, de faire sauter un plafond (fixé à 3,4305 F jusqu'au 2 août dernier). Ce flottement constitue, également, s'il est fortement utilisé, un redoutable ressort de rappel car, à 3,70 F ou 3,80 F, le mark serait notablement surévalué (il l'est déjà), avec le risque d'un coûteux retour de bâton.

Ajoutons qu'un facteur technique joue contre notre monnaie en ce moment, à savoir les ventes de francs effectuées par les acheteurs d'emprunts financiers pour couvrir leurs acquisitions *(voir la rubrique «Marché monétaire et obligataire»)*. Le franc est-il vraiment attaqué? On peut aussi répondre «non», dans la mesure où le mark est très fort, grâce aux achats d'emprunts d'Etat allemands et à la baisse des rendements des emprunts d'Etat américains *(voir dans la même rubrique obligataire)*, qui entraîne des transferts vers l'Europe. En fin de semaine, la devise de la RFA montait par rapport à toutes les autres devises européennes. Le franc belge a été à nouveau secoué, son écart vis-à-vis de son cours pivot montant à 6,60 %, alors que l'écart pour le franc français n'est que de 5,60 %. La Banque de Belgique a dû, à nouveau, soutenir sa monnaie vis-à-vis du mark.

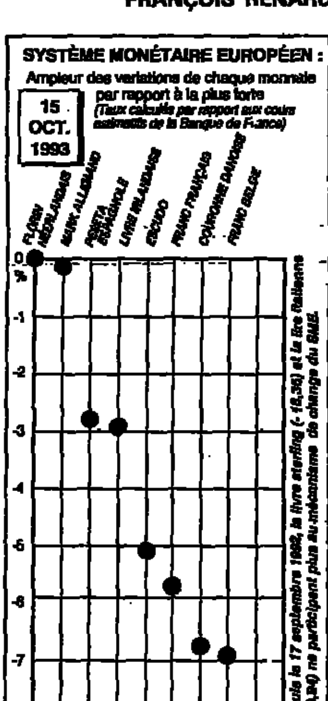
Quant au dollar, fortement déprimé à la fin de la semaine dernière par des statistiques peu favorables pour l'emploi, il s'est légèrement redressé en raison des tensions au sein du système monétaire européen. Aux yeux des opérateurs, après le sursaut passager provoqué par les événements de Moscou, sa remontée est compromise pour l'instant.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 OCTOBRE AU 8 OCTOBRE1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres		1,5135	8,6512	2,1583	2,4420	53,7141	2,7470	2400,41
		1,5335	7,9589	2,1561	2,4685	53,4425	2,7672	2433,66
New-York	1,5135	–	17,4948	70,1262	61,9771	2,8177	55,0964	0,00631
	1,5335	–	17,9099	71,1238	62,3247	2,8694	55,4170	0,00630
Paris	8,6512	5,7160	–	400,8415	354,2689	16,1059	314,9311	3,6040
	8,6328	5,6295	–	400,3912	350,8570	16,1535	311,9701	3,5473
Zurich	2,1583	1,4260	24,9475	–	88,3793	4,0180	78,5675	0,8991
	2,1561	1,4060	27,3932	–	87,6285	4,0344	77,9163	0,8859
Francfort	2,4420	1,6135	28,2278	113,1487	–	4,5464	88,8981	1,0173
	2,4685	1,6045	29,5334	114,1181	–	4,6040	88,9166	1,0110
Bruxelles	53,7141	35,49	6,2089	24,8878	21,9957	–	19,5537	2,2377
	53,4425	34,85	6,0947	24,7866	21,7202	–	19,3128	2,1960
Amsterdam	2,7470	1,8150	317,5297	1,2727	112,4883	5,1141	–	1,1443
	2,7672	1,8045	332,4079	1,2834	112,4649	5,1779	–	1,1370
Milan	2400,41	1586	277,4668	1112,2020	982,9563	44,6886	873,8292	–
	2433,66	1587	275,9918	1128,7340	989,0932	45,5380	879,4680	–
Tokyo	162,02	107,05	18,7281	75,0701	66,3464	3,0163	58,9007	0,0674
	161,86	105,55	21,5724	75,0711	65,7837	3,0286	58,4926	0,0665

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 octobre, 5,3395 F contre 5,3334 F le vendredi 8 octobre 1993.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En avant toute !

Cette semaine, on a, plus que jamais, anticipé la baisse des taux sur les marchés européens. Celle des taux à long terme, s'entend, les taux courts étant, on le sait, fixés par les banques centrales.

En France, comme en Allemagne, les rendements des emprunts d'Etat ont accusé un nouveau recul. A Paris, celui de l'OAT 10 ans a glissé à 5,91 %, plus bas niveau depuis vingt ans, tandis qu'à Francfort le rendement du Bund 10 ans, tombé, la semaine dernière, au-dessous de 6 % pour la première fois depuis 1988 (avant la chute du mur de Berlin), fléchissait à 5,88 %. Vertigineux!

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les cours des marchés à terme aient bondi, ceux du contrat Bund sur le Liffe de Londres et celui de contrat notionnel (emprunt d'Etat à 10 ans) sur le Matif de Paris, tous les records depuis la création dudit Matif, le 22 février 1986, étant battus, à 124,66.

Pour toute une série de raisons – ralentissement de l'inflation en Allemagne et faible inflation en France, notamment – les marchés anticipent une baisse générale des taux, à commencer par le long terme, dans le cadre d'une formidable remise en ordre après les excès des années passées et la montée des taux réels hors inflation, inconnus depuis les années 30.

Pour les taux courts, on l'a vu, les espoirs *sont remis à plus tard*, la Bundesbank ne paraissant guère disposée à assouplir rapidement sa politique. Jeudi 7 octobre, comme *il était prévu*, elle a laissé inchangés ses taux directeurs, abaissés d'un demi-point le 9 septembre. Mardi 13 octobre, elle n'a pas diminué, non plus, le taux de ses pensions à court terme (REPO) maintenu à 6,70 %, à la grande déception des opérateurs qui attendaient un «geste». Ce sera pour plus tard, la Bundesbank se préoccupant, avant tout, de ne pas compromettre la baisse des taux longs, qui régissait 85 % des crédits allemands à l'économie. Quant à la Banque de France, elles suit scrupuleusement la Banque fédérale d'Allemagne et, dans la situation actuelle, n'a aucune envie de prendre des initiatives osées, déjà bien heureuse de ne pas relever ses taux directeurs pour soutenir le franc, plutôt discuté en ce moment. Gageons, toutefois, que l'immobilisme de la Bundesbank a ravivé les spéculations de l'étranger sur une nécessaire baisse des taux en France. Et certains de rappeler que c'est le maintien des taux allemands le 24 juillet qui avait déclenché la dernière crise monétaire.

Donc, on anticipe, et les investisseurs se sont rués sur les titres d'Etat à revenu fixe, français et allemands. A Paris, les non-résidents (les étrangers), ont acheté par tonneaux des OAT et aussi des emprunts du secteur public, sur le marché de l'eurofranc ou sur le marché domestique, les écarts avec le rendement des OAT correspondants se contractant fortement, signe caractéristique de «ramassage» en règle. Cela a été le cas pour les emprunts du Crédit national et de la SNCF.

Le seul ennui est que dans cette période de grande agitation sur les marchés des changes, les investisseurs, que ce soit sur le marché à terme (Matif) ou sur le marché des «physiques», se «couvrant» immédiatement, pratiquent ce que les Anglo-Saxons appellent le «hedging». Pour les titres français, ils ont immédiatement cédé sur les marchés des changes les francs correspondants, selon la formule consacrée «on garde le taux et on vend la devise». Cette pratique explique à la fois la hausse du Matif et la baisse du franc.

Ajoutons que pour compléter la fête, l'annonce d'une stabilité du prix de détail aux Etats-Unis en septembre et d'une augmentation de 2,7 % sur un an (3,7 % hors alimentation et énergie) a propulsé vers le bas les rendements des emprunts d'Etat américains, celui des bons du Trésor à dix ans tombant à 5,17 %, au plus bas depuis 1967, et celui des bons à trente ans à 5,79 %, au plus bas depuis le démarrage des émissions en 1977.

F. R.

COMMUNICATION

Gaston Thorn, «homme de l'année» pour le MIPCOM de Cannes

La CLT place RTL-TV sur orbite

Alors que Gaston Thorn passe le relais à Michel Delloye à la direction de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), le groupe place sa chaîne francophone RTL-TV sur le satellite français Télécom-2B.

CANNES

de notre envoyé spécial

«Nous sommes un groupe européen, et, pour mériter pleinement ce nom, il faudra consolider nos positions et les étendre tant dans les îles britanniques que dans la production audiovisuelle.» De la part de Gaston Thorn, qui préside, depuis 1987, la très internationale Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), ce credo européen n'a rien de surprenant. L'ancien président de la Commission européenne veut pourtant mettre en garde contre le risque d'aller *«trop loin et trop vite»* dans la protection de la *«spécificité européenne»*. *«Attention à ne pas exclure la télévision du grand marché dont elle a besoin, à ne pas découper la culture en lambeaux»*, a-t-il lancé, jeudi 14 octobre, à Cannes, en essayant de tempérer les ardeurs des partisans jusqu'auboutistes de l' «exception culturelle» dans les négociations du GATT.

C'est lui qui a fait de la CLT, à marche forcée, une multinationale du petit écran, alors qu'elle n'était qu'un groupe essentiellement radiophonique et francophone, avec RTL-Radio. Ses neuf chaînes, présentes dans cinq pays, touchent aujourd'hui 190 millions d'habitants et rapportent 80 % d'un chiffre d'affaires sans cesse croissant. C'est ce qui lui a valu d'être désigné comme «homme de l'année» du Marché international des programmes (MIPCOM), qui s'est terminé dans une affluence record à Cannes.

Mais M. Thorn n'était pas venu sur la Côte d'Azur pour chercher seulement cette reconnaissance : il y a placé sur orbite un homme, Michel Delloye, et une nouvelle chaîne, RTL-TV.

M. Delloye est, avec Jacques Rigaud, l'un des deux administrateurs délégués de la CLT. M. Thorn, abandonnant, à soixante-cinq ans, ses fonctions de directeur général pour ne conserver que la présidence du groupe, c'est ce gestionnaire belge, venu du principal actionnaire, Bruxelles Lambert, qui tiendra désormais les rênes de la société.

M. Delloye se fixe trois axes de développement.

D'abord, conforter les marchés existants. La CLT a ainsi lancé, en 1993, à côté de ses chaînes principales, trois chaînes secondaires ou thématiques, RTL-2 en Allemagne, RTL-5 aux Pays-Bas, et Série Club en France.

Ensuite, explorer de nouveaux marchés, comme le Portugal, la Scandinavie, les pays de l'Est, où la télévision commerciale est encore peu développée; mais sans oublier la Grande-Bretagne, où la CLT entend bien participer au remembrement qui va s'ouvrir en 1994 avec la levée des restrictions aux investissements étrangers.

Enfin, la CLT, jusqu'à présent essentiellement généraliste, doit se préparer aux marchés segmentés de la télévision du futur. Doit-elle passer des alliances, comme celle qui a été évoquée avec Canal Plus? Favorable, *«à titre personnel»*, à un rapprochement, M. Thorn s'empresse de préciser qu'il *«n'y a pas de projet»*.

Un «Schengen de l'audiovisuel»

En attendant, la CLT déploie ses chaînes sur le marché français. A côté de M 6 et Série Club, le groupe va mettre sur orbite, sur le satellite Télécom- 2B, sa chaîne RTL-TV, déjà présente en Lorraine ou sur certains réseaux câblés. La chaîne élargira ainsi son bassin d'audience à tous les réseaux câblés, mais aussi aux antennes collectives, voire sera reçue directement dans toute la France avec un décodeur.

Parce qu'il n'y avait de place disponible ni sur Astra, qui transporte déjà cinq chaînes du groupe, ni sur Télécom-2A dans l'immédiat, RTL-TV va rejoindre, sur Télécom-2B, M 6 et... sa concurrente TMC, l'autre chaîne généraliste périphérique. Le choix du satellite français n'est pas exclusif, ni stratégique à long terme. *«Ce n'est pas un choix contre d'autres systèmes»*, résume M. Delloye, ajoutant : *«Nous n'attendrons pas éternellement pour lancer d'autres chaînes thématiques.»*

Un avis motivé, rendu en juillet par la Commission européenne, a retenu l'attention de M. Rigaud, en ce qu'il précise, en substance : dès lors qu'un programme est autorisé dans un pays et conforme à la directive «Télévision sans frontières», il a droit à être diffusé partout ailleurs en Europe. M. Rigaud pense que cet avis inaugure un *«Schengen de l'audiovisuel»*, par analogie avec l'accord sur la libre circulation des personnes. Dans cet espace, la CLT se sent chez elle. M. Thorn souhaite une législation plus libérale. Il plaide pour le libre choix du public et annonce que cela conduira la CLT à lancer des «bouquets» de chaînes par satellites sur ses trois marchés de base : France, Allemagne et Benelux. RTL-TV ne sera sans doute pas longtemps seule dans le ciel français à porter le logo CLT.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Après la démission de M. Hoss

M. Michel Bassi élu président de la SFP

Michel Bassi, à peine nommé administrateur de la société française de production (SFP), a été élu président-directeur général de celle-ci, vendredi 15 octobre, en remplacement de Jean-Pierre Hoss, démissionnaire depuis le 12 octobre (*le Monde* du 15 octobre).

Les représentants élus du personnel au conseil d'administration et au comité d'entreprise de la SFP ont aussitôt dénoncé ce qu'ils ont appelé un *«véritable coup de force»* de la part du ministre de la communication, Alain Carignon. Ils ont fait état de *«fortes pressions sur certains administrateurs»* pour obtenir *«un vote majoritaire»*. *«Vendredi, à onze heures, heure prévue pour la réunion du conseil d'administration*, ont affirmé les délégués du personnel, *le décret nommant le sixième administrateur représentant l'Etat ne nous était pas encore parvenu. Certains délégués n'avaient même pas reçu leur convocation.»* Les représentants du personnel en ont conclu que *« M. Carignon s'est livré vendredi matin à une élection digne d'une république bananière.»*

[Né le 9 juillet 1935 à Nogent-sur-Marne, journaliste, Michel Bassi a commencé sa carrière au *Figaro*. Auteur d'un ouvrage sur Valéry Giscard d'Estaing, en 1968, il est devenu, en 1974, rédacteur en chef de l'Agence centrale parisienne de presse puis, en 1976, après l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République, conseiller technique au secrétariat général de l'Elysée (1976-1977). Il a ensuite dirigé successivement RMC (1978-1981), *France-Soir Magazine* (1982-1987), avant de prendre le contrôle de la rédaction du *Méridional*. Porté en 1987 à la présidence de ce quotidien marseillais, M. Bassi avait abandonné ces fonctions pour assurer, depuis septembre 1992, celles de délégué général du comité français des expositions. Auteur de *la République des petits papiers* (Grasset) en 1975, il a publié cette année *Léon Daudet : un géant de papier* (Editions du Rocher).]

CARNET

Décès

– Le contre-amiral et Mme Delrieu, ses parents,
Ses frères et sœurs et leurs familles,
Et François Mitaine, son ami,
font part de la mort de

Pierre DELRIEU,

survenue le 15 octobre 1993.

On se réunira pour la célébration des obsèques en l'église de Salles-sur-Lède, Lot-et-Garonne, le mardi 19 octobre, à 14 heures.

19, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly-sur-Seine.
16, rue Lagrange,
75005 Paris.

– Mme Henriette Fautsch,
son épouse,
M. et Mme Jacques-Laurent Fautsch,
Le docteur Janine-Andrée Fautsch,
ses enfants,
Mme et M. Henri Philippe,
Mme veuve Jean Richard,
Mlle Anne Richard,
ses belles-sœurs, beau-frère et nièce
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André FAUTSCH,

survenu le 11 octobre 1993.

19, rue Censier,
75005 Paris.

– M. Robert Hermann,
Et ses enfants,
Mme Jeanne Lehmann,
Mme Solange Lehmann,
ses belles-filles,
Sophie, Jérôme, François,
Martin, Denis Lehmann,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Germaine FONSÈQUE,
née Maurice,

survenu le 15 octobre 1993, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ils rappellent à votre souvenir, ses deux fils,

Pierre LEHMANN,

décédé en 1992.

Michel LEHMANN,

décédé en 1964.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Neuilly-Nouveau (sortie n° 7 du bd Circulaire de la Défense), le mardi 19 octobre, à 15 h 30.

M. Robert Hermann,
28 *ter*, rue Guersant,
75017 Paris.

– Nous apprenons le décès de

René de FOUCAUD

survenu, à l'âge de soixante-douze ans, le 15 octobre à Bréhand (Côtes-d'Armor).

[René de Foucaud était depuis 1965 le maire de la commune de Bréhand où il était né le 1er mai 1921. Il fut un des pionniers de l'industrialisation de l'agriculture bretonne et une figure du mouvement coopératif. Agriculteur, licencié en droit, il siégeait au conseil d'administration de la coopérative des agriculteurs de Landerneau (COOPAGRI), l'une des plus importantes de France depuis 1961. Il en avait assuré la présidence de 1967 à 1990. Il fut secrétaire général de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Côtes-du-Nord de 1963 à 1966 et vice-président de la chambre d'agriculture de ce département de 1964 à 1976. Membre du comité économique et social de Bretagne depuis 1974, il en avait été le président de 1980 à 1986.]

Anniversaires

– Montpellier.

Il y a deux ans,

Mme Séraphine ELLUL,
née Vella,
veuve de M. Jules ELLUL,
de Mahdia (Tunisie),

nous quittait.

Que ceux qui l'ont aimée aient une pensée pour elle.

Une messe d'anniversaire sera célébrée le 17 octobre 1993, à 10 heures, en l'église Saint-Denis, à Montpellier, de la part de sa famille.

– Le 18 octobre 1973 disparaissait

Jean LÉVY
(de Gérardmer),

toujours présent dans le cœur de sa famille et de ses amis.

– 17 octobre,

Abraham SULHEFER.

La vraie valeur d'un homme se définit en examinant dans quelle mesure et dans quel sens il est parvenu à se libérer du moi. (A. Einstein).

Sa famille.
Ses amis.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6150

HORIZONTALEMENT

I. Qui ont des qualités d'espèces. – II. Peut éclater en sanglots. Marche à son pas. Ses pieds sentent moins bon que la rose. – III. Chatoyante créature. Symptômes qui peuvent indiquer qu'on est en train de s'empoisonner. – IV. Dans les affaires étrangères. Un vague sujet. Interjection. – V. Qui n'a rien coûté. Est plus solide que la ficelle. – VI. Cultivée par ceux qui se font du mouron. Mis en terre. – VII. Des gens qui ne passeront pas l'hiver. – VIII. Fit circuler. Agir comme ceux qui ont de jolies mains. – IX. On y voit plus clair quand il est dissipé. Plein de feu. – X. Pronom. Qui se sont mises en grève. – XI. Soumettre à un traitement chimique. Tendue pour taper. Coule chez des voisins. – XII. Pronom. Se donner du mal. Est recommandé pour accompagner la « bière ». – XIII. Pas de très bon goût. Fait un projet. Dieu. – XIV. Peuvent être de la revue quand ils sont petits. Une partie de l'ensemble. Dans le désert. – XV. Solidement bâti. Circulent à l'étranger. Qui a besoin d'un peu de liquide.

VERTICALEMENT

1. Les cris des moucherons. – 2. Le cordon de la bourse. D'hommes, ils savent bien diriger. – 3. Une ville dans sa plaine. Pronom. Où il n'y a pas mèche. – 4. Dieu de la Bible. Sortes de gros cafards. Pas annoncé. – 5. Mal d'enfant. Saint. D'un auxiliaire. – 6. N'est pas un rapide. Qui ne se tordent pas facilement. – 7. Se rendrait. On le voit souvent entrer au cabinet. – 8. Mis quand on va trop loin. Des choses sans importance. Plat. – 9. A une forte tête. Tient bien son logis. Tassais la neige. – 10. Pas vilaine. Une grande foire. – 11. Qui n'est pas comme une pierre qui roule. Mesure. On peut y faire des exercices. – 12. Auquel le grand air n'a pas été profitable. Lieu de congrès. – 13. Monnaie. Donne une signature. Note. – 14. En Belgique. Faire entrer dans le coffre. – 15. Pour le méchant loulou. Gronde avant de frapper.

Solution du problème n° 6149

Horizontalement

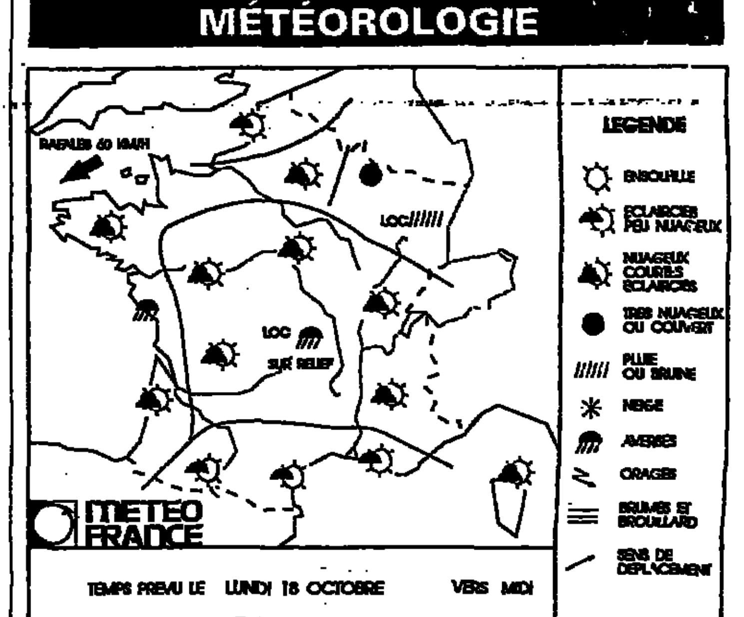
I. Bustiers. – II. Carpaccio. – III. Hier. Iran. – IV. Antan. – V. Rye. Vue. – VI. Ace. Mai. – VII. Râ. Ruser. – VIII. Dictons. – IX. Es. Idées. – X. Ussé. Esaü. – XI. Reines. In.

Verticalement

1. Chapardeur. – 2. Bain. Caisse. – 3. Urètre. Si. – 4. Spray. Tien. – 5. Ta. Nemrod. – 6. Ici ! Aunées. – 7. Ecrevisses. – 8. Ria. Sel. – 9. Sondeurs. Un.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Dimanche : Très nuageux dans l'ensemble, pluvieux au Nord et à l'Est. – La région du Nord-Pas-de-Calais conservera un ciel peu nuageux tout au long de la journée. Plus au sud, de la Bretagne au Centre et à la Franche-Comté, le ciel sera très nuageux, et il pleuvra faiblement le matin. Dans la journée, ces pluies deviendront plus marquées de la Bourgogne au nord-est du pays, tout en devenant plus éparses sur les autres régions.

Sur le golfe du Lion, ainsi que sur la région Midi-Pyrénées, le ciel sera nuageux, mais on pourra profiter parfois de bonnes périodes ensoleillées près du relief pyrénéen.

Sur le reste du pays, les nuages seront nombreux, et menaceront de quelques ondées, plus fréquentes sur la côte atlantique, ainsi que sur le Massif Central. En revanche, le ciel sera couvert des Alpes à la Corse, où il pleuvra encore en matinée. Dans la journée, ces pluies prendront un caractère d'averses.

Quant aux températures matinales, elles seront fraîches, avec 5 degrés en moyenne au nord de la Loire, un peu plus douces sur les côtes, avec 7 degrés. Au sud de la Loire, les températures avoisineront 10 degrés, mais 12 degrés à 14 degrés sur le littoral, voire 16 degrés sur le Sud-Est et la Corse.

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-10-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 15-10-1993 à 18 heures TUC et le 16-10-1993 à 6 heures TUC

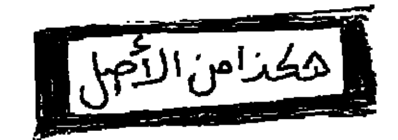
FRANCE			
AJACCIO	22	12	N
BIARRITZ	18	9	C
BORDEAUX	16	10	C
BOURGES	13	6	C
BREST	12	5	N
CAEN	12	8	D
CHERBOURG	11	8	D
CLERMONT-FER.	14	4	N
DIJON	12	4	C
GRENOBLE	18	4	D
LILLE	11	4	B
LIMOGES	12	6	N
LYON-BRON	17	5	B
MARSEILLE	21	12	N
NANCY	11	2	C
NANTES	13	7	C
NICE	21	11	D
PARIS-MONTS.	12	6	N
PAU	19	7	N
PERPIGNAN	21	9	C
POINTE-A-PITRE	33	24	D
RENNES	13	6	C
ST-ETIENNE	15	3	B
STRASBOURG	13	2	D
TOULOUSE	19	7	N
TOURS	12	7	C

ÉTRANGER			
ALGER	25	14	D
AMSTERDAM	11	3	A
ATHÈNES	23	18	D
BANGKOK	35	25	N
BARCELONE	21	10	N
BELGRADE	27	9	D
BERLIN	8	3	D
BRUXELLES	11	4	N
COPENHAGUE	10	3	D
DAKAR	31	25	D
GENÈVE	15	5	B
ISTANBUL	24	16	D
JÉRUSALEM	29	19	D
LE CAIRE	32	21	D
LISBONNE	17	13	A
LONDRES	11	0	D
LOS ANGELES	24	17	D
LUXEMBOURG	6	2	B
MADRID	14	10	P
MARRAKECH	22	11	D
MEXICO	24	11	N
MILAN	18	6	N
MONTRÉAL	13	–3	N
MOSCOU	20	10	C
NAIROBI	25	14	C
NEW-DELHI	33	16	D
NEW-YORK	19	12	D
PALMA-DE-MAJ.	21	13	C
PÉKIN	21	7	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	22	13	N
HONGKONG	28	24	C
SÉVILLE	20	14	C
SINGAPOUR	30	23	N
STOCKHOLM	6	–3	C
SYDNEY	21	14	C
TOKYO	19	14	P
TUNIS	27	16	N
VARSOVIE	17	6	N
VENISE	18	10	D
VIENNE	19	10	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 16 OCTOBRE

TF 1

14.20 La Une est à vous. Avec la série : Agence tous risques.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard. Avec Sim, Léon Zitrone, Guy Montagné, Philippe Castelli, Amanda Lear, Pierre Bellemare, Fabienne Thibeault, Isabelle Mergault, Jacques Pradel, Chevallier et Laspalès.
22.40 Téléfilm : Face au crime. De Briant Grant.
0.20 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
1.00 Journal et Météo.

FRANCE 2

14.15 Magazine : Samedi sport. A 14.20, Cyclisme : Grand Prix des Nations ; A 15.40, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 16.00, Basket-ball (championnat de France) : Limoges-Pau-Orthez ; A 17.40, Rugby : sélection régionale française-Australie, à Dax.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invité : Claude Nougaro.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand.
22.45 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invitée : Louis Chedid . Avec Romane Bohringer, Arthur H, Cheb Khaled, Johnny Clegg, Francis Lalanne.
0.05 Journal et Météo.
0.30 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Chasseurs de miel (1988), et Chasseurs des ténèbres (1990), documentaires d'Eric Valli, Alain Majani et Diane Summers.

FRANCE 3

14.00 Série : Les Mystères de l'Ouest.
17.40 Magazine : Montagne. Shaolin, la montagne des moines soldats, de Jérôme Equer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *l'Affaire Kennedy*, de Thierry Lentz.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Série : Des héros ordinaires. Les Seigneurs
22.20 Journal et Météo.
22.50 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Edmund White (*Jean Genet*, biographie) ; Anne Wiazemsky (*Canines*) ; Jean-Pierre Thibaudat (*l'Orson*) ; François Forestier (*Blue Moon*).
23.45 Magazine : Musiques sans frontière. Destination le Liban ; Rubrique Paris-métisse avec le groupe brésilien Moleque de Rua.
0.30 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

15.30 Documentaire : Crossroads, la musique du diable. D'Agnès Bonnet.
16.50 Surprises.
17.00 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL.
17.55 Surprises.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde. Tête à clap.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.30 Sport : Boxe. Défi 3, la réunion de Levallois, en direct du palais des sports Marcel-Cerdan. Anaclet Wamba (France)-Akim Tafer (France).
22.30 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 13e journée du Championnat de France de D1.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Hellraiser 2, les écorchés. ■ Film britannique de Tony Randel (1989).
0.35 Cinéma : Les Enfants volés. ■■ Film italo-franco-suisse de Gianni Amelio (1991) (v.o.). *La réalité italienne contemporaine dans un langage cinématographique simple et direct.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
18.25 Documentaire : Comment nous fabriquons le sel. (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Portraits de femmes. Island, Sicile, Ivanovo.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. Les rendez-vous de 1993-1994.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises et américaines de la semaine du 16 octobre 1943.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Les Vivants et les Morts de Sarajevo.
21.50 ▶ Téléfilm : Des voix dans le jardin. De Pierre Boutron.
23.25 Cinéma d'animation : Snark.
23.50 Documentaire : Jazz in the Night. The Flyng Pickets.
0.25 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janes (rediff.).

M 6

15.00 Série : Département S.
16.00 Série : Covington Cross.
17.00 Série : L'Aventurier.
17.30 Série : Le Saint.
18.25 Série : Les Incorruptibles, le retour.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte. La grande aventure des *Jeeps de l'espace ; Lotus Seven Caterham ; La berlinette échappement ; Essais Rover 600 ; Salon du véhicule de loisirs.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Loin de ce monde.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.05). Présenté par Eléonore de Galard.
20.50 Téléfilm : « Il » est revenu. De Rommy Lee Wallace, avec Harry Anderson, Dennis Christopher. *Trente ans après, un clown sanguinaire revient dans une petite ville et commet de nouveaux crimes...*
0.00 Série : Soko, brigade des stups. Cérémonie mortelle.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Alfredo Arias.
20.45 Avignon 93. Janvier, d'Olivier Szulzinger.
22.35 Musique : Opus. Carla Bley.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Adagio, de Ketting ; Petrouchka, de Stravinsky ; Ainsi parlait Zarathoustra, de R. Strauss, par l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Riccardo Chailly.
23.00 Maestro. Erick Kleiber, par Denise Bahous.

IMAGES

Écoles

IL arrive que les actes des imbéciles aient des conséquences heureuses. Exemple : si les militaires chinois n'avaient pas annexé le Tibet pour y imposer la loi du plus fort, nous n'aurions pas la chance de croiser sur notre chemin, de temps en temps, la robe safranée de Sa Sainteté Tenzin Gyatzo, plus connue dans les milieux populaires sous son diminutif de dalaï-lama.

Ce que dit cet aimable pasteur désormais voué à prêcher la bonne parole bouddhiste dans les déserts de l'Occident mécréant est en effet du plus grand intérêt.

Vendredi soir, sur ARTE, où, enfin, on le laissait s'exprimer à son rythme himalayen, il observait, à propos de l'influence prise par la télévision dans nos prosaïques sociétés, une chose simple qui mérite toute l'attention collective : ce n'est pas tant parce qu'elles banalisent la violence aux yeux de nos enfants que les images d'actualité charriant les souffrances de notre planète portent en elles des germes destructeurs d'humanité.

C'est surtout parce que ces images noires sèment l'idée diabolique que la nature humaine est foncièrement mauvaise.

Comment enseigner l'espérance de la paix et de la vie à l'école si, à la maison, la maîtresse-télé inculque aux enfants qu'il n'y a de vrai que la guerre et la mort ?

Sa Sainteté avait à peine pris congé de nous, à reculons, que le débat, providentiellement, se poursuivait déjà sur France 3 où une lumineuse comédienne, Marie-Sophie L., plus connue dans les milieux du cinéma sous son ancien patronyme, M.-S. Lelouch, soutenait une thèse absolument inverse.

Cette jeune mère de famille portait sans le savoir la contradiction au quatorzième dalaï-lama auréolé de son récent prix Nobel de la paix.

Elle expliquait avec enthousiasme la méthode dont elle use, personnellement, dans l'espoir d'enseigner à sa progéniture la nécessité de savoir affronter la réalité en face pour apprendre à s'en libérer en toute lucidité : dès que des images de violence déferlent à la télévision, elle installe vite ses enfants devant le récepteur.

Pour leur montrer ce qu'est vraiment notre univers. Pour leur faire prendre conscience à la fois de la relativité de leur propre confort et de l'importance de la solidarité universelle.

Entre elle et lui, la contradiction n'était pourtant qu'apparente. Chacun des deux disait à sa façon que le problème de l'éducation est moins celui de l'enfant que celui de l'éducateur. Sans doute est-ce pour cela qu'on se surprit à penser que cette paire-là constituerait une équipe rêvée pour diriger la « chaîne de la connaissance » qu'on nous promet...

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 17 OCTOBRE

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag. Draghetto ; Cubitus ; Omer et le fils de l'étoile.
7.10 Club Dorothée. Les Popples ; Les Misérables ; Le Jardin des chansons.
8.00 Le Disney Club. L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportage ; Cuisine ; Jeu ; Variétés : Santa Esmeralda.
10.25 Magazine : Auto Moto. Résumé du championnat de France de super-cross à Grenoble et à Bordeaux ; Rallye de San Remo ; Super-tourisme à Nogaro ; F 3000 à Nogaro ; Actualité de la formule 1.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France : Top buts.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Série : Hooker.
15.10 Série : La loi est la loi.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade. Dessin animé : Marsupilami ; Electronic Junior (2e partie).
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Edouard Balladur.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Presidio, base militaire San Francisco. ■ Film américain de Peter Hyams (1988).
22.30 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : Chef de patrouille. □ Film américain de Christian Nyby (1967).
0.05 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Vidéo Club.
0.55 TF 1 nuit.

FRANCE 2

5.55 Documentaire : Tant qu'il y aura des bébés. De Paule Zajdermann (1re partie, rediff.).
6.55 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts. Lapin bleu ; Michel Vaillant ; Les Nouveaux Popeye ; Robert dans la bouteille ; Chip et Charly ; Le Livre de la jungle.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Chrétiens orientaux. Kaslik, université libanaise maronite.
10.00 Présence protestante. La péché, pour quoi faire ?
10.30 Le Jour du Seigneur. Pentecôte sur l'Oubangui. 2. Cent ans d'évangélisation en Centrafrique, documentaire de Maurice Tanant ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Joseph des Epinettes, dans le 17e arrondissement de Paris.

12.00 L'Heure de vérité. Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Philippe de Villiers.
12.58 Loto, Journal et Météo.
13.25 Dimanche Martin (et à 15.45).
14.55 Série : ENG.
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Fortunes de la mer.
18.30 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Uranus. ■■ Film français de Claude Berri (1990).
22.35 Cinéma : Sanglantes confessions. ■ Film américain d'Ulu Grosbard (1981).
0.20 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups. Muppet Babies ; Bonjour les bébés ; Petit Ours brun ; Kimboo.
8.00 Les Minikeums. Rupert ; Les Inventures des Minikeums ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.). ; Les Enquêtes de Chlorophylle ; Microkids ; Les Bestioles ; Comment c'est fait ? les épices (rediff.) ; C'est pas sorcier : L'intelligence.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Présenté par Jacques Mailhot.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. CFTC.
13.25 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Istanbul. 1. La musique classique turque. Oeuvres de Mozart, Erkin, Alnar, Kodalli.
14.25 Série : Les Mystères de l'Ouest.
15.15 Magazine : Sports 3 dimanche. A 15.20, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.40, Tennis de table : Grand Prix Seat, en direct de Coubertin ; A 16.10, Rugby : France-Roumanie, en direct de Brive.
18.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invités : Luc Guyau, président de la FNSEA ; Théodore Monod, professeur au *Musée de l'homme et d'histoire naturelle*, zoologue, botaniste, auteur de *Vie et Mort au désert* ; Claire Bretécher (*les Combats d'Agrippine*), Michel Pebereau, président de la BNP, qui commentera les résultats de la privatisation.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Lagaf', Jospeh Joffo, Fanny Cottençon, Christian Morin.
20.50 Série : L'Heure Simenon. L'Homme de Londres, de Jan Keja
21.50 Planète chaude. Ki Koté la mer, d'Edouard Maunick et Sandro Agenor.
22.40 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. 300e invitée : Anémone (1re partie).
23.40 Cinéma : La Belle Equipe. ■■ Film français de Julien Duvivier (1936).

CANAL PLUS

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 La Journée de la télé. Ecran total, de Claude Cailloux ; La loi Chirocard, de Vincent Regnier.
8.49 Flash d'informations.
8.50 Cinéma : Le Vol de l'Intruder. ■ Film américain de John Milius (1990).
10.40 Cinéma : Rocketeer. ■■ Film américain de Joe Johnston (1991).

— *En clair jusqu'à 14.30* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 ▶ La Journée de la télé. Canal + ou-, de François Hubert-Rodier ; Télé voisins 2000, de Gérard Laffont ; Le futur c'est l'avenir, de Philippe Truffault ; Des mots, des mots encore des maux ; Mini « Soir 3 » ; C'était demain-Canal 2013 la télé jetable, de Pierre Lallemand ; Zoo 6, de Ph. Briday et G. Pastiche ; Aujourd'hui peut-être, d'Eric Summer ; Les Googles, de Jean-Pierre Lentin et Laurence Pentine ; En cas de danger, brisez la glace, de Véro Goyo ; L'an 2040, Hélène et les pixels, de Gilles Cayatte ; Aktiv TV, de François R. Labarthe ; Schwartz, de Frédéric Journey ; Cognacq G2, de Fred Cesbron ; Mini « Soir 3 » ; Les TV s'éveillent à l'Est, d'Igor Alekinov ; D'hier à aujourd'hui, la télévision de demain, de Camille Virolleaud ; Garde à vous vous, de Christophe Otzenberger ; L'info à l'ère du faux, de Pierre Carles ; Alice et les abysses, de Pascal Aubier ; (Ellipse), de Bernard Goner ; Vingt mille lieues sous les mers, d'Yves Messirel ; La télévision interactive, de Sophie Leclers et Terri Duff ; Le futur, c'était hier, d'Anne Villaceque ; Mini « Soir 3 » ; Un jour la télé changera, d'Hélène Delebecque ; La télé de M. Demain, de Laurent Jannet ; Télé objet, de Hélène Couturier ; France 2-Notre télévision, de Pierre Tchernia ; La télévision des métèques SBS, d'Alain Lasfargues ; ARTE ; La télévision du futur, de Costa Kekemenis ; Insektors : The game, Fantôme ; Lucasfilm, de Gena Rosow ; Les Zappy ; L'ami des Zonfonts, de Maurice Latino et Hélène Bromberg ; Mini « Soir 3 » ; TVB, de Bernard Faroux ; Du principe de la vase communicante, de Luc Delesnerie ; Main basse sur le câble, de Christophe Campos et Joëlle Matos ; 1998, un an après, de Jean-Michel Ribes.
20.40 Sport : Football. Sochaux-Nantes. Match de 13e journée du championnat de France de D1, en direct.
22.45 Flash d'informations.
22.50 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Boxe.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Téléfilm : Des voix dans le jardin. De Pierre Boutron (rediff.).
18.30 Court métrage : Annabella et moi. De Mary Sellers (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.30 Documentaire : Citizen Barnes. D'Alain Jaubert et Philippe Pilard. Commentaire de Michel Bouquet.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Météo, entre satellite et grenouille. Soirée proposée par Michel Cardoze.
20.41 Documentaire : La Pluie et le Beau Temps. De Michel Cardoze et Pierre Zucca.
21.35 Documentaire : Grotesque, burlesque, tragique et catastrophe. De Noël Simsolo.
21.45 Documentaire : Contes de cyclones en septembre. De Christiane Succab-Goldman.
22.45 Documentaire : Une histoire d'eau. De Jean-Luc Godard et François Truffaut.
22.55 Cinéma : Vidas Secas. ■■ Film brésilien de Nelson Pereira Dos Santos (1964) (v.o.).

M 6

6.30 Musique : Boulevard des clips
8.20 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
8.45 Téléfilm : La Malédiction du pharaon.
10.20 Magazine : Ciné 6. Spécial Steven Spielberg.
10.45 Magazine : La Tête de l'emploi. Présenté par Eric Poret. L'insertion des jeunes diplômés ; Métier : interprète de justice.
11.20 Magazine : Turbo (rediff.).
11.55 Magazine : Spécial Mode 6.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Equalizer.
13.45 Série : Rock and Love.
14.40 Série : Le Joker.
15.40 Magazine : Culture rock. La saga de 1964.
16.10 Magazine : Fréquenstar. Sylvie Vartan.
17.10 Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.
18.05 Série : Booker.
19.00 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Loin de ce monde.
20.35 Sport 6.
20.45 Magazine : E = M 6. Sur la piste des dinosaures.
22.20 Magazine : Culture pub. Pubs et musique. Vous me reconnaissez ? L'hymne de l'entreprise ; La galère des compositeurs.
22.45 Cinéma : Samanka, l'île des passions. □ Film français de Jack Régis (1982).
0.10 Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Fax'O. Harry Connick Jr., Regg'lyss, Johnny Clegg.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. AC + R : variations autour du dictionnaire, autour des mots commençant par les lettres ACR, par Norbert Aboudarham.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Concert (donné le 24 mai au Théâtre de la Ville) : Kazue Sawai, musique traditionnelle du Japon.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Métamorphoses I, de Tanc ; Concerto pour piano et orchestre de Erkin ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Saygun ; Cesmebasi, suite de ballet, de Tuzun, par l'Orchestre symphonique national d'Istanbul, dir. Alexander Schwinck ; David Geringas, violoncelle.
23.00 Autoportrait. Jean-Louis Florentz, par Myriam Soumagnac.
0.05 Atelier de création musicale.

Les interventions à la radio

RJC, 11 h 30 : Jean Poperen (« Gros Plan »)
Europe 1, 9 h 15 : Jean-Pierre Chevènement (« Persona... gratter »).
RTL, 18 h 30 : Jacques Delors (« Grand jury RTL-le Monde »).

AU JOUR LE JOUR

Balances

Les difficultés de Bernard Tapie émeuvent. Ses combats prométhéens, son affrontement incessant avec les forces équivoques du dénigrement, ses visées tantôt nobles tantôt sublimes, son désintéressement : tout en lui bouleverse. Lui venir en aide est donc plus qu'un devoir : un bonheur. Quelques suggestions pour ce faire.

D'Italie nous arrive une rumeur judiciaire des plus pédagogiques dont il conviendrait sans doute de s'inspirer de ce côté des Alpes : non contents de vendre et d'acheter des joueurs – pratique qui frappe déjà par son élévation – des clubs italiens se seraient livrés à un commerce de joueurs fictifs.

Côté balances, Bernard Tapie devrait aussi se secouer. Que ses ingénieurs, ses techniciens se mobilisent ! Avant Noël, ils devraient pouvoir mettre sur le marché des modèles dont l'absence nous fait cruellement défaut : balances pour soupeser les vacuités, balances à fatuités, pèse-fric...

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a deux cents ans: la défaite des Vendéens à Cholet *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les États-Unis décrètent un blocus naval d'Haïti

L'assassinat, le jeudi 14 octobre, du ministre haïtien de la justice, Guy Malavy, a été interprété comme une véritable provocation de la junte militaire par l'administration américaine, qui n'a pas cessé d'insister sur la nécessité de garantir la sécurité du gouvernement civil de Port-au-Prince. Les initiatives annoncées vendredi par Bill Clinton, dont le blocus naval de l'île, visent à renforcer les sanctions économiques décidées, mercredi 13, par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui devrait adopter samedi 16 une résolution appelant les membres de l'organisation à participer au blocus *(page 3)*.

POLITIQUE

Allègement des charges des collectivités locales

Alors que les députés ont adopté la première partie (les recettes) du projet de loi de Finances pour 1994, le gouvernement a accepté de réduire l'effort financier demandé aux collectivités locales en aménageant les dispositions prévues pour les compensations versées par l'État à celles-ci au titre de la TVA et de la taxe professionnelle. Cette concession du ministre du budget, Nicolas Sarkozy, au « lobby des écharpes », n'a pourtant pas permis aux députés de s'écarter du cadre rigoureux imposé par le gouvernement *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Les réactions à L'encyclique de Jean-Paul II

«Veritatis splendor», la dixième et dernière encyclique du pape sur la morale, publiée le 5 octobre dernier, connaît un certain succès de diffusion en France, mais provoque aussi des réactions très contrastées. Si les proches de Jean-Paul II en font le document majeur et le plus personnel des quinze années de pontificat, les théologiens critiques y voient le risque d'un accroissement du fossé entre l'Eglise catholique et le monde moderne *(page 10)*.

CULTURE

Prêt-à-porter : les mannequins de la crise

Adieu chignons et balconnets : la semaine de présentation des collections de l'été 1994 est marquée par l'austérité. Dans le vide créé par la récession, les créateurs se livrent à une surenchère misérabiliste. Agnès B., Issey Miyaké, Jean-Paul Gaultier et quelques autres essaient pourtant d'échapper à cette morosité *(page 13)*.

ÉCONOMIE

Pauvreté et inégalités en Amérique latine

Sous l'impulsion du Fonds monétaire international, les pays de l'Amérique latine, pour la plupart en faillite économique au début des années 80, se sont convertis au dogme de l'équilibre macroéconomique et à la règle d'or de l'ouverture des frontières. Sur fond de dérégulation sociale et financière, les résultats économiques ont été positifs mais ont accru la pauvreté et n'ont pas réduit les inégalités sociales. Aujourd'hui, selon une étude de la Banque mondiale, un Latino-Américain sur trois vit en dessous du seuil de la pauvreté *(page 15)*.

Services

Abonnements........ 22
Carnet........ 18
Météorologie........ 18
Mots croisés........ 18
Télévision........ 19
Spectacles........ 14

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Économie

Les prévisionnistes n'ont pas vu venir la crise. Statistiques inadéquates ? Erreurs d'analyse ? Ou incapacité à tenir compte des changements structurels ? Tous s'interrogent. Et d'abord l'INSEE.

Ce numéro comporte deux cahiers «Heures locales» foliotés 21 à 28 et «Radio-télévision» folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 16 octobre a été tiré à 465 310 exemplaires

La création d'une «commission du dialogue national»

L'armée algérienne prête à s'impliquer davantage

Préoccupés par les difficultés économiques et la recrudescence de la violence, les Algériens n'auront sans doute prêté qu'une attention distraite aux dernières initiatives politiques, notamment la création d'une «commission du dialogue national» où l'armée est solidement représentée. Le quotidien progouvernemental *El Moudjahid* a vu dans cette initiative «les prémisses de la transition».

ALGER

de notre correspondante

Depuis les sanglantes émeutes d'octobre 1988, et à tout le moins depuis la démission-déposition du président Chadli, au mois de janvier 1992, le pays vit déjà une douloureuse *« transition »* institutionnelle. Quant au *« dialogue »*, il y a plus d'un an que les discours officiels le promettent sans résultat vraiment probant, malgré les efforts déployés par le Haut Comité d'Etat (HCE) pour organiser une conférence nationale.

Rassemblant partis, syndicats et associations diverses, cette conférence, comme ses lointaines cousines d'Afrique noire, est censée dégager un consensus politique minimale et fixer les modalités d'une période de transition d'au moins deux ans, à l'issue de laquelle des élections présidentielle et législatives seraient organisées. Ce schéma, esquissé dans un *« avant-projet de plate-forme »*, et rendu public au mois de juin, est, pour le moment, à l'état de vœu pieux. Seules des rencontres *« bilatérales »* entre la présidence collégiale et certaines formations politiques ont eu lieu.

La création d'une *« commission du dialogue national »*, dont le but affiché est identique à celui que s'était donné le HCE – *« entreprendre toutes démarches utiles auprès des formations politiques, des forces sociales et des personnalités en vue d'assurer la tenue et le succès d'une conférence nationale »* – pourrait, *a priori*, paraître surprenante. *« Pourquoi s'encombrer d'une nouvelle structure, si l'objectif poursuivi demeure le même »*, s'est interrogé le quotidien indépendant *El Watan*.

La composition de cette commission, formée de cinq civils et de trois généraux (Mohamed Touati, conseiller au ministère de la défense, Tayeb Derradji, inspecteur général des forces armées terrestres, et Ahmed Senhadji, directeur central des infrastructures militaires) donne, à elle seule, des éléments de réponse.

En s'impliquant ostensiblement dans la gestion de la crise politique, l'armée a franchi un cap important et a pris date pour l'avenir. Un avenir proche, puisque le mandat du HCE (dont fait partie le général-major Khaled Nezzar, ancien ministre de la défense, communément considéré comme l' « homme fort » du régime), s'achèvera le 31 décembre. Alors s'ouvrira la «vraie» période de transition.

«Le dernier rempart contre le péril vert»

Sans désavouer formellement le HCE, les chefs militaires dont les troupes se heurtent quotidiennement aux groupes islamistes, seraient-ils décidés à « prendre le relais » des civils défaillants, comme le suggèrent certains observateurs ? Souvent décrite, à tort ou à raison, comme le « dernier rempart » contre le « péril vert », l'armée ferait alors un choix qui dépasserait largement ses propres intérêts.

A moins, comme le suggère l'hebdomadaire *El Haq*, que ce choix purement tactique soit *« une forme de réponse aux exigences du Front des forces socialistes* [FFS] *»*. Celui-ci n'a-t-il pas refusé, jusqu'à présent, de participer au *« dialogue »* aussi longtemps, entre autres conditions, que l'armée ne se portera pas publiquement garante d'un éventuel accord politique entre le pouvoir et l'opposition ?

Les responsables du FFS se sont déclarés *« ni favorables ni défavorables »* à la création de la *« commission de dialogue national »*. Et si son secrétaire général par intérim, Mebarek Mahuou, concède que la présence de généraux au sein de cette commission est *« peut-être un bon signe »*, rien n'indique que cette formation, la plus représentative, après le FLN, sur l'échiquier politique légal, participera à la conférence nationale.

Présidée par un civil, le docteur Hassan Khatib, la *« commission du dialogue national »*, a indiqué qu'elle entendait *« passer sans délai à des contacts et rencontres officiels »* avec les partis d'opposition. Cette nouvelle série de palabres a enfiévré les états-majors politiques et alimenté les rumeurs. Cette soudaine agitation, que d'aucuns espèrent fructueuse, apparaît, aux yeux de beaucoup, comme l'opération de la dernière chance.

CATHERINE SIMON

Terrorisme et exécutions sommaires

ALGER

de notre correspondante

Usines, mairies et écoles incendiées, lignes de chemins de fer sabotées, agressions, embuscades, assassinats : depuis la fin du mois de septembre, les actes terroristes se multiplient, bien au-delà de l'Algérois. L'assassinat de plusieurs intellectuels – le dernier en date étant celui l'ancien patron de la télévision, Mustapha Abada – a sensiblement alourdi l'atmosphère. Selon un décompte de l'AFP, entre le 1er et le 13 octobre, les accrochages entre les forces de l'ordre et les *« groupes armés »* auraient coûté la vie à plus de quarante «rebelles».

Selon certains témoignages, ce chiffre pourrait être largement sous-évalué. Des informations parvenues à la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), donnent à penser que des *« exécutions sommaires »* auraient été récemment commises, dans l'Algérois, par les forces de l'ordre. Ainsi, dans la région d'Aïn Taya, après le meurtre de trois appelés du contingent, *« dix jeunes du coin »* auraient été *« arbitrairement raflés et fusillés »*. Même scénario, à Saoula, une commune proche de la capitale, où, après l'assassinat de cinq gendarmes, *« huit jeunes, prétendument « pris les armes à la main », ont été exécutés »*. La LADDH affirme, d'autre part, disposer de trois cent soixante-quatre témoignages de détenus, qui affirment avoir été torturés lors de leur séjour en prison ou dans les camps d'internement, au Sahara.

C. S.

Bernard Stasi sera candidat à l'élection législative partielle de la Marne

Bernard Stasi, maire (UDF-CDS) d'Epernay, a annoncé officiellement, vendredi 15 octobre, sa candidature à l'élection législative partielle provoquée, dans la sixième circonscription de la Marne, par l'annulation du scrutin de mars dernier par le Conseil constitutionnel (*le Monde* du 9 octobre). Bernard Stasi avait été battu de 49 voix par Philippe Martin, maire (divers droite) de Cumières (Marne).

M. Lamassoure «doute» de l'entrée en vigueur des accords de Schengen «dès le 1er décembre»

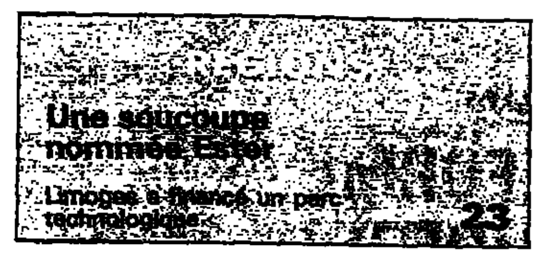
Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a affirmé, lors de son audition, jeudi 14 octobre, par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes et la mission d'information du Sénat sur les accords de Schengen, qu'il *«doute de la possibilité d'appliquer dès le 1er décembre»*, les accords de Schengen sur l'immigration en Europe. Il a invoqué les *«difficultés techniques rencontrées»*.

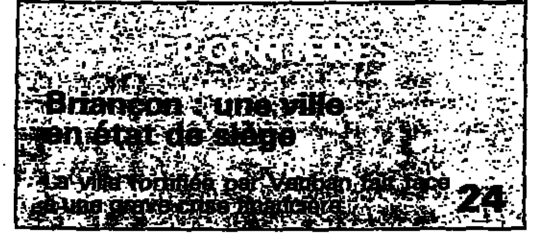
En Turquie, les séparatistes kurdes ont pris un Américain en otage

Interrogé vendredi 15 octobre, au cours d'une conférence de presse commune avec Tansu Ciller, le premier ministre turc qui effectue aux Etats-Unis une visite officielle depuis mercredi, sur la coopération entre Washington et Ankara en matière de lutte anti-terroriste, le président américain Bill Clinton a répondu que cette question *«était devenue plus importante et plus immédiate au cours des dernières vingt-quatre heures lorsqu'un citoyen américain a été pris en otage par le PKK»*. La veille, l'agence de presse Kurd-ha, proche des séparatistes kurdes de Turquie, avait affirmé que deux touristes, un Américain et un Néo-zélandais, avaient été placés *«en garde à vue»* par des *«guérilleros de l'Armée populaire de libération du Kurdistan»* – (AFP.)



Le Monde





Le choc des impôts locaux
La facture pourrait encore s'alourdir en 1994 et 1995 25

Le miroir de Belleville
Retour sur le passé pour ce quartier cosmopolite 28

HEURES LOCALES

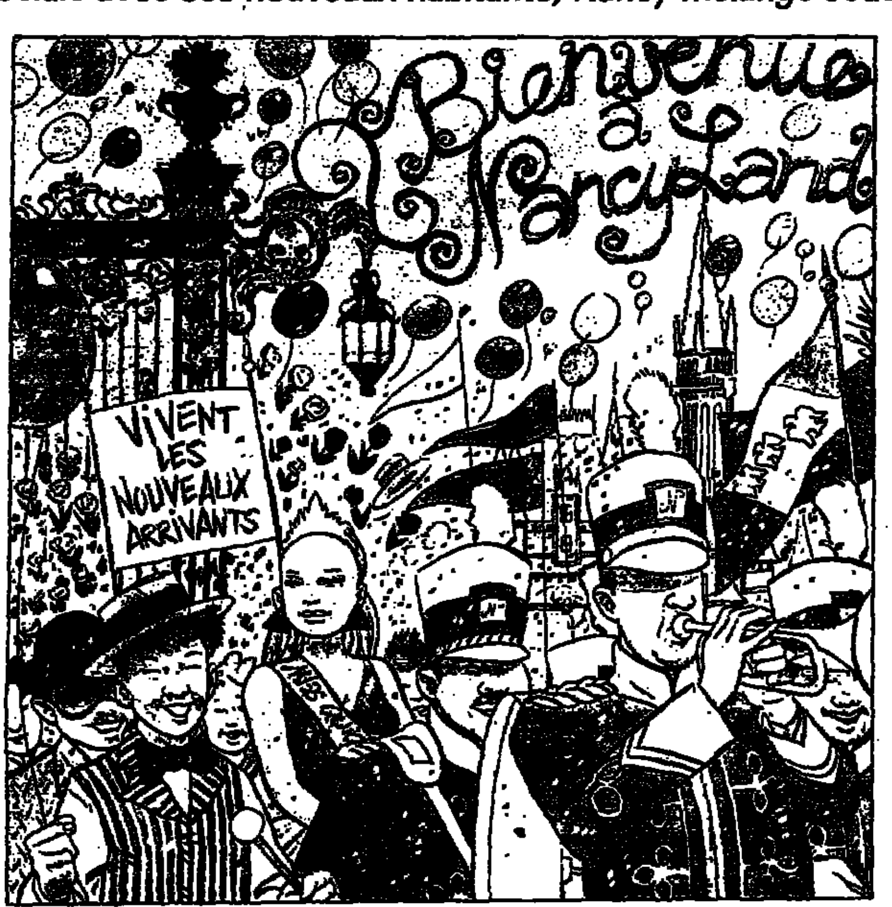
ACCUEIL A LA NANCÉIENNE

Pour cimenter la cohésion sociale avec ses nouveaux habitants, Nancy mélange séduction et information

MICHAEL est new-yorkais. Après un séjour à Lausanne, il vient d'accepter un poste de professeur de génie chimique à l'Ecole supérieure des industries de Nancy (Meurthe-et-Moselle). Patrick et Laure, eux, sont des nomades. Après Amiens, Saumur, Lille, Angers, Metz, Nantes et Calais, les voici qui emménagent à Nancy. Laure vend des encyclopédies et son mari est employé aux ASSEDIC. Annie est nancéienne, mais son fiancé vient de Tours. Tous sont de nouveaux nancéiens et ils étaient, samedi 9 octobre, les invités d'André Rossinot (UDF-Rad.), maire de Nancy et ministre de la fonction publique.

Voici trois ans que le maire a initié cette démarche d'accueil des nouveaux arrivants dans laquelle il s'implique personnellement. Pas une réception formelle dans les salons de l'hôtel de ville, même si la journée commence précisément à la mairie par un petit déjeuner avec six cents convives, mais une véritable prise de contact et une façon pour le maire de *« cimenter la cohésion sociale d'une ville à caractère tertiaire où s'installent pour quelques années des universitaires, cadres, employés des directions régionales, fonctionnaires »*. Entre 1982 et 1989, date du dernier recensement, le taux de rotation a concerné 42 % de la population.

Le café et les croissants avalés, les nouveaux nancéiens sont invités à prendre place dans les bus qui leur feront faire le tour de la ville, histoire de s'orienter dans l'espace et de repérer les divers équipements culturels, sociaux, administratifs ou sportifs. La ville vieille se montre sous son meilleur jour, c'est le samedi des puces. La rue est investie par les brocanteurs et les badauds et, à deux pas de là, dans le parc de la Pépinière qui s'embrase, « Nancy Jazz Pulsations », le festival de jazz donne le top de quinze jours de fête. A la fin de la matinée, après un petit tour au Zénith, tout le monde se retrouve à la salle polyvalente de Gentilly, à deux pas de la ville haute, ce qu'on appelait encore il y a quelques années le Haut-du-Lièvre.



Tout le monde est sur le pont. Du maire aux élus, en passant par les fonctionnaires municipaux, les partenaires institutionnels, HLM, EDF, conseil général, les organismes de Sécurité sociale, les associations et commissions de quartier présentent sur des panneaux, à grand renfort de dépliants, le mode d'emploi de la ville.

Démocratie directe

Tout à l'heure, André Rossinot et ses adjoints répondront aux questions pratiques des nouveaux arrivants. Cette année, on a même prévu une crèche pouvant accueillir trente-cinq tout petits. Parfois les questions sont au ras des pâquerettes et concernent le stationnement, l'enlèvement des feuilles mortes, l'absence de pistes cyclables ou celui des crottes de chien. Mais on aborde également des sujets plus généraux.

Quelle est la place de Nancy en Europe, son ambition universitaire ? On parle aménagement du territoire en évoquant le TGV Est, ou le problème de la desserte autoroutière vers Paris. Cette démarche participative n'est qu'un des volets de la politique de démocratie directe que pratique Nancy. Tout au long de l'année s'établit un dialogue avec les commissions de quartier des adultes et les commissions de quartier des enfants, structures déconcentrées préférées ici à un conseil municipal des jeunes. Le raisonnement du maire est simple : *« Plus les gens s'intègrent vite, plus ils sont à l'aise dans une ville, et plus ils sont impliqués dans son animation. Le dialogue que nous établissons, formalisé par cette journée d'accueil, et qui se poursuit par la suite, permet d'enrichir Nancy d'un capital d'idées et d'expériences venues d'ailleurs. »* Mais cette journée est sous-tendue par une autre préoccupation : *« Dans une société éclatée, égoïste, où sont grands les risques d'exclusion et forte la tentation de l'individualisme, l'accueil est la première demande d'insertion et conditionne la qualité de vie ultérieure. »*

André Rossinot coiffe sa casquette de ministre de la fonction publique pour insister sur l'exigence de la qualité d'accueil dans les services publics. *« La façon dont on écoute et dont on répond est un facteur de cohésion sociale. La légitimité du service public repose sur la qualité du service, sur une immense pédagogie. Cela ne s'apprend pas. Ça ne se décrète pas d'en haut, bien qu'une bonification indiciaire puisse être attribuée à ceux qui ont cette tâche difficile du contact direct. Cela suppose une volonté des intéressés, et il est vrai que, dans la majeure partie des cas, cela est réalisé de façon admirable par les fonctionnaires, mais on peut aussi adapter la formation à l'accueil. »* Il souligne que de 3 % à 5 % des budgets des ministères sont alloués à la formation et que cette dimension de l'accueil doit être prise en compte, surtout dans certains secteurs où les demandeurs sont plus sensibles que d'autres : l'ASSEDIC, les missions locales, l'AFPA. Nancy poursuit sur sa lancée, et dans quelques jours va s'attacher à accueillir de la même manière une autre population, les vingt mille ou vingt-cinq mille étudiants qui vont franchir pour la première fois le seuil des universités et écoles de l'agglomération, Nancy comptant au total quarante-trois mille étudiants. Cela s'appelle les Nancéiades. Trois jours d'information, de débats, ponctués par un concert au Zénith.

de notre correspondante à Nancy
Monique Raux

Palmarès

La mode est aux palmarès et l'automne est propice aux polémiques, au moment où les citoyens reçoivent leur feuilles d'impôts locaux.

Le ministère du budget a diffusé une note qui désigne « les bons et les mauvais élèves » de la fiscalité locale. Exemple : en Provence-Alpes Côte d'Azur, le taux de taxe d'habitation a fait un bond de 68 % en un an, alors que le Nord-Pas-de-Calais observe une stricte stabilité pour les quatre taxes. Toulouse diminue sensiblement sa pression fiscale mais le groupement de communes auquel elle appartient augmente de 100 %.

Comparaison n'est pas raison. D'abord parce que les statistiques ne reflètent qu'une part de vérité. Ensuite parce qu'il faut considérer les évolutions (à la hausse ou à la baisse) non sur un an, mais sur une période plus longue. Il existe aussi des villes qui ont la malchance d'être privées de tissu industriel solide, ce qui les conduit à « forcer » sur la taxe d'habitation ou alors sur les emprunts. Enfin une forte fiscalité communale, départementale ou régionale n'est pas nécessairement le signe d'une gestion malencontreuse. Les impôts servent à construire des équipements culturels ou sociaux, à lancer des opérations de développement économique. L'Etat joue un peu les Tartuffe. Facile de montrer du doigt les élus locaux et en même temps de se décharger sur eux d'une série de plus en plus longue de tâches qu'il faut bien financer ! Facile de transférer sur un maire et un président de région l'impopularité naturelle de l'impôt !

François Grosrichard

PICARDIE

DU RIFIFI AU DISTRICT

Dans l'agglomération de Saint-Quentin, l'intercommunalité est malmenée

L'HISTOIRE du district de Saint-Quentin commence comme une banale série télévisée américaine, dans un calme trompeur, au sein d'une famille faussement unie – celle de la gauche –, avant que s'enchaînent coups d'éclat, traîtrises et retournements de situation.

La différence tient au décor, du côté des sources de la Somme, dans une agglomération où le taux de chômage ne cesse de grimper, le luxe n'est pas de mise. L'hôtel du district, objet de la dispute, ne paie pas de mine. Las, n'importe quelle scène peut faire office de champ de bataille.

Pourtant, l'intercommunalité est une belle idée, comme l'ont rappelé les membres de l'assemblée des districts, réunis à Paris lors de leur convention nationale, jeudi 23 septembre. En règle générale, un district lie une ville à ses voisines plus petites, décidées à faire preuve de solidarité afin de favoriser leur développement commun. Il existe actuellement 286 regroupements de ce type. La formule séduit par sa souplesse : les édiles confient à cette structure les compétences qu'ils ont eux-même arrêtées.

Dans la majorité des cas, le maire de la ville la plus importante en assure la présidence. Très souvent, diplomatie oblige, les élus de la commune principale évitent de détenir la majorité du conseil.

Une guerre déclarée

Pas à Saint-Quentin. La municipalité occupe la moitié des vingt-six sièges, les treize autres communes diposent d'un représentant chacune. La ville-centre a donc la possibilité de se choisir un président, dont la voix prépondérante fait la différence. Pendant longtemps, les villages périphériques n'y ont rien trouvé à redire. La vocation industrielle de la sous-préfecture de l'Aisne lui permettait de se montrer généreuse.

En 1989, Daniel Le Meur (PC) en conquiert à nouveau l'hôtel de ville. Un de ses colistiers, Denis Lefèvre, socialiste à l'époque, obtient la responsabilité du district. Selon ce dernier, la première anicroche remonte... à son discours inaugural, dans lequel il annonçait son intention de réveiller un organisme *« ronronnant »*, de défendre une intercommunalité entreprenante, dotée d'un personnel et d'une fiscalité propres. Une conception qu'il met d'ailleurs en application sans tarder. Mais l'inimitié grandit entre les deux hommes.

A tel point que Denis Lefèvre se présente, sous l'étiquette MRG cette fois, contre son ancien allié lors des élections législatives de mars 1993. La guerre est déclarée.

Chacun compte ses troupes. D'un côté les fidèles de Daniel Le Meur, de l'autre les quelques amis saint-quentinois de Denis Lefèvre et les maires ruraux, toutes tendances politiques confondues.

de notre envoyée spéciale à Saint-Quentin
Martine Valo

Lire la suite page 23



R E P È R E S

ACTION SOCIALE

PRIORITÉ A L'INSERTION

Pour faire face à ce problème, les communes doivent revoir les relations avec leurs partenaires

L'INSERTION devient une préoccupation majeure pour les communes de plus de 50 000 habitants. Une enquête réalisée par l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) avec des élèves de l'ENA (1) montre qu'elle est passée au premier rang des préoccupations des élus locaux en matière d'action sociale. Elle se situe même devant l'enfance et la famille ou la dépendance des personnes âgées, les handicapés étant, quelle que soit l'année de référence (1985, 1989 ou 1993), cités en quatrième et dernière position.

Dans leurs priorités en matière de lutte contre l'exclusion, les élus placent en tête les actions contre la pauvreté et la précarité, puis, ce qui est nouveau, la prévention chez les jeunes. Ils évoquent ensuite le logement-insertion, et cela indépendamment de leur sensibilité politique. Ces déclarations sont confirmées, souligne l'ODAS, par le succès actuel des fonds d'aide aux jeunes ou *« la participation active des élus communaux aux missions locales »*.

« Pour le moment, ce souci ne s'accompagne pas obligatoirement d'une évolution significative de l'attribution des moyens », souligne Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'ODAS. Cela ne devrait cependant pas tarder, car les décideurs de l'action sociale ne voient pas à court terme une amélioration de la situation. Lorsqu'on leur demande de prévoir leurs priorités en 1998, ils citent toujours l'insertion avant les autres secteurs d'intervention.

Comme les départements, les villes de plus de 50 000 habitants ont, financièrement, des marges de manœuvre qui se sont dramatiquement réduites : *« En 1992, pour la première fois depuis dix ans, les recettes courantes ont progressé moins vite (+ 5,5 %) que les dépenses de gestion (+ 6,7 %). L'épargne disponible pour financer l'équipement se réduit (-15 %) et ne couvre plus que 12 % des dépenses d'investissement. Le recours à l'emprunt s'accélère. »*

Dans des communes comme Besançon, Rennes, Toulouse, Nantes ou Tourcoing, le budget global d'action sociale a explosé ces dernières années. Comment faire pour tout assumer ? C'est, apparemment, à l'intérieur du budget social, dans le secteur de l'enfance et de la famille, que les communes seront tentées de faire des sacrifices. Les conséquences peuvent être limitées dans les communes qui ont fourni de grands efforts ces dernières années dans le secteur de la petite enfance (assistantes maternelles, crèches). Il ne faudra pas, en revanche, espérer un rattrapage dans les nombreuses communes qui ont négligé ce domaine.

Une indispensable concertation

Le secteur des personnes âgées est nettement plus sensible. Si l'on peut estimer que le taux de natalité stagnera dans les cinq prochaines années, le nombre des personnes âgées et le coût de leur prise en charge ne fera, lui, qu'augmenter.

Cette multiplication des champs d'intervention de la commune entraîne déjà une réorganisation des services sociaux. Le mouvement va dans le sens de la polyvalence et d'une « municipalisation » progressive des centres communaux d'action sociale (CCAS), qui jouissaient jusqu'ici d'une autonomie juridique et administrative. C'est le cas à Rennes et Nantes. Alors que Grenoble et Besançon ont préféré regrouper toute l'action sociale municipale au sein de leur CCAS.

Pour être efficace, cette implication communale dans le domaine de l'insertion nécessitera une concertation avec les multiples partenaires. Or, selon l'ODAS, les relations ville à ville s'avèrent difficiles, surtout lorsque les élus n'ont pas la même appartenance politique. Et celles avec les conseils généraux sont encore plus compliquées. Tout se passe comme si les villes craignaient de se faire absorber par le département. Beaucoup de départements négligent d'impliquer les communes dans la rédaction des schémas directeurs.

« Plus des deux tiers des communes de plus de 50 000 habitants ne participent pas à la réalisation des schémas de services et des établissements médico-sociaux », malgré l'article 42 de la loi du 22 juillet 1983, qui prévoit une concertation entre tous les partenaires concernés. Une structure, le conseil départemental du développement social, avait été créée en 1985 pour faciliter cette concertation, mais elle a été supprimée en août 1986, sous la pression des communes craignant de voir leur autonomie rognée, sans être remplacée. En réalité, les relations semblent beaucoup plus faciles avec le secteur privé ainsi qu'avec des administrations ou institutions de protection sociale. 83 % des villes ont passé une convention avec une caisse d'allocations familiales, 40 % avec le Fonds d'action sociale...

Christiane Chombeau

(1) Enquête réalisée en février et mars 1993 dans 105 villes de plus de 50 000 habitants (86 villes ont répondu), situées dans 50 départements de province et de la région parisienne. Pour des raisons d'homogénéité des réponses, Paris, Lyon et Marseille n'ont pas été consultées. ODAS, 13, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél : (16-1) 44-07-02-52.

DOTATION

LA RÉFORME DES AIDES

Le gouvernement veut renforcer la solidarité en faveur des collectivités rurales

DANIEL HŒFFEL, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, a présenté, mercredi 13 octobre au conseil des ministres, un projet de loi qui réforme les modes de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes, aux départements et à la seule région Ile-de-France.

Créée en 1979 et modifiée en 1985, la DGF (96,219 milliards de francs en 1993) ne remplit plus correctement sa fonction de péréquation entre les collectivités considérées comme riches et les autres. En effet, l'an dernier, 30 000 communes sur 36 550 ont vu leur dotation progresser de manière comparable.

Charges sociales

L'objectif du gouvernement est, dans un contexte budgétaire difficile, de concilier trois objectifs apparemment contradictoires : simplifier un dispositif devenu illisible, veiller à une certaine stabilité indispensable à une gestion sérieuse des finances locales, accentuer la solidarité nationale et le caractère redistributif de la DGF *« dans un souci d'aménagement plus volontariste du territoire »*, indique-t-on dans l'entourage de M. Hœffel.

Au titre de la stabilité, toutes les communes toucheront en 1994 une ressource semblable à celle de 1993 et bénéficieront en 1995 *« d'une progression modérée »*. La future DGF se composera donc dorénavant d'une dotation forfaitaire qui prendra en compte, cependant, l'augmentation de la population municipale. L'autre nouveauté concerne l'accentuation des mécanismes de péréquation et de redistribution. En bénéficieront les communes les plus en difficulté, c'est-à-dire les communes urbaines et les localités de l'espace rural, ainsi que les collectivités d'outre-mer. Recevront aussi un coup de pouce les communes regroupées en districts ou en communautés qui ont mis en œuvre des mécanismes fiscaux collectifs et incitatifs. La marge de manœuvre disponible l'an prochain pour ces trois catégories de communes est évaluée à 1,6 milliard, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on sait que l'ensemble des crédits de paiement de la DATAR est de 2,3 milliards dans le projet de loi de finances 1994.

La dotation de solidarité urbaine (1 milliard en 1993) sera partiellement réformée pour mieux tenir compte des charges sociales que supportent les villes et de leur richesse fiscale. Enfin, pour les communes rurales, le gouvernement a opté pour une voie médiane, ne pouvant aider également les 32 000 communes de moins de 2 000 habitants. Il a été décidé de porter l'effort supplémentaire à la fois sur les chefs-lieux de canton et sur les bourgs-centres qui regroupent au moins 15 % de la population cantonale.

La DGF spécifique des départements (16,26 milliards en 1993) ne connaîtra pas de bouleversements majeurs mais le soutien aux vingt et un départements ruraux les plus fragiles (Cantal, Creuse, Haute-Loire, Gers, Nièvre...) sera accru.

F. Gr.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **La SNCF et les voyageurs.** – La SNCF sort de sa réserve. Dans le cadre des mesures commerciales annoncées le 8 septembre, la société nationale organise une vaste opération de dialogue avec sa clientèle du 17 au 20 octobre, dans 157 gares parmi les plus importantes de France. Durant ces quatre jours, les voyageurs sont invités à poser toutes les questions qu'il leur plaira ou à faire des suggestions de tous ordres. Qu'il s'agisse du trafic, de la sécurité, des prix et tarifs commerciaux, des réservations, la SNCF souhaite apporter toutes les explications nécessaires.
▶ *Renseignements au (16-1) 42-86-12-91*

■ **Aménagement du territoire et finances.** – *L'Agefi*, quotidien financier, organise un colloque intitulé « L'aménagement du territoire et le développement de l'économie locale : les moyens financiers de la mettre en œuvre », à Paris, mardi 19 octobre. Les débats porteront sur les contrats de Plan, la dotation globale de fonctionnement, la politique d'aménagement de l'espace européen, le rôle respectif des différentes collectivités locales.

■ **Communes et régions d'Europe.** – Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), que préside Pasqual Maragall, maire socialiste de Barcelone, organise ses dixièmes états généraux à Strasbourg, du mercredi 20 au samedi 23 octobre. Ce congrès sera l'occasion, pour le CCRE, de faire le point sur le rôle que les collectivités territoriales doivent jouer dans la construction de l'Europe. L'Association française du CCRE, que préside Jacques Chaban-Delmas (RPR), milite pour la représentation des communes au sein du comité des régions institué par le traité de Maastricht.
Les débats porteront sur la coopération intermunicipale et interrégionale, ainsi que sur le rôle des collectivités locales dans la construction d'une Europe sociale. Les états généraux du CCRE devraient rassembler environ trois mille élus, venus d'Europe et des pays de l'Est.
▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83**

■ **Massif Central.** – Un colloque se déroulera lundi 25 octobre à Saint-Etienne sur le thème : « Désenclavement et développement économique : un avenir pour le sud du Massif Central».
Plusieurs ministres – Bernard Bosson, Jean Puech – et différents responsables de région – Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon, Marc Sancy, Jacques Blanc – ont annoncé leur présence à ces débats organisés par le Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon. Un représentant des Communautés européennes devrait aussi y assister.
▶ **Centre des congrès, Espace Fauriel, 35, cours Fauriel, Saint-Etienne. Renseignements : 78-94-21-21.**

■ **Informatique et collectivités.** – Le rendez-vous annuel des collectivités avec l'informatique a lieu du mardi 19 au jeudi 21 octobre au CNIT de La Défense. Environ 140 acteurs du marché de l'informatique territorialle doivent y exposer leurs derniers produits et logiciels. Colloques, ateliers et journées d'études sont au programme de ces rencontres.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-13-32-48**

PUBLICATIONS

■ **Foires et Salons.** – Le calendrier annuel des Foires et Salons de Paris édité par la chambre de commerce et d'industrie de Paris recense les 400 manifestations qui se dérouleront jusqu'au 1er septembre 1994 et une cinquantaine de salons prévus au-delà de cette date. Des fiches techniques présentent les Salons en précisant la périodicité, les dates, le lieu, les horaires, le nombre d'exposants, la surface des stands, les coordonnées de l'organisateur. Ces manifestations restent, malgré la crise, le meilleur moyen pour les entreprises de faire connaître au public la gamme des produits et des services qu'elles offrent sur le marché et de diffuser leur image.
▶ **Le calendrier des Foires et Salons est disponible dans tous les points de vente de la chambre de commerce et d'industrie de Paris au prix de 120 francs.**

■ **Déontologie de l'élu local.** – Depuis quelques années, les textes de lois se sont multipliés pour combattre les effets pervers de la décentralisation : limitation du financement des campagnes électorales, nouvelles procédures de passation des marchés publics, réforme du code pénal, réglementations des prestations publicitaires, etc. Les auteurs de *La gestion locale au défi de la transparence*, Patrice Cossalter et Dominique Deporcq, universitaires tous les deux, passent au crible la déontologie de l'élu local, ses devoirs, ses nouvelles responsabilités, et les sanctions encourues. Ce guide est édité par le Centre de formation Condorcet.
▶ **206 p., 280 F. (plus 20 F. de frais d'envoi), Centre Condorcet, 15, rue du Louvre, 75001 Paris.**

ASSISES

UNE MARQUE POUR LES PAYS D'ACCUEIL

Le tourisme rural cherche à se professionnaliser

RÉUNIS du 8 au 10 octobre en Haute-Corse pour leurs neuvièmes assises nationales, les pays d'accueil touristiques ont semblé redécouvrir leur vocation première : attirer les touristes. Nés dans les années 70 sous l'impulsion du ministère du tourisme et de la DATAR, outils d'aménagement du territoire, ces « pays » sont des structures intercommunales travaillant au développement du tourisme en milieu rural (*le Monde* du 12 avril 1993). *« Les 170 pays d'accueil couvrent un cinquième du territoire français,* précise Michel Cointat, président de la Fédération nationale des pays d'accueil touristiques (FNPAT). *Ils représentent 700 000 lits touristiques, un chiffre d'affaires de 12 milliards de francs et emploient 210 assistants techniques de pays. »*

« Révolution culturelle »

Leitmotiv des assises : *« Passer d'une procédure administrative à une véritable approche économique,* martèle Jean-François Donzier, administrateur de la Fédération. *Il nous faut accomplir une véritable révolution culturelle. »* Souvent conçues par les municipalités comme des machines à obtenir des subventions, principalement dans le cadre des contrats de plan Etat-région, les pays d'accueil *« doivent aujourd'hui se transformer en concept de vacances : il faut que l'on puisse dire un jour que l'on va en pays d'accueil comme l'on déclare aujourd'hui se rendre au Club Méditerranée »*, poursuit M. Donzier.

Les pays d'accueil se sont donc promis d'améliorer la commercialisation de leurs « produits » touristiques (séjours complets, hébergement seul, activités sportives...), notamment en démarchant les agences de voyages, et en développant les activités de Qualitour, leur voyagiste intégré ; de proposer davantage d'activités culturelles, de plus en plus prisées par les touristes, et susceptibles de démarquer les pays les uns par rapport aux autres ; et surtout de créer une marque collective « Pays d'accueil », qui pourra être apposée sur les publications touristiques et donnera aux touristes l'impression d'une « chaîne ».

Une marque que la FNPAT entend promouvoir et préserver grâce à une nouvelle charte nationale définissant les engagements des adhérents, prévue avant la fin de 1993, et grâce à une procédure de contrôle très stricte des prestations. Un organisme certificateur indépendant (Qualité France), agréé par le ministère chargé de la consommation, veillera à la qualité des services offerts avant leur mise sur le marché, puis de façon inopinée. De quoi donner une confiance absolue aux touristes français, qui connaissent moins pour l'instant la formule que les Néerlandais.

P. Kr.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



هكذا من الأجل

RHÔNE-ALPES

DES ÉTUDIANTS A LA « MANU »

A Lyon, un ancien bâtiment industriel devient centre universitaire

GRACE à la collaboration entre l'Etat et les collectivités, bien avant la signature du schéma Université 2000, Lyon dispose d'un nouveau site universitaire. Ancienne propriété de la SEITA, la Manufacture des tabacs, un bâtiment industriel de 46 000 mètres carrés, au cœur de la ville, proche d'une station de métro.

Répondant à la volonté municipale de *« rompre l'indifférence entre Lyon et ses étudiants »*, Jean-Michel Dubernard (RPR), adjoint chargé de l'enseignement supérieur, s'était engagé, dès 1989, sur le projet de reconversion des locaux, considérant le lieu idéal pour amorcer un retour des étudiants dans le centre. Malgré ses quatre-vingt mille étudiants, l'agglomération lyonnaise n'est pas considérée comme un centre universitaire, au sens vivant du terme. Les sites d'enseignement supérieur étant disséminés dans les banlieues.

En 1990, la Communauté urbaine (Courly) a acquis la « Manu » pour 35 millions de francs avant que ne s'engagent des discussions serrées sur le financement d'une première tranche d'aménagement de 35 000 mètres carrés, incluant un nouveau bâtiment pour les amphithéâtres. Au total, l'Etat et les collectivités (le conseil général du Rhône et la Communauté urbaine) ont apporté chacun 60 millions de francs.

A l'issue de quatorze mois de travaux, l'architecte lyonnais Albert Constantin a réussi le pari de conserver la mémoire industrielle du site destiné à accueillir, à terme, quinze mille étudiants de l'université de droit et de gestion Jean-Moulin (Lyon-III). Une affectation décidée par les présidents des trois universités. La réhabilitation de la deuxième tranche (évaluée à 210 millions de francs) reste toutefois conditionnée à la signature du contrat de plan Etat-région.

A terme, la Manufacture des tabacs devrait assurer une nouvelle vie à ce quartier, coupé par la voie ferrée. Mais sans restaurant universitaire, ni complexe sportif, elle n'est pas une université comme les autres. Normal, diront ses défenseurs, elle est en ville.

de notre bureau régional à Lyon
Sandrine Blanchard

LIMOUSIN

UNE SOUCOUPE NOMMÉE ESTER

La capitale régionale a financé un parc technologique

AVANT qu'elle soit inaugurée, vendredi 15 octobre, les habitants de la capitale du Limousin l'avaient déjà baptisée « la Soucoupe ». Il s'agit d'un bâtiment circulaire posé sur une colline qui surplombe Limoges et les courbes de la vallée de la Vienne, dans un parc de 195 hectares. Un bâtiment de 52 mètres de diamètre, couvert d'une coupole de 20 mètres de haut, qui a coûté 70 millions de francs, à la charge de la ville (60 %), du département de la Haute-Vienne (20 %), de la région Limousin (20 %). C'est à la fois le centre et le signal visible de la nouvelle technopole baptisée ESTER, Espace scientifique et technologique d'échanges et de recherches.

« Nous ne voulions pas d'une boîte à chaussures mais d'un signe architectural fort », dit Alain Rodet (PS), maire de Limoges, qui préfère parler à propos de cette réalisation de *« parc industriel et scientifique »*. Il explique : *« La technopole, ce n'est pas un lieu, c'est un concept qui doit organiser autour de ce nouveau bâtiment symbole tout un réseau d'interconnexions entre les laboratoires de recherche, les activités industrielles et agricoles de pointe, les organismes d'aide à l'innovation, les associations à vocation économique. »*

Conditions avantageuses

Le parc autour de la Soucoupe doit, lui, accueillir des industries de haute technologie susceptibles d'utiliser et de féconder le potentiel de recherche concentré à cet endroit. Legrand SA, la multinationale limougeaude leader de l'appareillage électrique basse tension, a été la première à jouer le jeu de la technopole en y implantant une filiale spécialisée dans ses fabrications les plus sophistiquées. Des conditions particulièrement avantageuses pour l'acquisition du terrain lui ont facilité ce transfert. Merlin Gerin a suivi le mouvement, imitée par quelques PME.

Mais le démarrage se fait lentement. Les structures d'appui, comme l'ANVAR, ne se bousculent pas pour venir. Daniel Poumerouli, secrétaire général adjoint à la mairie de Limoges, chargé du développement économique, explique cette réserve par des raisons financières : *« L'installation dans la Soucoupe de ces organismes actuellement disséminés dans la ville va doubler leur loyer, et l'avantage concret de ce regroupement géographique n'est pas encore perceptible. »*

L'étape décisive, estiment les acteurs de l'aventure ESTER, devra être l'implantation de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges (ENSIL). Créée voici deux ans dans les locaux provisoires d'une usine désaffectée, l'école devrait s'installer d'ici trois ans sur le site. Elle accueillera six cents élèves et quatre-vingts enseignants et agents dans un ensemble immobilier de 11 000 mètres carrés.

ESTER a été admis dans l'Association France-technopoles. *« Cette labellisation lui permet de s'intégrer dans le réseau des technopoles françaises et des parcs scientifiques internationaux »*, assure le maire.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

PAYS DE LA LOIRE

De nouveaux locaux pour Sup de Co Nantes

Elle avait déjà grande réputation, mais sa cote devrait encore progresser en même temps que ses locaux s'agrandissent. L'école de commerce de Nantes, qui vient d'accueillir une nouvelle promotion de deux cent cinquante élèves (une centaine de plus qu'il y a six ans), se place aujourd'hui parmi les plus importantes de l'Hexagone et pratique un partenariat actif avec des pays d'Europe et d'outre-Atlantique.
Mais Sup de Co Nantes, c'est aussi, depuis la rentrée, 6 000 mètres carrés de locaux supplémentaires et des installations nouvelles : sept amphithéâtres, une médiathèque de 1 100 mètres carrés, une salle omnisports, le tout bénéficiant du câble. Pour équiper l'école, région, département, ville et chambre de commerce se sont mobilisés pour investir 60 millions de francs. Sup de Co, c'est le symbole d'une volonté qui vise à faire de Nantes, à travers ses grandes école un important centre de matière grise.

PICARDIE

DU RIFIFI AU DISTRICT

Suite de la page 21

Le clan des premiers est inférieur en nombre. Malgré ses 60 600 habitants, la municipalité de Saint-Quentin perd le pouvoir au sein du district, qui en compte 77 600. Cela ne pouvait durer. Le jeudi 8 avril 1993, le président du district est congédié.

Ce jour-là, au cours d'un conseil municipal houleux, est décidée une nouvelle élection des délégués de la ville au district. Denis Lefèvre et ses fidèles y perdent leur mandat. Depuis, ils dénoncent cette *« vilenie »*, contraire, selon eux, à l'esprit des lois sur la décentralisation. Deux recours ont été déposés devant le tribunal administratif d'Amiens. Mais si le président destitué a une chance d'obtenir raison pour vice de forme, il risque fort d'être désavoué sur le fond. Dans tous les domaines, un conseil municipal peut faire volte-face et retirer sa confiance au représentant qu'il s'était choisi. Pourquoi pas dans le secteur intercommunal ? Quoique expéditif et rare, le procédé n'est guère discutable dans sa légalité, estime le préfet de l'Aisne, Pierre-René Lemas.

Fracture ville-campagne

Au printemps dernier, les orthodoxes s'apprêtent donc à reprendre en main le district, avec à leur tête Jacques Wattiez, un disciple de Jean-Pierre Chevènement. Logique, mais présomptueux, car entre-temps, pendant l'ère Lefèvre, les maires des villages ont pris goût à la gestion des dossiers intercommunaux.

La situation n'est plus celle de 1961, date de création du district. Certaines communes périphériques ont vu leur population doubler, la crise économique frappe durement l'agglomération, Saint-Quentin est endettée. Les édiles décident de ne pas s'en laisser compter par la ville-centre et ses querelles intestines, ils démissionnent en chœur. Voilà cette fois l'autorité préfectorale contrainte de s'en mêler. Et d'inviter chacun à retrouver à la fois son calme et son siège, afin d'élire un nouveau président.

En mai, les mécontents reviennent finalement avec leur propre candidat et un scénario au point. A treize contre treize, seul le troisième tour pourra clore l'élection, au bénéfice de l'âge. Leur champion a donc toutes ses chances. Le dépouillement a lieu dans un silence tendu, jusqu'à ce qu'émerge un bulletin blanc. Stupeur ! Un des leurs s'est abstenu. Jacques Wattiez l'emporte.

Dépassant les querelles politiques, la fracture entre ville et campagne devient manifeste. Depuis, onze des treize représentants des communes périphériques ont formé à l'intérieur du district un groupe *« de réflexion »*, aux dires de leur porte-parole officiel, *« d'opposition »* de l'avis du nouveau président. Lors du dernier épisode, ce dernier refusait toujours de leur accorder les moyens qu'ils réclament pour *« fonctionner comme un groupe digne de ce nom »*... L'outil de travail au service du développement intercommunal s'est mué en assemblée procédurière.

« Cela ne donne pas une bonne image de l'agglomération », constate Serge Monfourny (anciennement communiste). Le maire de Gauchy tente de se poser en sage. Il y a tout intérêt, sa commune est en pleine expansion grâce à la zone d'activité districale installée sur son territoire. Serge Monfourny n'était pas favorable à la démission collective, mais il s'est placé sans ambiguïté du côté du groupe des maires suburbains, dont il est vice-président. Histoire de montrer à Jacques Wattiez, qu'avec 5 769 habitants et une ressource fiscale croissante, Gauchy ne veut plus se contenter d'un représentant unique.

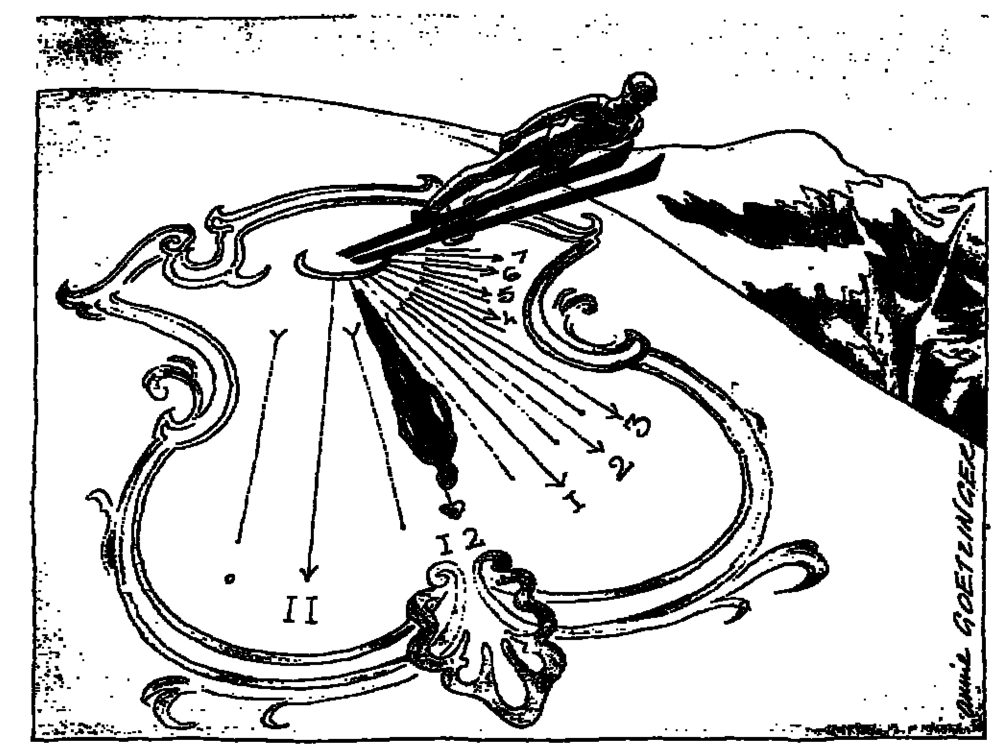
On continue donc de se jeter à la tête ces trente ans de vie commune, de chercher qui en a tiré le plus grand bénéfice. Bref, de se perdre en débats stériles. Car chacun admet en privé que l'union est condamnée à durer. Il lui faut, au moins, mener à terme la reconstruction de la station d'épuration des eaux et celle de l'usine de traitement des ordures. Ces dossiers – déjà bien avancés – représentent à eux deux des investissements de près de 200 millions de francs. Et sans district, plus de subventions. Si la famille saint-quentinoise ne divorce pas, c'est en partie à cause d'elles. Faute de quoi, comme remarque le maire de Gauchy avec un sourire navré : *« Les électeurs ne comprendraient pas. »*

Martine Valo

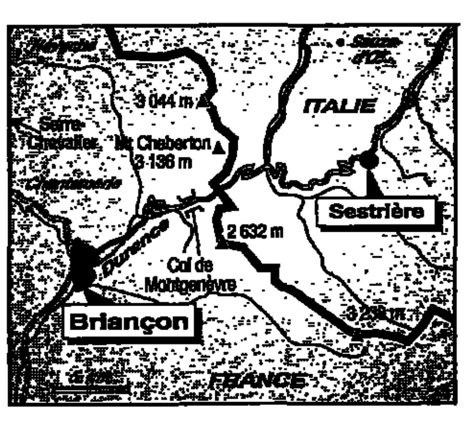
BRIANÇON

Une ville en état de siège

«BRIANÇON, *piccola città, grande celebrità* » : la situation géographique et la dominante du flux touristique font que l'italien passe avant l'anglais dans la politique promotionnelle à destination des étrangers de la petite ville alpine. De quelle *« celebrità »*, de quelle *« big reputation »*, s'agit-il ? Pour l'office briançonnais du tourisme et – retenons cet ajout – du climatisme, il n'y a aucun doute : le *« grand renom »* dont il est question dans ses brochures, *« la ville la plus haute d'Europe (1 326 m) »* le doit à la beauté, indéniable, de son site, au charme de ses vallées, notamment celle de la Clarée, à la pureté de son air, à la fréquence de son ensoleillement, à la richesse de son patrimoine historique, à la diversité des activités sportives ou de détente qu'elle offre. Tout cela est vrai. Mais, si comblée par la nature que soit son cadre et n'en déplaise à Vauban, qui avait pourtant fortifié si orgueilleusement la vieille ville, Briançon souffre aujourd'hui et, semble-t-il, pour quelque temps encore, d'une autre forme de célébrité, plus récente et conjoncturelle. Alors qu'il faudrait l'oublier, on va la rappeler, en s'excusant presque de le faire, encore qu'elle n'ait rien d'infamant.



De la fin de l'année 1991 au début de 1993, Briançon a eu les honneurs d'une médiatisation nationale dont la ville se serait bien passée, bien qu'elle n'en soit pas tout à fait innocente. Elle s'est distinguée à tous comme une commune dépassée par son endettement et, dès lors, en proie à une grave crise financière. Le maire qui la gérait aux forceps depuis 1983, Robert de Caumont (PS), député des Hautes-Alpes de 1981 à 1986, s'était lancé dans une audacieuse, mais risquée, politique de croissance, destinée à transformer Briançon en *« ville-station de montagne »* à l'échelle européenne et à l'imposer comme capitale touristique des Alpes-du-Sud (*le Monde* daté 5-6 juillet 1992). Ce maire bâtisseur n'a pas laissé que des mauvais souvenirs mais, outre que ses méthodes de travail et son goût du conflit lui avaient fait beaucoup d'ennemis, il a, semble-t-il, péché par trop de certitude et manque de réalisme.



La ville s'est trouvée en cessation de paiement, face à une dette de 502 millions de francs (pour 12 000 habitants). Il en est résulté une crise municipale qui devait se dénouer lors d'une élection partielle, les 24 novembre et 1er décembre 1991, par un changement de majorité et la désignation d'un nouveau maire, Alain Bayrou (UDF-PR), vice-président du conseil général. Avec ce jeune entrepreneur, issu d'une famille anciennement implantée dans le pays, Briançon retrouvait l'un des siens aux commandes. Aux commandes, mais pour quoi faire ? La nouvelle municipalité a laborieusement négocié un plan de redressement, suggéré par la chambre régionale des comptes, qui a été largement approuvé par référendum le 17 janvier.

Sept mois après, le maire n'en paraît pas moins esseulé pour gérer, essentiellement, des économies drastiques. La dette a été reprofilée, mot charmant, sur dix-sept ans *« en fonction de ce que nous pouvons rembourser chaque année, sans augmenter les impôts car la fiscalité locale est déjà trop élevée »*, souligne Alain Bayrou. En contrepartie, les dépenses de fonctionnement ne doivent pas croître de plus de 0,5 % par an (beaucoup moins que l'inflation) et les investissements sont limités à 20 millions de francs par exercice. L'Etat a bien accordé une subvention exceptionnelle d'équilibre de 50 millions sur cinq ans, mais cela n'empêche pas le maire de se demander où, après avoir réduit de 400 à 350 le nombre des employés municipaux, il va trouver de nouvelles économies, comment il va financer le besoin minimal d'investissement de la commune.

Il espère de l'actuel gouvernement une prorogation de trois ans du soutien de l'Etat et il rend hommage *« à l'aide énorme »* que lui apporte la région pour certaines opérations. *« Je vis un pari impossible au quotidien,* dit Alain Bayrou. *Le tiendra-t-on, ne le tiendra-t-on pas ? Moi, j'y crois, mais... »*

Mais il n'y pas que ce passif à résorber : d'autres problèmes sont posés à Briançon qui concernent directement la ville quand bien même celle-ci n'a pas toujours la maîtrise de leur solution. Glissons sur celui qui mobilise actuellement l'équipe municipale et qui procède d'un engagement pris dans le feu de la bataille électorale de 1991. Le maire remet en cause le contrat d'affermage du service des eaux à une filiale du groupe Bouygues, la SAUR, passé par son prédécesseur et contesté par un collectif d'usagers. Dossier hasardeux, à propos duquel certains Briançonnais estiment qu'il n'était peut-être pas opportun d'aller au-devant de difficultés non imposées puisque, précisément, il y en a d'autres qui s'imposent.

En particulier celles auxquelles sont confrontées deux anciennes vocations de la ville, pourvoyeuses de revenus, alors que, faute de traditions agricole et industrielle, il n'y a guère de solution en dehors du tourisme : la garnison militaire, vouée aux troupes alpines, et les activités médicales nées de la reconversion des anciens sanatoriums.

Dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler *« les mesures de restructuration des armées »*, il a été décidé au printemps de transformer le 159e régiment d'infanterie alpine en centre de formation chargé d'aguerrir, au contact de la montagne, des unités spécialisées. D'un point de vue strictement comptable, cela signifie que les effectifs de la garnison vont passer d'un millier de personnes, dont deux cents cadres (et leurs familles), à deux cents permanents, dont une cinquantaine de cadres, et trois à quatre cents stagiaires. On a beau proclamer que le « Quinze-neuf », comme l'on dit ici, ne disparaîtra pas, que son drapeau restera, ce qui n'est pas rien compte tenu des liens noués entre la population et cette unité, c'est un coup dur pour la vie locale et les troupes alpines. Le régiment, outre le rôle de service public qu'il peut jouer en cas de besoin, fonctionne comme une entreprise qui fait travailler des sous-traitants civils et représente un potentiel de clientèle qui fournit 8 à 10 % du chiffre d'affaires du commerce briançonnais.

L'ensemble du Grand Serre-Chevalier, dans lequel la ville a accepté de se fondre, recouvre encore trop de rivalités et de dysfonctionnements, comme l'a montré l'affaire des championnats du monde de ski

Le lieutenant-colonel Cazenave, chargé de mener à bien cette délicate mutation en mesure parfaitement les conséquences, les incertitudes, mais aussi les promesses. Puisque rien n'est encore arrêté dans les détails, il y place, explique-t-il, pour plusieurs hypothèses de travail et, à son sens, pour peu que les moyens de service et d'encadrement soient à la mesure *« du phénoménal terrain d'exercice qu'offre le site »* et des perspectives qu'ouvre *« un complexe de formation unique en son genre à vocation européenne, voire internationale »*, l'enjeu en vaut la peine. *« Un enjeu terrible pour le premier patron qui l'accepte et une partie qu'il ne faut pas perdre pour le Quinze-neuf »*. Et, évidemment, pour Briançon. Aussi, tandis que les militaires s'emploient à convaincre l'état-major de leurs besoins, les représentants politiques se mobilisent pour sauvegarder le maximum de ce qui peut l'être et lui offrir des perspectives de développement. Les élus et les intéressés ont la même démarche s'agissant du climatisme. Fort de conditions météorologiques favorables qui font, ici, moins la pluie que le beau temps, et de *« son ambiance pure, sans allergènes ni pollution »*, le Briançonnais s'est taillé une réputation dans les thérapies liées à la haute altitude, laquelle, par exemple, est bénéfique aux asthmatiques et sans merci pour les affreux acariens. Loin de se développer, ce secteur d'activité qui représentait deux mille lits en 1970 n'en compte plus qu'un millier aujourd'hui. Il est à nouveau menacé par les économies recherchées dans le domaine de la santé. La sectorisation introduite par la loi hospitalière de 1991 renvoie le cas de Briançon au schéma d'organisation sanitaire régional, ce qui fait apparaître un excédent d'équipements par rapport aux besoins locaux. L'un des plus importants *établissements du Briançonnais*, le Centre médical des Neiges (220 lits), qui accueille quelques malades du sida malgré certaines préventions locales (*le Monde* du 19 octobre 1992), se trouve condamné à court terme et survit actuellement dans des conditions ubuesques. Cette décision privera déjà la commune d'un de ses principaux redevables de la taxe professionnelle et, d'une manière générale, car les prises en charge des malades seront réduites dans d'autres établissements, c'est tout un pan de l'économie locale qui est atteint puisque le secteur sanitaire climatique occupe 1 200 personnes sur la ville et représente un chiffre d'affaires de 700 millions de francs.

Le docteur Hassan Razzouk, spécialiste de pneumo-phtisiologie, attaché à la clinique des Acacias, est, à Briançon et bien au-delà, le chantre du climatisme : il anime aux niveaux départemental, national et européen, des associations qui défendent cette discipline médicale. A ses yeux les stations climatiques réputées, telle celle de Briançon, ont une vocation nationale qui, au reste, avait été admise par décret lorsque Mme Barzach était ministre de la santé. Il ne comprend pas que la question soit tranchée à partir de critères démographiques régionaux, d'une manière purement mécanique, alors qu'il y a trois millions d'asthmatiques en France et sept millions d'allergiques, sans compter tous les autres maux dont le traitement s'améliore en fonction de l'environnement. A l'encontre du déclin programmé de la climatothérapie, M. Razzouk œuvre, avec la même flamme et l'appui actif de Patrick Ollier, député RPR, à la création, à Briançon, d'un Centre européen de bioclimatologie médicale de recherche et d'enseignement universitaire qui délivrerait des diplômes au niveau européen. La pression politique semble se révéler efficace. Le premier ministre s'est engagé à préserver la vocation nationale de Briançon en matière climatique et a prévu d'inscrire le projet de Centre européen au prochain contrat de plan. Dans l'immédiat, il s'agit d'obtenir les dérogations nécessaires à l'application de la loi de sectorisation.

La vocation première du Briançonnais reste, évidemment, le tourisme de montagne. En raison de ses difficultés actuelles et à l'encontre de ses précédentes ambitions, la ville a accepté de se fondre, sans trop s'effacer, *dans l'ensemble du Grand Serre-Chevalier* qui possède une image de marque très connue et en progression, tant dans le classement technique des stations françaises que dans celui de leur notoriété. Dans la corbeille de mariage avec les communes composant le fameux domaine skiable, Briançon a apporté sa coûteuse télécabine du Prorel, liaison directe avec les sommets, sur une pente très – trop ? – ensoleillée, qui n'est pas rentable par elle-même.

Une société d'économie mixte gère l'ensemble des remontées mécaniques, mais ce mariage de raison plus que de cœur s'arrête là, à cause de rivalités de clochers et d'hommes. D'un côté, une grande station en plein essor, de l'autre, *« une ville de grand renom »* et de peu de moyens : chacune veille à ne pas se laisser manger par l'autre. L'intercommunalité recouvre encore trop de démarches distinctes, là où il faudrait se rapprocher davantage. Dernier exemple de ses dysfonctionnements : le retrait de la candidature de Briançon aux championnats du monde de ski de 1999, car les partenaires du Grand Serre-Chevalier n'ont pas suivi une initiative qui leur a paru unilatérale, intempestive et trop onéreuse au regard des retombées attendues. Un expert du cru juge que ces querelles s'estomperont au fur et à mesure que s'imposera ce précieux atout : la complémentarité des qualités proprement ludiques de la station et les avantages de structures citadines si proches.

En attendant, c'est l'enneigement qui compte et le cours de la lire par rapport au franc, puisque 60 % de la clientèle étrangère vient d'Italie. En effet, l'accès le plus facile au Briançonnais se situe du côté italien, *via* le col de Montgenèvre. L'histoire n'a pas toujours ignoré cette donnée *géographique mais, comme il* n'est pas prévu de rétablir l'ancienne république transfrontalière des Escartons, il reste à agir sur le terrain pour désenclaver Briançon et répondre à la pression du trafic transalpin.

Désenclaver ! Cette notion à la mode prend ici tout son sens. Alain Bayrou observe qu'on ne trouve pas de ville comparable à la sienne à moins de cent kilomètres. Pas question d'emprunter une autoroute ou une voie à grande circulation pour aller à Gap ou à Grenoble, alors qu'on rejoint l'autoroute de Turin à vingt minutes de la frontière proche. Pas question, non plus, de venir facilement en avion, ou en TGV. Un dossier de cette importance dépasse le cadre du Briançonnais mais cela n'empêche point les responsables politiques du cru d'y penser.

L'ancien maire, Robert de Caumont, y a beaucoup travaillé. Patrick Ollier, dont ses amis sont persuadés qu'il sera un jour ministre, attend de disposer, d'ici à la fin de l'année, de toutes les données techniques, financières et écologiques, pour se prononcer en faveur de l'un des projets de traversée alpine. Ou pour tenter de les conjuguer dans une réalisation par étapes : d'abord un tunnel à vocation touristique dans la vallée de la Clarée et une route en tranchée au col de Montgenèvre, pour effacer la déchirure de la station ; ensuite un tunnel de ferroroutage sous ce col avec une gare de transbordement, plus bas dans la vallée, sur l'ancien site industriel de l'Argentière. *« Si nous faisons tout cela,* dit Denis Soliveres, secrétaire général de La Salle-les-Alpes, et assistant de son maire et député, Patrick Ollier, dans les délicates médiations entre le pouvoir central et Briançon sur tous les dossiers chauds, *alors Briançon sera sauvée ! »* En attendant, la ville supporte tant bien que mal le traitement de choc qui lui a été prescrit.

de notre envoyé spécial
André Laurens

Prochain article :
ANNEMASSE

Au-dessus du Piémont

« Du côté de l'Italie, nous ne sommes pas enclavés », rappelle Jean-François Béné, directeur de l'office du tourisme de Montgenèvre, station qui se situe sur la frontière, à 10 kilomètres de Briançon. *« Le Briançonnais,* ajoute-t-il, *a pour capitale naturelle Turin, à une heure d'ici. »* Les Italiens ne l'ignorent pas, qui fuient le brouillard et la pollution industrielle des plaines du Pô vers le soleil et la neige des Alpes du Sud, vers les stations de Bardonèche et de Sestrières, mais aussi celles de Montgenèvre et de Serre-Chevalier.

On passe skis aux pieds des pistes de Montgenèvre à celles de Sestrières, par l'itinéraire dit de « La voie lactée » et avec un forfait commun. La frontière n'existe pas pour la glisse et les remontées mécaniques : une régie communale, d'un côté, une société privée, appartenant à Fiat, de l'autre, font bon ménage. Les problèmes se limitent à des contentieux portant sur des terrains, l'eau ou un parcours de golf.

Banlieue résidentielle

« On commence à voir des résidents italiens qui louent, ici, plusieurs mois par an et qui vont travailler en bas. Il se produit un phénomène de banlieue résidentielle en montagne, comme autour de Genève », note Jean-François Béné en rappelant que l'aire Turin, Milan, Gênes représente six millions d'habitants et que l'axe Paris-Rome longe le versant italien des Alpes. Les tarifs des remontées (de 30 à 40 % moins chers) et la qualité de l'enneigement attirent les skieurs, mais il y a d'autres avantages du côté français. Ce sont, explique Mario Salvoldi, directeur d'une agence immobilière spécialisée dans la clientèle italienne, le coût de la construction en France, l'équipement de ses stations et des avantages par rapport aux impôts. Et puis, ajoute-t-il, il y a la vieille attirance des Piémontais pour tout ce qui est français.

Les sentiments d'hostilité hérités de la guerre se sont estompés, sinon tout à fait effacés. On vit aujourd'hui au rythme de l'Europe, c'est-à-dire des fluctuations réciproques de la lire et du franc. C'est ainsi que la dévaluation de la monnaie italienne en 1992 a stoppé les investissements et réduit le pouvoir d'achat de la clientèle transalpine. Pour limiter les pertes, le commerce briançonnais a délivré une carte de fidélité donnant droit à une réduction de 10 % aux touristes italiens, qui peuvent continuer de fréquenter la rue de la Gargouille dans la vieille ville de Vauban. Le maire voudrait renforcer l'animation de la cité et tient dans ses cartons les projets d'un hôtel et d'un casino, mais les temps d'austérité ne se prêtent pas à leur réalisation.

Il y a une autre sorte de clientèle italienne dans cette région frontalière, celle qui vient utiliser, au-delà des considérations d'ugence, un système de santé supérieur par sa qualité et son coût. Le phénomène a été analysé dans une thèse de médecine présentée à Marseille par Corinne Gaillard, à partir d'observations faites au centre hospitalier de Briançon. Malgré les difficultés que soulève la prise en charge des dépenses de soins dispensés aux étrangers, le flux des patients italiens représente une activité de 2,3 % pour les hospitalisations, de 4,5 % pour les urgences, de 8,7 % pour les consultations externes. On obtiendrait des chiffres encore plus significatifs en prenant en compte la médecine privée et les soins dentaires. Outre la réalité du phénomène, la thèse met en valeur les insuffisances de la législation européenne en matière de libre circulation et de libre choix des malades au sein de la CEE.

A. L.



DOSSIER

AQUITAINE

Biarritz vaut bien des enchères

Il aime Biarritz et le Pays basque. Maître Jacques Tajan a donc décidé de régulièrement décentraliser ses activités de commissaire-priseur. Il a commencé avec la vente samedi 9 et dimanche 10 octobre de collections et de pièces de mobilier provenant de la villa Poch à Biarritz. Sur la côte basque, le commissaire-priseur parisien va exposer une partie du mobilier de salon de Mme Récamier, l'un des plus beaux exemples du style du consulat.

Parmi les meubles présentés en avant-première, préalablement à une vente en décembre dans la capitale, la célèbre chaise longue, siège préféré de Juliette Récamier. C'est sur ce lit de repos que le peintre David a immortalisé cette femme illustre. Cette vente et cette exposition sont un coup d'essai que Me Tajan entend renouveler : *« Je veux qu'ici, comme à Paris, on puisse désormais regarder, admirer, voire acheter, de beaux meubles et des objets d'art. »*

LIMOUSIN

Favoriser le mécénat d'entreprise

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Limoges vient de rendre publique une étude sur le mécénat régional. Etude en conclusion de laquelle elle préconise la création d'un *« Comité limousin du mécénat d'entreprise »*. Francophonies, danses contemporaines, arts plastiques, dessins de presse, musique baroque et jazz, en dépit d'un volontarisme qui force les rubriques des médias nationaux, le Limousin ne parvient pas à se débarrasser de son *« déficit d'image »*, ce qui est vexant mais aussi nuisible. Les entreprises régionales ont souvent du mal à recruter des cadres qui craignent – et leurs épouses encore plus – de venir s'y enterrer.

Selon Jean-Marie Brachet, le président de la CCI, *« la culture est devenue un agent de développement économique direct »*, mais les entreprises continuent le plus souvent, estime l'étude, de manifester une *« frilosité certaine »*. La CCI estime que le Comité limousin du mécénat d'entreprise serait la structure la mieux adaptée à la collaboration de partenaires qui n'ont pas l'habitude d'agir ensemble.

RHÔNE-ALPES

Les brigades du verre de Saint-Fons

Six jeunes habitants de Saint-Fons (Rhône), en contrat emploi-solidarité, sillonnent, deux heures par jour, les quartiers de cette commune de l'agglomération lyonnaise à triporteur pour recueillir, à domicile, les emballages de verre usagés. Cette formule, mise en place par la structure « Innovation et développement » de la maison de l'emploi, doit leur permettre de retrouver une forme d'activité partielle en complément d'une formation de deux cents heures.

L'expérience de ces « brigades verre », pour l'instant limitée à six mois, préfigure la création de nouveaux emplois de proximité dans la collecte sélective et le retraitement de déchets comme l'aluminium ou les emballages en plastique en liaison avec les industries chimiques fortement représentées à Saint-Fons. Jusqu'à présent la commune, qui recueillait 72 tonnes de verre dans des containers, espère atteindre rapidement le cap des 100 tonnes.

LE CHOC DES IMPÔTS LOCAUX

Sous l'effet de la pause électorale et de la crise économique, les prélèvements ont fortement augmenté. La facture pourrait encore s'alourdir en 1994 et 1995

LES contribuables qui viennent de recevoir leurs taxes d'habitation et leurs taxes foncières l'ont constaté : la facture des impôts locaux est, cette année, nettement plus douloureuse qu'en 1992. Le produit de la fiscalité directe locale augmente de 7,7 % en francs constants, ce qui représente la plus forte hausse jamais enregistrée, indique la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Elle équivaut à trois fois et demi l'inflation.

Cette augmentation est due, en partie, au fait que 1993 a été, sur le plan local, une année de pause électorale. En effet, la lecture des statistiques de la DGCL met en évidence un secret de Polichinelle : l'évolution des impôts locaux est fortement liée à la conjoncture politique. Les élus le confirment, sous couvert d'anonymat. *« Nous augmentons les impôts en cours de mandat mais évidemment nous levons le pied l'année des élections ! »*, s'exclame le maire d'une grande ville.

Les prélèvements des départements et des régions ressemblent à des montagnes russes

Pour bien gérer l'appel à la fiscalité, l'élu joue sur l'emprunt, sorte d'impôt à retardement. Ce qui exige une programmation à long terme. *« L'élu prévoit ses investissements sur la durée d'un mandat, et non budget par budget »*, indique le responsable d'une commune moyenne. *« Le maire d'une petite commune qui décide, en 1992, de construire une salle polyvalente devra attendre à peu près trois ans pour que celle-ci sorte de terre. Il commence à lever la fiscalité en 1992, et se sert de cet argent pour se désendetter. Ainsi, il restaure sa capacité d'autofinancement. Au moment de payer la construction, il pourra à nouveau emprunter. La salle polyvalente sera livrée juste avant les élections, sans qu'il ait à augmenter la fiscalité »*, explique un directeur financier. *« On n'hésite pas à emprunter une année d'élections, parce qu'on se dit que si l'on est battu, c'est le successeur qui paiera la dette »*, avoue le maire d'une commune rurale.

Ainsi, au lendemain des municipales de 1989, l'appel à la pression fiscale a fait un bond. La hausse est restée soutenue en 1992, mais elle a faibli en 1993, car les maires commencent à ménager leurs électeurs, en prévision du renouvellement de 1995. Parfois, leur stratégie échoue, parce que les contribuables ne se soucient pas de lire le détail de leurs cotisations. *« Lorsqu'ils reçoivent leur feuille d'impôts, ils vont directement au total, et ils voient l'augmentation. Alors, ils viennent à la mairie pour se plaindre. Pourtant, la commune n'y est pour rien »*, se désole un maire. Les responsables sont la région ou le département, qui n'ont pas les mêmes échéances électorales.

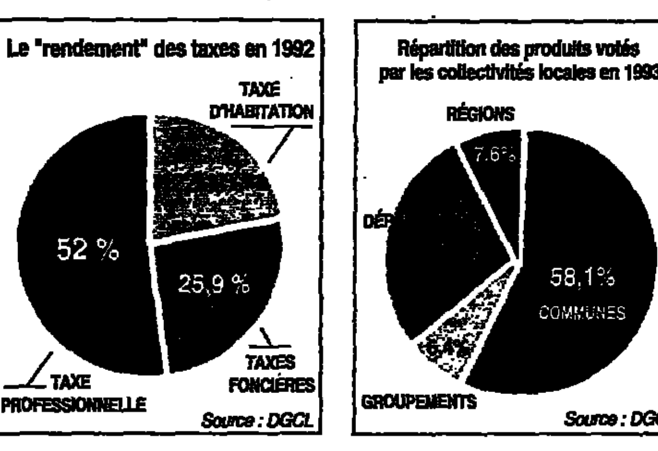
Les prélèvements des régions ressemblent à des montagnes russes. Leur hausse, supérieure à 20 % en 1989, est retombée à 7 % en 1992, année des régionales, pour s'envoler à nouveau de treize point cette année. Selon le Crédit local de France, premier banquier des collectivités locales, les régions ont eu massivement recours à l'emprunt en 1992. Dans les départements, où le renouvellement des conseils généraux s'effectue par moitié, tous les trois ans, *« la gestion de la fiscalité dépend du rapport de forces local*, indique un conseiller général. *Quand le président du conseil général dispose d'une majorité forte, il peut se permettre de jouer sur un cycle de six ans. Quand la majorité a été obtenue à une voix près, il doit jouer sur un demi-mandat seulement. Mais la programmation des investissements peut servir la politique. Pendant les trois premières années, le conseil général va mettre les équipements sur tel canton, qui risque de basculer, pour pour ne pas perdre sa majorité. C'est de bonne guerre ! »* Cette gestion souvent *« plus lisse »* explique qu'au niveau national, les variations de pression fiscale paraissent modérées.

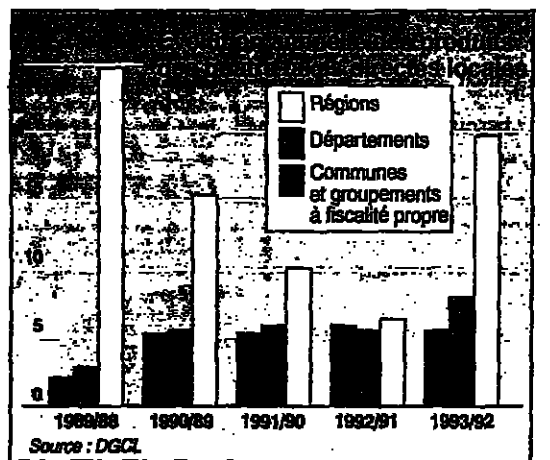
En 1993, la forte augmentation des impôts locaux est, dans les régions et les départements, liée au moindre rendement de la fiscalité indirecte. Sous l'effet de la conjoncture économique, le produit des taxes sur les cartes grises a diminué, parce que les consommateurs ont acheté moins de voitures. Les vignettes automobiles ont rapporté moins, car leur coût diminue avec la vétusté du véhicule. Les droits de mutation sur les transactions immobilières n'ont cessé de baisser depuis deux ans, en raison du marasme de ce marché. Cet effet est particulièrement sensible dans les départements urbains, où ces droits représentent jusqu'à 30 % des recettes de fonctionnement : Alpes-Maritimes, Essonne, Hauts-de-Seine.

A l'heure où les contribuables s'apprêtent à payer la facture de l'année 1993, les élus ont déjà le nez sur les budgets 1994, qui s'annoncent de mauvais augure, puisque le projet de loi de finances prévoit une faible augmentation de la dotation gloable de fonctionnement (DGF), ainsi que des prélèvements sur certains concours de l'Etat (*le Monde* daté 26-27 septembre). Les maires des grandes villes sont très inquiets, car ils auront, en plus, à subir un « gel » de la DGF, destiné à financer les aides au monde rural.

« L'Etat diminue l'impôt sur le revenu, mais il opère un transfert de fiscalité sur le secteur local, dont il ne subira pas l'impopularité », proteste Jean-Marc Ayrault (PS), maire de Nantes et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR).

Mais c'est en 1995 que la situation risque d'être le plus critique, car l'effet de la récession jouera à plein sur les collectivités locales, par le biais de leur principale ressource, la taxe professionnelle. Cet impôt, perçu par les communes, les départements et les régions, prend en compte la situation de l'année antépénultième.





En restreignant les investissements, les élus risquent de mettre en danger l'économie locale et de mécontenter l'électorat

En 1995, les résultats catastrophiques de 1993 se feront sentir. Licenciements et dépôts de bilan diminueront les bases d'imposition, qui sont calculées sur la valeur locative et la masse salariale des entreprises. Pour obtenir un produit fiscal constant, les exécutifs locaux devront augmenter les taux. *« Nous n'aurons pas d'autre marge de manœuvre, car nous avons déjà privatisé tout ce que nous pouvions, mis en œuvre du contrôle de gestion et gelé les embauches »*, assure le maire d'une grande ville.

La perspective d'une révision des valeurs locatives, destinée à actualiser les évaluations cadastrales qui permettent le calcul des taxes d'habitation et des taxes foncières, suscite l'effroi, car elle entraînerait des transferts de charges insupportables pour certains contribuables (*le Monde* daté 9-10 mai). La plupart des maires souhaitent que cette réforme, nécessaire, ne s'applique pas avant 1996. Certains évoquent le spectre de la *poll tax* qui a mis le feu aux poudres en Grande-Bretagne, et contribué à l'impopularité de Mme Thatcher.

Plutôt que d'augmenter encore les impôts, certains élus menacent aujourd'hui de ralentir les investissements. Le feront-ils ? Ceux qui sont proches de la majorité gouvernementale veulent soutenir l'action de M. Balladur, qui les a appelés à poursuivre leurs efforts d'équipement. Certains banquiers les encouragent à ne pas baisser les bras.

De plus, restreindre les investissements met en danger l'économie locale et représente, à moyen terme, une dépense supplémentaire en termes de charges sociales. Certains maires rappellent que la réhabilitation des quartiers en difficulté est nécessaire à la tranquillité dans les villes. Parfois aussi, les élus cèdent à la pression des électeurs, qui réclament toujours plus d'équipements sans en imaginer le coût.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les professionnels du bâtiment financent largement la politique, comme l'ont montré nombre d' « affaires ». Enfin, couper des rubans devant la presse locale sert largement la communication des élus locaux. Il n'est donc pas déraisonnable de craindre qu'un nouvel effort ne soit demandé au contribuable pendant les deux années qui viennent.

Rafaële Rivais

Un étalement dans le temps

Les contribuables devront s'acquitter de leurs taxes locales entre le 15 octobre et le 15 décembre. Le choix de ces dates est destiné à éviter un cumul des factures. Le ministère du budget juge en effet préférable d'attendre que le troisième tiers de l'impôt sur le revenu soit versé (15 septembre) pour solliciter à nouveau les portefeuilles. La taxe foncière, due par les propriétaires, est payable un mois avant la taxe d'habitation, due par tous les occupants d'immeubles. Cette règle vaut à l'intérieur d'un département. Mais il peut arriver que, d'un département à l'autre, les dates se chevauchent.

« Frais de gestion »

Ces taxes sont réclamées au titre de 1993, car les taxes locales sont acquittées *« en année réelle »*, à la différence de l'impôt sur le revenu, versé avec un décalage d'un an. La direction de la comptabilité publique avance, par douzièmes, le produit de la fiscalité locales aux collectivités locales, en contrepartie de quoi ces dernières doivent placer leurs liquidités au Trésor, sur un compte non rémunéré. Une obligation à laquelle elles satisfont de moins en moins, préférant utiliser leur trésorerie pour se désendetter.

L'Etat se rémunère aussi en prélevant des *« frais de gestion »*, qui peuvent représenter jusqu'à 7,6 % du montant des cotisations. Ces frais ont été majorés en 1991 pour financer les travaux de révision des valeurs locatives. Cette tâche s'est achevée l'an dernier. Pourtant, il est question de reconduire le prélèvement (environ un milliard de francs) en 1994, pour *« financer des frais de simulation et, dans le contexte des finances publiques, indique le ministère du budget, faire face à l'augmentation du coût pour l'Etat des dégrèvements d'impôts locaux »*.

De leur côté, les élus convoitent ce milliard, qui, disent-ils, comblerait certaines ponctions que l'Etat doit opérer en 1994 sur leurs dotations. Depuis l'an dernier, le Trésor prélève par ailleurs une taxe – « sur base d'imposition élevée » – qui s'élève à 2 % de certaines cotisations.

A la demande des maires, qui ne veulent pas être tenus pour responsables des augmentations de leurs collègues, le ministère du budget a, l'an dernier, introduit des couleurs sur les avis d'imposition, pour que le contribuable puisse bien distinguer les différentes cotisations. En 1993, le système d'impression s'est perfectionné, si bien que les couleurs sont plus tranchées : vert pour les communes, moutarde pour les groupements, bleu pour les départements et rouge pour les régions. Un choix auquel il ne faut attribuer aucune symbolique, jure un fonctionnaire de Bercy. Du coup, l'avis d'imposition est presque agréable à regarder !

R. Rs

Les communes premières bénéficiaires

Quoi qu'en disent les maires, ce sont les communes qui coûtent le plus cher au contribuable (*voir graphique*). En 1993, l'ensemble des collectivités locales doit percevoir 231,5 milliards de francs. Sur ce montant, les communes vont prélever 58,1 %, et les groupements intercommunaux, 6,4 %. Les départements arriveront en deuxième position, avec 27,9 % du total, et les régions loin derrière, avec 7,6 % seulement. Autrement dit, lorsque le contribuable paie une taxe d'habitation de 3 700 francs, il verse 2 257 francs à la commune, 976 francs au département, et 266 francs à la région, sans oublier les 200 francs que l'Etat prélève pour ses frais de gestion.

Pourtant, les régions sont souvent montrées du doigt, en raison de leur fiscalité spectaculaire : + 19,9 % cette année, contre 6,1 % de hausse pour les communes et 8,2 % pour les départements. Mais il ne faut pas oublier que leurs prélèvements, impressionnants en termes de pourcentages, s'opèrent sur de faibles montants. Partie de rien, la pression fiscale s'est envolée en 1987, du fait du transfert de la charge des lycées. Mais, en matière de fiscalité comme de budget, ces jeunes collectivités restent des « poids-plume », pour reprendre l'expression de Robert Hertzog, professeur de droit public (*le Monde* daté 3-4 janvier).

R. Rs

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC



LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE SEINE-ET-MARNE (700 AGENTS - BUDGET : 1 MILLIARD DE FRANCS) RECRUTE

SON CHARGÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA DOCUMENTATION

Rattaché au Directeur de l'Action Sociale, vous serez chargé :
- du suivi et de l'instruction des dossiers de contentieux,
- des études juridiques se rapportant à l'action sociale,
- de la communication des informations légales et réglementaires,
- de l'assistance et de la formation juridique des travailleurs sociaux.

Diplômé BAC + 4/5 (droit public/privé), vous avez une première expérience des questions juridiques en collectivité locale. Autonome et rigoureux, vous possédez une forte aisance relationnelle et de réelles capacités de rédaction.

Adresser lettre et CV, impérativement avant le 22 octobre 1993, à :
M. le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, Direction des Ressources Humaines, Bureau du Recrutement et de Formation, Hôtel du Département, 77010 Melun cedex

safari

Ville de SAVIGNY LE TEMPLE

Agglomération Nouvelle de MELUN SENART Seine-et-Marne recrute

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (H/F)

Membre du Comité de Direction, vous prendrez en charge, avec en perspective, le contrôle de gestion et la détermination des coûts analytiques :
- l'élaboration et le suivi de la bonne exécution du budget,
- la gestion de l'emprunt et le suivi de la trésorerie,
- le contrôle de la fonction comptable (mandatement, facturation, quotients familiaux, etc...),
- les relations avec les services extérieurs et les fournisseurs,
- la gestion des contrats d'assurance,
- le conseil juridique et financier.

Attaché Territorial, vous alliez formation et pratique rigoureuse de la gestion financière publique ou privée, bonne expérience de l'encadrement, de l'organisation et de la négociation.
Des connaissances informatiques seront vivement appréciées.
Avantages : régime indemnitaire + prime de fin d'année - Possibilité de logement pour utilité de service.

POSTE À POURVOIR AU 1ER JANVIER 1994.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite + CV et photo à :
Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - Hôtel de Ville
1 place de la Commune - 77547 Savigny-le-Temple Cedex

safari



● LA MISSION LOCALE D'EPINAY SUR SEINE
● Seine-Saint-Denis ● 49.000 habitants
● 10 mn de Paris Nord RER C
● recherche son

DIRECTEUR (H/F)

En liaison avec son Président, ses institutions et la Ville, vous contribuerez à définir les orientations stratégiques de la Mission Locale. Vous prendrez en charge le management, l'organisation, l'animation et la communication de la structure, ainsi que la gestion financière, l'administration générale et l'assistance-conseil de l'équipe.
A 35 ans minimum, de formation supérieure (Bac + 5), vous avez une expérience confirmée de l'insertion professionnelle et sociale des publics concernés ou dans un proche domaine.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite motivée avec CV à :
M. le Président de la Mission Locale, Hôtel de Ville, 3 rue Quétigny, 93806 Epinay-sur-Seine

safari



TRÉSOR | PUBLIC

Jeunes diplômés de l'Université... 147 places vous sont offertes

INSPECTEUR DU TRÉSOR

DES MÉTIERS VARIÉS, UNE CARRIÈRE OUVERTE
UNE FORMATION D'UN AN RÉMUNÉRÉE
À L'ECOLE NATIONALE DES SERVICES DU TRÉSOR.
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 5 NOVEMBRE 1993

Trésorerie Générale de votre département - 36 16 TRESOR

MINISTERE DU BUDGET

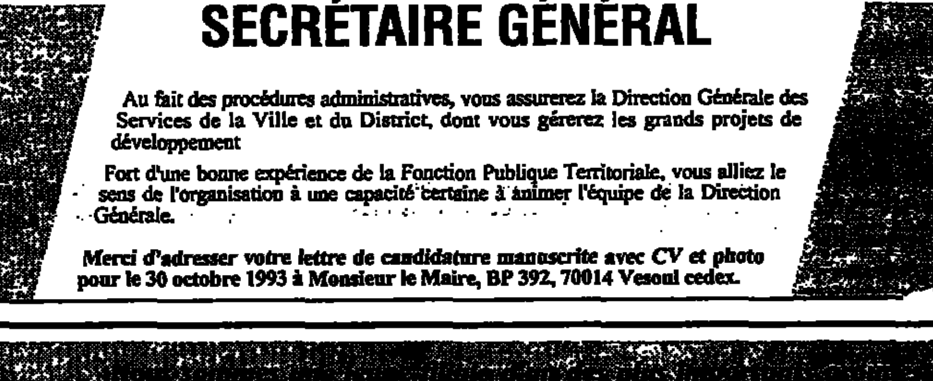
safari





La Ville de VESOUL (19 404 habitants) Préfecture de la Haute Saône **et le District Urbain de VESOUL** (32 664 habitants) **recrutent leur**





SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Au fait des procédures administratives, vous assurerez la Direction Générale des Services de la Ville et du District, dont vous gérerez les grands projets de développement

Fort d'une bonne expérience de la Fonction Publique Territoriale, vous alliez le sens de l'organisation à une capacité certaine à animer l'équipe de la Direction Générale.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite avec CV et photo pour le 30 octobre 1993 à Monsieur le Maire, BP 392, 70014 Vesoul cedex.



- Hauts-de-Seine
- 50.000 habitants Ville accueillante et dynamique, à l'écoute de ses habitants

recherche de toute urgence

ANALYSTE BUDGETAIRE ET FINANCIER (H/F)

Attaché ou Rédacteur principal (poste statutaire Fonction Publique)

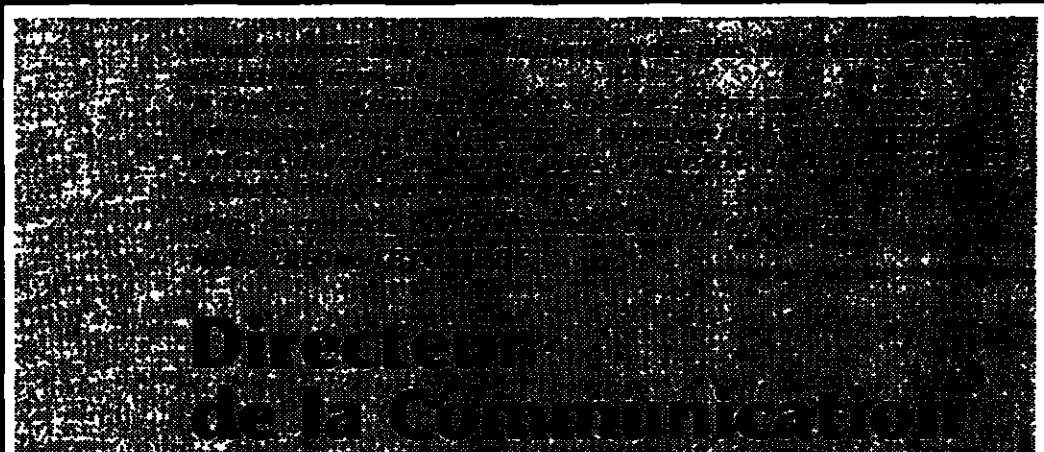
Au sein d'une équipe dynamique et en étroite collaboration avec le Responsable du Budget, vous prendrez en charge le suivi de la liquidation des titres de recettes et de mandats ainsi que la gestion des emprunts et des amortissements budgétaires. Vous participerez à l'élaboration de l'ensemble des étapes budgétaires et collaborerez à la mise en place de la future M14.

Rigoureux et dynamique, vous possédez - outre des qualités d'analyse et de synthèse ainsi qu'une première expérience dans une fonction similaire - une bonne connaissance de la M12, une bonne capacité d'analyse financière et juridique, une expérience de l'élaboration et de l'exécution du budget communal, la maîtrise de l'outil informatique.



Adressez d'urgence votre candidature + CV + photo à :
M. le Député-Maire, CAM, 47 rue du Général Leclerc, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

safari



Votre mission essentielle sera de concevoir et mettre en place la politique de communication institutionnelle et commerciale de la société, visant à annoncer aux collectivités locales et aux industriels de la propreté, l'arrivée d'un nouvel opérateur sur ce marché.

De formation supérieure - idéalement double, école de commerce/Sciences Po + communication -, à 35/40 ans, vous avez une dizaine d'années d'expérience - acquise de préférence au sein d'un grand groupe de services - dans la communication externe auprès des **COLLECTIVITÉS LOCALES**. Vous y avez un important réseau relationnel.

Une approche des industries liées à l'environnement est un atout supplémentaire.

Si nos ambitieux projets de développement vous intéressent, nous vous suggérons d'écrire rapidement à notre Conseil ORNICAR, en indiquant la réf. B/962 sur l'enveloppe - 10, rue Portalis *75008 PARIS.*

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL



POUR LA DIRECTION DE SA SECTION ADULTES

(CAFB et Titre Universitaire souhaités).

Expérience exigée, dynamisme, sens des contacts et de l'encadrement (4 agents).

Poste à pourvoir rapidement.

Candidatures et CV à adresser à Monsieur le Maire
BP 1 - 94381 BONNEUIL CEDEX

RENSEIGNEMENTS :
Madame AUGER - Tél. 45 13 88 77





Le Maire de VILLEFONTAINE (Isère), Ville Nouvelle, 18 000 habitants, recrute

UN(E) CHARGÉ(E) DE RELATIONS PUBLIQUES

Profil de poste : ● Relations publiques, organisation de l'événementiel (*inaugurations, manifestations, débats*), protocole. ● Réception des administrés. ● Suivi de la vie associative. ● Participation à la politique de communication de la ville.

Formation : Diplôme de l'Université ou d'un I.E.P. - *Statut :* Contractuel, catégorie A.

POSTE A POURVOIR AU 1er NOVEMBRE 1993

Transmettre lettre de candidature manuscrite et C.V. à :
M. le Maire de Villefontaine, Hôtel de Ville, place Mendès-France, 38090 VILLEFONTAINE

Le Conseil Général de Vaucluse recrute pour la Direction de l'Education et de la Culture

UN CHEF DE SERVICE DES TRANSPORTS

par voie de détachement ou de mutation (Cat. A : Attaché)

Missions :
- Gestion des transports scolaires : lignes régulières, services spéciaux, handicapés, cas sociaux. - Informatisation de la gestion des lignes (administrative et financière) : définition du cahier des charges. - Définition du schéma départemental : élaboration du cahier des charges, bilan, objectifs.

Niveau de connaissances professionnelles :
- Connaissance des logiciels de gestion (Pegase, Educalog ou autres). - Fonctionnement des transports scolaires : organisateurs secondaires, lignes régulières. - Connaissances juridiques : élaboration de conventions. - Connaissance du fonctionnement des collectivités locales.

Expérience exigée :
- Gestion récente d'un service des transports départemental.

Candidatures accompagnées d'un C.V. détaillé à faire parvenir jusqu'au 20 OCTOBRE 1993 dernier délai (cachet de la poste faisant foi) à :

M. le Président du Conseil Général de Vaucluse
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, 84909 AVIGNON CEDEX 9

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

VAL-D'OISE

DES SUBVENTIONS POUR LE THÉATRE

Le conseil général a accru son aide aux salles. Les compagnies demandent plus

UN peu plus de 18 millions de francs. C'est l'effort consacré cette année par le conseil général à l'action théâtrale dans le Val-d'Oise. Quatre projets, dont trois nouvelles salles et une extension, seront financés dès cet automne : une salle multimédias à Domont, à côté du lycée polyvalent ; un théâtre de 400 places à Franconville dans le centre Saint-Exupéry ; deux salles de 180 et 60 gradins à Ermont, à l'emplacement de l'ancien marché du Gros-Noyer, et un centre d'animation culturelle rénové à Bezons, avec une salle pouvant accueillir 500 spectateurs.

Jusque-là, le département s'était montré plus généreux pour l'initiative musicale avec, en 1993, un soutien financier de 3,5 millions de francs. Cependant, les crédits attribués au théâtre (compagnies, centres culturels, festival) ont triplé en six ans, passant d'environ 1 million de francs en 1987 à 4 millions cette année. Mais surtout, pour la première fois, près de 14 millions de francs seront distribués aux communes soucieuses de créer de véritables salles de spectacle, alors que jusqu'ici il s'agissait surtout de réaménager des locaux existants.

Les élus ont aussi fait un effort pour les compagnies professionnelles et pour le Festival de théâtre du Val-d'Oise. Les premières, au nombre de vingt, percevront 1,5 million de francs. Ce qui représente, en un an, une augmentation de 14 %. Le Théâtre 95, de Cergy, et la compagnie Hubert Jappelle en seront les premiers bénéficiaires, suivis par le Théâtre des Embruns.

Cette compagnie qui, selon un de ses membres, a *« le vent en poupe »*, est hébergée à Franconville, sans posséder de véritable lieu fixe. L'approbation par le conseil général d'un projet de théâtre dans cette localité est bien sûr de bon augure. Il est vrai que le Théâtre des Embruns, dirigé par Daniel Amar, peut se targuer de quelques succès : *Macbeth*, en 1990, *la Fiancée de l'étrange Grégoire*, l'année suivante, et une œuvre de Daniel Amar, à partir de la correspondance de Kafka. Sans compter des créations propres à la compagnie, comme *la Rivière gelée*, et *Sauve qui peut Magritte*, écrite par Daniel Amar et Michel Cerani.

Onzième édition du festival

« Le conseil général prend conscience de l'importance du théâtre dans le département et du fait que les jeunes s'y intéressent de plus en plus », précise-t-on dans les couloirs de l'Hôtel du département. Daniel Amar d'ailleurs travaille activement avec les élèves des établissements scolaires. Il est également responsable d'un théâtre-école qui reçoit actuellement à Franconville une centaine de personnes de tous horizons, réparties en quatre ateliers : débutants, jeunes, perfectionnement, création. Gabriel Yaker, un des animateurs, insiste sur la nécessité de faire comprendre au public qu'il y a diverses formes de théâtre, *« et pas seulement celui présenté à la télévision »*. Il s'agit moins dans ces ateliers de fabriquer un acteur que de former un public. *« Le spectateur ne doit plus être passif, il doit être intelligent. »*

Le Théâtre des Embruns sera particulièrement à l'honneur cette année, avec une nouvelle pièce de Daniel Amar, *Héloïse et Abélard*, qui ont ouvert le Festival de théâtre du Val-d'Oise les 14 et 15 octobre, à Argenteuil. La onzième édition de cette manifestation se poursuivra jusqu'au 21 novembre et comprendra trente-cinq spectacles et plus de cent représentations. Son directeur artistique, Alain Léonard, en est également le fondateur. *« Le Val-d'Oise est encore un département jeune*, explique-t-il. *Il compte peu de lieux culturels et ses habitants ont peu d'habitudes théâtrales locales. Lorsque nous avons lancé le festival, en 1983, huit villes nous accueillaient. Aujourd'hui, elles sont une trentaine. Notre ambition est de promouvoir le théâtre contemporain, même si bien sûr nous donnons aussi des spectacles classiques. Il ne s'agit pas forcément d'œuvres confirmées, car nous souhaitons donner leur chance à de jeunes compagnies professionnelles et à de vraies créations dramatiques. »*

Dans le Val-d'Oise, il n'est pas fait obligation à une compagnie d'habiter le département pour pouvoir participer au festival et, si le Théâtre des Embruns fait partie cette année de la programmation, *« ce n'est pas parce qu'elle est valdoisienne mais parce que son travail est de qualité »*. Pour Alain Léonard, la subvention de 630 000 francs qui lui a été accordée en 1993 est la marque de l'effort financier du conseil général, *« mais il faudrait le double pour garder un personnel à l'année et pour promouvoir davantage de créations. Le Val-d'Oise est un département où la tradition rurale est encore forte et où le théâtre apparaît comme un luxe, à une époque confrontée à la crise économique. En 1992, nous avons accueilli douze mille spectateurs »*.

Catherine Huette, responsable de la communication du Théâtre des Embruns, souhaite l'éclosion d'un pôle théâtral dans la vallée de Montmorency : *« Il y a d'un côté le pôle d'Argenteuil, de l'autre celui de Cergy-Pontoise, et partout ailleurs ce ne sont que des salles polyvalentes, pas de véritables théâtres. »* De même, s'il existe à la direction des affaires culturelles du conseil général un directeur de la musique, il n'y en a pas pour le théâtre. La direction des affaires culturelles justement insiste sur la progression des subventions depuis quatre ans (celle accordée au festival a atteint son maximum), mais elle admet aussi certaines carences : manque de salles adaptées mais aussi de moyens pour accueillir des compagnies étrangères au Val-d'Oise.

Jacqueline Meillon

HISTOIRES D'EAU A VILLARCEAUX

Un vallon boisé va être remodelé pour accueillir des expositions de jardins

C'EST le domaine de Villarceaux, dans le Val-d'Oise, qui a accueilli cette année, le 5 septembre, le concert d'ouverture du Festival de l'Ile-de-France (1). Les mille invités qui avaient osé se risquer sur des routes de campagne, à 80 kilomètres de la capitale, ont découvert ou retrouvé cette magnifique propriété louée pour quatre-vingt-dix ans par le conseil régional à une fondation qui ne pouvait plus l'entretenir. Soixante-trois hectares de futaies coupées d'étangs et de pelouses forment l'écrin où se nichent deux châteaux : l'un du dix-huitième siècle posé sur le bord du plateau, l'autre, du seizième siècle, dans le creux humide d'un vallon. Ce dernier est flanqué d'un adorable manoir qui a servi aux rendez-vous galants de Ninon de Lenclos.

Une trentaine de millions de francs

L'ensemble avait subi l'outrage du temps. Le conseil régional a donc entrepris, depuis quatre ans, un considérable travail de restauration dont les festivaliers ont pu constater les résultats spectaculaires. Les bâtiments Renaissance qui servaient de cadre au concert montrent leurs toits refaits *« à l'ancienne »* et des murs *« beurrés »* de frais. Un décor digne du pianiste Georges Pludermacher qui, ce soir-là, interprétait Schubert et Chopin.

Mais derrière ce décor se cache un important chantier encore en cours. Le manoir de Ninon, par exemple, menaçait de s'affaisser dans le canal qui lui sert de miroir. Dans les communs, des voûtes effondrées ont été entièrement reconstruites. Mille huit cents mètres carrés sont désormais hors d'eau et prêts à abriter le Centre national de l'art des jardins prévu en ces lieux. Des étangs voisins, on a retiré 80 000 mètres cubes de vase, et les sources qui l'alimentaient ont été ranimées. Dès l'automne les paysagistes vont s'attaquer aux arbres d'alignement : deux cent trente-sept tilleuls hors d'âge à remplacer et deux cents charmes à planter.

Le château dix-huitième, qui abrite des classes de musique de haut niveau, a, lui aussi, bénéficié d'importants aménagements. Tout cela a déjà coûté plus de 26 millions de francs, et les élus du conseil régional se font tirer l'oreille pour voter les crédits.

Pourtant dans le parc l'essentiel reste à faire. Le long d'un vallon encore encombré de taillis devrait s'étendre une sorte de musée vivant de l'art des jardins. Les paysagistes qui ont remporté le concours, Alain Prouvost et Alain Cousseran, ambitionnent de présenter au public un échantillonnage de ce que les jardiniers des siècles passés et de tous les pays ont pu dessiner de mieux.

Pour cela il faut remodeler le profil du vallon et y installer un réseau d'irrigation. Puis semer et planter les essences qui conviennent. Le devis se monterait à une trentaine de millions de francs. Compte tenu des priorités régionales, il faudra étaler ce programme dans le temps. Mais l'agence des espaces verts, qui a la responsabilité de ce chantier, compte ouvrir au moins les trois premiers jardins en 1996. Ils seront chinois, japonais et anglo-chinois. Ensuite viendront, si les crédits le permettent, un jardin d'islam et des jardins plus occidentaux.

M. A.-R.

(1) Initiative originale par sa formule et par sa date, le Festival de l'Ile-de-France propose, du 5 septembre au 24 octobre, vingt-neuf concerts qui ont lieu dans des sites franciliens d'un grand intérêt historique. Tél. : 42-96-05-01.

LOGEMENT

Vent nouveau dans les HLM

Les locataires des HLM de la capitale trouveront-ils les loges de leurs gardiens ouvertes après 18 h 30 et pourront-ils bientôt accéder à leurs caves durant le week-end ? Ces mesures d'amélioration de la vie quotidienne sont mises à l'étude par le nouveau patron de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris. Yves Laffoucrière veut en tout cas établir des relations plus aimables entre sa grande entreprise (800 gardiens, 250 ouvriers d'entretien et 750 employés gèrent 90 000 appartements sociaux) et ses interlocuteurs. Une véritable révolution après dix ans de secret et de méfiance réciproque. L'office répond aux réclamations et une équipe spéciale va vérifier in situ que les réparations ont bien été faites. Projet pour demain : vendre certains des terrains inconstructibles achetés jadis par l'OPAC et, grâce aux capitaux récupérés, relancer sur d'autres espaces libres la construction de logements sociaux. Car les listes de demandeurs remises à jour chaque année comptent toujours 50 000 dossiers !

ADMINISTRATION

Délibérations électroniques

Le Conseil de Paris est amené à voter chaque année plusieurs milliers de délibérations. La plupart, techniques et de détail, sont adoptées à l'unanimité, sans débat et en paquets. Seules les délibérations à caractère politique, financier ou d'aménagement sont parfois assez âpres. Mais toutes ont suivi avant le vote un long cheminement depuis les services qui les élaborent jusqu'aux commissions d'élus qui les examinent en passant par les conseils d'arrondissement qu'elles concernent et qui doivent donner leur avis. Tout au long de ce labyrinthe administratif les transmissions sont longues. Aussi la Ville est-elle en train d'automatiser ces liaisons en faisant appel à l'informatique. Le système baptisé Alpaca (automatisation des liaisons permanentes entre le conseil et l'administration) sera mis en service au second semestre 1994. Il s'agit d'équiper une centaine de bureaux disséminés dans tout Paris et de les organiser en réseau. Il en coûtera 20 millions de francs mais la rapidité des procédures devrait y gagner notablement.

EXPOSITION

Cellier cistercien

Même s'ils ne sont pas intéressés par les artisans traditionnels du faubourg Saint-Antoine, intrigués par le dernier confectionneur de casquettes d'uniforme navrés par la démolition annoncée de l'église Notre-Dame-d'Espérance paroisse des fabricants de meubles, les amateurs de lieux extraordinaires doivent aller visiter la modeste exposition qui évoque tout cela au 44 rue François-Miron, Paris 4e. Propriété de la Ville, cet ancien pied-à-terre des puissants moines cisterciens de l'abbaye d'Ourscamp (Oise) a été restauré depuis trente ans par l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique qui y a installé son siège. A lui seul, l'immense cellier souterrain du XIIIe siècle, aux ogives soutenues par six colonnes, vaut le déplacement. Mais le reste de l'édifice classé monument historique, l'épopée de son sauvetage, les activités de l'association (groupes de sauvegarde, visites guidées, documentation, édition, expositions) ne sont pas moins passionnants. La « maison d'Ourscamp » est ouverte tous les jours de 14 heures à 18 heures. L'entrée est libre, la visite gratuite.

COURRIER

Les déplacements en région parisienne

L'article intitulé « Auto, métro, boulot, dodo », publié dans « Heures locales » (*le Monde* daté 5-6 septembre), cite des statistiques de migrations alternantes tirées de l'exploitation dite « exhaustive légère » du recensement de 1990. Or, une exploitation ultérieure, dite « sondage au quart lourd », disponible à partir de l'automne 1992, a montré que les premiers chiffres avaient été sous-estimés. Les différences vont toutes dans le même sens, celui d'une importance accrue des migrations alternantes en Ile-de-France. Cela ne fait que conforter votre description du phénomène. Celui-ci résulte d'une série de facteurs qui méritent d'être analysés.

Contrairement à ce qui se passait il y a un quart de siècle, dans la majorité des couples franciliens les deux conjoints sont actifs. D'où une conséquence insuffisamment perçue par les aménageurs. Pour un seul lieu de résidence on a maintenant deux lieux de travail, qui n'ont, a priori, aucune raison d'être voisins ni même de se trouver dans la même direction. Le mot d'ordre traditionnel « rapprocher l'habitat de l'emploi » doit donc être repensé.

Il doit l'être d'autant plus que la croissance continue de la proportion de familles propriétaires de leur logement s'accompagne d'un accroissement, non moins marqué, de la mobilité et de la précarité de l'emploi. Le pôle le plus solide de la relation habitat-emploi est désormais le logement. La baisse de la mobilité résidentielle constatée entre 1982 et 1990 le confirme. Le problème est aujourd'hui de rapprocher les deux emplois de l'habitat, ce qui, dans la situation économique actuelle, est loin d'être facile.

A cela s'ajoute le fait qu'atteindre l'équilibre entre nombre d'actifs et nombre d'emplois, dans un secteur géographique donné, ne garantit nullement une diminution des migrations alternantes. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise compte à peu près autant de personnes actives que d'emplois.

Or, la moitié des actifs travaillent ailleurs et la moitié des emplois sont occupés par des gens n'habitant pas à Cergy. Encore plus étonnant : alors que Paris compte 800 000 emplois de plus que d'actifs, la proportion des Parisiens allant travailler en banlieue ne cesse de croître : 17 % en 1968, 21 % en 1975, 23 % en 1982, 27 % en 1990.

L'accroissement de la mobilité domicile-travail (accompagné par une augmentation encore plus vive de la mobilité pour d'autres motifs) rend nécessaire le développement de transports en commun de plus en plus performants. Il ne s'agit plus de réduire les distances, mais de diminuer les temps de déplacement. Au moins faudrait-il maintenir à trente minutes – comme c'était le cas depuis vingt ans – la moyenne des temps de transport à l'intérieur de la région capitale.

JEAN-JACQUES RONSAC
(Paris)

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

Succès du Festival d'Ile-de-France

L'article intitulé « Musique et vieilles pierres » *(le Monde* daté 26-27 septembre) m'a tout à la fois fait plaisir et irrité. Marc Ambroise-Rendu a bien décrit la réalité du Festival d'Ile-de-France et fait ressortir son originalité : vingt-neuf concerts dans vingt-huit lieux, un partenariat avec vingt-huit communes, huit départements, en plus du conseil régional et de l'Etat. Permettez-moi toutefois de rectifier quelques imprécisions. Le festival a été créé, non au milieu des années 80, mais en 1976. C'est non seulement Jean Robin mais aussi Vincent Berthier de Lioncourt qui ont été à son origine et l'ont développé dix années durant. Le budget du festival n'est plus de 4 millions de francs, mais s'élève en 1993 à 5 400 000 francs, avec une participation de l'Etat de 7 %.

« Succès mitigé », dites-vous. Le taux de remplissage des concerts a évolué ainsi : 1989 : 57 %, 1990 : 73 %, 1991 : 83 %, 1992 : 89 %. Entre 1990 et 1992, la proportion de concerts auxquels les villes d'accueil ont participé financièrement est passée de 39 % à 94 %. Au moment où j'ai décidé de quitter le festival, j'étais heureux d'avoir pu contribuer à un réel développement du projet dont m'avait chargé le conseil régional. Et j'étais heureux de confier à Charlotte Latigrat, en mars 1993, un festival et une équipe en bonne santé.

PASCAL DUMAY
(Ancien directeur du Festival d'Ile-de-France).

YVELINES

AUBERGENVILLE PRÉPARE SON AVENIR

Son maire a entrepris une longue consultation sur les projets de la ville

AUBERGENVILLE vivra, jusqu'au 28 février, au rythme d'une consultation populaire sur son avenir à l'horizon des vingt prochaines années. Cette consultation a débuté le samedi 9 octobre par la présence, dans la rue, du maire et des adjoints chargés d'exposer aux 12 000 habitants (dont 13 % d'origine étrangère) les propositions d'aménagement et de recueillir leurs réactions, leurs réflexions, leurs souhaits et leurs critiques sur une bonne vingtaine de projets.

Au terme de l'opération, Alain Pierre, maire socialiste de cette commune au budget élevé (120 millions de francs en 1992) grâce à la taxe professionnelle de l'usine Renault, présentera un « projet de ville » passé au filtre de la population. *« Je suis arrivé à un tournant de mon mandat et j'ai éprouvé le besoin de connaître le sentiment des habitants d'Aubergenville avant d'entreprendre de nouvelles réalisations. »*

Alain Pierre rappelle que sa campagne électorale aux municipales de 1989 s'appuyait beaucoup sur la démocratie et la citoyenneté : la consultation lancée ce samedi devrait « réveiller les citoyens », qui, au mois de mai, n'avaient pas « accroché » à la formule classique d'un Livre blanc communal.

La nouvelle formule imaginée par le service de communication de la mairie, avec le concours d'une agence spécialisée, repose sur des animations organisées aux points stratégiques de la ville : les berges de la Seine, la cité-jardin d'Elisabethville, le nouveau quartier de la gare, le lycée, la zone d'activités des Chevries, le centre culturel et le quartier d'Acosta, une cité HLM de 2 000 logements qui concentre la moitié de la population.

Attirés par un concert, une mini-croisière ou une démonstration de parachutisme, les habitants ont rencontré les élus, en présence d'un écrivain public qui note leurs suggestions. Parallèlement, un cahier de doléances a été distribué dans chaque foyer. Des réunions de quartier, des débats avec les associations complètent cette radioscopie minutieuse. Le contenu de ces documents sera confronté aux résultats d'une enquête effectuée cette fois-ci par un institut spécialisé.

Le document final, conçu comme une charte de développement, fera l'objet d'une présentation publique fin février : les habitants apprécieront alors la concrétisation de leurs attentes pour ce chef-lieu de canton qui occupe, en vallée de Seine, une position charnière entre Mantes-la-Jolie et Les Mureaux. Aubergenville a connu à ce titre, ces dernières années, une urbanisation rapide, à laquelle il s'agit maintenant de donner une cohérence.

Pascale Sauvage

PARIS

LE MIROIR DE BELLEVILLE

L'un des quartiers les plus cosmopolites du monde se retourne sur son passé

« UN après-midi à Belleville », le titre de la manifestation organisée par la maison de La Villette, un samedi de septembre, ressemblait à une invitation au voyage. C'en était un, mais en chambre. Nulle visite sur les lieux n'était programmée. Pour faire connaissance avec la célèbre colline du nord-est parisien il suffisait de regarder et d'écouter.

Sur les cimaises de la maison, un groupe de photographes du quartier affichait ses meilleurs clichés. Une sorte de reportage sur la vie quotidienne de Belleville. Dans une salle obscure, quatre films documentaires déroulaient successivement leurs séquences. Au rayon des publications, Maurice Arnoult, vieil artisan bottier qui est le barde du quartier, dédicaçait ses souvenirs. On trouvait aussi deux numéros spéciaux, l'un d' *Hommes et Migrations*, l'autre de *Quartiers libres*, entièrement consacrés à Belleville (1). Enfin un débat, auquel participaient les animateurs du secteur, occupa une partie de l'après-midi. Belleville se montrait, se regardait et s'interrogeait sur sa singularité. Une démarche qui n'est pas courante et qui ne devait rien aux officiels de la ville.

C'est en effet un curieux quartier que Belleville. Un nom célèbre mais une réalité inconnue des touristes et de bien des Parisiens. Voilà d'abord, avec ses 129 mètres, le point culminant des collines parisiennes. Un château d'eau naturel d'où descendaient des rigoles et dont les eaux minérales furent jadis exploitées. Ce rival de Montmartre eut son moulin de la Galette, son funiculaire, ses carrières de gypse, ses vignes et ses cabarets. Avec, en supplément, le premier télégraphe de l'ingénieur Claude Chappe.

Paroisse rurale puis commune suburbaine, Belleville a toujours regardé la capitale qui s'étale à ses pieds du haut de sa grandeur. A l'écart des voies de communication et séparée du centre par le mur des Fermiers généraux, on y a cultivé longtemps une fierté quasi insulaire. L'annexion de 1860, le dépeçage entre quatre arrondissements (10e, 11e, 19e et 20e), la marée montante des industries et l'installation massive des ouvriers chassés par les percées haussmanniennes n'ont pas réussi à effacer ce sentiment. Au contraire. Là succomba le dernier bastion des communards. Malgré ce que l'on croit, Belleville fut, jusqu'au début de ce siècle, le plus parisien des quartiers. Plus de la moitié de ses habitants étaient nés sur place contre 36 % pour l'ensemble de la capitale.

Destructions et exclusions

Plus tard seulement, à partir de 1920, arrivèrent les vagues d'immigrants. Juifs d'Europe centrale, Grecs, Arméniens fuyant les persécutions trouvent sur ces hauteurs ateliers et logements à petit prix. Après la deuxième guerre mondiale arrivent les Maghrébins, les Espagnols, les Portugais, les Yougoslaves, les Asiatiques et dernièrement les Africains.

Ainsi s'est constitué spontanément l'un des morceaux de ville les plus cosmopolites du monde. Chaque communauté a ses commerces, ses lieux de culte, ses associations. On ne se mélange pas, mais on cohabite sans friction.

Usé par le temps et une occupation intensive, ce tissu urbain devait, un jour ou l'autre, attirer l'attention des édiles. Depuis les années 60, la rénovation s'y exerce pesamment. On lui doit des grands ensembles, des immeubles sans grâce et de brillants jardins comme celui du parc de Belleville.

Mais au prix de destructions et d'exclusions de plus en plus mal supportées. Le projet de modernisation du secteur de la rue Ramponneau, par exemple, s'est heurté à l'opposition des gens du quartier groupés au sein de l'association La Bellevilleuse (*Le Monde* du 7 février).

Belleville se défend désormais avec une telle détermination que les aménageurs en sont paralysés. Entre le bulldozer et le laisser-pourrir ils n'arrivent pas à imaginer un traitement adapté à cet écosystème riche, fragile et déroutant. Car Belleville n'a rien d'un milieu amorphe et résigné.

Au contraire, il foisonne d'initiatives, de groupements de toutes sortes, d'associations à but social, éducatif ou culturel. On y trouve encore plusieurs cinémas, des théâtres et des journaux locaux. La MJC s'enorgueillit de ses 1 500 adhérents et les ateliers d'artistes se comptent par centaines. C'est cette vie intense que l'après-midi organisée par la maison de La Villette permettait de découvrir.

Belleville n'apparaît pas seulement sous les traits d'un quartier original ou pittoresque. Il fonctionne depuis trois quarts de siècle comme un instrument d'intégration qui n'a pas coûté grand-chose à la puissance publique. En ce sens, il joue un rôle irremplaçable dans la vie de Paris. En retour, la capitale ne lui doit-elle pas une respectueuse considération ?

Marc Ambroise-Rendu

(1) « Hommes et migrations : Belleville », septembre 1993, 38 F. « Quartiers libres : Belleville ». N° 5657, automne 1993, 25 F.

EMPLOI

Saint-Quentin tente de résister à la crise

Directeur de l'établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines depuis le 19 juillet, Gilbert Roubach, qui a remplacé Jean-Paul Alduy, se déclare optimiste sur l'évolution économique et urbaine de la ville nouvelle, en dépit des cinquante mille mètres carrés de bureaux disponibles. Il s'agit pour les trois quarts de locaux désertés en raison de la crise, *« ce qui signifie que nos prévisions d'aménagement étaient justes »*. Il ajoute que la concentration de Matra à Vélizy est compensée par l'implantation de Thomson qui vient d'engager la seconde tranche de son établissement à Elancourt.

« Saint-Quentin, en dépit de la crise, voit arriver des emplois d'avenir », prévoit-il, classant la ville nouvelle au rang de *« second pôle de développement de l'Ouest parisien après la Défense »*. Quant à l'activité de l'établissement public, il a estimé qu'elle dépendra, dans les quatre années à venir, *« du niveau économique et non des réserves foncières largement suffisantes »*.

IMMOBILIER

LA COOPÉRATIVE DE BOULOGNE

Des particuliers reprennent le programme de logements d'un promoteur

A deux pas du bois de Boulogne et de Roland-Garros, dans une rue tranquille des Hauts-de-Seine, un modeste panneau : *« Société civile de coopérative de construction Clément-Transvaal. Huit appartements et trois bureaux au prix de revient. Une coopérative SERPIC »*. Rien de tape-à-l'oeil, pas de bureau de vente. C'est, en effet, grâce à la suppression des frais de commercialisation, des frais financiers et de la marge du promoteur que le système permet de substantielles réductions. Ici, le prix de vente du mètre carré, fixé à 35 000 francs par le promoteur, a été ramené à 22 000 francs par la coopérative qui a récemment repris l'affaire. Un prix qui reste en deçà du marché local (environ 28 000 francs le mètre carré).

Loin de l'aventure

Ce programme a été initié par le GRC, un promoteur d'origine lyonnaise spécialisé dans l'urbanisme commercial (Bercy 2 par exemple), qui, à l'heure de la crise, a souhaité se désengager de ses opérations de diversification, dans le logement notamment. Or, le banquier du GRC connaissait la SERPIC (Société d'études et de recherches en promotion immobilière coopérative) et son PDG, Philippe de Chabalier, spécialisé pour sa part dans les montages coopératifs. Contacté au printemps, ce dernier a mobilisé son réseau de connaissances et fait ses comptes. Moyennant un confortable rabais sur le prix du terrain, l'affaire était lancée. Après la démolition d'un vieil immeuble, le chantier commencera à la mi-octobre pour s'achever fin 1994. Au programme : huit grands appartements ou duplex (de 80 à 280 mètres carrés) et trois bureaux sur six niveaux, autour d'un vaste jardin.

Avant de démarrer l'opération – c'est-à-dire l'achat du terrain, le choix d'un architecte (le cabinet local ORCA) et d'un gestionnaire (la SERPIC), et la commande des travaux – le financement devait être totalement bouclé. Pour cela, une société coopérative est constituée, les acquéreurs ayant un nombre de parts proportionnel à la taille de leur lot. Plus de 60 % des lots doivent être affectés, les 40 % restants étant obligatoirement garantis par la banque (c'est le cas ici pour deux bureaux).

L'assemblée générale nomme des administrateurs et un président : tout est transparent, les grandes décisions sont collectives. Les appels de fonds interviennent au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ultime protection : grâce à un contrat de promotion immobilière, le constructeur (ici le GRC) s'engage à respecter les délais et les prix. A la livraison, les comptes sont fermés et la coopérative dissoute.

Bref, coopérative ne rime plus avec aventure. Dans une loi de 1971, deux des principales garanties (le financement assuré au départ et le contrat de promotion immobilière) ont en effet changé la donne. Avant cela, le sytème marchait selon la « méthode de Grenoble », c'était pour le meilleur et pour le pire. Qu'on se souvienne du scandale de l'opération du Point-du-jour, montée par l'architecte Fernand Pouillon (à Boulogne-Billancourt aussi) à la fin des années 50.

Les coopératives, jadis nombreuses et dotées d'une fédération, ont quasiment disparu depuis 1971. La SERPIC, créée en 1975, se distingue toutefois de celles qui l'ont précédée par son créneau très haut de gamme. Plus spéculatif, offrant plus de marges de manœuvre dans la construction, le luxe permet à la SERPIC d'être plus compétitive.

Si des architectes ou des professionnels de l'immobilier montent ici et là des affaires de ce genre, Philippe de Chabalier est un des rares à jouer le jeu coopératif « pur et dur » et à ne pas prendre une commission, sur l'achat du terrain, par exemple... La rémunération de la SERPIC (trois personnes), ce sont les honoraires (libres) de gestion, environ 5 % du coût total. Confortables. Mais la mission, lourde de formalisme juridique, nécessite un solide savoir-faire et surtout un grand réseau de contacts. *« Les périodes de crise sont propices au système coopératif, car elles poussent à trouver des solutions astucieuses »*, estime Philippe de Chabalier, dont la société est restée inactive pendant les années glorieuses de l'immobilier.

Hélène Giraud

